



Bulletin Officiel

N° 5590 Mercredi 18 Avril 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUEES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	2
RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES	3-5
CARTHAGE CEMENT	6

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARTHAGE CEMENT	7
-----------------	---

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 – 1 »	8-14
ATL « 2018 – 1 »	15-18

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE – SFBT -	19
---	----

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOTRAPIL	20-21
UNIMED	22
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM - TPR	23-24
LA SOCIETE MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – MPBS -	25
AIR LIQUIDE TUNISIE	26
SOTUVER	27-28

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR – ICF – AGO -	29
ARAB TUNISIAN LEASE – ATL – AGO -	30
ARAB TUNISIAN LEASE – ATL – AGE -	31
UNIVERS OBLIGATAIRE SICAV – AGO -	31

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR – ICF –	32-33
HEXABYTE	34-35
ARAB TUNISIAN LEASE – ATL -	36-38

INFORMATIONS POST AGO

PLACEMENT DE TUNISIE SICAF - AGO -	39-42
------------------------------------	-------

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

43-44

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCI -

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- ARAB TUNISIAN LEASE – ATL -
- LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR – ICF -
- ASSURANCES BIAT
- LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT
- CDC CROISSANCE I
- THEEMAR INVESTMENT FUND
- TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III
- UNIVERS OBLIGATIONS SICA

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- ESSOUKNA
- HEXABYTE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2018, au plus tard le 20 Avril 2018.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La sociétépublie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
-------------------------------------	---	--	--	------------------------

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitements pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

COMMUNIQUE DU CMF

Suite à la publication par la société Carthage Cement du communiqué de presse ci-dessus, la cotation du titre Carthage Cement reprendra le mardi 17 avril 2018.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARTHAGE CEMENT

SIEGE SOCIAL: Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La Société CARTHAGE CEMENT, informe le public et le marché financier que la société sous-traitante NLS Supervision, qui assure l'exploitation de la cimenterie (production et maintenance), a repris ses activités en date du 14/04/2018, et que CARTHAGE CEMENT a aussitôt repris la commercialisation du ciment sur le marché local.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsacom.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE**« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2018-1 ».

Montant : **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

**Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
- SFBT -**

Siège social : 5, Boulevard de la Terre –Centre Urbain Nord- 1080 Tunis-

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **11 avril 2018**, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social d'un montant de **33 000 000 de dinars** par incorporation de réserves, par l'émission de **33 000 000 d'actions nouvelles gratuites**, de nominal 1 dinar chacune, pour le porter ainsi de **132 000 000 de dinars à 165 000 000 de dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser ladite augmentation de **33 000 000 de dinars**, par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement (investissements au sein de l'entreprise) pour un montant de 32 592 360 dinars et prélèvement d'un montant de 407 640 dinars du compte spécial d'investissement devenu disponible, et l'émission de **33 000 000 d'actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au 1^{er} janvier 2017.

Le capital sera ainsi porté de **132 000 000** de dinars à **165 000 000** de dinars.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2017**.

Cotation en bourse :

Les droits d'attribution seront détachés et négociés en Bourse à partir du **30 avril 2018**.

Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2017, les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **30 avril 2018**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **30 avril 2018**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **30 avril 2018**.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

**SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES
- SOTRAPIL-**

Siège social : Boulevard de la terre -Centre Urbain Nord -1003 Tunis -

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines - SOTRAPIL - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2018.

	1^{er} Trimestre 2018	1^{er} Trimestre 2017	Cumul au 31/12/2017
1- Quantités transportées en M³ dont:	536 146	444 763	2 061 826
-Quantités transportées à travers le pipeline Bizerte-Radès	494 023	419 130	1 905 204
-Quantités transportées à travers le pipeline Jet A1 Radès-Tunis Carthage	42 122	25 633	156 622
2- Revenus du Transport par catégories (en Dinars)			
- Transport pipeline Bizerte-Radès	3 720 063	2 994 002	13 599 039
- Transport pipeline Jet A1 Radès-Tunis Carthage	294 855	128 061	834 335
- Transport par canalisations banales	148 207	125 739	571 561
- Frais de stockage	24 107	24 107	96 427
Total des revenus du transport (en Dinars)	4 187 232	3 271 909	15 101 361
3- Autres produits d'exploitation (en Dinars)			
- Solde de la position litrage (profit - perte)	144 703	275 483	1 545 200
- Autres	0	0	960
Total des autres produits d'exploitation (en Dinars)	144 703	275 483	1 546 160
4 Total des produits d'exploitation (en Dinars)	4 331 935	3 547 392	16 647 521
5- Produits financiers (en Dinars)	547 594	405 735	1 790 483
6- Charges financières (en Dinars)	72	1 348	30 925
7- Total des charges d'exploitation (en Dinars) dont:	2 090 055	2 135 688	8 935 455
Charges du personnel	1 094 951	1 107 958	4 888 420
8- Autres charges d'exploitation (en Dinars)	319 767	281 522	1 124 513

- Suite -

✓ Les indicateurs provisoires sont élaborés partant des données relevées à travers les tableaux de bord de l'activité technique et de gestion de la société au cours de la période considérée.

✓ Le total des quantités transportées au cours du premier trimestre de l'exercice 2018 a atteint 536.146 m³ contre 444.763 m³ transportés au cours de la même période de l'année écoulée soit une progression de l'ordre de 20,55% justifiée par une augmentation du volume transporté via le pipeline Bizerte-Radès de 17,87% et une augmentation du volume transporté via le pipeline Jet A1 Radès-Tunis Carthage de l'ordre de 64,33%.

L'augmentation enregistrée au niveau des volumes transportés à travers le pipeline Bizerte Radès fait suite d'une part à la tendance croissante des besoins du marché national et d'autre part à la fermeture du quai pétrolier de Radès pour rénovation.

L'augmentation enregistrée au niveau des volumes transportés à travers le pipeline Jet A1 Radès-Tunis Carthage est pour sa part expliquée par l'évolution de la consommation du Jet aviation au niveau de l'aéroport Tunis Carthage suite à la reprise progressive du secteur touristique.

✓ Le total des revenus du transport a atteint au 31 mars 2018 la somme de 4.187.232 dinars contre 3.271.909 dinars à fin mars 2017 soit une augmentation de 27,98%. Cette croissance a été tirée d'une part par l'augmentation des quantités transportées de 20,55% et d'autre part par la révision à la hausse des tarifs de transport via le pipeline multiproduits Bizerte - Radès d'environ 5% à partir du 1^{er} janvier 2018 et du tarif de transport via le pipeline Jet A1 Radès-Tunis Carthage de l'ordre 40% à partir du mois de novembre 2017 .

✓ Le total des produits d'exploitation a atteint au 31 mars 2018 la somme de 4.331.935 dinars contre la somme de 3.547.392 dinars au 31 mars 2017 soit une hausse de 22,12% expliquée essentiellement par la hausse des revenus de transport de 27,98%.

✓ Le total des charges d'exploitation a atteint à fin mars 2018 la somme de 2.090.055 dinars contre 2.135.688 dinars à fin mars 2017 soit une baisse de l'ordre de 2,14%.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Société UNIMED**

Siège social : B.P.38 ZI Kalaa Kébira - 4060

La Société UNIMED publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2018.

Indicateurs	1er trimestre			Année 2017
	2018	2017	var en %	
CA Officines	6 098 362	5 411 234	13%	19 714 349
CA Hospitaliers	1 847 051	5 049 942	-63%	23 827 599
CA Sous-traitance locale	265 768	40 547	555%	450 718
CA Export	1 382 289	888 582	56%	8 420 833
CA Sous-traitance export	4 317 198	5 015 655	-14%	17 931 552
Total Chiffre d'affaires (en DT)	13 910 668	16 405 960	-15%	70 345 051
Total Production (en unités)	50 702 221	50 784 312	0%	178 891 521
Investissements (en DT)	1 525 873	2 201 885	-31%	14 106 830
Endettement MLT (en DT)	3 812 189	569 445	569%	3 903 282
Endettement CT (en DT)	936 494	2 354 859	-60%	1 455 747

- Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2018 a connu une baisse par rapport à celui du premier trimestre 2017 de l'ordre de 15% en passant de 16 406 KDT à 13 911 KDT. Ceci provient essentiellement de l'effet compensé des tendances suivantes :
 - o la hausse des ventes officinales de 687 KDT,
 - o la hausse des exportations des produits sous le label d'UNIMED de 494 KDT,
 - o la baisse du chiffre d'affaires réalisé avec la Pharmacie Centrale de -3 203 KDT. Rappelons qu'UNIMED a gagné plusieurs postes dans l'appel d'offres national et l'appel d'offre international au titre de 2018, cependant pour des raisons propres à la Pharmacie Centrale, la conclusion des marchés ainsi que l'attribution définitive des postes a été retardée.
- Les investissements (incorporels & corporels) ont atteint, à la clôture du premier trimestre 2018, 1 526 KDT, et se composent essentiellement de travaux d'extension de l'usine pour 757 KDT et du matériel et outillage industriel pour 312 KDT.
- La valeur de l'endettement à Long Terme au 31 mars 2018 s'élève à 3 812 KDT dont 3 500 KDT au titre de l'emprunt bancaire relatif au projet de tri-génération d'énergie. L'endettement à Court Terme a enregistré quant à lui une baisse de 60% provenant essentiellement de l'arrivée à terme de l'ancien emprunt bancaire et d'autres emprunts leasing courant 2018.
- L'effectif total au 31/03/2018 est de 667 employés.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Tunisie Profilés Aluminium -TPR-**

Siège social : Rue des usines Z.I sidi Rézig- Mégrine 2033 Tunisie

La Société Tunisie Profilés Aluminium -TPR - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2018 :

Indicateurs	1 ^{er} trimestre de l'exercice comptable 2018	1 ^{er} trimestre de l'exercice comptable 2017	Var %	Cumul au 31/03/2018	Cumul au 31/03/2017	Var %	Exercice comptable 2017
I- Chiffres d'affaires (en DT)	31 428 135	25 883 723	21%	31 428 135	25 883 723	21%	120 117 975
- Chiffre d'affaires local	22 893 164	18 968 537	21%	22 893 164	18 968 537	21%	87 009 470
- Chiffre d'affaires à l'export	8 534 971	6 915 186	23%	8 534 971	6 915 186	23%	33 108 505
- Autres revenus	19 000	1 336 318	-99%	19 000	1 336 318	-99%	3 928 198
Total des Revenus	31 447 135	27 220 041	16%	31 447 135	27 220 041	16%	124 046 173
- Production en Valeur (en DT)	28 932 083	26 275 956	10%	28 932 083	26 275 956	10%	126 021 388
III - Investissement (en DT)	281 455	81 451	246%	281 455	81 451	246%	1 922 478
- Investissements Corporels et Incorporels	281 455	81 451	246%	281 455	81 451	246%	1 922 478
- Investissements Financiers (Titres de participation)	-	-	-	-	-	-	-
- Placements (Fonds Gérés)	-	-	-	-	-	-	-
IV- Structure de l'endettement (en DT)	-	-	-	23 319 271	22 473 479	4%	25 720 269
- Endettement à Long et Moyen Terme	-	-	-	6 710 000	-	100%	6 835 000
- Endettement net à court terme	-	-	-	16 609 271	22 473 479	-26%	18 885 269
V-Placements en billets de trésorerie & bons de trésor (en DT)	-	-	-	29 700 000	31 700 000	-7%	29 700 000

* Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs arrêtés au 31/03/2018 sont la comptabilité générale.

- Suite -

Commentaires et Faits saillants au 31/03/2018 comparés au 31/03/2017

Chiffre d'affaires :

- Le chiffre d'affaires global au 31/03/2018 a atteint 31 428KDT contre 25 884KDT au 31/03/2017, soit une hausse de (+21%) :

- **Le marché local** : La progression des ventes sur le marché local est de (+21%) par rapport au 31/12/2017, passant de 18 969 KDT au 31/03/2017 à 22 893KDT au 31/03/2018.
- **Le marché export** : La progression des ventes à l'export de (+23%) par rapport au 31/03/2017, passant de 6 915KDT au 31/03/2017 à 8 535KDT au 31/03/2018.

Production :

- Au 31/03/2018 la production en valeur s'élève à 28 932 KDT contre 26 276KDT au 31/03/2017, soit une progression de (+10%).

Investissement :

- Les investissements corporels incorporels s'élèvent au 31/03/2018 à 281KDT contre 81KDT au 31/03/2017.

Endettement :

- L'endettement total de la société a passé de 22 473 KDT au 31/03/2017 à 23 319 KDT au 31/03/2018 , enregistrant une hausse de (+4%).

Placement :

- La valeur des placements s'élève à 29 700 KDT au 31/03/2018 contre 31 700 KDT au 31/03/2017, soit une baisse de (-7%).

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**La Société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS**

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

La société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2018 :

Indicateurs	1 ^{er} trimestre			Cumul du 1 ^{er} janvier au 31 Mars			Année
	2018	2017	var en %	2018	2017	var en %	2017
I- Chiffre d'affaires (en DT)	13 156 132	10 436 773	26,1%	13 156 132	10 436 773	26,1%	44 463 931
Chiffre d'affaires local	11 717 412	9 845 108	19,0%	11 717 412	9 845 108	19,0%	37 222 784
Chiffre d'affaires export	1 438 720	591 665	143,2%	1 438 720	591 665	143,2%	7 241 146
II- Production (en DT)	12 991 700	10 115 358	28,4%	12 991 700	10 115 358	28,4%	44 090 784
III. Investissements (en DT)				284 180	520 470	-45,4%	2 408 541
Investissement corporel et incorporel				264 180	520 470	-49,2%	2 408 541
Investissement financier				20 000	0		0
IV. Endettement (en DT)				15 461 671	11 491 150	34,6%	12675179
Endettement à long et moyen terme				3 135 065	3 811 828	-17,8%	3 237 867
Emprunts à moins d'un an *				835 106	823 172	1,4%	763 971
Autres (découverts, escompte...)				11 491 500	6 856 150	67,6%	8 673 341
V.Placement en billet de trésorerie (en DT)				2 000 000	2 000 000		2 000 000

*Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs ci-dessus sont la comptabilité générale, la comptabilité matières, les relevés bancaires etc....

Ces informations restent provisoires.

Commentaires**1/ Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires global de la société MPBS au premier trimestre 2018 a progressé de 26% par rapport à la même période de l'année 2017, cette progression résulte principalement de l'évolution des exportations.

Marché local :

Le chiffre d'affaires local a enregistré une croissance de l'ordre de 19% passant ainsi de 9 845 md au 31 mars 2017 à 11 717 md au 31 mars 2018.

Marché export :

Les chiffres à l'export en ce premier trimestre 2018 sont de l'ordre de 1 439 md contre un chiffre de 591 md pour la même période 2017 l'évolution est alors de 143%.

2/Investissements

Le niveau des investissements corporels et incorporels est de 264 md pour le premier trimestre 2018.

La société MPBS finalise le plan d'investissement entamé en 2016 et ce dans le cadre de son 5eme plan de mise à niveau.

Les investissements réalisés sur les années 2016-2017 ont dépassé les 8 500 md.

3/ L'endettement

Le niveau d'endettement global a augmenté de 34.6% au 31 mars 2018 par rapport à celui enregistré à la même période de l'année 2017.cette augmentation est expliquée par le recours de la société MPBS à un paiement de ses importations à vue pour atténuer les effets de la dépréciation du dinar par rapport aux autres devises et surtout l'euro.

Performances du groupe MPBS au 1^{er} trimestre 2018

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe MPBS au premier trimestre 2018 est de 16 286 md contre un chiffre réalisé pour la même période de l'exercice 2017 de 13 620 md soit une croissance enregistrée de l'ordre de 20%.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITES TRIMESTRIELS**AIR LIQUIDE TUNISIE**

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

La société AIR LIQUIDE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2018.

		1 ^{er} Trimestre de l'exercice comptable		Du début de l'exercice comptable à la fin du 1 ^{er} trimestre		Exercice Comptable
		2 018	2 017	2 018	2 017	2 017
	Unités					
Revenus par type de produits (local & export)	DT	8 249 013	7 747 580	8 249 013	7 747 580	30 399 035
A l'export	DT	1 466 458	1 862 394	1 466 458	1 862 394	6 630 938
Sur le marché Local	DT	6 782 555	5 885 186	6 782 555	5 885 186	23 768 098

		1 ^{er} Trimestre de l'exercice comptable		Du début de l'exercice comptable à la fin du 1 ^{er} trimestre		Exercice comptable
		2 018	2 017	2 018	2 017	2 017
Production (en volume)						
	Unités					
<i>Volumes de production</i>						
Production totale	Tonnes	6 575	7 181	6 575	7 181	27 096

		1 ^{er} Trimestre de l'exercice comptable		Du début de l'exercice comptable à la fin du 1 ^{er} trimestre		Exercice comptable
		2 018	2 017	2 018	2 017	2 017
Marge sur coût matières	DT	6 484 272	6 328 634	6 484 272	6 328 634	16 647 907
Valeur ajoutée brute	DT	4 715 453	4 599 571	4 715 453	4 599 571	12 940 731
Excédent brut d'exploitation	DT	2 950 132	3 065 150	2 950 132	3 065 150	8 344 922
Fonds de roulement	DT	35 529 411	30 035 528	35 529 411	30 035 528	21 228 634
Besoins en fonds de roulement	DT	35 614 537	34 779 524	35 614 537	34 779 524	21 358 123
Dotations aux amortissements et aux provisions	DT	1 549 859	1 447 813	1 549 859	1 447 813	6 211 607
Endettement net	DT	85 126	4 743 996	85 126	4 743 996	129 489
Investissements		695 914	507 550	695 914	507 550	2 834 736
Effectif		110	116	110	116	114

COMMENTAIRES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 MARS 2018

- Rappel: Les indicateurs de marge, de résultats intermédiaires de gestion et de besoin en fonds de roulement ne peuvent être appréciés qu'au niveau des résultats consolidés de toutes les sociétés du Groupe Air Liquide en Tunisie, et pas seulement de la société Air Liquide Tunisie.
- Par rapport aux données de la même période de l'exercice 2017, une hausse globale de 6% du chiffre d'affaires justifiée par une bonne performance des ventes sur le marché local (15%) et par une baisse de (21%) de nos exportations.
- Une baisse de 8% de la production à fin mars 2018 par rapport à fin mars 2017 provenant essentiellement de l'oxygène et de l'azote.
- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels publiés ci-dessus sont issues de notre comptabilité. Les comptes ont été élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par les normes, appliqués de façon constante.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER
Siège social : Z.I Djebel Ouest 1111- BirMchargua- Zaghouan.

La Société Tunisienne de Verreries- SOTUVER- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2018.

Indicateurs	Unité	1 ^{er} trimestre			Année 2017
		2018	2017	Var	
Revenus :	1000 dt	21 011	14 025	50%	67 858
<i>Marché local</i>		9 257	7 555	23%	32 701
<i>Marché export</i>		11 754	6 470	82%	35 157
Production :		19 020	13 720	39%	75 184
Structure de l'endettement		38 205	40 259	-5,1%	37 209
DMLT		21 739	20 121	8%	17 156
DCT		16 466	20 138	-18%	20 053
Placement & liquidité					517
Investissement		186	585	-68%	3 839

1) Ces indicateurs ont été calculés ainsi :

- ✓ Revenus : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période
- ✓ Production : selon la formule (**Revenus de la période – stock initial PF + stock final PF**)
- ✓ Endettement : tel qu'il ressort des données comptables arrêtées en fin de période.
- ✓ Investissements : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période.
- ✓ Ces indicateurs restent provisoires et non audités.

- Suite -

2) Commentaires des indicateurs :

Revenus

La Sotuver continue sa lancée enregistrée en 2017(+25% par rapport à 2016) et affiche pour ce premier trimestre une progression remarquable de 50 % de son chiffre d'affaires global. Cette performance a touché aussi bien le marché export que local.

Pour le marché export, les ventes ont, en effet, connu une envolée exceptionnelle de 82% passant de 6,470 millions de dinars au premier trimestre 2017 à 11,754 millions de dinars en 2018.

De même, les revenus sur le marché local ont enregistré une augmentation importante de 23% passant de 7,555 millions de dinars à 9,257 millions de dinars en 2018.

Les ventes directes à l'export représentent environ 56% des ventes globales. Ce ratio déjà très confortable est en réalité largement supérieur si on intègre les exportations indirectes à travers les embouteilleurs d'huile d'olive.

Valeur de la production:

La valeur de la production a atteint 19,020 millions de dinars au 31 mars 2018, soit une augmentation de 39% par rapport à la même période de 2017 (13,720 millions de dinars). Cette augmentation est due à la nette amélioration du rendement de l'usine par rapport à la même période de l'année précédente.

Endettement:

L'endettement global au 31 mars 2018 totalise un montant de 38,205 millions de dinars, soit une augmentation de 2,7% par rapport à 2017.

Investissements:

Les investissements réalisés courant ce 1er trimestre s'élèvent à 186 mille dinars et portent principalement sur l'acquisition du matériel de manutention.

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

الصناعات الكيماوية للفليور

المقر الإجتماعي : 4 مكرر ، نهج أمين العباسي 1002 تونس البليديير

إن مجلس إدارة شركة الصناعات الكيماوية للفليور قرر دعوة المساهمين إلى الحضور يوم الخميس 03 ماي 2018 على الساعة العاشرة صباحا بنزل الشراتون (الهيلتون سابقا) للجلسة العامة العادية وذلك للتداول في جدول الأعمال الآتي :

- تلاوة تقرير مجلس الإدارة للجلسة العامة العادية للسنة المالية 2017.

- تلاوة تقرير مراقبي الحسابات للسنة المالية 2017.

- المصادقة على الموازنة وقائمة النتائج المختومة بتاريخ 2017.12.31

- تبويب الحاصل السنوي للسنة المالية 2017.

- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن السنة المالية 2017.

- تحديد منحة الحضور لسنة 2018.

- تعيين مراقب(ي) حسابات للسنوات المالية (2018-2019-2020).

يجوز لأصحاب الأسهم حضور الجلسة شخصيا أو بطريقة إنابة بموجب توكيل خاص ينبغي إيداعه أو إرساله للمقر الاجتماعى قبل تاريخ الاجتماع بخمسة أيام.

بإمكان المساهمين سحب التوكيل من المقر الاجتماعى للشركة بـ 04 مكرر، نهج امين العباسي 1002 تونس البليديير (إدارة المراقبة).

ستوضع كل الوثائق المعدة للجلسة تحت طلب المساهمين بالمقر الاجتماعى (إدارة المراقبة) طيلة المدة القانونية .

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **Lundi 30/04/2018 à 11 h** à l'hôtel Résidence - Gammarth à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
2. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
3. Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
4. Réaffectation, en résultats reportés, de réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
6. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions et engagements visés par l'article 200 du code des sociétés commerciales ;
7. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont visées ;
8. Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs au titre de l'exercice 2017 ;
9. Nomination des membres du Conseil d'Administration ;
10. Désignation des commissaires aux comptes ;
11. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires ;
12. Pouvoirs pour les formalités.

Les documents destinés à l'assemblée générale sont à la disposition des actionnaires au siège de la PATL, dans les délais légaux.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le **Lundi 30/04/2018 à 10h30 mn** à l'hôtel Résidence - Gammarth à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification des articles 16 et 26 des statuts.
2. Pouvoirs pour les formalités.

Les documents destinés à l'assemblée générale extraordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège de la P'ATL, dans les délais légaux.

2018 - AS - 5738

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V -1001 Tunis

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV invite ses actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **16 mai 2018 à 11 heures** au siège social de la société sis à l'immeuble BTK, au 10 bis, Avenue Mohamed V – 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société relative à l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- 3- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2017 ;
- 4- Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2017 ;
- 7- Désignation de nouveaux administrateurs.

2018 - AS - 5739

AVIS DE SOCIETES

مشروع القرارات**الصناعات الكيماوية للقلبيور**

المقر الإجتماعي : 4 مكرر ، نهج أمين العباسي 1002 تونس البلفيدير

مشروع القرارات التي ستعرض للمصادقة على الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 03 ماي 2018.

القرار الأول:

إن الجلسة العامة العادية، بعد إطلاعها على تقرير مجلس الإدارة وتقرير مراقبي الحسابات وعلى الموازنة وقائمة النتائج المختومة في 31 ديسمبر 2017 حسب النظام المرجعي المحاسبية، تصادق على كل ما ورد بها، كما تصادق على كل العمليات المبيّنة له هذه القوائد ما وقع تقديمها لها.

القرار الثاني:

تقرر الجلسة العامة العادية تبويب نتائج السنة المالية 2017 على النحو التالي :

نتائج	2017	14 934 825	دت
- رصيد منقول	2016	4 920 549	دت:

19 855 374 دت**المجموع :**

.....دت

الاحتياطيات القانونية:

19 855 374 دت**الأرباح القابلة للتوزيع :**

الأرباح الموزعة:

- المبلغ بالدينار التونسي لكل سهم 3 دت.

6 300 000 دت

- مجموع الأرباح الموزعة :

13 555 374 دت

- رصيد منقول 2017:

- Suite -

علما أنه وقع اقتطاع حصّة الأرباح الموزّعة كالاتي :

- مبلغ 394 015 د.ت من الرّصيد المنقول لسنة 2013 والذي يمثّل نتائج مرحلة عن السّد المذكورة وسابقتها وهو مبلغ معفى من الأدوات. (وهو ما يمثّل تقريبا 6,254 % من المبلغ الـ الجملي).

- مبلغ (394 015 – 6 300 000) د.ت أي : 5 905 985 د.ت. خاضعة للأداءات على الخص المورد. (اعتمادا على الفصل 46 من قانون الماليّة 2018 فإنّ نسبة الخصم على الضّريبة قد ارتفعت من 5 % إلى 10%).

القرار الثالث:

تبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة لإدارتهم أعمال الشركة خلال السنة المـ 2017 المختومة بتاريخ 2017.12.31.

القرار الرابع:

بعد إعلامها باقتراح مجلس الإدارة، توافق الجلسة العامة العادية كتاريخ بدء توزيع مرابيح 2017 وذلك عن طريق شبابيك النـ التونسية بين المهنيين للمقاصة والمحافضة على الأوراق المالية TUNISIE CLEARING وشبـ شركتنا.

القرار الخامس:

تقرّر الجلسة العامّة العادية تعيين السيّد
..... كمراقبي حسابات لمدة ثلاثة سنوات مالية (2018 - 2019 - 2020)

القرار السادس:

تحدّد الجلسة العامّة العادية المبلغ الإجمالي لمنحة الحضور 2018 بـ 180 000 ألف دـ
تحدّد مبلغ 4000 د.ت كمنحة لكلّ عضو من لجنة المراقبة الدائمة للشركة.

القرار السابع:

إن الجلسة العامة العادية تمنح كل الصلاحيات لكاتب الجلسة للقيام بكل الإجراءات المتعلقة بالتسجيل والإعلام وبكل ما يخصّ عليه القانون.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**Société Hexabyte**

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Projet de résolutions de la société HexaByte à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 02 mai 2018.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2017.

Mise aux votes cette résolution est adoptée à

DEUXIÈME RÉOLUTION

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2017 et approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales dans leur intégralité.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

TROISIÈME RÉOLUTION

Après lecture des rapports du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2017, sans aucune réserve.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

QUATRIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice 2017, s'élevant à 1 198 349,443 dinars comme suit :

Résultat de l'exercice	1 198 349,443
Résultat reportés	1 549 893,626
Prime d'émission à répartir	4 166 670,000
Total bénéfice à répartir	6 914 913,069
Affectation p/Réserve Légale 5%	0
Dividendes à distribuer : 0,350 DT par action	-729 166,900
Nouveau report à nouveau	6 185 746,169

L'assemblée Générale Ordinaire prend acte des dispositions de l'article 19 de la loi de finances 2014 et décide de distribuer un dividende de 0,350 TND à prélever sur la prime d'émission, qui s'élevait à 4 166 670,000 TND.

La distribution de trois cent cinquante (350) millimes de dividende par action correspondant à une rémunération à hauteur de 35% du nominal.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du ----

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

- Suite -

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration une rémunération fixe au titre de jetons de présence fixée à Mille cinq cent dinars (1 500) dinars nets d'impôts par administrateur. Cette rémunération demeurera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier et définitif aux membres du Conseil d'Administration de la société «HEXABYTE» au titre de leur gestion de l'exercice 2017.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner plein pouvoir à Monsieur Naceur Hidoussi, Directeur Général de la société ou à son représentant pour accomplir les formalités juridiques d'usage d'enregistrement et de publication du présent Procès-verbal.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO**ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-**

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice 2017 et du rapport général des commissaires aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions nouvelles dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales exposant les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation préalable n'a pas été respectée décide, conformément aux dispositions de l'article 202 du même code, de prendre acte des conclusions dudit rapport et d'approuver les conventions qui y sont mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise de la disponibilité de réserves pour réinvestissements exonérés à hauteur de 948.470,000 Dinars, décide de les réaffecter en résultats reportés.

Ainsi le solde du poste résultats reportés avant affectation sera de 1.235.132,029 Dinars détaillés comme suit :

	Distribuables en franchise de retenue	Distribuables avec retenue à la source	Total
Résultats reportés au 31 décembre 2016	286.662,029	-	286.662,029
Réaffectation des réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles	948.470,000	-	948.470,000
Résultats reportés avant affectation	1.235.132,029	-	1.235.132,029

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

Résultat net de 2017	10 655 142,735
Résultats reportés de 2016	1 235 132,029
(Dont réserves pour réinvestissement devenues disponibles)	
Bénéfice distribuable	11 890 274,764
Réserves pour réinvestissements exonérés	5 000 000,000
Premier reliquat :	6 890 274,764
Dividendes (0,250 DT par action) ^(*)	6 250 000,000
Deuxième reliquat :	640 274,764
Résultats reportés de 2017 (distribuables en franchise de retenue)	235 132,029
Résultats reportés de 2017 (distribuables avec retenue à la source)	405 142,735

Dont 1.000.000,000 DT prélevés sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source, soit 0,040 DT par action.

Le dividende sera mis en paiement à compter du .../.../2018. Le règlement s'effectuera auprès des teneurs de comptes (intermédiaires agréés, administrateurs et émetteurs) et ce conformément à l'instruction de la **Tunisie Clearing** n° 2/2011 du 3 janvier 2011 relative aux opérations sur titres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer à 315 000,000 Dinars le montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration et aux membres des comités de bonne gouvernance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 36 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-06 du 20 Mai 2011 portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les Banques et les Etablissements Financiers.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise de l'expiration du mandat de tous les administrateurs de la société à l'issue de la présente assemblée, décide de désigner les administrateurs suivants pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Membre	Qualité
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
7.	
8.	Administrateur (actionnaire privé)
9.	Administrateur (actionnaire privé)
10.	Administrateur indépendant
11.	Administrateur indépendant
12.	Administrateur représentant les petits actionnaires au sens de la législation et de la réglementation relative au marché financier

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

- Suite -

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner, en qualité de commissaires aux comptes pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- KPMG représenté par Mr Moncef Boussannouga Zammouri
- CMC représenté par Mr Cherif Benzina

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de Dinars, et ce avant la date de la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire, et donne pouvoir au conseil d'administration pour en fixer les montants et conditions d'émission.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF**

Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 avril 2018, la société Placement de Tunisie SICAF publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**Résolution n°1 :**

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 1.950.650,458 Dinars ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial.

Elle donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Résolution n°2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2017 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration à savoir :

Bénéfice de l'exercice	1.950.650,458 Dinars
+ Report à nouveau ex 2016	827.425,928 Dinars
Total (1)	2.778.076,386 Dinars
- Dividendes à distribuer	2.000.000,000 Dinars
- Report à nouveau ex 2017	778.076,386 Dinars

Le dividende sera mis en paiement à raison de 2,000 Dinars par action à partir du 20 avril 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

- Suite -

Résolution n°3 :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans le mandat d'administrateur de Monsieur Zouheir HASSEN.
Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Résolution n°4 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs à vingt-quatre mille Dinars (24.000,000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Résolution n°5 :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :

ACTIFS	31.12.2017	31.12.2016	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31.12.2017	31.12.2016
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			<u>CAPITAUX PROPRES</u> (en Dinars)		
Actifs immobilisés					
Immobilisations incorporelles			Capital social	10 000 000	10 000 000
Moins: amortissement			Réserves	2 713 591	2 713 591
Immobilisations corporelles	0	0	Résultats reportés	778 078	827 428
Moins: amortissement	(0 000)	(0 000)			
	0	0			
Immobilisations financières	9 262 540	9 262 540	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	13 491 669	13 541 019
Total des actifs immobilisés	9 262 540	9 262 540			
Total des actifs non courants	9 262 540	9 262 540	Total des capitaux propres après affectation	13 491 669	13 541 019
<u>ACTIFS COURANTS</u>					
Placements et autres actifs financiers	6 388 706	5 893 600			
Moins: provisions	(256 953)	(188 832)			
	6 131 753	5 704 768	<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Autres actifs courants	133 998	597 990			
Liquidités et équivalents de liquidités	8 769	30 223	Autres passifs courants	2 045 391	2 054 502
			Concours bancaires	0	0
			Total des passifs courants	2 045 391	2 054 502
Total des actifs courants	6 274 520	6 332 981	Total des passifs	2 045 391	2 054 502
Total des actifs	15 537 060	15 595 521	Total capitaux propres et Passifs	15 537 060	15 595 521

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve à régime spécial	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2017 avant affectation	10 000 000	1 000 000	340 000	0	1 373 591	827 428	1 950 650	15 491 669
Affectations approuvées par l'AGO du 12 Avril 2018						1 950 650 -2 000 000	-1 950 650	0 -2 000 000
Solde au 31 Décembre 2017 après affectation	10 000 000	1 000 000	340 000	0	1 373 591	778 078	0	13 491 669

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	173,047	173,069		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	117,404	117,419		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,269	100,281		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	102,659	102,672		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	103,562	103,575		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,446	15,448		
7	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	113,025	113,038		
8	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,110	1,110		
9	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	101,739	101,753		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
10	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,588	1,589		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
11	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,007	42,011		
12	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,816	56,822		
13	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	124,323	124,237		
14	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	121,357	121,116		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
15	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	152,137	151,522		
16	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	555,268	553,978		
17	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	128,816	128,204		
18	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	137,934	137,369		
19	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	141,398	141,029		
20	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	119,502	119,261		
21	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	120,058	119,692		
22	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	169,886	169,750		
23	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	99,372	99,045		
24	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	106,070	106,000		
25	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	168,194	167,629		
26	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	146,203	145,525		
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	112,789	111,933		
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	114,411	114,027		
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	23,653	23,588		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
30	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2362,826	2359,378		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	127,563	126,949		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	159,560	159,440		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	192,143	190,644		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,515	18,541		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5374,164	5369,554		
36	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,885	2,835		
37	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,461	2,427		
38	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,263	1,249		
39	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,147	1,145		
40	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,178	1,177		
41	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,185	1,182		
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	127,821	126,698		
43	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	122,172	121,821		
44	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1128,641	1108,430		
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,907	11,796		
46	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,835	10,797		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	109,714	109,728
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	104,178	104,188
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,266	106,695	106,709
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	104,121	104,134
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	101,424	101,437
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	108,662	108,675
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,822	106,343	106,357
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810	102,951	102,962
55	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	104,624	104,634
56	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	105,704	105,718
57	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	104,747	104,760
58	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,999	108,483	108,498
59	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	106,273	106,284
60	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	105,102	105,112
61	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	100,490	100,503
62	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	105,312	105,323
63	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	104,471	104,486
64	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	104,024	105,375	105,387
65	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	106,526	106,535
66	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	104,486	104,500
67	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	104,403	104,415
68	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	106,550	106,560
69	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	10/05/17	3,739	102,452	103,643	103,654

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,631	10,776	10,778
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	105,058	105,069
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	105,633	105,647
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	106,352	106,364
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,579	10,580
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	62,686	62,193
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,811	105,611	105,277
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,758	18,388	18,400
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	317,857	317,134
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,586	30,760
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2506,091	2493,401
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	76,211	76,086
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	57,510	57,518
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	10/05/17	0,463	108,844	114,688	114,567
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	103,206	103,066
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,990	11,178	11,172
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,950	12,060	12,024
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,977	15,285	15,169
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	13,451	14,490	14,398
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	15,703	15,658
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	13,438	13,406
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	147,896	159,069	158,767
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	141,068	148,238	148,100
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	9,425	9,439
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	121,683	121,560
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	94,194	93,908
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	99,323	98,811
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	98,958	98,830
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	112,148	110,955
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	99,561	99,227
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,492	10,509
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	105,252	105,518
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	154,546	168,886	168,391
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	113,153	112,580
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	112,888	112,959
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	118,324	117,933
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	215,239	214,615
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	192,470	192,095
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	164,120	163,842
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	24,348	24,138
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	149,797	149,526
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	118,269	118,935
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9237,410	9274,834
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	80,039	80,027
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1076,958	1071,398
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	6127,779	6088,440
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5368,992	5363,309
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	102,218	102,285
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	125,606	124,961
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	11091,766	12041,992	11980,480

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse que, suite à l'opération de fusion par absorption de la société Tunisie Factoring par la société Tunisie Leasing, l'ouverture au public du FCPR « FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II » et le retrait d'agrément du FCPR « A.T.I.D. FUND II », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156

58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2018.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'exercice 2017 ainsi que la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les rapports du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du groupe.

A cet effet, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

La présente résolution mise au vote est.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, prend acte desdites conventions et opérations et décide de les mettre au vote une à une comme suit :

A- CONVENTIONS CONCLUES AVEC DES PARTIES LIEES NE FAISANT PAS PARTIE DU GROUPE BNP PARIBAS

I.1. Opérations et conventions conclues antérieurement à 2017

Le conseil d'administration réuni le 21 juin 2013 (titres I.1 et I.2) et le 15 novembre 2016 (titre I.3) a approuvé les opérations et les conventions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales. Ces conventions se détaillent ainsi :

I. Opérations et conventions conclues avec les filiales de l'UBCI

I.1 La banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions SICAV, SALAMBO SICAV, UTP SICAF et UBCI FCP-CEA, conformément aux conditions suivantes :

Société	Commission de dépôt	Commission de distribution	Total commissions
Hannibal SICAV	0,1% Actif net TTC	0,9% Actif net TTC	8 KDT
Alyssa SICAV	0,1% Actif net TTC	0,595% Actif net TTC	881 KDT
UBCI Univers actions SICAV	0,1% Actif net TTC	0,9% Actif net TTC	17 KDT
Salambo SICAV	0,1% Actif net TTC	0,665% Actif net TTC	251 KDT
UTP SICAF	0,5% Actif net TTC	0,5% Actif net TTC	22 KDT
UBCI FCP-CEA	0,1% Actif net TTC	1,5% Actif net TTC	48 KDT

Ainsi, la rémunération totale perçue par la banque au titre de ces conventions, s'élève à 1 226 KDT en 2017.

I.2 Certains cadres de l'UBCI occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres, supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées s'élève, au titre de l'exercice 2017, à 35 KDT.

I.3 Le conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016 a autorisé la convention conclue entre la banque et sa filiale UBCI Finance en date du 1er décembre 2016, en vertu de laquelle l'UBCI met à la disposition de sa filiale l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. Ladite convention prévoit la rétrocession à UBCI Finance de 50% des commissions facturées aux clients.

Le montant relatif à 2017 s'élève à 57 KDT.

II. Opérations et conventions conclues avec les autres parties liées

L'UBCI a conclu en date du 20 septembre 2011, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société TUNISIE SECURITE, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du conseil d'administration de la banque, est actionnaire. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction d'année en année. Les prestations fournies dans le cadre de ce contrat, sont facturées mensuellement en fonction de plusieurs critères et tarifs. Les charges supportées par la banque en 2017, au titre de ce contrat, s'élèvent à 858 KDT.

A.2. Opérations et conventions conclues à partir de 2017

1. L'UBCI a signé en date du 17 février 2017 un avenant avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR lié à la convention de fonds géré « Fonds HSF 2013 ». Cet avenant a été approuvé par le conseil d'administration réuni le 30 mars 2017. Il précise que les dividendes perçus par UCDS dans le cadre du Fonds HSF constituent des produits d'exploitation pour UCDS. Les autres éléments de la convention conclue en 2013, convention de fonds géré pour un montant de 2 666 KDT destiné à la prise de participation dans le capital de la société HYDROSOL FONDATIONS, demeurent inchangés. Selon cette convention la SICAR est rémunérée comme suit :

- commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement ;
- commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après cession des titres.

La charge relative à 2017 s'élève à 44 KDT.

2. Le conseil d'administration réuni le 21 juin 2017 a approuvé les deux conventions conclues entre la banque et sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR, liées aux deux fonds gérés suivants :

- « UBCI-XPACK 2017 » : convention conclue le 11 février 2017 portant sur un montant de 2 000 KDT destiné à l'acquisition de 44 445 parts sociales dans le capital de la société X-PACK SARL (soit 44,999 DT la part sociale).
- « UBCI-MEDIBO 2017 » : convention conclue le 11 mai 2017 portant sur un montant de 2 800 KDT destiné à l'acquisition de 9 693 actions dans le capital de la Société MEDIBIO-SA (soit au prix de 191 DT l'action) et à la souscription de 9 520 obligations convertibles en actions (soit au prix de 100 DT l'obligation).

Selon ces deux conventions, la SICAR est rémunérée comme suit :

- Commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement ;
- Commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après cession des titres.

La charge relative à 2017 s'élève à 80 KDT et se détaille comme suit :

- Fonds géré « UBCI-XPACK 2017 » : 33 KDT ;
- Fonds géré « UBCI-MEDIBO 2017 » : 47 KDT.

3. L'UBCI a signé en date du 14 septembre 2017 un contrat avec sa filiale UBCI Finance portant sur la location, à partir du 1er octobre 2017, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 36 KDT avec une révision biannuelle de 5%. Le contrat est conclu pour une durée d'une année reconductible pour la même durée et aux mêmes termes et conditions.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 30 mars 2017.

En date du 21 novembre 2017, le contrat de location a fait l'objet d'un avenant en vertu duquel, la date d'effet a été portée au 1^{er} janvier 2018. Ledit avenant a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 08 novembre 2017.

Aucun impact financier n'est enregistré à ce titre en 2017.

4. L'UBCI a conclu le 03 octobre 2017 une convention avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPEMENT SICAR liée au fonds géré « UBCI-RECALL 2017 » portant sur un montant de 4 500 KDT et destiné à l'acquisition de 46 actions dans le capital de la société RECALL HOLDING-SA au prix de 10 DT l'action, de 32 certificats d'investissement au prix de 10 DT le certificat et à l'alimentation d'un compte courant actionnaire pour un montant de 4 499 KDT rémunéré au taux de 8% hors taxes l'an.

Selon cette convention, la SICAR est rémunérée comme suit :

- Commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement et d'avance à partir de janvier 2018 ;
- Commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après remboursement dudit fonds.

Aucune charge à ce titre n'a été supportée par la banque en 2017.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration réuni le 27 mars 2018.

5. L'UBCI a conclu, en date du 19 juin 2017, un contrat portant sur la cession de 200 parts sociales qu'elle détient dans le capital de la Société SCHNEIDER ELECTRIC TUNISIE au profit de sa filiale l'UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATIONS - SICAF SA, pour un montant de 108 KDT (soit au prix de 540,7 DT la part sociale), réalisant ainsi une plus-value de 84 KDT.

Cette opération a été approuvée par le conseil d'administration réuni le 27 mars 2018.

B- CONVENTIONS ET OPERATIONS REALISEES AVEC LE GROUPE BNP PARIBAS

En vertu de la convention portant amendement à la convention d'« Assistance technique - prestations ponctuelles », aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés, conclue le 30 décembre 2014 entre la banque et le groupe BNP PARIBAS et des décisions du conseil d'administration en date des 18 et 29 décembre 2014, la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, les charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles ainsi que les charges relatives à l'assistance informatique et aux services de télécommunication ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les états financiers approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent. En effet, le montant dépassant ce seuil fait l'objet d'avoirs établis par la société mère.

Les prestations de services rendues par les entités du groupe BNP PARIBAS conformément aux conventions préalablement approuvées et dont la facturation a fait l'objet d'émission d'avoirs au titre de l'exercice 2017, sont présentées dans ce qui suit.

1. Contrats d'applications et de prestations de services informatiques conclus avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu, en date du 29 Mai 2012, un contrat cadre avec BNP PARIBAS portant sur des applications et des prestations de services informatiques. Il définit les conditions générales dans lesquelles BNP PARIBAS met à la disposition de l'UBCI, sans aucun transfert de propriété, des applications et/ou des droits d'utilisation d'applications ainsi que des prestations de développement, de maintenance et de production informatique s'y rattachant.

Ce contrat a été initialement conclu pour une durée indéterminée avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. Il a été annulé et remplacé par un nouveau contrat cadre signé le 21 Octobre 2013 qui est entré en vigueur à partir de cette date. Ce nouveau contrat prévoit certaines modifications portant notamment sur :

- le non transfert de la propriété intellectuelle des applications ;
- le changement des durées des contrats d'application et la fixation de l'échéance du contrat cadre en fonction de celles-ci ;

- les modalités permettant d'assurer la continuité des processus informatiques en cas de changement de contrôle de l'UBCI.

Par référence au contrat cadre conclu avec BNP PARIBAS, l'UBCI a conclu des contrats d'applications ayant fait l'objet d'avenants en octobre 2013 (hormis le contrat d'application Client First qui a été conclu en 2015 titre 1.16. et les contrats d'application QUICK WIN et NetReveal qui ont été conclus en 2017 titres 1.17 et 1.18) et qui se présentent comme suit :

1.1. Contrat d'application ATLAS 2

L'UBCI a conclu, en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque du « Corebanking system » ATLAS 2 – V400. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Le contrat prévoit, également le droit d'utilisation du logiciel UNIKIX nécessaire à l'utilisation de l'application ATLAS 2.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la maintenance évolutive de l'application ATLAS d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Aucune charge à ce titre n'a été supportée par la banque en 2017.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2017, s'élève à 1 860 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 1 540 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 320 KDT.

En outre, le contrat d'application prévoit la facturation annuelle à titre de production informatique centralisée consistant à la location par BNP PARIBAS du serveur de test ATLAS 2, hébergé à Paris, pour un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé à ce titre en 2017, s'élève à 295 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 244 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 51 KDT.

L'utilisation du logiciel UNIKIX fait l'objet d'une facturation annuelle séparée d'un montant déterminé sur la base d'une répartition des coûts selon les effectifs des filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé au titre de l'année 2017 s'élève à 46 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 38 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 8 KDT.

1.2. Contrat d'application SEARCH SPACE

L'UBCI a conclu en date du 22 janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le blanchiment d'argent SEARCH SPACE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères, tels que le nombre de comptes et le nombre de mouvements cumulés.

A ce titre, le montant facturé en 2017 s'élève à 285 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 236 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 49 KDT.

1.3. Contrat d'application CONNEXIS CASH

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de cash management CONNEXIS CASH. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé notamment en fonction du nombre de clients Connexis Cash et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2017, s'élève à 1 436 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 1 189 KDT, et ce, conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 247 KDT.

1.4. Contrat d'application VINCI

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique achats VINCI. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative et de droit d'utilisation, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2017, s'élève à 233 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 193 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 40 KDT.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé en 2017, s'élève à 125 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 103 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 22 KDT.

1.5. Contrat d'application CONNEXIS TRADE

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application d'initiation en ligne des opérations import/export CONNEXIS TRADE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS notamment le nombre de clients bénéficiaires.

Le montant facturé en 2017, s'élève à 583 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 483 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 100 KDT.

1.6. Contrat d'application IVISION

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de commerce extérieur IVISION. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé en 2017, s'élève à 527 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 436 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 91 KDT.

1.7. Contrat d'application SUN

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le financement du terrorisme et de la prévention du blanchiment SUN. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de clients.

Le montant facturé en 2017, s'élève à 82 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 68 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 14 KDT.

1.8. Contrat d'application SHINE

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de contrôle des flux de messages SWIFT SHINE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du volume des messages SWIFT échangés.

Le montant facturé en 2017, s'élève à 82 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 68 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 14 KDT.

1.9. Contrat d'application KONDOR

L'UBCI a conclu en date du 22 avril 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de back-office salle des marchés KONDOR. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable

tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de licences et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2017, s'élève à 401 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 332 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 69 KDT.

1.10. Contrat d'application APCE/APCP

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application d'automatisation et de la gestion des dossiers de crédits pour les clientèles Entreprise et Professionnel APCE/APCP. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la mise à disposition et de la maintenance, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2017, s'élève à 83 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 69 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 14 KDT.

1.11. Contrat d'application SWIFT SIBES

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application centralisée de gestion des flux SWIFT (SWIFT SIBES). Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction d'une répartition des coûts centraux entre les filiales du groupe BNP PARIBAS sur la base du nombre des messages SWIFT entrants et sortants.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2017, s'élève à 103 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 85 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 18 KDT.

1.12. Contrat d'application INFOCENTRE

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application de centralisation des données provenant des différentes applications bancaires et de génération de rapports d'analyse et de contrôle INFOCENTRE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Aux termes dudit contrat, la concession du droit d'utilisation de cette application ne donne pas lieu à une facturation de la part de BNP PARIBAS.

1.13. Contrat d'application BNPINET

L'UBCI a conclu, en date du 14 mai 2013, un contrat avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application de consultation et de réalisation d'opérations via internet BNPINET. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition et de la maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2017, s'élève à 187 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 155 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 32 KDT.

Le contrat d'application prévoit également la facturation de prestations de production informatique centralisée dont le montant est déterminé en fonction de certains critères notamment le nombre de clients BNPINET et de connexions à ce service.

Le montant facturé à ce titre en 2017, s'élève à 98 KDT.

1.14. Contrat d'application CONFIRMING

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application CONFIRMING permettant de gérer pour le compte de la clientèle Grandes Entreprises un service de règlement fournisseurs à échéance avec possibilité de paiement anticipé. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2013. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2017, s'élève à 118 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 98 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 20 KDT.

1.15. Contrat d'Application MIB Alternatif CRC Assistance à la mise en place d'un centre de Relations Clients

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application MIB Contact Center Alternative V1.0 donnant l'accès à une plateforme de relations clients permettant d'offrir des services téléphoniques. Le contrat est conclu pour une période de 3 ans avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2013. La durée de ce contrat pourra être prorogée tacitement pour des périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant forfaitaire fixe.

Le montant facturé à ce titre en 2017, s'élève à 161 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 133 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 28 KDT.

1.16. Contrat d'application CLIENT FIRST

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2015, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « CLIENT FIRST » permettant aux chargés de la clientèle de documenter un certain nombre d'informations relatives à leurs clients. Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 19 Novembre 2015.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans à partir de la date de sa signature avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant déterminé en fonction du nombre des utilisateurs de la licence. En cas de changement majeur de la version de l'application installé chez le bénéficiaire, BNP PARIBAS se réserve la possibilité de faire évoluer les prix prévus par le contrat.

Le montant facturé à ce titre en 2017, s'élève à 34 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 28 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 6 KDT.

1.17. Contrat d'application Quick Win

L'UBCI a conclu en 2017 un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application « QUICK WIN » permettant aux clients de l'UBCI, dans le cadre de l'exploitation de l'application BNPINET, un accès via Smartphones.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Ce contrat prévoit la facturation des frais de déploiement de l'application. Le montant facturé à ce titre en 2017 s'élève à 63 KDT.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition et de la maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé à ce titre en 2017, s'élève à 75 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 62 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014.

La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 13 KDT.

1.18. Contrat d'application NetReveal

L'UBCI a conclu en 2017 un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur le droit d'utilisation de l'application NetReveal, plateforme de surveillance anti-blanchiment qui analyse les transactions et les profils clients et détecte à postériori les comportements suspects.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Ce contrat prévoit la facturation des frais de déploiement de l'application. Le montant facturé à ce titre en 2017 s'élève à 269 KDT.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé à ce titre en 2017, s'élève à 53 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 44 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014.

La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 9 KDT.

2. Prestations d'assistance informatique et de services de télécommunication fournies par le groupe BNP PARIBAS

2.1. Maintenance de logiciels

Au cours de l'exercice 2017 le groupe BNP PARIBAS a refacturé à l'UBCI des prestations de maintenance de logiciels acquis par le groupe pour le compte de la banque se détaillant comme suit :

- Licence ORACLE (Licence groupe BNP) pour un montant de 173 KDT ;
- Licence COBOL et Microfocus (Licence Groupe BNP) pour un montant de 111 KDT ;
- Licence VINCI-AP/VINCI-AM pour un montant de 47 KDT
- Outil BUSINESS OBJECT pour un montant de 98 KDT ;

Ainsi, le montant total facturé au titre de l'exercice 2017 s'élève à 429 KDT.

2.2. Maintenance matériel informatique

L'UBCI a conclu, en date du 18 novembre 2011, un contrat cadre avec BNP PARIBAS NET LIMITED portant sur des prestations de services de télécommunication et de services accessoires.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu avec BNP PARIBAS NET LIMITED les opérations et les contrats de missions suivants :

2.2.1. Contrat WIN FIREWALL

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de fourniture et de maintenance de FIREWALL d'une durée de 3 ans, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. Le montant total facturé en 2017, au titre des prestations de maintenance de matériel et de logiciel, s'élève à 65 KDT

2.2.2. Contrat GLOBAL TELECOMS INFOBLOX

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de maintenance de boîtiers INFOBLOX pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2012. Le montant facturé à ce titre, en 2017, s'élève à 5 KDT.

3.2.3. Contrat INETG

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2012, un contrat de maintenance des logiciels installés sur les FIREWALL pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Le montant facturé à ce titre, en 2017, s'élève à 114KDT.

3.2.4. Prestations de maintenance de boîtiers Riverberd

En 2017, BNP PARIBAS NET LIMITED a facturé à l'UBCI des prestations de maintenance de Boîtiers Riverbed pour un montant de 88 KDT.

2.3. Redevances de télécommunication

En 2017, la BNP PARIBAS NET LIMITED a facturé à l'UBCI des redevances au titre des liaisons télé-informatiques internationales avec le groupe BNP PARIBAS. Le montant total desdites redevances s'élève à 683 KDT.

3. Acquisition d'immobilisations incorporelles auprès de BNP Procurement Tech

En 2017, BNP PARIBAS PROCURMENT TECH a facturé à l'UBCI un montant de 525 KDT au titre de licences MICROSOFT.

4. Contrat de prestation de services informatiques conclu avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu en date du 30 janvier 2012, un contrat cadre avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS qui définit les conditions générales de fourniture de prestations et de services visés dans un contrat d'application.

Ce contrat cadre a été initialement conclu pour une durée d'une année à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction. Il a été annulé et remplacé par un nouveau contrat cadre signé le 1^{er} janvier 2017 qui est entré en vigueur à partir de cette date. Le nouveau contrat porte notamment sur :

- L'interprétation, les définitions et structure contractuelle ;
- Services rendus, catalogues de services et obligation d'information ;
- Frais, facturation, paiement et intérêts de retard ;
- Protection des données personnelles (contrôle des modifications, protection des données, conflits d'intérêts, droit d'audit, confidentialité, continuité de l'activité, gouvernance...etc.) ;
- Durée et résiliation.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu, en date du 1^{er} janvier 2017 les deux contrats suivants :

- Un contrat d'application en vertu duquel l'UBCI bénéficie des prestations de services de BDSI dans le domaine applicatif « Standard et Spécifique » et le domaine « Infra et télécom » ;
- Un contrat d'application pour la prestation de service « SATURNE », l'outil de réclamation mutualisé pour les sites IRB Afrique. Selon les termes de ce contrat, BDSI assure pour le compte de l'UBCI des prestations sur l'application « SATURNE » dont notamment la création, la maintenance évolutive, le déploiement...etc.

Ces deux contrats sont entrés en vigueur à la date de leur signature et ont été approuvés par le conseil d'administration réuni le 21 juin 2017.

Les prestations de la BDSI sont facturées en fonction du temps passé et en se basant sur un taux journalier de 242 euros hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Opérationnel », de 321 Euros hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Expert » et de 761 Euros hors taxes pour un profil « Management ».

Les prestations facturées, à ce titre, par BDSI au titre de 2017, totalisent 1 213 KDT et se détaillent comme suit :

- Frais d'assistance informatique : 739 KDT ;
- Frais de développement informatique : 474 KDT.

5. Convention d'assistance technique conclue avec BNP PARIBAS

5.1. Prestations ponctuelles

L'UBCI a conclu, en date du 21 octobre 2013, un contrat d'assistance technique avec BNP PARIBAS portant sur certaines prestations ponctuelles susceptibles d'être fournies directement par BNP PARIBAS ou à travers les sociétés qui lui sont affiliées. Ces prestations ponctuelles peuvent concerner notamment :

- L'appui à la gestion des risques ;

- L'appui logistique des ressources humaines ;
- L'organisation, la maîtrise d'ouvrage et Process ;
- Les Services et Produits bancaires ;
- Les prestations mutualisées Groupe ; et
- D'autres services faisant bénéficier la banque de l'expertise du groupe dans certains domaines.

Selon les termes dudit contrat, les prestations ponctuelles sont facturées sur la base des coûts réels avec un mark-up de 6% hors taxes. Le montant annuel desdites prestations est plafonné à un pourcentage du Produit Net Bancaire. Il est révisé annuellement après approbation du conseil d'administration de l'UBCI.

Aucune charge au titre de cette convention n'a été supportée par la banque en 2017.

5.2. Mission Amélioration Continue de l'Efficacité - ACE

L'UBCI a signé, en date du 22 septembre 2016 une lettre de mission ACE avec BNP PARIBAS BDSI. Cette mission s'inscrit dans le cadre de la « convention d'assistance technique » et couvre les champs suivants :

- Formation ACE : former les managers à la méthodologie ACE (Voix du client, Qualité totale, Pilotage juste à temps, Amélioration continue, Employee empowerment) ;
- Préparation et appui méthodologique aux chefs de projets ACE éligibles au processus de certification « Lean Practitioner » du Groupe BNP Paribas ;
- Préparation et appui méthodologique aux coachs éligibles au processus de certification « Lean coach » du Groupe BNP Paribas ;
- Management de la performance.

La durée de cette mission a été de 13 mois, allant du 1^{er} septembre 2016 au 30 septembre 2017.

Cette lettre de mission a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 25 août 2016.

La charge supportée par la banque à ce titre en 2017, s'élève à 65 KDT.

6. Contrats conclus avec BNPPARIBAS Fortis Factor

L'UBCI a conclu, en date du 1er juin 2016, un contrat cadre avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR portant sur des applications et prestations de services informatiques.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR les opérations et les contrats de missions suivants :

L'UBCI a conclu, en date du 1er juin 2016, un contrat d'application avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « AQUARIUS » et la fourniture des prestations liées permettant la gestion de l'activité de Factoring.

Ces contrats ont été autorisés par le Conseil d'Administration réuni le 3 Mai 2016.

Le contrat d'application prévoit une facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application. En cas de changement majeur de la version de l'application installée chez le bénéficiaire, BNP PARIBAS FORTIS FACTOR se réserve la possibilité de faire évoluer les prix prévus par le contrat à travers la signature d'un avenant.

Le montant facturé à ce titre en 2017, s'élève à 179 KDT.

7. Contrat conclu avec BNPPARIBAS Group Service Center – GSC SA

L'UBCI a conclu, en date du 1er mai 2017, un contrat de sous-licence avec BNP Paribas GSC Group Service Center portant sur la concession du droit d'utilisation de la sous-licence sur le logiciel Rat@net. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an avec entrée en vigueur à la date de signature. La durée initiale est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives d'un an. Le contrat prévoit que l'UBCI ne bénéficie aucunement du droit d'octroyer ou de céder la sous-licence et/ou les droits qui en découlent.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 20 mars 2017.

Le contrat de sous-licence prévoit une facturation forfaitaire au titre de droit d'utilisation de la sous-licence ainsi que des frais de maintenance.

Le montant de la facture émise à ce titre en 2017 s'élève à 49 KDT.

8. Contrat Taléo conclu avec BNPPARIBAS Procurement Tech

L'UBCI a conclu en 2017 un contrat d'application « Taléo » portant sur la gestion des recrutements et des mobilités internes.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Ce contrat prévoit la facturation des frais de déploiement de l'application. Le montant facturé à ce titre en 2017 s'élève à 49 KDT.

Selon les termes du contrat, il est prévu également une facturation calculée par effectif sur une base annuelle à savoir six (6) Euros par effectif.

Le montant facturé à ce titre en 2017, s'élève à 24 KDT.

9. Contrat d'amendement à la convention d'assistance technique et aux contrats cadres des applications et prestations de services informatiques ainsi que les contrats d'application y afférents :

Le Conseil d'Administration du 29 décembre 2014 a autorisé la conclusion d'un contrat avec BNP PARIBAS portant amendement à la convention d'« Assistance technique - prestations ponctuelles », aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés. Ce contrat, signé le 30 décembre 2014, prévoit que la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, ainsi que les charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles, ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les Etats Financiers approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent.

En effet, le montant dépassant ce seuil fait l'objet d'avoirs établis par la société mère.

Les dispositions dudit contrat sont applicables pour l'exercice 2017.

10. Différentiel de change

Au cours de l'exercice 2017, la banque a enregistré des différences de change au titre des factures BNP pour un montant de 630 KDT.

Ce montant a été pris en compte pour la détermination du seuil de 2,5% du PNB de l'exercice précédent, tel que défini dans la convention d'amendement conclue en date du 30 décembre 2014 (citée au niveau du titre 9 ci-avant).

11. Conventions autorisées par le Conseil d'Administration mais non encore signées

11.1. Conseil d'administration réuni le 17 mars 2016 :

Votre conseil d'administration réuni le 17 mars 2016 a autorisé le contrat "Sonar" qui prévoit la mise en place d'un Système Opérationnel de Notation Anti-blanchiment Retail en vue de l'amélioration des processus d'entrée en relation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Le budget alloué se détaille comme suit :

- Un coût de déploiement qui s'élève à 10.806 Euros ;
- Une redevance annuelle qui s'élève à 71.633 Euros dont une première partie s'élevant à 34 640 Euros sera facturée durant les cinq premières années seulement.

11.2. Conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016 :

En date du 15 novembre 2016, votre conseil d'administration a autorisé :

- Un nouveau contrat cadre MSA pour les applications et prestations de services informatiques en remplacement au contrat cadre signé en octobre 2013 (titre B.1 ci-avant) et qui avait servi de référence à tous les contrats d'applications autorisés par le conseil depuis cette date
- Une lettre de mission Efficacité UBCI avec BNP PARIBAS : vise l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, la simplification des processus de décision et de fonctionnement ainsi que l'optimisation du dispositif commercial.

11.3. Conseil d'administration réuni le 08 novembre 2017 :

En date du 08 novembre 2017 votre conseil d'administration a autorisé une convention régissant l'externalisation intra-groupe BNP d'une partie de la gestion des alertes générées par l'outil de filtrage des sanctions au sein de SHINE (l'application de contrôle des flux de messages SWIFT).

Cette convention ne prévoit pas de coûts supplémentaires.

Les contrats et conventions autorisés mentionnés dans le présent titre n'ont pas produit d'effet au cours de l'exercice 2017.

C- GARANTIES EMISES PAR BNP PARIBAS

En vue de respecter les ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 juillet 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, BNP PARIBAS a émis au profit de la banque des garanties en couverture des engagements des groupes POULINA, CHAABOUNI, BAYAHI, et des sociétés l'Office des céréales et La Rose Blanche. L'encours desdites garanties s'élève, au 31 décembre 2017, à 260 millions de dinars. Les garanties accordées sont rémunérées au taux de 0,2% l'an. Les charges supportées par la banque au titre de ces garanties en 2017, s'élèvent à 478 KDT.

D- CESSION DE FONDS DE COMMERCE

En date du 17 mars 2017, la banque a cédé un fonds de commerce situé à El Manar II Tunis pour un montant de 105 KDT.

E- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE ENVERS SES DIRIGEANTS

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et approuvés par le conseil d'administration du 29 mars 2017 se détaillent, pour l'exercice 2017, comme suit :

- Le conseil d'administration réuni le 03 Juin 2016 a nommé Mr Fethi MESTIRI en qualité de Président du conseil d'administration.

La rémunération par le Président du Conseil d'Administration au titre de ses missions réalisées en 2017 s'élève à 267 KDT. Il bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge du carburant et des frais de télécommunication. La charge totale au cours de l'exercice 2017 s'élève à 270 KDT.

- Le conseil d'administration réuni le 03 Juin 2016 a nommé Mr Pierre BEREGOVY en qualité de Directeur Général.

La rémunération brute du Directeur Général s'élève à 774 KDT. Suivant son contrat, il bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité. La charge totale au cours de l'exercice 2017 s'élève à 1244 KDT. La charge totale supportée par la banque au titre de 2017 est limitée à 679 KDT suite à la prise en charge par BNPParibas d'un montant de 565 KDT.

- La nomination du Directeur Général Adjoint de la banque est effectuée par décision du Comité de Nomination et Rémunération du 20 Janvier 2015. Cette décision a été validée par le Conseil d'Administration du 04 Février 2015. Sa rémunération a été fixée par décision du Comité de Nomination et Rémunération du 29 mars 2017 et a été validée par le Conseil d'Administration réuni le 30 mars 2017.
- La rémunération brute du Directeur Général Adjoint, au titre de l'exercice 2017 s'élève à 194 KDT dont une rémunération variable de 45 KDT. La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2017 s'élève à 252 KDT.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge totale comptabilisée au cours de l'exercice 2017, s'élève à 622 KDT.

2. Les obligations et engagements de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit en KDT :

Libellé	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Membres du Conseil d'Administration	
	Charge 2017	Passifs au 31.12.2017	Charge 2017	Passifs au 31.12.2017	Charge 2017	Passifs au 31.12.2017	Charge 2017	Passifs au 31.12.2017
Avantages à court terme	270	-	679	155	252	42	622	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	270	-	679	155	252	42	622	-

Les présentes conventions mises au vote sont.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le transfert aux réserves facultatives du montant de 5 062 610.563 Dinars à prélever sur les réserves « à régime spécial » et représentant la partie devenue disponible de ces réserves.

La présente résolution mise au vote est.

Quatrième Résolution :

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 qui s'élève à 40 516 961,184 Dinars, comme suit :

Bénéfice de l'exercice	40 516 961,184
Report à nouveau	
Total	40 516 961,184
Réserve légale	
Réserves spéciales de réinvestissement	
Bénéfice disponible	40 516 961,184
Dividendes	
Réserves facultatives	40 516 961,184
Reliquat	0

La présente résolution mise au vote est.

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer des dividendes, d'un montant de _____ Dinars à prélever sur les réserves facultatives constituées antérieurement au 31 décembre 2013.

Ainsi, le dividende par action fixé à sera versé en franchise de retenue à la source et sera mis en paiement à partir du -----

La présente résolution mise au vote est.

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités s'y rattachant, au titre de l'année 2018, à un montant global de Dinars brut. La répartition entre les membres s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

La présente résolution mise au vote est.

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner en tant que Commissaires aux Comptes le cabinet et le cabinet, et ce, pour un mandat de trois (3) ans prenant fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2020.

La présente résolution mise au vote est.

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que les mandats de Meninx Holding représentée par M. Mehdi Tamarziste, M. Selim Riahi et M. Philippe Tartelin sont échus, décide de renouveler le mandat d'Administrateur(s) de _____ pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2020.

_____, présent(s), remercie(nt) les actionnaires de l'honneur et de la confiance qu'ils lui (leur) ont accordé(s) et déclare(nt) accepter les fonctions qui viennent de lui (leur) être confiées.

La présente résolution mise au vote est.

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité d'Administrateur de l'UBCI pour un mandat de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

_____, présent(s), remercie(nt) les actionnaires de l'honneur et de la confiance qu'ils lui (leur) ont accordé(s) et déclare(nt) accepter les fonctions qui viennent de lui(leur) être confiées.

La présente résolution mise au vote est...

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par Messieurs les administrateurs dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membres de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du code des sociétés commerciales.

La présente résolution mise au vote est ...

Onzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

La présente résolution mise au vote est.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à_____.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène –Tunis-

L'Arab Tunisian Lease -ATL- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2018. Ces états qui sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Chiheb GHANMI et Mr Mohamed Neji HERGLI.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 017	2 016
A C T I F			
Liquidités et équivalents de liquidités	6	8 882 257	11 491 357
Placements à court terme	7	14 489 311	-
Créances issues d'opérations de leasing	8	602 479 257	496 698 324
Placements à long terme	9	17 627 709	14 180 056
Valeurs immobilisées			
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	10	32 749	9 060
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	11	5 208 307	4 861 169
Autres actifs	12	19 307 056	5 269 482
<i>Total de l'actif</i>		668 026 646	532 509 448
P A S S I F			
Concours bancaires et dettes rattachées	13	77 211	-
Emprunts et dettes rattachées	14	512 129 402	413 755 762
Dettes envers la clientèle	15	3 986 412	3 213 978
Fournisseurs et comptes rattachés	16	64 296 407	34 922 441
Autres passifs	17	6 435 652	4 170 849
<i>Total du passif</i>		586 925 085	456 063 030
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital		25 000 000	25 000 000
Réserves		45 159 756	41 552 656
Résultats reportés		286 662	1 884 533
Résultat de l'exercice		10 655 143	8 009 229
<i>Total des capitaux propres</i>	18	81 101 561	76 446 418
<i>Total passif et capitaux propres</i>		668 026 646	532 509 448

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 DECEMBRE 2017**

(Montants exprimés en dinars)

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
1. PASSIFS EVENTUELS	-	-
<i>Total en DT</i>		
2. ENGAGEMENTS DONNES		
- Accords de financement prêt à mettre en force	13 335 328	14 342 969
- Autres Engagements donnés 45.1	18 792 953	21 461 734
- Traités de garanties sur crédit CITIBANK	37 000 000	30 000 000
<i>Total en DT</i>		
	69 128 281	65 804 703
3. ENGAGEMENTS RECUS		
- Hypothèques reçues	21 147 725	20 138 897
- Garanties reçues d'établissements bancaires 45.2	18 792 953	21 461 734
- Intérêts à échoir sur crédits leasing 8.1	107 312 143	87 493 247
<i>Total en DT</i>		
	147 252 820	129 093 878
4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
- Emprunts obtenus non encore encaissés	-	31 599 700
- Crédits consentis non encore versés	12 386 133	19 622 989
- Opérations de portage 9.1	217 244	217 244
<i>Total en DT</i>		
	12 603 376	51 439 933

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 décembre	
		2 017	2 016
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		56 628 070	49 089 737
Autres produits sur opérations de leasing		2 435 030	1 664 558
<i>Total des produits de leasing</i>	19	59 063 099	50 754 294
Charges financières nettes	20	(31 872 385)	(26 896 562)
Produits des placements	21	831 198	482 381
<i>PRODUIT NET DE LEASING</i>		28 021 913	24 340 113
Autres produits d'exploitation	22	478 284	300 406
Charges de personnel	23	(6 310 241)	(5 295 612)
Autres charges d'exploitation	24	(3 198 262)	(2 995 155)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	25	(616 821)	(470 544)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</i>		18 374 873	15 879 208
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	26	(2 556 375)	(2 585 288)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	27	(500 127)	(1 218 208)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i>		15 318 372	12 075 712
Autres gains ordinaires		179 481	349 369
Autres pertes ordinaires		(5 993)	(22 995)
<i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</i>		15 491 860	12 402 086
Impôt sur les bénéfices	28	(4 232 128)	(3 370 588)
<i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</i>		11 259 732	9 031 498
Eléments extraordinaires	5	(604 590)	(1 022 269)
<i>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</i>		10 655 143	8 009 229
Résultat par action	18	0,426	0,320

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 décembre	
		2 017	2 016
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Encaissements provenant des clients de leasing		344 689 536	294 284 594
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(362 801 115)	(294 380 479)
Encaissements autres que leasing	29	516 809	141 339
Décaissements autres que leasing		(5 065 310)	(4 553 350)
Décaissements au personnel		(4 249 010)	(2 756 021)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(7 828 309)	(6 448 690)
Acquisition/Cession de placements à court terme		(14 500 000)	-
Intérêts perçus	30	747 406	176 704
Intérêts payés	31	(27 756 615)	(23 817 101)
Impôts sur le résultat payés	32	(2 773 807)	(4 244 949)
		(79 020 414)	(41 597 953)
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dividendes reçus sur placements à long terme	33	185 916	249 192
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	34	206 033	275 123
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	35	(5 000 000)	(2 000 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	36	968 470	1 534 900
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	37	(1 065 512)	(844 181)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	38	202 617	282 778
		(4 502 475)	(502 188)
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>			
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés	39	(5 999 947)	(5 499 943)
Encaissements provenant des emprunts	40	172 593 285	89 244 010
Remboursement des emprunts	41	(85 756 760)	(55 570 469)
		80 836 578	28 173 597
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(2 686 311)	(13 926 544)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		11 491 357	25 417 901
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	42	8 805 046	11 491 357

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012. Le capital est divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2017, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	4,66%
SEFINA SICAF	936 900	936 900	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	500 000	500 000	2,00%
KAMOUN HABIB	466 819	466 819	1,87%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,66%
FCP OPTIMA	400 000	400 000	1,60%
FCP SECURITE	300 000	300 000	1,20%
BEN AMMAR CHEDLI	255 538	255 538	1,02%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 491 520	6 491 520	25,97%
Total Général	25 000 000	25 000 000	100,00%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1er janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1er janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers de l'ATL, arrêtés au 31 décembre 2017, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – *Avantages au personnel.*
- IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères.*
- IAS 33 – *Résultat par action.*
- IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.*

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

A l'exception de ce qui est indiqué dans la note 5 infra, les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont identiques à ceux appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle et à base collective, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : Les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté annuel.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers annuels peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers annuels de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

A partir de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet,...) déduction faite :

- Des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- De la valeur de réalisation attendue des biens meubles données en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- De la valeur de réalisation attendue des biens immeubles loués et adossés à tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4),
- De la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- De la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

Toute reprise de provisions constituées sur les actifs classés qui serait occasionnée par le recours à des hypothèques, à la récupération et/ou à la considération de la valeur de réalisation attendue de biens immobiliers donnés en leasing n'est pas constatée.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées en 2011, et en application de la circulaire de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements de l'époque, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date de rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêté des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- Des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,

- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- Des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -*Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 -*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- *Avantages bénéficiant au personnel* :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligataire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

(a) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et

(b) Les passifs éventuels qui résultent :

- Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
- Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Note 4. Faits marquants de l'exercice :

L'exercice clos le 31 décembre 2017, a été marqué par les faits suivants :

4-1. L'augmentation des mises en force de 30,16% et ce en passant de 268,9 MDT à 350,0 MDT.

4-2. L'augmentation du produit net de leasing de 15,13% en passant de 24.340.113 DT en 2016 à 28.021.913 DT en 2017. Par rapport à 2016, les produits de leasing ont augmenté de 16,37% et les charges financières nettes ont augmenté de 18,50%.

4-3. L'augmentation du bénéfice net de 33,04% en passant de 8.009.229 DT en 2016 à 10.655.143 DT en 2017.

Note 5. Eléments d'appréciation permettant la comparabilité :

5.1. Changement de méthodes traité prospectivement :

Jusqu'au 31 décembre 2016, la valeur de réalisation attendue des biens meubles et immeubles donnés en leasing et adossés aux actifs compromis (classe B4) n'était pas considérée lors du calcul, à base individuelle, des provisions requises sur engagements douteux.

Un changement de méthodes de détermination, à base individuelle, des provisions requises sur engagements douteux est intervenu, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et a consisté en la prise en compte de la valeur de réalisation attendue des seuls biens immeubles adossés aux créances classées en B4. Ainsi, la valeur de réalisation attendue des biens meubles adossés à des créances relevant des actifs compromis demeure exclue.

Toute reprise de provisions constituées sur les actifs compromis qui serait occasionnée par le recours à la valeur de réalisation attendue de biens immobiliers donnés en leasing n'est pas constatée. En conséquence, la nouvelle méthode a été appliquée de manière prospective.

Ce changement a eu pour effet de réduire le coût du risque de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à hauteur de 1.821.964 DT.

5.2. Changement de présentation de la Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle :

La Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, figurait au niveau de l'état de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 parmi les composantes de la rubrique "Impôt sur les bénéfices" pour 1.022.269 DT. A des fins de comparabilité sectorielle, ladite CCE a été présentée, dans l'état de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017, parmi les "éléments extraordinaires" au niveau de la colonne dédiée aux données comparatives de l'exercice 2016.

Par ailleurs, l'article 52 de la loi n° 2017-66 du 18 décembre 2017, portant loi de finances pour l'année 2018 a institué une taxe conjoncturelle au profit du budget de l'Etat pour les années 2018 et 2019. Ladite taxe est due par les banques et les établissements financiers régis par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016. Le montant de la susdite taxe est fixé à :

- 5% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dont le délai de déclaration intervient au cours de l'année 2018 avec un minimum de 5.000 DT ;
- 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dont le délai de déclaration intervient au cours de l'année 2019 avec un minimum de 5.000 DT.

Répondant, en substance, aux mêmes caractéristiques de la CCE, la charge encourue en 2017, pour 604.590 DT, au titre de la taxe conjoncturelle précitée a été présentée, à des fins comparatives, parmi les "éléments extraordinaires".

Note 6. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 8.882.257 DT au 31 décembre 2017 contre 11.491.357 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
+ Avoirs en Banques	8 860 421	11 464 081
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	68
+ Avoirs en Caisses	16 516	22 177
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	5 241	5 031
Total	8 882 257	11 491 357

Note 7. Placements à court terme :

Le solde de cette rubrique s'élève à 14.489.311 DT au 31 décembre 2017 contre un solde nul au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
+ Certificats de dépôt au nominal	14 500 000	-
- Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(10 689)	-
Total	14 489 311	-

Note 8. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 décembre 2017, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 602.479.257 DT contre un solde net de 496.698.324 DT au 31 décembre 2016.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	Au 31 Décembre		
	2 017	2 016	
<i>Créances sur contrats mis en force</i>		628 258 401	524 025 748
+ Encours financiers	8.1	590 786 883	491 575 501
+ Impayés		39 226 500	34 153 848
+ Créances- assurance matériel en leasing		107 481	110 344
+ Créances- factures à établir		1 072 281	707 335
+ Valeurs à l'encaissement		139 083	33 426
- Intérêts échus différés		(3 073 828)	(2 554 706)
<i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i>		8 939 096	4 210 024
Total brut des créances leasing	8.2	637 197 496	528 235 772
<i>A déduire couverture</i>			
Provisions à base individuelle et additionnelles	8.2	(27 311 277)	(25 339 637)
Provisions collectives	8.2	(3 191 367)	(3 080 521)
Produits réservés	8.2	(4 215 596)	(3 117 290)
Total net des créances leasing		602 479 257	496 698 324

8.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 décembre 2017 la somme de 590.786.883 DT contre 491.575.501 DT au 31 décembre 2016.

Par rapport au 31 décembre 2016, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 99.211.382 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2016	1 294 753 046	803 177 545	491 575 501
Capital amorti des anciens contrats	-	196 939 058	(196 939 058)
Ajouts de la période	350 021 029	30 178 848	319 842 181
Investissements (Nouveaux contrats)	338 529 047	28 048 918	310 480 129
Relocations	11 491 983	2 129 931	9 362 052
Retraits de la période	(196 106 520)	(172 414 779)	(23 691 741)
Cessions à la valeur résiduelle	(133 641 341)	(133 588 241)	(53 100)
Cessions anticipées	(24 742 708)	(18 101 032)	(6 641 676)
Transferts (cessions)	(20 422 805)	(12 574 056)	(7 848 749)
Relocations	(17 299 666)	(8 151 449)	(9 148 216)
Soldes au 31 décembre 2017	1 448 667 556	857 880 673	590 786 883

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	690 271 500	575 020 817
à recevoir dans moins d'1 an	242 400 825	198 944 240
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	430 781 320	360 631 942
à recevoir dans plus de 5 ans	17 089 355	15 444 634
- Produits financiers non acquis	(107 312 143)	(87 493 247)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	582 959 357	487 527 570
à recevoir dans moins d'1 an	193 869 547	159 021 081
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	373 988 811	315 085 399
à recevoir dans plus de 5 ans	15 100 999	13 421 090
Valeurs résiduelles (2)	1 527 737	1 539 791
Contrats suspendus ordinaires (3)	-	-
Contrats suspendus en contentieux (4)	6 299 789	2 508 141
Total général (1) + (2) + (3) + (4)	590 786 883	491 575 501

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
Bâtiment et travaux publics	100 104 750	92 324 993
Industrie	89 390 798	71 193 833
Tourisme	9 431 106	8 916 111
Commerces et services	335 373 108	269 016 763
Agriculture	56 487 121	50 123 800
Total	590 786 883	491 575 501

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
Equipements	59 640 402	49 603 341
Matériel roulant	452 073 877	379 614 293
Matériel spécifique	45 482 356	28 357 085
<i>Sous Total</i>	<i>557 196 635</i>	<i>457 574 719</i>
Immobilier	33 590 248	34 000 782
Total	590 786 883	491 575 501

8.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	504 013 761	66 354 128	5 312 005	2 782 050	12 324 939	590 786 883	33 590 248
Impayés	5 403 213	7 340 972	1 345 374	1 213 294	23 923 648	39 226 500	1 735 190
Créances- assurance matériel en leasing	104 366	1 714	-	-	1 401	107 481	-
Créances- factures à établir	835 794	70 201	47 866	78 359	40 061	1 072 281	42 201
Valeurs à l'encaissement	610	138 000	-	-	473	139 083	-
Intérêts échus différés	(2 641 728)	(360 674)	(27 222)	(6 330)	(37 873)	(3 073 828)	(152 423)
Contrats en instance de mise en force	8 899 468	39 627	-	-	-	8 939 096	1 350 000
CREANCES LEASING	516 615 485	73 583 968	6 678 022	4 067 372	36 252 649	637 197 496	36 565 216
Avances reçues (*)	(3 922 680)	-	(18)	(34)	(63 680)	(3 986 412)	(79 672)
ENCOURS GLOBAL (**)	512 692 805	73 583 968	6 678 005	4 067 338	36 188 969	633 211 084	36 485 543
ENGAGEMENTS HORS BILAN	25 276 370	445 090	-	-	-	25 721 460	396 794
TOTAL ENGAGEMENTS	537 969 175	74 029 058	6 678 005	4 067 338	36 188 969	658 932 545	36 882 337
Produits réservés	-	-	(244 810)	(270 753)	(3 700 033)	(4 215 596)	(543 797)
Provisions à base individuelle	-	(***) (656 259)	(187 100)	(501 400)	(25 891 665)	(27 236 424)	(2 541 171)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(74 853)	(74 853)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	(656 259)	(431 910)	(772 153)	(29 666 551)	(31 526 873)	(3 084 968)
Provisions à base collective	(2 670 377)	(520 990)	-	-	-	(3 191 367)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(2 670 377)	(520 990)	-	-	-	(3 191 367)	
ENGAGEMENTS NETS	535 298 798	72 851 809	6 246 095	3 295 184	6 522 418	624 214 305	
Ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4) (1)			1,05%	0,64%	5,72%		
				7,41%			
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés (2)			6,47%	18,98%	81,98%		
				67,17%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle).

(**) Base de calcul du ratio des actifs bilantiels non performants.

(***) Provision reclassée par contagion suite à une opération de remplacement d'un bien donné en leasing auprès d'une relation appartenant au même groupe de sociétés.

(1) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 Décembre 2017 à 7,41% contre 7,38% au 31 Décembre 2016.

(2) Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 Décembre 2017 à 67,17% contre 73,44% au 31 Décembre 2016.

Note 9. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 décembre 2017, à 17.627.709 DT contre 14.180.056 DT au 31 décembre 2016. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 017	2 016
<i>Portefeuille investissement (1)</i>	9.1	21 983 811	17 952 282
Participations directes		11 272 862	6 283 862
Participations en portage		217 244	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		10 413 706	11 351 176
Obligations (Emprunt National 2014)		80 000	100 000
<i>Créances rattachées (2)</i>		216 708	300 458
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		122 600	205 879
Intérêts courus sur obligations		2 763	3 235
Total brut (1) + (2)		22 200 519	18 252 740
<i>A déduire couverture</i>			
Provisions pour dépréciation des participations directes	9.1	(259 042)	(233 266)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	9.1	(217 244)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	9.1	(4 005 180)	(3 530 829)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
Total net		17 627 709	14 180 056

9.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives (créances rattachées exclues) s'élève, au 31 décembre 2017, à 17.502.346 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					11 272 862	(259 042)	11 013 820
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(45 613)	120 442
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	-	1 143 756
- PHENICIA SEED FUND	500	848	826,101	5,04%	413 051	(155 093)	257 958
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000	8,88%	500 000	(8 336)	491 664
- SENED SICAR	-	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST ^(*)	30 000	10	10	3,00%	300 000	-	300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10	6,71%	1 000 000	-	1 000 000
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100	9,15%	1 000 000	-	1 000 000
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	20 000	100	100	5,23%	2 000 000	-	2 000 000
- CARTHAGO SANITAIRE	30 000	100	100	5,00%	3 000 000	-	3 000 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4,090	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : ^(**)					10 413 706	(4 005 180)	6 408 526
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	34 930	-	34 930
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	2 000 000	(250 000)	1 750 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	319 370	-	319 370
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	460 000	(242 650)	217 350
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	1 500 006	(859 913)	640 093
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	3 021 900	(1 949 644)	1 072 256
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	3 077 500	(702 974)	2 374 526
OBLIGATIONS :					80 000	-	80 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	80 000	-	80 000
TOTAL EN DT					21 983 812	(4 481 466)	17 502 346

(*) Le pourcentage de participation de l'ATL dans la société SICAR INVEST a été ramené à 3% suite à l'absorption de la société SIP SICAR décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 7 septembre 2017 et en vertu de laquelle la société SICAR INVEST avait augmenté son capital pour le porter à 10.000.000 DT.

(**) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 31 décembre 2017, la somme de 10.538.495 DT et se présentent comme suit :

	SICAR INVEST		ATD SICAR					Total au 31/12/2017
	Année de libération: FG 2 2008	FG 3 2012	FG 2 2007	FG 3 2008	FG 4 2009	FG 5 2010	FG 6 2011	
Emplois sur fonds à capital risque								
Participations en rétrocession	20 760	1 550 000	-	460 000	500 000	3 021 900	3 077 500	8 630 160
Autres participations ciblées	-	-	-	-	1 000 006	-	-	1 000 006
Placements	21 384	381 342	351 193	1 007	-	-	2 139	757 065
Disponibilités en Banques	14 817	136 140	115	91	-	15	86	151 264
Total des emplois	56 961	2 067 482	351 308	461 098	1 500 006	3 021 915	3 079 725	10 538 495
Ressources des fonds à capital risque								
Dotations remboursables	34 930	2 000 000	319 370	460 000	1 500 006	3 021 900	3 077 500	10 413 706 (a)
Excédents antérieurs en instance de virement	-	-	-	-	(154)	-	-	(154) (b)
Excédent de l'exercice	20 173	67 482	31 938	1 098	(177)	15	2 225	122 754 (c)
Créditeurs divers	1 858	-	-	-	-	-	-	1 858
Découverts bancaires	-	-	-	-	331	-	-	331
Total des ressources	56 961	2 067 482	351 308	461 098	1 500 006	3 021 915	3 079 725	10 538 495

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	11 268	61 800	30 630	-	-	-	-	103 698
+ Produits nets des placements	8 913	5 800	1 315	1 098	-	48	2 258	19 431
+ Dividendes	7 801	5 376	-	38	-	-	79	13 294
+ Intérêts							36	36
+ Plus-values de cession	1 111	424	1 315	1 060	-	48	2 143	6 101
- Services bancaires & assimilés	(8)	(118)	(7)	-	(177)	(33)	(33)	(375)
Excédent de l'exercice	20 173	67 482	31 938	1 098	(177)	15	2 225	122 754

Note 10. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 décembre 2017, une valeur nette comptable de 32.749 DT contre 9.060 DT au 31 décembre 2016. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	230 268	30 000	-	260 268	221 208	6 311	-	227 519	32 749
TOTAUX		230 268	30 000	-	260 268	221 208	6 311	-	227 519	32 749

Note 11. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2017, une valeur nette comptable de 5.208.307 DT contre 4.861.169 DT au 31 décembre 2016. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	-	-	4 315 806	1231 216	94 529	-	1325 745	2990 061
Matériel de transport (*)	20,0%	1 406 827	850 332	336 370	1 920 789	572 748	314 998	297 224	590 522	1330 266
Equipements de bureau	10,0%	529 743	19 023	-	548 766	375 049	24 559	-	399 608	149 157
Matériel informatique	33,3%	670 918	58 370	750	728 538	514 409	91 751	750	605 410	123 128
Installations générales	10,0%	1 160 383	88 352	-	1 248 736	572 517	84 673	-	657 190	591 545
Immobilisations en cours	-	29 181	22 760	42 042	9 900	-	-	-	-	9 900
TOTAUX		8 127 109	1 038 837	379 162	8 786 784	3 265 940	610 510	297 974	3 578 476	5 208 307

(*) Parmi les éléments de la rubrique "Matériel de transport" figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable de ces actifs se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
+ Valeur Brute	556 655	556 655
- Amortissements antérieurs	(95 934)	(3 698)
- Amortissements de l'exercice	(111 331)	(92 236)
= Valeur nette comptable	349 390	460 721

Note 12. Autres actifs :

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2017, la somme de 19.307.056 DT contre 5.269.482 DT, au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 017	2 016
Instruments de couverture	9 675 206	1 037 546
Prêts et avances au personnel	895 354	1 075 697
- Échéances à plus d'un an sur prêts	689 539	816 667
- Échéances à moins d'un an sur prêts	205 815	259 029
- Avances et acomptes	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	37 898	37 898
- Créances immobilisées	45 522	45 522
- Moins : provisions	(7 624)	(7 624)
Charges reportées	2 132 679	1 712 297
- Frais d'émission des emprunts	12.1 2 132 679	1 712 297
Etat, impôts et taxes (actif) :	6 148 926	863 565
- Report d'impôt sur les sociétés (Cf. note 17.1)	-	247 559
- Report de TVA	6 140 273	614 769
- Retenues à la source	72 460	65 044
- Moins : provisions	(63 807)	(63 807)
Autres débiteurs :	256 304	177 060
- Avances aux fournisseurs	256 304	177 060
- Autres débiteurs divers	191 227	55 061
- Moins : provisions	(191 227)	(55 061)
Comptes de régularisation actif :	160 688	365 419
- Produits à recevoir	25 695	118 686
- Charges constatées d'avance	106 615	246 733
Total	19 307 056	5 269 482

12.1. Frais d'émission des emprunts :

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2017 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régul.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régul.	Fin de l'exercice	
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625	-	-	121 625	114 710	4 972	-	119 682	1 943
Frais d'émission des obligations ATL 2010/2	203 423	-	(203 423)	-	195 380	8 043	(203 423)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	-	-	185 457	160 588	15 703	-	176 291	9 166
Frais d'émission des obligations ATL 2012/1	175 503	-	(175 503)	-	170 662	4 840	(175 503)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	-	-	175 390	124 698	23 184	-	147 882	27 508
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	-	-	226 037	140 864	34 077	-	174 941	51 096
Frais d'émission des obligations ATL 2014/1	221 975	-	-	221 975	168 336	32 678	-	201 014	20 961
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	-	-	222 583	134 162	37 280	-	171 442	51 141
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	-	-	442 791	198 763	89 714	-	288 477	154 314
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	433 378	-	-	433 378	136 305	88 454	-	224 759	208 619
Frais d'émission des obligations ATL 2015/2	439 665	-	-	439 665	86 117	95 792	-	181 909	257 756
Frais d'émission des obligations ATL 2016/1	324 801	-	-	324 801	37 871	71 625	-	109 496	215 305
Frais d'émission des obligations ATL 2017/1	173 900	370 275	-	544 175	-	98 721	-	98 721	445 454
Frais d'émission des obligations ATL 2017/2	-	229 368	-	229 368	-	9 552	-	9 552	219 816
Frais d'émission des obligations ATL 2017/3	-	129 923	-	129 923	-	-	-	-	129 923
Frais d'émission de l'emprunt SANAD	56 004	-	-	56 004	21 779	14 933	-	36 713	19 291
Frais d'émission de l'emprunt SANAD 2	-	144 138	-	144 138	-	24 287	-	24 287	119 851
Frais d'émission de l'emprunt GGF	-	201 738	-	201 738	-	23 011	-	23 011	178 727
Frais d'émission du CMT BNA	-	15 000	-	15 000	-	4 716	-	4 716	10 284
Frais d'émission du CMT ATB	-	15 000	-	15 000	-	3 477	-	3 477	11 523
TOTAUX	3 402 533	1 105 441	(378 926)	4 129 048	1 690 236	685 059	(378 926)	1 996 369	2 132 679

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

Note 13. Concours bancaires et dettes rattachées :

Les concours bancaires et dettes rattachées ont atteint 77.211 DT, au 31 décembre 2017, contre un solde nul, au 31 décembre 2016, et se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 017	2 016
Banques, découverts	77 211	-
Total	77 211	-

Note 14. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 512.129.402 DT, au 31 décembre 2017, contre 413.755.762 DT, au 31 décembre 2016, et se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 017	2 016
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	14.1	496 328 628	400 331 612
Emprunts obligataires		288 884 000	277 778 000
Emprunts auprès des B & E.F		95 811 897	95 409 378
Emprunts extérieurs		111 632 731	27 144 234
+ Intérêts post-comptés courus (2)		14 919 316	13 337 217
Intérêts courus sur emprunts obligataires		13 250 338	11 740 808
Intérêts courus sur emprunts auprès des B & E.F		776 696	1 113 019
Intérêts courus sur emprunts extérieurs		892 282	483 389
+ Contributions à payer au F.P.C (3)		881 458	86 934
Total général (1) + (2) + (3)	14.2	512 129 402	413 755 762

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

14.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 496.328.628 DT, au 31 décembre 2017 contre 400.331.612 DT, au 31 décembre 2016.

Par rapport au 31 décembre 2016, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré un accroissement net de 95.997.016 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
EMPRUNTS OBLIGATAIRES							
ATL subordonné 2008/2	6 000 000	-	(3 000 000)	-	3 000 000	-	3 000 000
ATL 2010/2	7 000 000	-	(7 000 000)	-	-	-	-
ATL 2011/1	18 000 000	-	(6 000 000)	-	12 000 000	6 000 000	6 000 000
ATL 2012/1	6 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-	-
ATL 2013/1	24 000 000	-	(6 000 000)	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
ATL 2013/2	28 800 000	-	(7 200 000)	-	21 600 000	14 400 000	7 200 000
ATL 2014/1	12 000 000	-	(4 000 000)	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
ATL 2014/2	15 772 000	-	(4 000 000)	-	11 772 000	7 772 000	4 000 000
ATL 2014/3	36 016 000	-	(3 984 000)	-	32 032 000	24 032 000	8 000 000
ATL 2015/1	38 300 000	-	(1 700 000)	-	36 600 000	28 600 000	8 000 000
ATL 2015/2	40 000 000	-	(2 810 000)	-	37 190 000	34 380 000	2 810 000
ATL 2016/1	30 000 000	-	(1 860 000)	-	28 140 000	26 280 000	1 860 000
ATL 2017/1	15 890 000	34 110 000	-	-	50 000 000	46 909 200	3 090 800
ATL 2017/2	-	20 000 000	-	-	20 000 000	20 000 000	-
ATL 2017/3	-	10 550 000	-	-	10 550 000	10 550 000	-
<u>Total des emprunts obligataires</u>	277 778 000	64 660 000	(53 554 000)	-	288 884 000	234 923 200	53 960 800
EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES							
BIRD	12 857 143	-	(1 142 857)	-	11 714 286	10 571 429	1 142 857
BAD	4 435 368	-	(682 364)	-	3 753 003	3 070 639	682 364
BEI	-	33 013 285	-	4 076 681	37 089 966	37 089 966	-
SANAD Fund	9 851 724	27 600 000	(2 780 058)	3 769 210	38 440 876	32 177 918	6 262 958
GREEN FOR GROWTH Fund	-	19 320 000	-	1 314 600	20 634 600	20 634 600	-
<u>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</u>	27 144 234	79 933 285	(4 605 279)	9 160 491	111 632 731	103 544 552	8 088 179

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>AUTRES EMPRUNTS ET CONCOURS BANCAIRES</u>							
ATB (CMT)	-	6 000 000	(600 000)	-	5 400 000	4 200 000	1 200 000
BNA (CMT)	-	15 000 000	(2 250 000)	-	12 750 000	9 750 000	3 000 000
AL BARAKA BANK (CMT)	5 000 000	-	(1 564 420)	-	3 435 580	1 771 048	1 664 531
CITI BANK (CCT)	30 000 000	121 100 000	(114 100 000)	-	37 000 000	-	37 000 000
ABC BANK (CCT)	9 000 000	22 000 000	(22 000 000)	-	9 000 000	-	9 000 000
ATTIJARI LEASING (Crédit Bail) (*)	10 373	-	(8 823)	-	1 550	-	1 550
TUNISIE LEASING (Crédit Bail) (*)	399 005	-	(174 237)	-	224 768	34 622	190 145
<u>Total des autres emprunts et concours bancaires</u>	44 409 378	164 100 000	(140 697 481)	-	67 811 897	15 755 671	52 056 227
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>							
AL BARAKA BANK	30 000 000	71 000 000	(83 000 000)	-	18 000 000	-	18 000 000
ZITOUNA BANK	21 000 000	30 000 000	(41 000 000)	-	10 000 000	-	10 000 000
<u>Total des certificats de leasing</u>	51 000 000	101 000 000	(124 000 000)	-	28 000 000	-	28 000 000
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>							
SANADETT SICAV 1	-	5 000 000	(5 000 000)	-	-	-	-
SANADETT SICAV 2	-	5 000 000	(5 000 000)	-	-	-	-
SANADETT SICAV 3	-	5 000 000	(5 000 000)	-	-	-	-
SANADETT SICAV 4	-	5 000 000	(5 000 000)	-	-	-	-
SANADETT SICAV 5	-	5 000 000	(5 000 000)	-	-	-	-
SANADETT SICAV 6	-	5 000 000	(5 000 000)	-	-	-	-
<u>Total des billets de trésorerie</u>	-	30 000 000	(30 000 000)	-	-	-	-
<u>TOTAL GENERAL</u>	400 331 612	439 693 285	(352 856 760)	9 160 491	496 328 628	354 223 422	142 105 206

(*) L'analyse des engagements locatifs liés aux contrats de location-financement conclus par l'ATL en sa qualité de preneur, se présente par maturité comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
+ Paiements minimaux au titre de la location	237 182	447 375
à payer dans moins d'1 an	202 420	210 193
à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans	34 762	237 182
à payer dans plus de 5 ans	-	-
- Intérêts à courir	(10 864)	(37 997)
= Valeur actualisée des paiements minimaux	226 318	409 378
à payer dans moins d'1 an	191 695	183 060
à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans	34 622	226 318
à payer dans plus de 5 ans	-	-

Les caractéristiques essentielles des contrats de crédit-bail conclues par l'ATL se présentent comme suit :

	Attijari Leasing	Tunisie Leasing 1	Tunisie Leasing 2	Tunisie Leasing 3	Tunisie Leasing 4
Financement (DT)	24 630	161 279	216 649	113 306	40 790
Maturité	36 mois	36 mois	36 mois	36 mois	36 mois
Valeur résiduelle (DT)	1	1	1	1	1

Pour lesdits contrats, il y a lieu de noter, également, que :

- Les charges de loyers de la période n'incluent pas de loyers conditionnels ;
- L'ATL n'a pas conclu de contrats de sous-location.

14.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 31 Décembre 2017				Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Au 31 Décembre 2016	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				Total Général (1)+(2)+(3)	Total Général
Dettes représentées par un titre									
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>									
Emprunts obligataires à taux fixe	22 330 800	23 020 000	168 234 800	33 698 400	247 284 000	12 154 854	-	259 438 854	259 499 936
Emprunts obligataires à taux variable	1 570 000	4 040 000	12 990 000	-	18 600 000	690 751	-	19 290 751	23 868 778
Dettes subordonnées									
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>									
Emprunts obligataires à taux fixe	-	2 800 000	12 000 000	8 000 000	22 800 000	399 869	-	23 199 869	5 741 764
Emprunts obligataires à taux variable	-	200 000	-	-	200 000	4 865	-	204 865	408 329
Autres fonds empruntés									
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>									
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	-	1 142 857	7 127 317	3 444 112	11 714 286	200 277	-	11 914 563	13 221 253
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	682 364	2 729 457	341 182	3 753 003	24 692	-	3 777 696	4 464 175
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	-	25 962 976	11 126 990	37 089 966	20 303	234 881	37 345 150	-
SANAD Fund (SANAD)	-	6 262 958	32 177 918	-	38 440 876	615 370	612 015	39 668 261	10 029 129
Green for Growth Fund (GGF)	-	-	15 006 967	5 627 633	20 634 600	31 640	34 562	20 700 801	-
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>									
<i>Certificats de leasing</i>									
AL BARAKA BANK	18 000 000	-	-	-	18 000 000	121 473	-	18 121 473	30 436 312
ZITOUNA BANK	10 000 000	-	-	-	10 000 000	87 500	-	10 087 500	21 284 415
<i>Crédits directs</i>									
ATB	-	1 200 000	4 200 000	-	5 400 000	35 015	-	5 435 015	-
BNA	750 000	2 250 000	9 750 000	-	12 750 000	84 869	-	12 834 869	-
CITI BANK	22 500 000	14 500 000	-	-	37 000 000	306 270	-	37 306 270	30 192 850
ABC BANK	4 000 000	5 000 000	-	-	9 000 000	77 238	-	9 077 238	9 107 568
<i>Autres concours</i>									
ATTIJARI LEASING	1 550	-	-	-	1 550	-	-	1 550	10 373
TUNISIE LEASING	45 990	144 155	34 622	-	224 768	-	-	224 768	399 005
AL BARAKA BANK	819 361	845 171	1 771 048	-	3 435 580	64 331	-	3 499 911	5 091 875
Total	80 017 701	62 087 505	291 985 105	62 238 317	496 328 628	14 919 316	881 458	512 129 402	413 755 762

Note 15. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 3.986.412 DT, au 31 décembre 2017, contre 3.213.978 DT, au 31 décembre 2016, et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
Avances et acomptes reçus des clients	3 986 412	3 213 978
Dépôts et cautionnements reçus	-	-
Total	3 986 412	3 213 978

Note 16. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 64.296.407 DT, au 31 décembre 2017, contre 34.922.441 DT, au 31 décembre 2016, et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
<i>Fournisseurs de biens (1)</i>	63 730 649	34 307 472
Fournisseurs, factures parvenues	6 920 148	3 737 775
Fournisseurs, factures non parvenues	1 209 449	1 372 244
Effets à payer	55 601 052	29 197 453
<i>Autres fournisseurs (2)</i>	565 759	614 970
Compagnies d'assurance	926	926
Fournisseurs d'immobilisations propres	42 717	56 094
Divers fournisseurs	522 116	557 949
Total général (1) + (2)	64 296 407	34 922 441

Note 17. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 6.435.652 DT, au 31 décembre 2017, contre 4.170.849 DT, au 31 décembre 2016, et se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 017	2 016
Provisions pour risques et charges :	487 766	88 963
- Provision pour risque fiscal	88 963	88 963
- Provision pour risque social (Cf. note 44.1)	194 637	
- Provision pour affaires en contentieux	204 166	-
Etat, impôts et taxes (passif) :	2 657 331	1 653 467
- Impôt sur les sociétés à payer 17.1	1 157 410	-
- Autres impôts et taxes	1 499 920	1 653 467
Personnel :	1 421 964	1 281 572
- Bonus et primes de bilan à payer	1 186 643	1 077 214
- Congés à payer	235 320	204 358
Créditeurs divers	734 849	1 535
- Fonds de péréquation des changes	725 066	-
- Actionnaires, dividendes à payer	304	251
- Autres créditeurs divers	9 479	1 284
Organismes de sécurité sociale	291 399	237 851
Autres charges à payer	772 964	846 171
Comptes de régularisation passif :	69 380	61 290
- Produits constatés d'avance	-	-
- Comptes d'attente à régulariser	69 380	61 290
Total	6 435 652	4 170 849

17.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 017	2 016
+ Impôt sur les sociétés dû (Cf. note 28)	4 232 128	3 370 588
- Acomptes provisionnels	(3 005 384)	(3 595 034)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(69 333)	(23 113)
Dettes (report) d'impôt exigible	1 157 410	(247 559)

Note 18. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
Capital social	25 000 000	25 000 000
Prime d'émission	17 000 000	17 000 000
Réserve légale (A)	2 500 000	2 500 000
Réserves pour réinvestissements exonérés	18 152 283 *	15 545 183
Réserves extraordinaires	6 000 000	5 000 000
Réserves pour fonds social (B)	1 507 474	1 507 474
Résultats reportés	286 662 **	1 884 533
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>	<i>70 446 418</i>	<i>68 437 189</i>
Résultat net de l'exercice (1)	10 655 143	8 009 229
Total des capitaux propres avant affectation (D)	81 101 561	76 446 418
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (2)	25 000 000	25 000 000
Résultat de base par action de valeur nominale de 1 DT (1) / (2) (C)	0,426	0,320

(*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(**) Totalemment distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2015	25 000 000	17 000 000	2 500 000	17 048 127	-	1 507 474	4 363 551	6 518 038	73 937 189
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 502 944)			1 502 944		-
Affectations décidées par l'AGO du 2 juin 2016					5 000 000		(3 981 962)	(1 018 038)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 2 juin 2016								(5 500 000)	(5 500 000)
Résultat net de l'exercice 2016								8 009 229	8 009 229
Soldes au 31 Décembre 2016	25 000 000	17 000 000	2 500 000	15 545 183	5 000 000	1 507 474	1 884 533	8 009 229	76 446 418
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 392 900)			1 392 900		-
Affectations décidées par l'AGO du 11 mai 2017				4 000 000	1 000 000		(2 990 771)	(2 009 229)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 11 mai 2017								(6 000 000)	(6 000 000)
Résultat net de l'exercice 2017								10 655 143	10 655 143
Soldes au 31 Décembre 2017	25 000 000	17 000 000	2 500 000	18 152 283	6 000 000	1 507 474	286 662	10 655 143	81 101 561

(*) RE: Réinvestissements exonérés

Note 19. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 017	2 016
<i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i>	56 628 070	49 089 737
Marges financières nettes de leasing (A)	54 831 522	46 840 741
Préloyers (B)	87 553	216 388
Intérêts de retard	2 807 302	2 301 932
Variation des produits réservés	(1 098 306)	(269 324)
<i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i>	2 435 030	1 664 558
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	850 114	615 983
Récupération de frais de dossiers	826 396	465 873
Récupération de frais de rejet	737 586	572 718
Récupération de frais de télégramme	20 933	9 984
Total (1)+(2)	59 063 099	50 754 294
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de l'exercice	493 277 384	442 987 596
. A la fin de l'exercice	593 426 190	493 277 384
. Moyenne (C)	543 351 787	468 132 490
- Produits de l'exercice (D)=(A)+(B)	54 919 075	47 057 129
- Taux moyen (D)/(C)	10,11%	10,05%

Note 20. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		Au 31 décembre	
		2 017	2 016
<i>Charges financières des emprunts (1)</i>	(A)	32 028 215	27 032 913
Intérêts sur emprunts obligataires		21 315 193	19 761 142
Intérêts sur emprunts auprès de B & E.F		3 734 765	1 886 514
Intérêts sur emprunts extérieurs		2 025 994	1 226 207
Contributions au F.P.C		2 185 628	392 465
Intérêts sur certificats de leasing		2 007 752	3 134 853
Intérêts sur billets de trésorerie		73 823	43 139
Commissions sur émission d'emprunts		-	25 210
Résorptions des frais d'émission des emprunts		685 059	563 382
<i>Autres charges financières nettes (2)</i>		(155 830)	(136 351)
Intérêts sur comptes courants		(133 973)	(117 990)
Autres produits financiers		(21 858)	(18 360)
<i>Relation de couverture (3)</i>		-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		8 637 660	843 464
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		(8 637 660)	(843 464)
Total (1) + (2) + (3)		31 872 385	26 896 562
- Encours des emprunts			
. Au début de l'exercice		400 331 612	366 150 886
. A la fin de l'exercice		496 328 628	400 331 612
. Moyenne	(B)	448 330 120	383 241 249
- Taux moyen	(A)/(B)	7,14%	7,05%

B & E.F : Banques et Etablissements financiers**F.P.C** : Fonds de Péréquation des Changes

Note 21. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 017	2 016
<i>Produits des placements à court terme (1)</i>	491 850	101
Revenus des certificats de dépôt	491 846	-
Gains latents sur titres OPCVM	92	88
Reprise de gains latents sur titres OPCVM	(88)	(51)
Gains sur cession de titres OPCVM	-	63
<i>Produits des placements à long terme (2)</i>	339 348	482 279
Dividendes	185 916	249 192
Revenus nets des fonds gérés (Cf. note 9.1)	122 754	205 678
Intérêts sur obligations	5 679	6 159
Jetons de présence	25 000	25 000
Revenus de placements liés à une modification comptable	-	(3 750)
Total (1) + (2)	831 198	482 381

Note 22. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
Produits locatifs des contrats de location simple	79 151	75 497
Commissions d'études sur participations	4 985	-
Intérêts sur prêts au personnel	38 454	41 664
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	48 895	41 507
Ristournes sur contrats d'assurance	248 907	115 567
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	57 892	26 171
Total	478 284	300 406

Note 23. Charges de personnel :

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

- Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique, totalise au 31 Décembre 2017 la somme de 6.310.241 DT, contre 5.295.612 DT au 31 Décembre 2016.

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
<i>Avantages à court terme (1)</i>	5 641 494	4 720 755
Salaires et compléments de salaires	3 935 452	3 258 856
Bonus et prime de bilan	880 095	775 250
Autres charges de personnel	407 018	335 899
Cotisations aux régimes obligatoires de sécurité sociale ⁽¹⁾	397 290	332 815
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail ⁽¹⁾	21 639	17 936
<i>Avantages postérieurs à l'emploi (2)</i>	668 747	574 856
Cotisations patronales au régime de retraite de base ⁽²⁾	319 823	267 919
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire ⁽²⁾	116 629	86 515
Primes d'assurance-Complément retraite ⁽²⁾	172 417	164 061
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	59 878	56 361
Total (1) + (2)	6 310 241	5 295 612

⁽¹⁾ L'ATL cotise aux régimes obligatoires de sécurité sociale tels que prévus par la législation en vigueur. Il s'agit, en l'occurrence, des régimes suivants :

- Régime des prestations familiales et des assurances sociales institué par la loi n° 60-30 du 14 décembre 1960 relative à l'organisation des régimes de sécurité sociale telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ;
- Régime de base de l'assurance maladie institué par la loi n° 2004-71 du 2 août 2004 portant institution d'un régime d'assurance maladie.
- Régime de réparation des préjudices des accidents de travail et des maladies professionnelles institué par la loi n° 94-28 du 21 février 1994 relative à la réparation des préjudices résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles, telle que modifiée ou complétée par la loi n° 95-103 du 27 novembre 1995 ;

Les taux et l'assiette des cotisations dues à la C.N.S.S, pour la couverture des régimes obligatoires précités sont fixés comme suit :

✓ *Taux applicables à partir du 1^{er} juillet 2009 :*

Régime de sécurité sociale	Employeur	Employé	Total
Prestations familiales/assurances sociales ^(*)	5,18%	1,87%	7,04%
Assurance maladie	4,00%	2,75%	6,75%
Accidents de travail	0,50%	-	0,50%
Total	9,68%	4,62%	14,29%

^(*) Nette de la contribution au régime de retraite de base décomptée sur la base d'une quote-part égale 7,25/20^{ème} [article 5 (b) du décret n° n°74-499 du 27 avril 1974]

✓ *Assiette :*

Les cotisations susvisées sont assises sur l'ensemble des éléments des salaires, émoluments, indemnités et tous autres avantages, en espèces ou en nature liés à la qualité de salarié, accordés directement ou indirectement, y compris les avantages accordés par l'intermédiaire de structures issues de l'entreprise et ce, quelles que soient les modalités de leur octroi. Sont entièrement ou partiellement exclus de l'assiette de cotisations les avantages, revêtant un caractère de remboursement de frais, d'indemnisation ou d'action sociale, culturelle et sportive au profit du salarié. La liste des avantages exclus de l'assiette des cotisations, ainsi que les taux et les plafonds d'exemption sont fixés par le décret n° 2003-1098 du 19 mai 2003.

⁽²⁾ L'ATL cotise à la C.N.S.S au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. Le personnel de la société bénéficie, en outre, d'un régime d'assurance groupe de retraite.

✓ *Cotisations au régime obligatoire de retraite de base :*

L'ATL cotise au régime obligatoire de retraite de base tel que prévu par la loi n° 60-33 du 14 décembre 1960, instituant un régime d'invalidité, de vieillesse et de survie et un régime d'allocation de vieillesse et de survie, dans le secteur non agricole.

Les taux de cotisations dues à la C.N.S.S et qui sont applicable à la même assiette que celle prévue pour les régimes obligatoires de sécurité sociale (Cf. supra) sont fixés par le décret n° n°74-499 du 27 avril 1974 :

Cotisations	Employeur	Employé	Total
Cotisations directes (article 9)	2,50%	2,75%	5,25%
Contributions indirectes (article 5)	4,89%	1,81%	6,71%
Total	7,39%	4,56%	11,96%

✓ *Cotisations au régime de retraite complémentaire :*

L'ATL cotise au régime facultatif de retraite complémentaire au profit des salariés dont la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire dépasse le plafond de 6 fois le SMIG, et ce conformément au règlement instituant ledit régime tel qu'approuvé par arrêtés du Ministre des affaires sociales du 18 novembre 1978 et du 27 janvier 1997.

L'assiette et le taux des cotisations sont définis comme suit :

- L'assiette de cotisation est constituée par le différentiel entre la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire et le plafond de 6 fois le SMIG.
- Le taux de cotisation, fixé à 9%, est réparti à raison de 2/3 à la charge de l'adhérent et de 1/3 à la charge du participant.

✓ *Contributions au régime d'assurance groupe de retraite :*

L'ATL a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation moyennant le versement d'une prime annuelle. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Note 24. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 017	2 016
Honoraires et autres rémunérations	749 393	704 514
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	281 085	277 348
Autres impôts et taxes	355 008	316 439
Publicité, publications et relations publiques	348 957	211 627
Frais postaux et de télécommunication	247 276	229 163
Services bancaires et assimilés	496 563	487 932
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	170 337	180 118
Cotisations APB	21 475	19 763
Loyers et charges locatives	79 451	56 167
Frais de gestion des valeurs mobilières	106 495	121 127
Autres charges d'exploitation	342 224	330 873
Charges d'exploitation liées à une modification comptable	-	60 085
Total	3 198 262	2 995 155

Note 25. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 017	2 016
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	6 311	5 677
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	610 510	464 867
Total	616 821	470 544

Note 26. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 017	2 016
<i>Coût du risque (1)</i>	2 021 406	2 576 587
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	7 193 567	6 963 479
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(5 111 082)	(4 311 892)
- Récupération de créances passées en pertes	(61 079)	(75 000)
<i>Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)</i>	136 166	8 701
+ Dotations	138 811	12 215
- Reprises	(2 645)	(3 514)
<i>Variation des provisions pour risques et charges (3)</i>	398 803	-
+ Dotations	398 803	-
- Reprises	-	-
Total (1) + (2) + (3)	2 556 375	2 585 288

Note 27. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
+ Dotations	1 366 755	1 274 048
- Reprises	(866 628)	(55 840)
Total	500 127	1 218 208

Note 28. Impôt sur les bénéfices :

Le détail de cette rubrique se présente comparativement, au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	28.1 4 232 128	3 370 588 (*)
Total	4 232 128	3 370 588

(*) Compte tenu du reclassement de la Contribution Conjoncturelles Exceptionnelle (Cf. Note 5).

28.1. Charge courante d'impôt sur les bénéfices :

Pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016, l'impôt sur les sociétés a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
Résultat Net de l'Exercice	10 655 143	8 009 229
<i>A réintégrer</i>		
- Impôt sur les sociétés	4 232 128	3 370 588
- Dotations aux provisions pour risques et charges	398 803	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation d'autres actifs	138 811	12 215
- Dotations aux provisions sur titres	1 315 276	1 267 526
- Dotations aux provisions sur concours à la clientèle	7 193 567	6 963 479
- Cadeaux et frais de réception excédentaires	124 613	92 254
- Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	604 590	1 022 269
- Intérêts de retard sur contrats IJARA	7 636	33 759
- Autres charges non déductibles	222 572	295 049
<i>A déduire</i>		
- Reprises sur provisions pour dépréciation d'autres actifs	(2 645)	(3 514)
- Reprises sur provisions pour titres	(866 628)	(55 840)
- Dividendes & plus-values de rétrocession	(272 278)	(413 284)
<i>Bénéfice fiscal avant provisions</i>	23 751 587	20 593 731
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(6 659 793)	(6 963 479)
<i>Bénéfice imposable avant réinvestissements exonérés</i>	17 091 794	13 630 251
Déduction pour réinvestissements exonérés	(5 000 000)	(4 000 000)
Résultat fiscal	12 091 794	9 630 251
Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)	4 232 128	3 370 588

Note 29. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 017	2016
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	80 026	74 601
+ Commissions d'études perçues sur participations	4 985	-
+ Jetons de présence perçus	25 000	25 000
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	348 907	15 567
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	57 892	26 171
Total	516 809	141 339

Note 30. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2016
+ Intérêts perçus sur placements à long terme	6 150	6 184
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	502 535	-
± Variation des différences d'estimation sur titres OPCVM	4	38
+ Gains sur cession de titres OPCVM	-	63
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	200 263	128 755
+ Intérêts perçus sur prêts au personnel	38 454	41 664
Total	747 406	176 704

Note 31. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2016
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	19 805 663	17 686 214
+ Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E.F	3 559 335	1 745 591
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	1 781 210	940 228
+ Contributions payées au F.P.C	-	426 382
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	2 519 506	3 022 319
+ Intérêts payés sur billets de trésorerie	73 823	43 139
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires	37 980	16 068
- Couverture du risque de change avéré sur intérêts	(20 901)	(62 840)
Total	27 756 615	23 817 101

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 32. Impôts sur le résultat payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2016
+ Impôt sur les sociétés payé	-	647 297
+ Acomptes provisionnels payés	2 585 323	3 550 126
+ Retenues à la source opérées par les tiers	188 484	47 526
Total	2 773 807	4 244 949

Note 33. Dividendes reçus sur placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2016
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	102 000	170 000
+ Dividendes perçus sur titres SAARI	79 192	79 192
+ Dividendes perçus sur autres titres	4 724	-
Total	185 916	249 192

Note 34. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2016
+ Produits perçus sur FG 2 SICAR INVEST	73 245	75 955
+ Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	110	49 876
+ Produits perçus sur FG 2 ATD SICAR	75 628	-
+ Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	39 393	65 852
+ Produits perçus sur FG 4 ATD SICAR	-	5 311
+ Produits perçus sur FG 5 ATD SICAR	7 114	58 836
+ Produits perçus sur FG 6 ATD SICAR	10 544	19 292
Total	206 033	275 123

Note 35. Décaissements sur acquisition de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2016
+ Participation CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	-	1 000 000
+ Participation POLYCLINIQUE SYPHAX	-	1 000 000
+ Participation BRIQUETERIE DJBEL OUEST	2 000 000	-
+ Participation CARTHAGO SANITAIRE	3 000 000	-
Total	5 000 000	2 000 000

Note 36. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2016
+ Remboursements sur fonds à capital risque	937 470	1 534 900
+ Produits de cession de participations directes	11 000	-
+ Remboursements sur emprunt national	20 000	-
Total	968 470	1 534 900

Note 37. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2016
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	30 000	1 970
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	1 038 837	1 514 055
- Immobilisations acquises en crédit-bail	-	(532 024)
- Transfert des immobilisations en cours en immobilisations achevées	(42 042)	(207 508)
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	25 340	96 749
+ Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en début d'exercice	56 094	27 034
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin d'exercice	(42 717)	(56 094)
Total	1 065 512	844 181

Note 38. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2016
+ Valeur brute des immobilisations cédées	337 120	468 329
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(297 974)	(423 800)
± Résultat de cession des immobilisations	160 642	231 599
+ TVA à reverser sur immobilisations cédées	-	3 932
+ Créances sur cession d'immobilisations en début d'exercice	12 571	15 290
- Créances sur cession d'immobilisations en fin d'exercice	(9 742)	(12 571)
Total	202 617	282 778

Note 39. Dividendes versés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2016
+ Détachement de dividendes	6 000 000	5 500 000
- Dividendes non versés	(53)	(57)
Total	5 999 947	5 499 943

Note 40. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2016
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	64 660 000	65 250 000
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	79 933 285	1 994 010
+ Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	21 000 000	5 000 000
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	7 000 000	11 000 000
+ Flux net sur certificats de leasing	-	6 000 000
Total	172 593 285	89 244 010

(*)

(*) Le rapprochement des utilisations de la période totalisant 439.693.285 DT et figurant au niveau de la note 14.1 "valeur de remboursement des emprunts" avec les encaissements provenant des emprunts totalisant 172.593.285 DT se présente comme suit :

Montant figurant dans la note 14.1	(1)	439 693 285
Montant figurant dans l'EFT et détaillé dans la présente note	(2)	172 593 285
Ecart (1)-(2)		267 100 000

Justification de l'écart :

- Remboursements de crédits à court terme compensés avec les utilisations y afférentes :

* CITI BANK (a) 114 100 000

* ABC BANK (b) 22 000 000

- Utilisations au titre de certificats de leasing (à court terme) compensés avec les remboursements y afférents :

* AL BARAKA BANK (c) 71 000 000

* ZITOUNA BANK (d) 30 000 000

- Utilisations au titre de billets de trésorerie compensés avec les Remboursements y afférents :

* SANADETT SICAV (e) 30 000 000

Total Justification (a)+(b)+(c)+(d)+(e) **267 100 000**

Note 41. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2016
+ Remboursements sur emprunts obligataires	53 554 000	50 998 000
+ Remboursements sur emprunts auprès de B & E.F	4 597 481	2 845 500
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	4 605 279	2 747 481
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	23 000 000	-
+ Flux net sur certificats de leasing	-	(1 020 512)
Total	85 756 760	55 570 469

(*)

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

(*) Le rapprochement des remboursements de la période totalisant 352.856.760 DT et figurant au niveau de la note 14.1 "*valeur de remboursement des emprunts*" avec les décaissements liés à aux emprunts totalisant 85.756.760 DT se présente comme suit :

Montant figurant dans la note 14.1	(1)	352 856 760
Montant figurant dans l'EFT et détaillé dans la présente note	(2)	85 756 760
Ecart (1)-(2)		267 100 000

Justification de l'écart :

- Remboursements de crédits à court terme compensées avec les utilisations y afférentes :

* CITI BANK (a) 114 100 000

* ABC BANK (b) 22 000 000

- Utilisations au titre de certificats de leasing (à court terme) compensées avec les remboursements y afférents :

* AL BARAKA BANK (c) 71 000 000

* ZITOUNA BANK (d) 30 000 000

- Utilisations au titre de billets de trésorerie compensées avec les Remboursements y afférents :

* SANADETT SICAV (e) 30 000 000

Total Justification (a)+(b)+(c)+(d)+(e)		267 100 000
--	--	--------------------

Note 42. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2017, comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 017	2 016
+ Avoirs en banques	8 860 421	11 464 081
- Découverts bancaires	(77 211)	-
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	68
+ Avoirs en caisse	16 516	22 177
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	5 241	5 031
Total	8 805 046	11 491 357

Note 43. Transactions avec les parties liées :

43.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2017 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2017. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés, et de cotisations au régime d'assurance groupe ainsi que des cotisations de sécurité sociale liées aux régimes obligatoires de prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

	(1)		(2)		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme (1)	422 792	203 077	311 105	137 658	-	-
Salaires mensuels	186 520	-	145 391	-	-	-
Prime de bilan	219 079	203 077	124 714	126 814	-	-
Avantages en nature	7 932	-	5 484	-	-	-
Droits aux congés acquis et non consommés	-	-	1 573	10 844	-	-
Cotisations au régime d'assurance groupe	9 260	-	7 179	-	-	-
Cotisations aux régimes de sécurité sociale	-	-	26 763	-	-	-
Jetons de présence (2)	-	-	-	-	270 000	296 000
Total 2017 [(1) +(2)]	422 792	203 077	311 105	137 658	270 000	296 000

(1) Président Directeur Général du 01/01/2017 au 23/05/2017 puis Directeur Général à partir du 24/05/2017.

(2) Directeur Général Adjoint du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	(1)	(2)
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes de retraite à cotisations définies		
<i>Cotisations dues par la société dans l'année</i>		
Régime national de base	-	20 432
Régime national complémentaire	-	15 281
Régime d'assurance complément retraite	-	10 154
Régime d'assurance Indemnité de départ à la retraite	-	9 488
Total 2017	-	55 354

(1) Président Directeur Général du 01/01/2017 au 23/05/2017 puis Directeur Général à partir du 24/05/2017.

(2) Directeur Général Adjoint du 01/01/2017 au 31/12/2017.

43.2. Transactions avec les autres parties liées :

43.2.1. Nature des relations avec les parties liées :

Les autres parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des autres parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T.B	Actionnaire détenant 32,62% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ENNAKL	Actionnaire détenant 10,67% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N.A	Actionnaire détenant 10% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2016: 41,14%) (**)
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2016 : 30,00%) (**)
SANADETT SICAV (*)	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2016 : 4,59%) (**)
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2016 : 84,35%) (***)
B.N.A CAPITAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2016 : 99,08%) (***)

(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B.

(**) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

(***) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

43.2.2. Flux de transactions avec les parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/1 ^(*)	-	-	-	-	143 100	198 000	-	-
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/2 ^(*)	-	-	-	-	100 000	100 000	-	-
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/3 ^(*)	-	-	-	-	40 500	65 000	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2017/2 ^(*)	-	-	-	-	2 500	2 500	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2017/3 ^(*)	-	-	-	-	2 500	2 500	-	-
Honoraires sur document de référence de l'emprunt ATL 2017/2 ^(*)	-	-	-	-	5 000	5 000	-	-
Commissions de montage et de mise en place de crédits bancaires à moyen terme ^(*)	15 000	15 000	-	-	-	-	-	-
Commission de garantie	(8 889)	-	-	-	-	-	-	-
Commissions sur tenue des registres de valeurs mobilières	-	-	-	-	-	(6 000)	-	-
Commissions de gestion des fonds à capital risque	-	-	(110 334)	(20 319)	-	-	-	-
Commissions sur opérations bancaires	(13 283)	(3 382)	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur découverts bancaires	(24 615)	(9 090)	-	-	-	-	-	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	40 317	47 313	-	-	-	-	-	-
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôt	483 370	4 209	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur emprunts obligataires	(2 904 759)	(1 152 770)	-	-	-	-	(809 672)	-
Intérêts intercalaires sur emprunts obligataires	(32 000)	(19 444)	-	-	-	-	(3 657)	-
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(260 380)	(840 915)	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	(73 823)	-
Commission d'apporteur d'affaires	(12 500)	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles (hors taxes)	-	-	-	-	-	-	-	(196 358)
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force	-	-	-	-	-	-	-	(26 720 556)

^(*) Inscrits en charges reportées dont 79.026 DT rapportés au résultat de l'exercice 2017.

43.2.3. Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2017 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Échéances, en principal, à plus d'un sur emprunts bancaires	(4 200 000)	(9 750 000)	-	-	-	-	-	-
Échéances, en principal, à moins d'un sur emprunts bancaires	(1 200 000)	(3 000 000)	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	(35 015)	(84 869)	-	-	-	-	-	-
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(15 554 895)	(10 956 968)	-	-	-	-	(8 748 473)	-
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(4 109 293)	(2 788 132)	-	-	-	-	(3 047 127)	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(673 990)	(631 770)	-	-	-	-	(434 141)	-
Placements à court terme en certificats de dépôts au nominal	7 000 000	3 000 000						
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(4 009)	(1 804)						
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	-	-	(130 197)	(20 319)	-	-	-	-
Fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(875 855)
Effets à payer sur biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(1 812 942)
Solde net des comptes de trésorerie	4 016 608	2 902 578	-	-	-	79	-	-

43.2.4. Financements accordés à des sociétés apparentées au Président du Conseil d'Administration :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, l'ATL a accordé des financements leasing à trois (3) sociétés apparentées à son Président du Conseil d'Administration. Il s'agit de quatre contrats de crédit-bail dont les caractéristiques essentielles se présentent comme suit :

Bénéficiaire	Date de mise en force	Financement (en DT)	Maturité (en Mois)	Taux d'intérêt	Valeur résiduelle (en DT)	Encours financier au 31/12/2017
Société Hôtelière Port Prince S.A.	20/04/2017	56 881	48	9,0%	1	47 712
Société SETCAR	20/04/2017	51 001	36	9,5%	1	39 574
Société SETCAR	20/08/2017	48 451	36	9,5%	1	42 469
Compagnie Générale de Métallurgie	20/09/2017	29 180	36	9,5%	1	26 332

Note 44. Eventualités :

44.1. La société ATL a subi, du 13 mars au 18 juin 2017, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 décembre 2016.

La notification des résultats de la vérification, parvenue à la société le 19 juin et le 1^{er} août 2017, fait état d'un redressement des cotisations dues au titre du régime légal, du régime complémentaire et du régime de réparation des préjudices résultant des accidents de travail de **552.880 DT** outre les pénalités de retard.

La société ATL s'est opposée aux principaux chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

Pour tenir compte des risques inhérents à cette situation, une provision a été constituée pour la somme de **194.637 DT**.

A la date d'arrêté des états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, cette affaire n'a pas encore connu un dénouement définitif.

44.2. Une société de recouvrement de créances mandatée par l'ATL, depuis 2008, pour procéder au recouvrement d'un lot de créances radiées a enclenché en date du 10 avril 2017 une procédure arbitrale auprès du Centre de Conciliation et d'Arbitrage de Tunis suite à un litige opposant les deux parties au sujet des modalités de rémunération de la première. Outre le paiement d'un solde arrêté par expertise judiciaire à 18.801 DT, la société de recouvrement réclame d'autres sommes, contestées sur le fond par l'ATL, au titre de divers frais, commissions, honoraires, pénalités de retard et indemnités.

L'issue finale de cette procédure arbitrale ne peut actuellement être anticipée et, de ce fait, aucune provision pour risque n'a été constituée.

Note 45. Engagements hors bilan :

45.1. Autres engagements donnés :

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD et BAD. Leur détail se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	15 467 289	17 292 510
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	3 325 664	4 169 224
Total	18 792 953	21 461 734

45.2. Garanties reçues d'établissements bancaires :

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 46. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 12 mars 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Note 47. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 décembre 2017, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 4 (nouveau) de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par les circulaires BCT n° 2016-03 du 29 juillet 2016, n°2015-04 du 27 mars 2015 et n° 2012-09 du 29 juin 2012 :

47.1. RISQUES ENCOURUS SELON LA CIRCULAIRE 91-24

ANNEE 2017

	Engagements bruts	Pondération moyenne	Risques encourus
E1: RISQUE DE CREDIT [C.f pages suivantes]	733 306 239	87%	639 240 737
E2: RISQUE OPERATIONNEL [C.f pages suivantes]			45 817 668
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS (E1+E2) (I)			685 058 406

47.2. FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE**F. Fonds propres de base**

Capital social	+	25 000 000
Prime d'émission	+	17 000 000
Réserves (hors réserves de réévaluation)	+	26 652 283
Fonds social constitué par affectation du résultat	+	1 507 474
Report à nouveau créditeur	+	286 662
Résultats non distribués de l'exercice	+	10 655 143

G. Eléments à déduire

Part non libérée du capital	-	-
Rachat d'actions propres	-	-
Non valeurs nettes des résorptions	-	(2 132 679)
Participations et toute créance assimilable à des fonds propres détenues dans des banques ou établissements financiers	-	(1 700 000)
Dividendes à prélever sur les résultats distribuables 2017	-	(6 250 000)
Résultats déficitaires en instance d'approbation	-	-

FONDS PROPRES NETS DE BASE (F-G) A 71 018 882

I. Fonds propres complémentaires de premier niveau

Provisions collectives au sens de l'article 10 bis	+	3 191 367
--	---	-----------

J. Fonds propres complémentaires de deuxième niveau

Emprunts subordonnés à taux fixe (ATL 2008/2 & ATL 2017/2)	+	22 800 000
Emprunts subordonnés à taux variable (ATL 2008/2)	+	200 000

II. FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (I+J) B 26 191 367

TOTAL DES FONDS PROPRES NETS (II) A+B 97 210 249

47.3. RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES

FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS (II)/(I) 14,19%

FONDS PROPRES NETS DE BASE/ RISQUES ENCOURUS (A)/(I) 10,37%

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Engagements Bruts (1)	Provisions affectées et Agios réservés (2)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus)				Ajustements (4) (*)	Engagements nets (5)=(1)-(2)-(3)-(4)	Quotité (6)	Risques encourus (7)=(6)x(5)
			Etat et Fonds de garantie	Dépôts et actifs financiers affectés	Compagnies d'assurances	Etablissements de crédit				
C-RISQUES SUR LES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS INSTALLEES EN TUNISIE	23 505 985	-						23 505 985		4 705 390
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	23 505 985							23 500 744		
1) Concours à ces banques et à ces organismes financiers										
* Prêts dans le marché monétaire	14 489 311							14 489 311	20%	2 897 862
* Comptes ordinaires	8 860 500	-						8 860 500	20%	1 772 100
2) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte										
* Disponibilités en Banques	150 933							150 933	20%	30 187
3) Titres de transactions et de placements	5 241							5 241	100%	5 241
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN										
D-AUTRES ENGAGEMENTS DU BILAN	23 934 500	267 084						23 667 416		5 694 089
1) Caisse	16 516	-						16 516	0%	-
2) Dépôts et cautionnements	45 522	7 624						37 898	100%	37 898
3) Charges reportées	2 132 679	-						2 132 679	0%	-
4) Immobilisations nettes d'amortissements	5 241 056	-						5 241 056	100%	5 241 056
5) Opérations avec l'Etat										
* Crédits d'impôts et taxes	6 212 733	63 807						6 148 926	0%	-
* Fonds de péréquation des changes	-	-						-	0%	-
6) Autres postes d'actifs										
* Instrument de couverture contre le risque de change	9 675 206	-						9 675 206	0%	-
* Avances au personnel	4 426	4 426						-	100%	-
* Débiteurs divers nets des crédits au personnel	447 531	191 227						256 304	100%	256 304
* Comptes d'ordre et de régularisation nets	158 830	-						158 830	100%	158 830
TOTAL GENERAL (A+B+C+D)	733 306 239	39 558 133	-	-	366 155	-	366 155	3 986 412		639 240 737

(*) Il s'agit des avances reçues des clients (portées au passif, parmi les dettes envers la clientèle).

Agrégat 2 : Risque opérationnel

RUBRIQUES	MONTANTS
1- Produit net de leasing (Exercice 2017)	28 021 913
2- Produit net de leasing (Exercice 2016)	24 340 113
3- Produit net de leasing (Exercice 2015)	20 946 243
A- Moyenne des produits nets de leasing strictement positifs	24 436 090
B- Exigence en fonds propres au titre du risque opérationnel (B)= (A)x15%	3 665 413
TOTAL RISQUES ENCOURUS (OPERATIONNEL) (E2) =(B) x 12,5	45 817 668

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2015, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 sur :

- L'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Lease "ATL" (la Société) tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total Bilan de 668.026.646 DT et un résultat net bénéficiaire de 10.655.143 DT ;
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

I- Rapport sur l'audit des états financiers :

Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers de la Société, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit :

3- Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

Risques identifiés	Notre réponse face à ces risques
<p>En tant qu'établissement financier, la Société est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.</p> <p>Il en résulte que la Société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités.</p> <p>Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements du bilan et de l'hors bilan concernés (y compris celles additionnelles) ou de dépréciations collectives au titre d'un portefeuille de crédits appartenant à un même secteur d'activité économique ou à une même zone géographique, affecté par des événements économiques exceptionnels, et non déprécié individuellement.</p> <p>La Société comptabilise les dépréciations au titre de ses créances issues de contrats de leasing, aussi bien à base individuelle qu'à base collective, dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, et comme décrits dans la note 3 (c-2) des états financiers, sont remplis.</p> <p>Au 31 décembre 2017, les créances envers la clientèle s'élèvent à 637.197.496 DT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 30.502.643 DT et les produits réservés ont atteint 4.215.596 DT.</p> <p>Compte tenu de l'exposition de la Société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des produits réservés comme des points clé dans notre audit.</p>	<p>Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle du risque de crédit au sein de la Société.</p> <p>Nous avons, également, testé les contrôles informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations des concours à la clientèle, compte tenu des garanties en possession.</p> <p>Nos travaux ont porté plus particulièrement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le rapprochement de la situation des engagements aux données comptables ; • L'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la Société par rapport aux règles édictées par la B.C.T ; • L'appréciation de la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ; • L'appréciation, sur base d'échantillons, des hypothèses et des données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ; • La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; • L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ; • La vérification de l'homogénéité de la segmentation retenue pour les groupes de contreparties relevant des classes A et B1, ainsi que de l'estimation des pertes de valeurs collectives au titre de chaque segment ; • La vérification de la matérialisation et de la traduction des ajustements proposés dans les comptes de la société.

Observations :

4. Nous attirons l'attention sur la Note 5.1 aux états financiers qui indique qu'un changement de méthodes de détermination, à base individuelle, des provisions requises sur engagements douteux est intervenu, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et a consisté en la prise en compte, de la valeur de réalisation attendue des seuls biens immeubles adossés aux créances classées en B4. Ainsi, la valeur de réalisation attendue des biens meubles adossés à des créances relevant des actifs compromis demeure exclue. Le même paragraphe indique, en outre, que la nouvelle méthode a été appliquée de manière prospective. Ce changement a eu pour effet de réduire le coût du risque de l'exercice clos le 31 décembre 2017, à hauteur de 1.821.964 DT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5. Nous attirons également l'attention sur la Note 44 aux états financiers qui décrit deux éventualités dont l'issue finale ne peut actuellement être anticipée (contrôle social approfondi et procédure arbitrale enclenchée à l'encontre de la Société par une société de recouvrement). Cette note indique qu'une provision pour risques de 194.637 DT a été constituée à l'égard de la première et qu'aucune provision de même nature n'a été constituée à l'égard de la seconde.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice :

6- La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2017 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales**, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers :

7- Le Conseil d'Administration de la société est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers :

8- Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des commissaires aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

1- En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société (actions et obligations) avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes en valeurs mobilières de la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

F.A.C

Chiheb GHANMI

Mohamed Neji HERGLI

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)**

En application des dispositions de l'article **62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016** relative aux banques et aux établissements financiers (loi bancaire) et des articles **200 (nouveau)** et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (*autres que les rémunérations des dirigeants*)

Votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (*autres que les rémunérations des dirigeants*)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB, administrateur, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. La charge supportée, par l'ATL, au titre de cette convention s'est élevée, en 2017, à 12.500 DT.
- Les conventions conclues avec la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, et relatives à la gestion de cinq fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 1.420.000 DT, objet de la convention du 23 mars 2007, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 1.400.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant

initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.

- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 4) de 2.500.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 5) de 4.100.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 6) de 3.450.000 DT, objet de la convention du 20 avril 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2017, à 110.334 DT hors TVA.

- Les conventions conclues avec la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 500.000 DT, objet de la convention du 24 novembre 2008, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) prélevée sur les actifs du fonds valorisés à la fin de chaque exercice. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession réalisées ou toute autre forme de produits de placements.
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 2.000.000 DT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une

commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200.000 DT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :

- 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
- 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
- 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2017, à 20.319 DT hors TVA.

- Le montage, par alternance, de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent, à l'occasion de chaque nouvelle émission, une commission d'établissement du document de référence fixée à 10.000 DT (hors TVA) et une commission d'élaboration de la note d'opération fixée à 5.000 DT (hors TVA).

L'émission par l'ATL, en 2017, des emprunts obligataires 2017/2 et 2017/3 a rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2017/2 ^(*)	2.500 DT	2.500 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2017/3 ^(*)	2.500 DT	2.500 DT
Honoraires sur élaboration du document de référence de l'emprunt ATL 2017 ^(*)	5.000 DT	5.000 DT

^(*) Inscrits en charges reportées dont 625 DT rapportés au résultat de l'exercice 2017.

- Le placement de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent une commission de placement flat calculée sur la base de 1% du montant placé.

L'émission par l'ATL, en 2017, des emprunts obligataires 2017/2, 2017/3 ainsi que la clôture de l'emprunt 2017/1 ont rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/1 ^(**)	143.100 DT	198.000 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/2 ^(**)	100.000 DT	100.000 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/3 ^(**)	40.500 DT	65.000 DT

^(**) Inscrites en charges reportées dont 70.209 DT rapportés au résultat de l'exercice 2017.

- La convention de tenue des registres des titres de capital et des obligations émis par l'ATL ainsi que des droits qui leurs sont attachés conclue avec la société BNA capitaux,

dont la BNA est administrateur. En contrepartie, la société BNA Capitaux perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 6.000 DT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2017, une charge d'égal montant.

- La délivrance par l'ATB, d'ordre et pour le compte de l'ATL, en faveur de la Banque Centrale de Tunisie, d'une autorisation irrévocable et confirmée de débiter son compte ouvert auprès de celle-ci, à chaque date d'échéance, du montant exigible du crédit de 6.000.000 DT imputé sur la ligne BAD et objet de l'accord conclu le 4 décembre 2012 entre l'Etat Tunisien et l'ATL. L'engagement de l'ATB est amorti au fur et à mesure de l'amortissement du crédit susvisé. En contrepartie de son engagement, l'ATB perçoit une commission de 0,2% par mois.

Les commissions dues par l'ATL au titre de cette opération se sont élevées, en 2017, à 8.889 DT hors TVA.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération de Monsieur Slimane BETTAIEB (Président Directeur Général jusqu'au 23 mai 2017 et Directeur Général à partir du 24 mai 2017) été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.
- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général Adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	P.D.G (Jusqu'au 23/05/2017)		D.G.A	
	D.G (A partir du 24/05/2017)		Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017		
Avantages à court terme	422 792	203 077	311 105	137 658
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	55 354	-
TOTAL	422 792	203 077	366 459	137 658

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que certaines conventions conclues, en 2017, avec l'ATB, la BNA et la société ENNAKL, administrateurs, ainsi qu'avec la société SANADETT SICAV ayant des administrateurs communs avec l'ATL n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration. Il en est de même pour des conventions de financement par crédit-bail conclues, en 2017, entre l'ATL et des sociétés apparentées à son Président du Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

La nature des conventions précitées, les modalités y afférentes et leur incidence sur les comptes de de l'exercice clos le 31 décembre 2017 peuvent être récapitulées comme suit :

- La convention de crédit à moyen terme de 6.000.000 DT contractée par la société auprès de l'ATB, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,3 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par l'ATB, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,25% flat du montant du crédit, soit 15.000 DT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2017, la somme de 260.380 DT.
- La convention de crédit à moyen terme de 15.000.000 DT contractée par la société auprès de la BNA, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,5 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par la BNA, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,1% flat du montant du crédit, soit 15.000 DT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2017, la somme de 840.915 DT.
- Le placement des excédents de liquidité auprès de l'ATB sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2017, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 483.370 DT, détaillés comme suit :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Revenus de placement 2017
Placement en certificats de dépôt	du 03/07/2017 au 02/08/2017	12.000.000 DT	TMM +2 points	69.001 DT
Placement en certificats de dépôt	du 03/08/2017 au 03/09/2017	12.000.000 DT	TMM +2 points	71.076 DT
Placement en certificats de dépôt	du 05/09/2017 au 05/10/2017	12.000.000 DT	TMM +2 points	71.472 DT
Placement en certificats de dépôt	du 06/10/2017 au 05/11/2017	12.000.000 DT	TMM +2 points	71.768 DT
Placement en certificats de dépôt	du 04/10/2017 au 03/11/2017	8.000.000 DT	TMM +2 points	47.845 DT
Placement en certificats de dépôt	du 03/11/2017 au 23/11/2017	8.000.000 DT	TMM +2 points	32.005 DT
Placement en certificats de dépôt	du 05/11/2017 au 15/11/2017	12.000.000 DT	TMM +2 points	24.051 DT
Placement en certificats de dépôt	du 15/11/2017 au 25/11/2017	10.000.000 DT	TMM +2 points	20.043 DT
Placement en certificats de dépôt	du 25/11/2017 au 05/12/2017	16.000.000 DT	TMM +2 points	32.069 DT
Placement en certificats de dépôt	du 15/12/2017 au 04/01/2018	7.000.000 DT	TMM +2 points	16.034 DT
Placement en certificats de dépôt	du 15/12/2017 au 29/12/2017	10.000.000 DT	TMM +2 points	28.004 DT
Total				483.370 DT

- Le placement des excédents de liquidité auprès de la BNA sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2017, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 4.209 DT, détaillés comme suit :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Revenus de placement 2017
Placement en certificats de dépôt	du 25/12/2017 au 03/01/2018	3.000.000 DT	TMM +2 points	4.209 DT

- L'acquisition par l'ATL, en 2017, de véhicules neufs vendus par la société ENNAKL, administrateur. Lesdits véhicules, figurant parmi les immobilisations corporelles propres de la société, ont été acquis pour la somme de 196.358 DT hors taxes.
- L'émission par l'ATL, en 2017, de six billets de trésorerie souscrits par la société SANADETT SICAV, dont l'ATB est administrateur, suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2017
Emission de billet de trésorerie	du 17/04/2017 au 26/04/2017	5.000.000 DT	6,50%	9.012 DT
Emission de billet de trésorerie	du 12/05/2017 au 21/05/2017	5.000.000 DT	6,65%	9.219 DT
Emission de billet de trésorerie	du 17/05/2017 au 05/06/2017	5.000.000 DT	6,65%	18.404 DT
Emission de billet de trésorerie	du 22/05/2017 au 31/05/2017	5.000.000 DT	6,65%	9.219 DT
Emission de billet de trésorerie	du 01/06/2017 au 20/06/2017	5.000.000 DT	6,65%	18.404 DT

Emission de billet de trésorerie	du 06/06/2017 au 16/06/2017	5.000.000 DT	6,90%	9.565 DT
Total				73.823 DT

- La mise en force de quatre (4) conventions de crédit-bail conclues avec des sociétés apparentées au Président du Conseil d'Administration de l'ATL selon les modalités suivantes :

Bénéficiaire	Date de mise en force	Financement (en DT)	Maturité (en Mois)	Taux d'intérêt	Valeur résiduelle (en DT)
Société Hôtelière Port Prince S.A.	20/04/2017	56 881	48	9,00%	1
Société SETCAR	20/04/2017	51 001	36	9,50%	1
Société SETCAR	20/08/2017	48 451	36	9,50%	1
Compagnie Générale de Métallurgie	20/09/2017	29 180	36	9,50%	1

Ces conventions, dont votre Conseil d'Administration en a été informé dans sa réunion du 12 mars 2018, ont été considérées comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par l'article **200 (nouveau)** du code des sociétés commerciales ne leur était pas applicable.

Tunis, le 12 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

F.A.C

Chiheb GHANMI

Mohamed Neji HERGLI

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR –ICF–

Siège social : 4 Bis, Rue Amine Abbassi – 1002 –Tunis Belvédère.

La Société Les industries Chimiques du Fluor -ICF- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 03 mai 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme Islem RIDANE et Mr Mourad GUELLATY .

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	NOTES	2 017	2 016
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		834 389	856 033
Moins : amortissements		<827437>	<841 616>
	3	6 952	14 417
Immobilisations corporelles		87 435 895	86 224 446
Moins : amortissements		<52533392>	<46 559 458>
	4	34 902 503	39 664 988
Immobilisations Financières		21 963 634	21 685 377
Moins : provisions		<838826>	<808 453>
	5	21 124 808	20 876 924
Total des actifs immobilisés		56 034 263	60 556 329
Autres actifs non courants	6	59 775	136 678
Total des actifs non courants		56 094 038	60 693 007
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		30 769 245	29 143 794
Moins : provisions		<1569180>	<434 100>
	7	29 200 065	28 709 694
Clients et comptes rattachés		6 497 650	10 641 896
Moins : provisions		-	-
		6 497 650	10 641 896
Autres actifs courants		897 926	3 868 851
Moins : provisions		-	<10 990>
	8	897 926	3 857 861
Placements et autres actifs financiers	9	165 535	125 149
Liquidités et équivalents de liquidités	10	24 546 423	1 060 519
Total des actifs courants		61 307 599	44 395 119
Total des actifs		117 401 637	105 088 126

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2017

(Exprimé en dinar tunisien)

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		21 000 000	21 000 000
Réserves		36 859 433	36 859 433
Autres capitaux propres		2 322 791	4 537 806
Résultats reportés		4 921 829	6 620 550
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		65 104 053	69 017 789
Résultat de l'exercice		14 934 825	401 278
Total des capitaux propres avant affectation	11	80 038 878	69 419 067
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	12	8 763 140	13 188 065
Provisions	13	1 844 812	1 997 488
Total des passifs non courants		10 607 952	15 185 553
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	17 232 879	12 636 753
Autres passifs courants	15	5 088 778	2 905 171
Concours bancaire et autres passifs financiers	16	4 433 150	4 941 582
Total des passifs courants		26 754 807	20 483 506
Total des passifs		37 362 759	35 669 059
Total des capitaux propres et des passifs		117 401 637	105 088 126

ETAT DE RESULTAT ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2017
(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2 017	2 016
Revenus		118 055 185	82 661 061
Coût des ventes	Tableau de passage	<93774733>	<74 775 199>
Marge brute		24 280 452	7 885 862
Autres produits d'exploitation	17	2 775 835	1 942 404
Frais de distribution	Tableau de passage	<6193638>	<4 168 136>
Frais d'administration	Tableau de passage	<3538460>	<2 814 215>
Autres charges d'exploitation	Tableau de passage	<4680994>	<2 666 929>
Résultat d'exploitation		12 643 195	178 986
Charges financières nettes	18	<40 355>	<2 282 853>
Produits des placements	19	3 454 331	2 472 344
Autres gains ordinaires	20	48 031	115 721
Résultats des activités ordinaires avant impôts		16 105 202	484 198
Impôt sur les bénéfices		<1170377>	<82 920>
Résultats des activités ordinaires après impôts		14 934 825	401 278
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		14 934 825	401 278
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat de l'exercice après modifications comptables		14 934 825	401 278

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2017

(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2 017	2 016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		122 676 118	79 294 042
Encaissements reçus des débiteurs divers		1 201 764	967 094
		<83 794	
Sommes versées aux fournisseurs		372>	<63 445 588>
		<12 514	
Sommes versées au personnel		937>	<10 549 991>
Impôts sur les bénéfices		<179 827>	<114 140>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	21	27 388 746	6 151 417
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<1 302 033>	<3 984 039>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		15 453	156 051
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		<200 000>	<47 283>
Encaissements / cession d'immobilisations financières		649	-
Flux de trésorerie provenant des prêts personnels		<50 806>	<49 772>
Flux de trésorerie provenant des produits de placement		3 651 997	2 480 802
Charges financières		<88 771>	<100 829>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	22	2 026 489	<1 545 070>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		<2 099 467>	<1 679 574>
Encaissements provenant des subventions		1 082 996	104 547
Remboursement d'emprunts		<5 867 609>	<6 155 603>
Encaissements provenant des emprunts		-	-
Encaissement suite à l'émission de nouvelles actions		-	-
Encaissement en plus auprès des actionnaires		-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	23	<6 884 080>	<7 730 630>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	24	954 749	<496 746>
Variation de trésorerie		23 485 904	<3 621 029>
Trésorerie au début de l'exercice		1 060 519	4 681 548
Trésorerie à la clôture de l'exercice		24 546 423	1 060 519
Variation de trésorerie		23 485 904	<3 621 029>

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE

Charges par Destination		Montant			Ventilation	
		Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements	Autres charges	Production déstockée
Coût des ventes	93 774 733	70 010 869	9 758 396	5 964 477	872 390	7 168 601
Frais de distribution	6 193 638		518 797		5 674 841	
Frais d'administration	3 538 460	91 136	2 602 605	154 591	690 128	
Autres charges	4 680 994	14 408	950 195	66 158	3 650 233	
Total	108 187 825	70 116 413	13 829 993	6 185 226	10 887 592	7 168 601

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits		Charges		Soldes		2017	2016
Revenus et autres produits d'exploitation	118 055 185						
Production stockée	-	Déstockage de production		7 168 601			
Production immobilisée	14 789						
Total	118 069 974	Total		7 168 601	Production	110 901 373	87 803 764
Production	110 901 373	Achats consommés		70 883 769	Marge sur coût matières	40 017 604	22 469 805
Marge commerciale	-	Autres charges externes		8 221 363			
Marge sur coût matières	40 017 604						
Subventions d'exploitation	234 019						
Produits divers ordinaires	1 517 192						
Total	41 768 815	Total		8 221 363	Valeur ajoutée brute	33 547 452	17 517 386
Valeur ajoutée brute	33 547 452	Impôts et taxes		-			
		Charges de personnel		13 829 991			
Total	33 547 452	Total		13 829 991	Excédent brut d'exploitation	19 717 461	6 371 572
Excédent brut d'exploitation	19 717 461	Insuffisance brute d'exploitation		-			
Autres produits ordinaires	272 553	Autres charges ordinaires		-			
Produits financiers	6 053 508	Charges financières		2 864 054			
Transfert et reprise sur charges	1 009 836	Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires		8 084 101			
		Impôt sur le résultat ordinaire		1 170 377			
Total	27 053 358	Total		12 118 532	Résultat des activités ordinaires	14 934 825	401 278
Résultat positif des activités ordinaires	14 934 825	Résultat négatif des activités ordinaires		-			
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires		-			
Effet positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables		-			
		Impôt sur élément extraordinaire et modifications comptables		-			
Total	14 934 825	Total		-	Résultat net après modifications comptables	14 934 825	401 278

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

(Exprimé en dinar tunisien)

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.

La société a été créée en 1971 sous la forme d'une société anonyme. Elle a pour objet la production et la vente à l'exportation de fluorure d'aluminium. L'usine a été construite à Gabès dans le cadre d'un contrat de fourniture d'usine clés en main en date du 8 Décembre 1973, modifié par deux avenants ultérieurs. Elle a été mise en service en Juin 1976.

A l'origine, l'intégralité du chiffre d'affaires de la société était réalisée à l'exportation, jusqu'à l'exercice 2009 où elle a commencé à vendre l'anhydrite non seulement à l'export mais aussi dans le marché local, après la réalisation d'un projet de valorisation de ce déchet industriel.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET EVENEMENTS DE L'EXERCICE.

La société a opté pour la présentation de ses états financiers selon le modèle de référence, conformément à la norme comptable générale tunisienne numéro 1.

Les principes comptables les plus significatifs qui ont servi à l'élaboration des états financiers sont les suivants :

2.1. Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant principalement le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs tels que les commissions, les frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation sont ajoutées à la valeur comptable nette du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de la performance initialement évaluée du bien existant bénéficieront à la société. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

2.2. Les stocks de matières premières et produits finis.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués selon le dernier coût moyen pondéré mensuel.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts liés l'acquisition des éléments achetés.

Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduits du coût d'acquisition et ce à l'exception des subventions se rapportant aux biens stockés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production

Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main d'œuvre directe, de main d'œuvre indirecte, d'amortissements et d'entretiens de bâtiments et équipements industriels.

2.3. Les opérations en monnaies étrangères.

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par la société est converti en dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A chaque date de clôture de l'exercice :

* Les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture ;

* Le gain ou la perte de change sont considérés comme étant le résultat de la fluctuation du cours de l'exercice considéré, et sont pris en compte dans la détermination du résultat net pour cet exercice sauf si la société se trouve dans la situation où la durée de vie prédéterminée ou prévisible de l'élément monétaire libellé en monnaies étrangères s'étend au-delà de la fin de l'exercice subséquent, dans ce cas, l'écart de conversion est résorbé sur la durée de vie restante de l'élément monétaire ;

* Les éléments non monétaires, qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

2.4. Les titres de participation

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Sont exclus, les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais de banque.

Ces frais sont inscrits directement en charges.

Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres peuvent être, le cas échéant, inclus dans le coût d'acquisition desdites participations.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des titres de participation à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net...

2.5. Evénements postérieurs à la clôture.

L'impact des événements qui constituent un élément complémentaire de la valeur des éléments de l'actif ou du passif de la société tels qu'ils existaient à la date de clôture est traduit dans les états financiers chaque fois qu'il revêt un caractère significatif et qu'il survient, entre la date de clôture de l'exercice et la date de leur publication.

2.6. Contentieux fiscal

Courant l'exercice 2000, la société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts directs et indirects. L'arrêté de taxation d'office qui portait sur un montant de 632 104 dinars (dont 41 755 dinars en matière

de retenues à la source), a été annulé par un jugement de la cour d'appel et ramené à 71 112 dinars. Il est à signaler que l'administration s'est pourvue en cassation devant le tribunal administratif. Ce dernier a prononcé son jugement le 30 Mai 2008, en acceptant la demande de l'administration, renvoyant ainsi l'affaire auprès de la cours d'appel. Cependant, durant l'exercice 2014, la cours d'appel a prononcé à l'encontre de la société un jugement définitif fixant le montant de la taxation d'office à 519000 TND. Toutefois, la société n'a pas encore reçu le jugement définitif.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.

Désignation	2017	2016
Logiciels	426 599	448 243
Brevets licences procédés	407 790	407 790
Sous Total	834 389	856 033
Moins amortissements	<827 437>	<841 616>
	6 952	14 417

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

Désignation	2017	2016
Terrains	1 627 435	1 552 435
Constructions	15 069 829	15 045 317
Installations techniques, matériel et outillage industriel	66 221 457	65 916 452
Matériel de transport	414 346	343 646
Autres immobilisations corporelles	3 168 413	3 012 367
Immobilisations en cours	934 415	354 228
Sous Total	87 435 895	86 224 446
Moins amortissements	<52533392>	<46 559 458>
	34 902 503	39 664 988

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignation	Valeurs Brutes			Amortissements			Valeurs Nettes au		
	Valeur Brute au 31/12/2016	Acquisitions	Cession / Redressement	Valeur Brute au 31/12/2017	Cumul des amortissements au 31/12/2016	Reprise / Redressement	Dotations de l'exercice	Cumul des amortissemen ts au 31/12/2017	31/12/2017
Logiciels	448 243	-	21 644	426 599	433 918	21 644	7 372	419 647	6 952
Brevets licences procédés	407 790	-	-	407 790	407 698	-	93	407 790	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total des immobilisations incorporelles</i>	856 033	-	21 644	834 389	841 616	21 644	7 465	827 437	6 952
Terrains	1 552 435	75 000	-	1 627 435	-	-	1 125	1 125	1 626 310
Constructions	15 045 317	24 513	-	15 069 830	7 711 038	-	617 686	8 328 725	6 741 106
Installations techniques, matériel et outillage industriel	65 916 453	307 612	2 609	66 221 457	35 875 986	2 609	5274497	41 147 875	25 073 582
Matériel de transport	343 646	70 700	-	414 346	290 863	-	15 586	306 448	107 898
Autres immobilisations corporelles	3 012 367	206 470	50 424	3 168 412	2 681 571	50 424	118 073	2 749 219	419 192
Immobilisations en cours	354 228	931 919	351 732	934 415	-	-	-	-	934 415
<i>Total des immobilisations corporelles</i>	86 224 446	1 616 214	404 765	87 435 895	46 559 458	53 033	6 026 967	52 533 392	34 902 503
Total des immobilisations corporelles & incorporelles	87 080 479	1 616 214	426 409	88 270 284	47 401 075	74 677	6 034 432	53 360 829	34 909 455

5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.

Désignation	2017	2016
Prêts au personnel	152 989	91 385
Participations*	21 231 108	21 231 105
Dépôts et cautionnements	579 537	362 887
Sous Total	21 963 634	21 685 377
Moins provisions	<838826>	<808 453>
	21 124 808	20 876 924

Les provisions pour dépréciation des titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	2017	2016
- ACMG	150 000	150 000
- SOTAC	500	500
- Société de Ciment de Bizerte	118 772	111 076
- STB	503 915	489 442
- STE D'ECRYPTAGE ETAMARRAGE NAVIRES	55950	55 950
- UNIMED	9 689	1 484
	838 826	808 453

* Le poste titres de participations est détaillé dans le tableau suivant :

Titres	Valeurs historiques 2016	Acquisition 2017	Cession 2017	Valeurs historiques 2017	Taux de participation	Nombre d'actions	Coût d'acquisition moyen	Cours Décembre 2017	au 31/12/2017	Provisions au 31/12/2016	Variation
ATTIJARI BANK	12 409 429	-	-	12 409 429	3,97%	1 579 303	7,858	36,125	-	-	-
MARHABA BELVEDERE	4 518 200	-	-	4 518 200	11,30%	45 182	100,000	100,000	-	-	-
STE ALKIMIA	1 674 419	-	-	1 674 419	2,67%	51 940	32,238	46,262	-	-	-
STB	735 733	-	-	735 733	0,04%	63 200	11,641	3,668	503 915	489 442	14 473
ESSALAMA SICAF	697 000	-	-	697 000	8,71%	69 700	10,000	10,000	-	-	-
A.C.M.G	150 000	-	-	150 000	6,00%	15 000	10,000	10,000	150 000	150 000	-
FOIRE DE GABES	10 000	-	-	10 000	0,91%	200	50,000	50,000	-	-	-
BANQUE DE SOLIDARITE	10 000	-	-	10 000	0,03%	1 000	10,000	10,000	-	-	-
SOTAC	500	-	-	500	0,02%	5	100,000	100,000	500	500	-
STE DE STOCKAGE PETRELIERS *	500 000	-	-	500 000	27,78%	5 000	100,000	100,000	-	-	-
POULINA HOLDING	8 860	-	-	8 860	0,00%	1 607	5,513	9,896	-	-	-
SOTRAPIL	196 014	3	-	196 017	0,61%	24 665	7,947	9,792	-	-	-
FCP MAXULA CROISSANCE	2 608	-	-	2 608	0,26%	26	100,312	100,312	-	-	-
CIMENTS DE BIZERTE	149 478	-	-	149 478	0,03%	13 000	11,498	2,362	118 772	111 076	7 696
ENNAKL	21 582	-	-	21 582	0,01%	2 017	10,700	13,134	-	-	-
STE D'ECRYPTAGE ETAMARRAGE NAVIRES	100 000	-	-	100 000	20,00%	10 000	10,000	4,405	55 950	55 950	-
UNIMED	47 283	-	-	47 283	0,02%	4 957	9,539	7,584	9 689	1 484	8 205
TOTAL	21 231 105	3	-	21 231 108	-	-	-	-	838 826	808 453	30 373

6. AUTRES ACTIFS NON COURANTS.

Désignation	2017	2016
Charges à répartir unité H2SO4	59 775	136 678
	59 775	136 678

7. STOCKS.

Désignation	2017	2016
Matières premières	16 855 461	4 069 168
Matières consommables	2 870 540	2 847 862
Emballages commerciaux	518 825	536 662
Produits finis ALF3	8 181 002	20 600 024
Produit finis ANHYDRITE	101 545	41 052
Produits intermédiaires H2SO4 et Oléum	2 241 872	1 049 025
Sous Total	30 769 245	29 143 794
Moins provisions pour dépréciation *	<1 569 180>	<434 100>
	29 200 065	28 709 694

* Les provisions se détaillent comme suit :

Désignation	2017	2016
Provision pour dépréciation de produit fini AIF3	1 037 314	22 770
Provision pour dépréciation de matière première	211 504	90 597
Provision pour dépréciation des pièces de rechange	320 362	320 733
	1 569 180	434 100

8. AUTRES ACTIFS COURANTS.

Désignation	2017	2016
Débiteurs divers	10 910	4 910
Etat	793 648	3 746 912
Fournisseurs, avances sur commandes	29 798	7 564
Charges comptabilisées d'avance	11 325	8 255
Personnel, avances et acomptes	47 095	26 225
Produits à recevoir	-	69 835
Emballages à rendre	5 149	5 149
Sous Total	897 926	3 868 851
Moins : provisions	-	<10 990>
	897 926	3 857 861

9. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS.

Désignation	2017	2016
Prêt au personnel	165 535	125 149
	165 535	125 149

10. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES.

Désignation	2017	2016
Certificats de dépôts	12 000 000	500 000
Banques (DT)	659 862	148 664
Banques (devises)	11 881 399	405 979
Caisses	5 162	5 876
	24 546 423	1 060 519

11. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation au 31/12/2017 s'élèvent à 80 038 878 dinars contre 69 419 067 dinars au 31/12/2016 soit une hausse de 10 619 811 dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2017 se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves Légales	Réserves facultatives	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total des capitaux propres avant affectation
Situation au 31 Décembre 2016	21 000 000	2 100 000	34 759 433	4 537 806	6 620 550	401 278	-	69 419 067
Modifications comptables 2016	-	-	-	-	-	-	-	-
Soldes après modifications comptables	21 000 000	2 100 000	34 759 433	4 537 806	6 620 550	401 278	-	69 419 067
Augmentation de capital souscrite appelée versée	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capitale souscrite non appelée	-	-	-	-	-	-	-	-
Actionnaires capital non appelé	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes & autres distributions	-	-	-	-	<2100000>	-	-	<2100000>
Affectation en réserves Légales	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation en réserves facultatives	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	401 278	<401278>	-	-
Obtention de subventions d'investissement	-	-	-	25 000	-	-	-	25 000
Reliquat de subvention d'investissement non servis par l'Etat (*)	-	-	-	<2 005 996>	-	-	-	<2 005 996>
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	<234 019>	-	-	-	<234 019>
Résultat de l'exercice 2017	-	-	-	-	-	14 934 825	-	14 934 825
Modifications comptables 2017	-	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31 Décembre 2017	21 000 000	2 100 000	34 759 433	2 322 791	4 921 829	14 934 825	-	80 038 878

(*) Ce montant représente le reliquat de la subvention d'investissement au titre de l'unité d'acide sulfurique non servi par l'Etat. En effet, selon l'accord préalable, le montant de la subvention initialement accordé par l'Etat s'est élevé à 4 413 234 dinars et le montant définitif versé par l'Etat s'élève au 31/12/2017 à 2 407 238 dinars.

12. EMPRUNTS.

Désignation		2017	2016
Emprunt ATTIJARI BANK		-	400 000
Emprunt BANQUE DE TUNISIE		6 165 918	8 113 065
Emprunt BIAT		2 597 222	4 675 000
		8 763 140	13 188 065

13. PROVISIONS.

Les provisions s'analysent comme suit :

		2017	2016
Provisions litiges pollution	(a)	491 695	562 363
Provisions pour contentieux fiscal	(b)	519 237	519 237
Provision pour indemnité de départ à la retraite	(c)	833 881	915 889
		1 844 812	1 997 488

- (a) Ces provisions sont constituées dans le but de couvrir les risques de dédommagement des citoyens de la zone industrielle ayant subi un préjudice à cause de la pollution.
- (b) Cette provision se rapporte à un litige opposant la société à l'administration fiscale suite à une vérification fiscale approfondie effectuée par les services de contrôle au cours de l'exercice 2000.(cf. 2.6. Contentieux fiscal)
- (c) A partir de 2009, la société a opté pour la constatation d'une provision pour indemnité de départ à la retraite pour les indemnités à supporter dans les dix années à venir. Jusqu'au 31/12/2012, la société a constaté une dotation annuelle forfaitaire de 100 000 dinars au titre de cette provision. En 2012, la société a mis en place un procédé de détermination de cette provision.

14. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.

Désignation		2017	2016
Fournisseurs d'exploitation locaux		997 379	1 259 686
Fournisseurs d'exploitation étrangers		14 005 068	9 488 276
Fournisseurs d'immobilisations locaux		182 294	135 127
Fournisseurs d'immobilisations étrangers		102 270	-
Fournisseurs factures non parvenues		1 871 344	1 639 504
Fournisseurs, retenues de garantie		74 525	114 160
		17 232 879	12 636 753

15. AUTRES PASSIFS COURANTS.

Désignation	2017	2016
Personnel et comptes rattachés	1 295 974	1 057 629
Etat et collectivités publiques	1 800 809	395 947
Produits constatés d'avance	264 118	156 730
Actionnaires dividendes à payer	3 736	3 203
CNSS et organismes sociaux	1 360 669	831 986
Créditeurs divers	363 472	459 675
	5 088 778	2 905 171

16. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS.

Désignation	2017	2016
Echéance à moins d'un an sur emprunt ATTIJARI BANK	400 000	900 000
Intérêts courus non échus sur emprunt ATTIJARI BANK	8 225	16 657
Echéance à moins d'un an sur emprunt BANQUE DE TUNISIE	1 947 147	1 947 147
Echéance à moins d'un an sur emprunt BIAT	2 077 778	2 077 778
	4 433 150	4 941 582

17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2017	2016
Revenus loyers	575 001	547 620
Production immobilisée	14 789	25 554
Cessions ALUMINE	406 500	83 400
Remboursements divers	83 689	43 617
Cessions diverses	-	2 120
Autres produits sur chargement et déchargement	359 757	217 312
Jeton de présence	500	500
Reprise de provision pour affaire pollution	374 767	182 055
Reprise de provision sur débiteurs divers	10 990	-
Reprise de provisions sur :		
- Produit fini AIF3	-	-
- Stock matière première	187 622	148 800
- Stock pièces de rechange	371	430
Reprise de provision pour indemnité de départ à la retraite	353 710	171 563
Reprise de provision pour risque congés payés, prime encouragement et augmentation gouvernementale		-
Quote-part des subventions inscrites au résultat de l'exercice	234 019	188 370
Subvention reçues sur formations	-	2 447
Produits liés à une modification comptable	174 119	328 616
	2 775 835	1 942 404

18. CHARGES FINANCIERES NETTES.

Désignation	2017	2016
Charges d'intérêts	939 509	1 139 301
Perte de change	1 893 575	3 255 608
Gain de change	<2 822 749>	<2 268 470>
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	30 373	159 276
Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	<757>
Produits/Charges financières liées à une modification comptable	<354>	<2 105>
	40 355	2 282 853

19. PRODUITS DES PLACEMENTS.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2017	2016
Placements	224 522	34 469
Dividendes	3 225 929	2 434 843
Produits sur prêts accordés au personnel	3 880	3 032
	3 454 331	2 472 344

20. AUTRES GAINS ORDINAIRES.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2017	2016
Plus-value sur cession de valeurs mobilières	649	-
Intérêts créditeurs des comptes courants	47 382	11 294
Autres	-	34
Annulation dettes fournisseurs	-	84 393
Plus-value sur cession de matériel de transport	-	20 000
	48 031	115 721

21. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Le flux de trésorerie provenant de l'exploitation et qui s'élève au 31/12/2017 à 27 388 746 DT résulte de :

<i>1) Encaissements :</i>		<i>123 877 882</i>
- encaissements auprès des clients		122 676 118
- encaissement reçu des débiteurs divers (location immeubles)		674 713
- encaissement reçu des débiteurs divers (autres)		527 051
<i>2) Décaissements :</i>		<i><96489136></i>
- décaissements d'exploitation		<i><96489136></i>

22. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements s'élèvent à 2 026 489 DT au 31/12/2017. Ce montant correspond au solde des encaissements et décaissements se rapportant aux activités d'investissements au cours de l'exercice et se détaille comme suit :

<i>1) Encaissements</i>		<i>3 917 944</i>
- remboursement des prêts accordés au personnel		249 845
- produits des placements		324 102
- produits des participations dividendes reçus		3 280 013
- encaissements provenant de la cession d'immobilisations et des avances sur commandes		649
- encaissements provenant de la cession d'immobilisations		15453
- revenus des comptes courants		47 382
- produits des jetons de présence reçus		500
<i>2) Décaissements</i>		<i><1891455></i>
- acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<i><1302033></i>
- prêts accordés au personnel		<i><300650></i>
- acquisition immobilisation financière		<i><200000></i>
- frais de banque		<i><88771></i>

23. FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à <6 884 080>DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

<i>1) Encaissements</i>		<i>1 082 996</i>
-encaissement provenant des subventions		1 082 996
<i>2) Décaissements</i>		<i><7967076></i>
- dividendes payés		<2099467>
- intérêts sur emprunt BANQUE DE TUNISIE		<534589>
- intérêts sur emprunt ATTIJARI BANK		<39845>
- intérêts sur emprunt BIAT		<351592>
- intérêts couru		<16657>
- reclassement échéance à moins d'un an sur emprunt BANQUE DE TUNISIE		<1947147>
- reclassement échéance à moins d'un an sur emprunt ATTIJARI BANK		<900000>
- reclassement échéance à moins d'un an sur emprunt BIAT		<2077778>

24. INCIDENCES DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La fluctuation des cours des devises au cours de l'exercice 2017a engendré des gains de change sur les comptes bancaires de 954 749 DT.

25. LES PARTIES LIEES :

Les parties liées se présentent à la date du 31 décembre 2017 comme suit :

LIBELLE	NBRE ACTIONS	POURCENTAGE
ARMICO	560 000	26,667%
STE MARHABA INTERNATIONAL	389 355	18,526%
STE MARHABA BEACH	361 528	17,215%
SOHOTO HOTEL SALEM	101 360	4,827%
TOUR KHALAF	94 356	4,494%
COMPTOIRE NATIONALE DU PLASTIQUE	58 840	2,801%
MARHABA	23 355	1,111%

DRISS HICHEM	20 584	0,980%
MARHABA PALACE	7 483	0,356%
ESSALAMA SICAF	5 508	0,262%
DRISS M'HAMMED	348	0,016%
DRISS M'HAMMED BEN HICHEM	70	0,003%
LAKHDAR TLILI	35	0,002%
TIJANI BEN HMIDA CHELLI	35	0,002%

Par ailleurs, hormis les jetons de présence accordés et les dividendes distribués, la société a réalisé au courant de l'exercice 2017, avec les parties liées, les opérations suivantes :

- Perception de dividendes distribués par la société ESSALAMA SICAF pour un montant de 48 790 dinars
- Perception de dividendes distribués par la société MARHABA pour un montant de 69 835 dinars

26. ENGAGEMENTS.

Engagements de financement donné

Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a conclu deux engagements à moyen terme détaillés comme suit :

- Un crédit accordé par la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars et dont le contrat a été signé le 28 décembre 2011. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce et un taux d'intérêt égal à TMM+1%. Le montant de l'emprunt est totalement débloqué au 31/12/2017;
- Un crédit de 10 000 000 dinars accordé par la BIAT, remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. Le montant de l'emprunt est totalement débloqué au 31/12/2017.

Ces deux engagements sont couverts par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et le nantissement du matériel à acquérir.

27. STATUT FISCAL.

La société bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 telle que modifiée par les textes subséquents, du fait qu'elle produit exclusivement pour l'exportation. La société a bénéficié de la déduction totale des bénéfices provenant de l'exportation réalisés jusqu'au 31 décembre 2013 et ce, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n° 2012-27 du 29 décembre 2012 portant loi de finances pour l'année 2013.

Les bénéfices provenant de l'export réalisés à partir du 1^{er} Janvier 2014 sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 10%.

Les produits accessoires réalisés sur le marché local sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.

I. Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société "Les industries Chimiques du Fluor SA", qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **80 038 878** dinars y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **14 934 825** dinars et une trésorerie positive à la fin de la période de **24 546 423** dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Prise en compte des revenus :

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2017, le revenu de la société "Les industries Chimiques du Fluor SA" s'élève à 118 055 185 dinars et représente 98 % du total des produits d'exploitation.

Nous avons considéré que la reconnaissance du revenu constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de son évolution par rapport à l'exercice 2016.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle du revenu ;
- Examiner les procédures mises en œuvre par la société et tester les contrôles clés identifiés ;
- Faire une revue analytique détaillée du revenu afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire ;
- Analyser un échantillon de factures, notamment les factures significatives de la période et les opérations particulières.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 13 Avril 2018

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad Guellaty

CNBA

Mourad GUELLATY

Islem RIDANE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.

En application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in-fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2017 concernant les articles cités ci-dessus. De plus, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs à 2017 :

2.1. Crédit auprès de la Banque de Tunisie :

Dans le cadre du financement de la nouvelle unité d'acide sulfurique, la société a obtenu un crédit auprès de la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce au taux d'intérêt égal à TMM+1%. L'encours de ce crédit s'élève à 8 113 065 dinars dont 1 947 147 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts correspondantes constatées en 2017 s'élèvent à 534 589 dinars.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir.

2.2. Crédit auprès d'ATTIJARI BANK :

Dans le cadre de son plan d'investissement, la société a obtenu un crédit auprès d'ATTIJARI BANK pour un montant de 5 000 000 dinars. Ce crédit est remboursable sur cinq ans à un taux d'intérêt égal à TMM+0,85% contre un nantissement des titres d'ATTIJARI BANK.

L'encours de ce crédit s'élève à 400 000 dinars dont 400 000 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts relatives à cet emprunt constatées en 2017 s'élèvent à 48 070 dinars.

2.3. Crédit auprès de la BIAT :

Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a signé un contrat de crédit à moyen terme accordé par la BIAT pour un montant de 10 000 000 dinars remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. L'encours de ce crédit s'élève à 4 675 000 dinars dont 2 077 778 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts correspondantes constatées en 2017 s'élèvent à 351 592 dinars.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

3.1. Rémunération du Président Directeur Général :

La rémunération annuelle du Président Directeur Général, s'élève à 60 000 dinars hors droits et taxes. Cette rémunération est fixée dans le cadre d'une convention autorisée par le Conseil d'Administration du 19 mai 2016 et conclue pour une période de 3 ans avec date d'effet fixée au 01 janvier 2016.

3.2. Montants servis aux administrateurs :

Les jetons de présence servis aux administrateurs au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 180 000 dinars.

3.3. Montants servis aux membres du comité permanent d'audit :

Les montants servis aux membres du comité permanent d'audit au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 12 000 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis le 13 Avril 2018

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad Guellaty

CNBA

Mourad GUELLATY

Islem RIDANE

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Assurances BIAT

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

La société Assurances BIAT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 11 mai 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr. **Mohamed SALAH BEN AFIA** et Mr. **Chiheb GHANMI**.

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2017
(Unité : en Dinars)

ACTIFS	31/12/2017			31/12/2016
	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevet, licences, marques	1 873 671	1 264 032	609 639	307 182
AC13 Fonds de commerce			-	-
AC14 Acomptes versés	82 325	-	82 325	389 795
	1 955 996	1 264 032	691 964	696 976
AC 2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	1 369 953	797 187	572 767	267 989
AC22 Autres installations ,outillage et mobilier	2 378 535	1 640 682	737 853	699 823
	3 748 488	2 437 868	1 310 620	967 812
AC 3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	801 360	29 771	771 589	787 616
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	3 440 640		3 440 640	
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées				
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	19 665 269	640 521	19 024 748	13 396 455
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe	243 432 653		243 432 653	197 603 914
AC334 Autres prêts	413 072		413 072	417 582
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	31 500 000		31 500 000	30 000 000
AC336 Autres dépôts			-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	448 587		448 587	385 788
	299 701 582	670 292	299 031 289	242 591 355
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	3 172 478		3 172 478	2 983 943
AC520 Provisions d'assurance vie	318 515		318 515	394 649
AC530 Provision pour sinistres (vie)	488 214		488 214	337 690
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	15 235 462		15 235 462	15 615 827
AC540 Provision pour PB (vie)	-		-	-
AC541 Provision pour PB (Non vie)	619 138		619 138	602 242
	19 833 806	-	19 833 806	19 934 352
AC 6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	1 112 859		1 112 859	909 304
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	21 355 792	4 872 212	16 483 580	19 446 917
AC613 créances indemnisées subrogées a l'entreprise d'assurances	2 992 767	629 808	2 362 958	1 543 858
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	2 322 139	1 139 174	1 182 965	4 215 294
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	38 654		38 654	23 089
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	741 417		741 417	330 007
AC633 Débiteurs divers			-	-
	28 563 628	6 641 194	21 922 433	26 468 469
AC 7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	7 079 355		7 079 355	5 238 896
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	2 539 250		2 539 250	3 035 764
AC722 Autres charges a repartir	520 669		520 669	532 814
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	7 735 315		7 735 315	6 277 474
AC732 Estimations de réassurances - acceptation				
AC733 Autres comptes de régularisation			-	-
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres				
	17 874 590	-	17 874 590	15 084 948
TOTALACTIFS	371 678 090	11 013 387	360 664 702	305 743 913

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2017
(Unité : en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2017	31/12/2016
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	22 000 000	22 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	12 851 486	10 829 656
CP5 Résultats reportés	37	16 006
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	34 851 523	32 845 662
CP6 Résultat de l'exercice	4 105 449	4 320 875
Total capitaux propres avant affectation	38 956 972	37 166 537
<u>PASSIFS</u>		
PA1 Autres Passifs Financiers		
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	30 000 265	25 849 337
	30 000 265	25 849 337
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres provisions	400 000	400 000
	400 000	400 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	19 512 639	17 567 830
PA320 Provision pour assurance vie	155 950 529	109 582 547
PA330 Provision pour sinistres (vie)	6 750 794	5 172 069
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	78 763 403	78 688 077
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	49 881	55 927
PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	1 140 752	1 459 443
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 Autres provisions technique (vie)		
PA361 Autres provisions technique (non vie)	902 263	1 591 518
	263 070 260	214 117 411
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires		
	13 006 386	13 794 262
	13 006 386	13 794 262
PA6 Autres Dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurances directe	4 762 692	6 210 307
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances	4 160 723	4 712 106
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 Autres		
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		
PA632 Personnel	292 945	199 394
PA633 Etat ,organismes de sécurité sociale,collectivités publiques	2 050 074	1 434 900
PA634 Crédeurs divers	3 357 136	1 193 182
PA64 Ressources spéciales		
	14 623 569	13 749 889
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation passif		
PA710 Report commissions reçues des réassureurs	607 249	666 477
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 Autres comptes de régularisation passif		
PA72 Ecart de conversion		
	607 249	666 477
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	360 664 702	305 743 913

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Non Vie
Arrêté au 31 Décembre 2017**

(Unité : en Dinars)

	Opérations Brutes 31/12/2017	Cessions et rétrocession 31/12/2017	Opérations Nettes 31/12/2017	Opérations Nettes 31/12/2016
<u>PRNV 1</u> <u>Primes acquises</u>				
PRNV11 Primes émises et acceptées	55 852 785	-13 786 219	42 066 566	38 886 592
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-1 944 809	188 535	-1 756 274	-2 908 859
	53 907 977	-13 597 684	40 310 293	35 977 732
<u>PRNT3</u> <u>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</u>	4 936 927		4 936 927	5 006 784
<u>PRNV2</u> <u>Autres produits techniques</u>	0		0	0
<u>CHNV1</u> <u>Charges de sinistres</u>				
CHNV11 Montants payés	-32 254 388	4 106 244	-28 148 144	-25 774 750
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-75 325	-380 365	-455 690	-605 636
	-32 329 713	3 725 879	-28 603 834	-26 380 386
<u>CHNV 2</u> <u>Variation des autres provisions techniques</u>	689 255		689 255	-811 424
<u>CHNV3</u> <u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	318 691	16 895	335 586	-241 963
<u>CHNV 4</u> <u>Frais d'exploitation</u>				
CHNV41 Frais d'acquisition	-13 662 635		-13 662 635	-11 559 432
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-487 526	59 227	-428 298	464 866
CHNV43 Frais d'administration	-6 301 347		-6 301 347	-4 289 951
CHNV44 Commissions recues des réassureurs		2 461 688	2 461 688	2 739 317
	-20 451 508	2 520 915	-17 930 593	-12 645 200
<u>CHNV5</u> <u>Autres charges techniques</u>		-376 836	-376 836	-339 761
<u>CHNV6</u> <u>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</u>			0	0
<u>RTNV6</u> Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	7 071 628	-7 710 831	-639 203	565 783

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Vie
Arrêté au 31 Décembre 2017
(Unité : en Dinars)**

		Opérations Brutes 31/12/2017	Cessions et rétrocession 31/12/2017	Opérations Nettes 31/12/2017	Opérations Nettes 31/12/2016
PRV 1	<u>Primes acquises</u>				
PRV11	Primes émises et acceptées	64 675 832	-2 682 405	61 993 427	41 886 439
PRV2	<u>Produits de placements</u>				
PRV 2 1	Revenus des placements	9 537 880		9 537 880	6 627 365
PRV 2 2	Produits des autres placements				
	sous total 2 a	9 537 880	0	9 537 880	6 627 365
PRV 2 3	Repise de correction de valeur sur placements				
PRV 2 4	Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
	sous total 2	0	0	0	0
PR V3	<u>Plus values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
PR V4	<u>Autres produits techniques</u>	0	0	0	0
CHV1	<u>Charges de sinistres</u>				
CHV11	Montants payés	-11 004 639	535 133	-10 469 507	-8 598 301
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-1 578 725	150 523	-1 428 202	-562 806
	sous total 3	-12 583 364	685 656	-11 897 708	-9 161 107
CHV 2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>				
	sous total 4	-46 367 982	-76 135	-46 444 117	-27 777 573
CHV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	6 046	906 717	912 762	513 129
CHV 4	<u>Frais d'exploitation</u>				
CHV41	Frais d'acquisition	-6 842 599		-6 842 599	-5 985 502
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-8 988		-8 988	-5 342
CHV43	Frais d'administration	-924 210		-924 210	-657 709
CHV44	Commission recues des réassureurs		390 265	390 265	354 691
	sous total 5	-7 775 798	390 265	-7 385 532	-6 293 862
CHV5	<u>Autres charges techniques</u>			0	0
CHV9	<u>Charges de placements</u>				
	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-162 108	-12 016	-174 125	-119 566
CHV 92	Correction de valeur sur placement				
CHV 93	Pertes provenant de la réalisation des placements				
	sous total 6	162 108	-12 016	-174 125	-119 566
CHV 10	<u>Moins values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
CHNT2	<u>Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</u>	0	0	0	0
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	7 330 505	-787 919	6 542 587	5 674 826

Etat de résultat
Arrêté au 31 Décembre 2017
(Unité : en Dinars)

		31/12/2017	31/12/2016
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	-639 203	565 783
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	6 542 587	5 674 826
PRNT1	Produits des placements		
PRNT11	Revenus des placements	6 667 614	6 689 745
PRNT12	Produits des autres placements	-	-
	sous total 1 a	6 667 614	6 689 745
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	-	-
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	-	-
	sous total 1	-	-
PRNT3	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance vie	-	-
CHNT1	Charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeur sur placements	-6 500	
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-371 625	-319 871
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non vie	-4 936 927	-5 006 784
PRNT2	Autres produits non techniques	32 382	70 496
CHNT3	Autres charges non techniques	-200 020	-377 228
	Résultat provenant des activités ordinaires	7 088 308	7 296 967
CHNT4	Impôts sur le résultat	-2 610 002	-2 327 370
CHNT42	Impôt sur les Sociétés	-2 610 002	-2 327 370
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	4 478 307	4 969 597
PRNT4	Gains extraordinaires	-	-
CHNT5	Pertes extraordinaires	-372 857	648 722
	Résultat extraordinaire		
	Résultat net de l'exercice	4 105 449	4 320 875

Etat de flux de trésorerie
Arrêté au 31 Décembre 2017
(Unité : en Dinars)

	31/12/2017	31/12/2016
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	121 786 861	91 188 720
- Sommes versées pour paiement des sinistres	- 39 864 195	- 34 539 932
- Encaissement des primes reçues acceptations	469 822	690 645
- Sommes versées pour sinistres acceptations	- 259 143	- 443 105
- Commissions versées sur les acceptations	- 53 674	- 197 389
- Décaissements des primes pour les cessions	- 18 034 312	- 11 294 327
- Encaissement des sinistres pour les cessions	5 705 883	3 848 412
- Commissions recues sur les Cessions	3 830 113	2 392 153
- Commissions versées aux intermédiaires	- 9 002 794	- 6 275 261
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 16 998 597	- 11 920 839
- Variation des dépôts auprès des cédantes	1 789 851	- 922 209
- Variation des espèces reçues des cessionnaires		
- Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	- 211 876 718	- 157 160 997
- Encaissements liés à la cession des placements financiers	160 218 610	101 816 240
- Taxes sur les assurances versées au trésor	- 8 824 591	- 9 199 509
- Produits financiers reçus	16 781 423	10 912 862
- Impôt sur les bénéfices payés	- 3 169 010	- 2 203 743
Autres mouvements	4 118	1 127 180
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2 503 647	- 22 181 097
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>		
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles		
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-	-
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
- Encaissement suite à l'émission des actions	-	-
- Dividendes et autres distributions	- 2 018 530	- 2 018 530
- Augmentation/Diminution des ressources spéciales		25 849 337
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	- 2 018 530	23 830 806
incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	16 832	12 089
Variation de trésorerie	501 949	1 661 798
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>	3 461 643	1 799 845
<u>Trésorerie de fin d'exercice</u>	3 963 591	3 461 643

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2017

1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination :
Assurances BIAT
Siège Social :
Immeuble Assurances BIAT 1053 les berges du lac (lac II) – Tunis
Capital social :
22 000 000 de dinars divisés en 220 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune entièrement libérées.

Nationalité : Tunisienne
Tél. : (216) 31 300 100
Fax : (216) 71 197 810
E-Mail : general@assurancesbiat.com.tn
Site internet : www.assurancesbiat.com.tn
Forme juridique : Société anonyme faisant appel public à l'épargne
Date de constitution : 11/06/1997
Durée : 99 ans
Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
Régime fiscal : Droit commun
Registre du commerce : B160631997
Matricule fiscal : 0601492D
Législation applicable : Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances
Branches exploités : Toutes branches

Présentation des états financiers consolidés : Les états financiers consolidés sont établis par la société mère « BIAT ».

2-FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2017 a connu les faits marquants suivants :

- Acquisition d'un terrain pour le besoin du siège social.
- Poursuite des travaux de mise en place de plan stratégique 2016-2020 :
 - Entrée en production des 15 nouvelles agences en janvier 2017
 - Mise en place des structures commerciales (Pilotage, Animation et formation)
 - Mise en place de l'entité du contrôle et de suivi de réseaux : Cellule inspection
 - Lancement du processus qualité de service pour la gestion de la production et des sinistres automobiles.
- Mise en conformité de la gouvernance avec la réglementation :
 - Mise en place de la cellule conformité.
 - Mise en place du nouveau comité des risques.

3-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « Assurances BIAT » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

4- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la société « Assurances BIAT » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

4.2 - Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées.

Les durées retenues à ce titre sont les suivantes :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode d'amortissement
- Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	linéaire
- Matériel informatique	3 ans	linéaire
- Matériel de transport	5 ans	linéaire
- Agencements aménagements et installations	6 ans 8mois	linéaire
-Terrains et constructions	50 ans	linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

4.3 - Placements financiers

Règles de prise en compte

La norme comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance classe les placements financiers en deux catégories :

- les placements dans des entreprises liées et participations,
- les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Règles d'évaluation

Titres à revenus variables

Les titres à revenus variables sont évalués au moindre du coût d'acquisition historique et de la valeur d'usage. Les corrections de valeurs, correspondant à l'écart négatif entre la valeur d'usage et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur d'usage est évaluée sur la base de :

- la valeur de marché,
- l'actif net,
- le résultat et perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice...

Les obligations et autres titres à revenus fixes

- **Coût d'entrée des placements**

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés en charges de l'exercice. Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en produits en tant que revenu des placements.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre dépasse son prix de remboursement, la différence doit être prise en charge par le biais du compte "dotations des différences sur prix de remboursement" avec pour contrepartie un compte de régularisation passif. Cette différence doit être échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre de façon linéaire ou actuarielle.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence doit être prise en produits par le biais du compte "différence sur prix de remboursement à percevoir" avec pour contrepartie un compte de régularisation actif. Cette différence doit être portée en résultat de manière échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre.

- **Evaluation des placements en date d'arrêté**

La différence entre le prix d'acquisition d'un titre et son prix de remboursement doit être :

- Portée en charge, au cas où le prix d'acquisition dépasse le prix de remboursement.
- Portée en produits, au cas où le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement.

Pour le rattachement des charges et des produits, la différence est prise en compte dans les résultats de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

4.4 - Les provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

Provision pour primes non acquises

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre des contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

Provision d'assurance Vie

La provision mathématique des contrats d'assurance Vie, comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets des primes futures (méthodes prospectives). Elle est calculée séparément contrat par contrat.

Pour chaque année et pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

La provision mathématique des contrats temporaire décès est calculée séparément contrat par contrat sur la base des tables de mortalité admises en Tunisie.

En application des dispositions de l'Arrêté du Ministre de Finances du 05-01-2009, Assurances BIAT a calculé la provision mathématique de tout le portefeuille en fonction de la Table de Mortalité Tunisienne TM 99.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

Autres provisions techniques

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance / traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

4.5 - Répartition des charges

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction des grandes destinations. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La méthode adoptée par Assurances BIAT est basée sur des clés de répartition des charges suivant une affectation par branche d'activité et par type de charges (Administration, Acquisition et Gestion des Sinistres) au prorata des salaires.

5- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILAN

I) NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

AC1- Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2017 un montant net de 691 964 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2016	Acquisitions	Passage d'immobilisation en cours à Immobilisation	Amortissements			Valeur nette 2017	
				Valeur Brute au 31/12/2017	01/01/17	Dotations 2017		31/12/17
Logiciels	1 291 982	581 689		1 873 671	984 800	-279 232	1 264 032	609 639
Logiciels En Cours	389 795	273 070	- 580 540	82 325	0	0	0	82 325
Total	1 681 777	854 759	-580 540	1 955 996	984 800	-279 232	1 264 032	691 964

AC2 - Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2017 un montant net de 1 310 620 DT déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2016	Acquisitions	Passage d'immobilisation en cours à Immobilisations	Valeur Brute au 31/12/2017	Amortissements			Valeur nette 2017
					01/01/17	Dotations 2017	31/12/17	
AAI	935 628	434 325		1 369 953	667 640	-129 547	797 187	572 767
M. TRANSPORT	220 050	101 801		321 851	98 124	-32 037	130 161	191 690
M.INFORMATIQUE	1 115 306	134 400		1 249 705	837 039	-153 885	990 925	258 781
M M B	607 332	199 646		806 978	431 433	-88 163	519 596	287 382
IMM EN COURS	123 732	78 873	-202 605	0	0	0	0	0
Total	3 002 048	949 045	-202 605	3 748 488	2 034 236	-403 632	2 437 868	1 310 620

AC3 - Placements

Les placements totalisent au 31/12/2017 un montant net de 299 031 289 DT contre un montant de 242 591 355 DT au 31/12/2016 soit une augmentation de 56 439 934 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Placement immobiliers	4 242 000	801 360
Actions autres titres à revenu variable et part dans FCP	19 665 269	13 900 043
Obligations et autres titres à revenu fixe	243 432 653	197 603 914
Autres prêts	413 072	417 582
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	31 500 000	30 000 000
Autres Dépôts		0
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	448 587	385 788
Provisions pour dépréciation des Placements	-670 292	-517 333
Total	299 031 289	242 591 355

Le 25/12/2017 Assurances BIAT et la BIAT ont conclues une convention de pension livrée pour 70 jours par laquelle la BIAT prend en pension des titres BTA (1038bons linge octobre 2023 (taux 5.55%) , 4000 bons

ligne mai 2022 (taux 5.55%), 4080 bons ligne octobre 2020 (taux 5.55%), 4726 bons ligne octobre 2018 (taux 5.55%) et 17030 bons ligne octobre 2026 (taux 5.55%) et prête à assurances BIAT du cash, la somme prêtée a été placée en certificat de dépôt et figure dans le poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers.

AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2017 un montant net de 19 833 806DT contre 19 934 352 DT au 31/12/2016 soit une régression de 100 547 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	Montant net	Montant net	Variation
	31/12/2017	31/12/2016	
- Provisions pour primes non acquises	3 172 478	2 983 943	188 535
- Provisions d'assurances vie	318 515	394 649	-76 135
- Provisions pour sinistres vie	488 214	337 690	150 523
- Provisions pour sinistres non vie	15 854 600	16 218 069	-363 470
Total	19 833 806	19 934 352	-100 547

AC6 - Créances

Le poste créances totalise au 31/12/2017 un montant net des provisions de 21 922 433 DT contre 26 468 469 DT au 31/12/2016 soit une diminution de 4 546 036 DT :

AC611– Primes Acquises et non émises

Libellé	Montant net	Montant net	Variation
	31/12/2017	31/12/2016	
- Primes acquises non émises Construction	0	833	-833
- Primes acquises non émises Transports	13 478	16 815	-3 336
- Primes acquises non émises Incendie	1 143	598	545
- Primes acquises non émises Risques Divers	82 060	0	82 060
- Primes acquises non émises RC Général	47 832	47 832	0
- Primes acquises non émises Assistance	18 211	0	18 211
- Primes acquises non émises GPE MAL	567 297	631 821	-64 524
- Primes acquises non émises Acc CORP	54 955	58 780	-3 825
- Primes acquises non émises Vie	327 882	152 625	175 258
Total	1 112 859	909 304	203 555

AC612– Créances nées d'opération d'assurances directe

Libellé	Montant net	Montant net	Variation
	31/12/2017	31/12/2016	
-Contentieux primes, chèques et effets impayés	3 458 554	3 145 121	313 433
- Créances affaires directes en cours	5 703 264	2 396 688	3 306 576
- Créances courtiers d'assurances en cours	12 193 974	17 801 497	-5 607 523
- Provisions pour créances douteuses (*)	-4 872 212	-3 896 390	-975 822
Total	16 483 580	19 446 917	-2 963 337

(*) Au 31/12/2017 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 4 872 212 DT calculée comme suit :

- Provision pour créances contentieuses estimée à 100%.
- Provision pour effets et chèques retournés impayés estimée à 100%.
- Pour les autres créances une provision a été estimée comme suit :

	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours (**)	0%	20%	100%	100%

(**) Les taux appliqués ont été modifiés au 31/12/2017 suite aux nouvelles directives du Comité Générale des Assurances conformément à l'arrêté n° 24-2017 du 29 mars 2017.

AC613 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances

Au 31/12/2017 ce poste totalise un montant total net de 2 362 958 DT contre 1 543 858 DT au 31/12/2016 soit une augmentation de 819 100 DT.

Au 31/12/2017 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 629 808 DT calculées comme suit :

	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC62 – Créances nées d'opération de réassurances.

Ce poste totalise au 31/12/2017 un montant net de 1 182 965 DT contre 4 215 294 DT au 31/12/2016 soit une diminution de 3 032 329 DT.

Au 31/12/2017 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses d'un montant de 1 139 174 DT calculée comme suit :

	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC63 – Autres Créances

Libellé	Montant Net	Montant Net	Variation
	au 31/12/2017	au 31/12/2016	
- Personnel	38 654	23 089	15 564
- Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	741 417	330 007	411 410
	Total	353 096	426 975

AC7 - Autres éléments d'actif

AC71 – Caisses et avoirs en banques

Ce poste présente un solde total au 31/12/2017 de 7 079 355 DT contre 5 238 896 DT au 31/12/2016.

Libellé	Montant net 31/12/2017	Montant net 31/12/2016	Variation
- Comptes courants bancaires	3 962 303	3 460 881	501 422
- Caisse	1 290	761	528
- Valeurs a l'encaissement	2 224 597	1 010 383	1 214 215
- Caisse du trésor public	891 165	766 871	124 295
Total	7 079 355	5 238 896	1 840 459

AC721 – Frais d’acquisitions reportés

Ce sont les frais d’acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l’exercice 2017, le solde est de 2 539 250 DT répartis par branche comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2017	Montant net 31/12/2016	Variation
- FAR Auto	434 164	1 055 552	-621 388
- FAR Transports	7 014	9 636	-2 622
- FAR Incendie	1 639 184	1 397 752	241 432
- FAR R. Divers	35 965	54 491	-18 525
- FAR RCG	259 072	284 995	-25 923
- FAR Construction	138 727	174 888	-36 162
- FAR Maladie	106	324	-217
- FAR Acc Corporel	22 308	46 428	-24 120
- FAR Vie	2 710	11 698	-8 988
Total	2 539 250	3 035 764	-496 514

AC722 – Autres charges à répartir

Ils présentent un montant total de 520 669 DT au 31/12/2017 contre 532 814 DT au 31/12/2016.

AC731 – Intérêts et loyers acquis et non échus

Ce sont les intérêts courus et non échus sur les placements (emprunts obligataires et bons de trésor), ils présentent au 31/12/2017 un montant total de 7 735 315 DT contre 6 277 474 DT au 31/12/2016.

II) NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

CP - Capitaux propres

A la date du 31/12/2017, le capital social s'élève à 22 MDT composé de 220 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	Capital	Réserves Légales	Prime d'émissions	Réserves Extraordinaires	Rés. Pour Réinvestissements exonérés disponibles	Rés. Pour Réinvestissements exonérés indisponibles	Réserves pour Fonds Social	Réserves pour Risques Généraux	Résultats reportés 2016 et antérieurs	Résultats de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2016 avant affectation	22 000 000	1 226 106	4 800 000	0	0	4 500 000	303 550	0	16 006	4 320 875	37 166 537
Augmentation du capital											0
Réaffectation des réserves			0	0			-335 014				-335 014
Autres Mouvements											0
Réserves à régime spécial devenues disponibles											0
Affectations des bénéfices non répartis au 31.12.2015											0
-Réserves Légales		216 844								-216 844	0
- Réserve pour réinvestissement						2 000 000				-2 000 000	0
-Dividendes										-1 980 000	-1 980 000
-Fonds Social							140 000			-140 000	0
-Résultats reportés									-15 969	15 969	0
-Réserves Extraordinaires											0
Résultat net 31 12 2017										4 105 449	4 105 449
Solde au 31 12 2017 Avant affectation	22 000 000	1 442 950	4 800 000	0	0	6 500 000	108 536	0	37	4 105 449	38 956 972

PA14 – Dettes envers les établissements bancaires et financiers

Ce poste représente un montant de 30 000 265 DT au 31 décembre 2017 contre un montant de 25 849 337 DT au 31 décembre 2016, il s'agit d'une opération de pension livrée réalisée avec la BIAT (voir note AC3).

PA3 - Provisions techniques brutes

Les provisions techniques de l'exercice totalisent 263 070 260 DT contre 214 117 411DT en 2017 soit une augmentation de 48 952 849 DT. Ces provisions se répartissent comme suit :

PA310 - Les provisions pour primes non acquises :

Elles totalisent 19 512 639 DT en 2017 contre 17 567 830 DT en 2016 soit une évolution de 1 944 809 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2017	Montant net 31/12/2016	Variation
- Auto	7 746 684	7 343 429	403 255
-Transports	805 622	362 611	443 010
- Incendie	6 151 041	5 042 544	1 108 497
- Constructions	1 782 082	1 946 253	-164 171
- RCG	2 163 840	2 025 530	138 310
- R. Divers	404 160	431 333	-27 173
- G Maladie	242 133	214 291	27 842
- Acc Corporels	217 076	201 838	15 238
Total	19 512 639	17 567 830	1 944 809

PA320 - Les provisions pour assurances vie (provisions mathématiques vie) :

Elles totalisent 155 950 529 DT au 31/12/2017, contre 109 582 547 DT au 31/12/2016 soit une évolution de 46 367 982 DT.

PA330 - Les provisions pour sinistres vie :

Au 31/12/2017, les provisions pour sinistres vie sont évaluées à 6 750 794 DT contre 5 172 069 DT en 2016 soit une évolution de 1 578 725 DT.

PA331 - Les provisions pour sinistres non vie (net des prévisions pour recours à encaisser) :

Elles totalisent au 31/12/2017 un montant de 78 763 403 DT contre 78 688 077 DT en 2016 soit une évolution de 75 326 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2017			Montant au 31/12/2016			Variation		
	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres a payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net
- Auto	56 277 570	1 669 698	54 607 872	55 003 890	1 187 690	53 816 200	1 273 680	482 008	791 672
- Transports	2 280 285		2 280 285	2 224 976		2 224 976	55 309	0	55 309
- Incendie	4 766 134		4 766 134	6 360 133		6 360 133	-1 593 999	0	-1 593 999
- Constructions	695 811		695 811	593 999		593 999	101 812	0	101 812
- RCG	7 071 060		7 071 060	7 025 035		7 025 035	46 025	0	46 025
- R. Divers	3 952 398		3 952 398	4 238 436		4 238 436	-286 038	0	-286 038
- GPE Maladie	1 783 423		1 783 423	1 431 518		1 431 518	351 905	0	351 905
- Acc Corporels	3 606 419		3 606 419	2 997 780		2 997 780	608 639	0	608 639
Total	80 433 101	1 669 698	78 763 403	79 875 767	1 187 690	78 688 077	557 334	482 008	75 326

PA340 - Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (vie)

Elles présentent un solde de 49 881 DT contre 55 927 DT en 2016.

PA341 - Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (non vie)

Elles présentent un solde de 1 140 752 DT contre 1 459 443 DT en 2016.

PA361 - Autres Provisions Techniques (non vie)

Il s'agit des provisions pour risques en cours constatées pour les branches :

- Automobile : 338 213 DT.
- R.C. Général : 564 050 DT.

PA5 - Dettes pour dépôt espèces reçues des cessionnaires :

Le solde de ce poste au 31/12/2017 est de 13 006 386 DT contre 13 794 262 DT en 2016. Il enregistre les dettes envers les cessionnaires (réassureurs) relatives aux dépôts en garantie des provisions techniques.

PA6 - Autres dettes :

Le solde du poste « Autres dettes » s'élève au 31/12/2017 à 14 623 569 DT contre 13 749 889 DT au 31/12/2016 (dont principalement dettes envers réassureurs de 4 160 723 DT).

PA7 - Autres passifs :

Le solde de ce poste au 31/12/2017 est de 607 249 DT contre 666 477 DT au 31/12/2016 (il enregistre le report des commissions reçues des réassureurs).

B) NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

1) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

PRV1 - Primes acquises

Le poste « Primes acquises » de l'exercice totalise 61 993 427 DT contre 41 886 439 DT en 2016 soit une évolution de 20 106 988 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2017	Montant net 31/12/2016	Variation
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	64 500 574	44 188 632	20 311 942
Variation des primes acquises non émises	175 258	-110 235	285 493
Sous-total	64 675 832	44 078 397	20 597 435
Primes cédées	-2 682 405	-2 191 958	-490 447
Total	61 993 427	41 886 439	20 106 988

PRV2 - Produits des placements

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2017 totalisent 16 205 495 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 6 667 614 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

<u>Provisions techniques vie</u>	x Produits des placements non affectés directement
Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie	

Soit :

- Provisions techniques vie

0

- Provisions techniques non vie	99 416 793
- Capitaux propres + provisions techniques vie et non vie	134 268 317
- Produits des placements non affectés	6 667 614

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance Vie s'élèvent à 9 537 880 DT (ces produits de placements affectés à la Vie proviennent en totalité des placements affectés aux branches Vie dont la couverture est à 100% des Provisions techniques Vie).

CHV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 11 897 708 DT contre 9 161 107 DT en 2016, soit une évolution de 2 736 601 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2017	Montant net 31/12/2016	Variation
Sinistres payés	-11 004 639	-9 382 557	-1 622 082
Part des réassureurs dans les sinistres	535 133	784 257	-249 124
Variation des provisions pour sinistres	-1 578 725	-557 112	-1 021 613
Part des réassureurs dans la variation des provisions pour sinistres	150 523	-5 694	156 217
<u>Total</u>	<u>-11 897 708</u>	<u>-9 161 107</u>	<u>-2 736 601</u>

CHV2 - Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise une charge de 46 444 117 DT (dont une part de réassurances de 76 135 DT) contre 27 777 573 DT (dont une part de réassurances de 67 994 DT) en 2016, soit une évolution de charge de 18 666 544 DT.

CHV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 6 842 599 DT en 2017 contre 5 985 502 DT en 2016.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est négative de 8 988 DT en 2017 contre un solde négatif de 5 342 DT en 2016.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance vie est de 924 210 DT en 2017 contre 657 709 DT en 2016.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2017 pour un montant de 390 265 DT contre 354 691 DT en 2016.

CHV9 - Charges des placements

Le poste charges des placements dégage un montant de 533 733 DT en 2017, la quote-part allouée directement à l'assurance vie est de 162 108 DT.

	Vie	Non Vie +Capitaux propres	Total
Charges de Placement	162 108	371 625	533 733

2) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

PRNV1 - Primes acquises

Le solde du poste « Primes acquises » s'élève au 31/12/2017 à 40 310 293 DT contre 35 977 732 DT en 2016, soit une évolution de 4 332 559 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2017	Montant net 31/12/2016	Variation
Primes émises et acceptés net d'annulations et ristournes	55 429 719	52 507 216	2 922 503
Variation des primes émises non acquises	28 298	-510 469	538 767
Primes à annuler	394 768	-69 922	464 690
Variation des primes non acquises "PNA"	-1 944 809	-3 118 511	1 173 702
Sous-total 1	53 907 977	48 808 314	5 099 662
Primes cédées	-13 786 219	-13 040 233	-745 986
Part des réassureurs dans la variation des "PNA"	188 535	209 652	-21 117
Total	40 310 293	35 977 732	4 332 559

PRNT3 - Produits des placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2017 totalisent 16 205 495 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 6 667 614 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provisions techniques non vie	x Reliquat des produits des placements non affectés directement (après affectation produit Vie)
Capitaux propres + Provisions techniques non vie	

Soit :

- Provisions techniques non vie	99 416 793
- Capitaux propres + provisions techniques non vie	134 268 317
- Reliquat des produits des placements non affectés	6 667 614

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non vie s'élèvent à 4 936 927 DT.

CHNV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 28 603 834 DT pour l'exercice 2017 contre 26 380 386 DT au titre de l'exercice 2016, soit une évolution de 2 223 449 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2017	Montant net 31/12/2016	Variation
Sinistres payés	-32 254 388	-30 342 591	-1 911 797
Part des réassureurs dans les sinistres	4 106 244	4 567 842	-461 598
Variation des provisions pour sinistres	-75 325	-288 313	212 987
Part des réassureurs dans la variation des Prov pour sinistres	-380 365	-317 323	-63 042
Total	-28 603 834	-26 380 386	-2 223 449

CHNV2 - Variations des autres provisions techniques.

Les autres provisions techniques (non vie) sont constituées des provisions pour risques en cours et détaillées comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2017	Montant net 31/12/2016	Variation
Provisions pour risques en cours Automobile	-338 213	-527 050	188 837
Provisions pour risques en cours Responsabilité civile Général	-564 050	-1 064 468	500 418
Total	-902 263	-1 591 518	689 255

CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 13 662 635 DT en 2017 contre 11 559 432 DT en 2016.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est négative de 428 298DT en 2017 (ce solde est net du report des commissions reçues des réassureurs soit un montant positif de 59 277 DT) contre une variation positive de 464 866 DT en 2016.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance non vie est de 6 301 347 DT en 2017 contre 4 289 951 DT en 2016.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2017 pour un montant de 2 461 688 DT contre 2 739 317 DT en 2016.

CHNV5 - Autres charges techniques

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 376 836 DT contre 339 761 DT au 31/12/2017.

3) ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparatif se présente comme suit :

Poste		2017	2016
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	- 639 203	565 783
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	6 542 587	5 674 826
PRNT1	Produits des placements	6 667 614	6 689 745
CHNT1	Charges de placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT12	Correction des valeurs sur placements	- 6 500	
CHNT13	pertes provenant de la réalisation des placements	- 371 625	- 319 871
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	- 4 936 927	- 5 006 784
PRNT2	Autres produits non techniques	32 382	70 496
CHNT3	Autres charges non techniques	- 200 020	- 377 228
Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts		7 088 308	7 296 967
CHNT4	Impôts sur le résultat	- 2 982 859	- 2 976 092
CHNT41	Contribution conjoncturelle	- 372 857	- 648 722
CHNT42	Impôt sur les Sociétés	- 2 610 002	- 2 327 370
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<i>4 105 449</i>	<i>4 320 875</i>

Le poste **CHNT3 Autres charges non techniques** présente un solde de 200 020 dinars au 31/12/2017 contre 377 228 dinars au 31/12/2016 : il s'agit de la somme des créances devenues irrécupérables et radiées avec l'approbation du conseil d'administration.

Tableau de détermination du Résultat Fiscal		2017
Résultat Brut de l'exercice		7 088 308
Réintégrations		2 198 369
Déductions		- 329 530
Résultat Fiscal Avant Réinvestissement Exonéré		8 957 148
Réinvestissement Exonéré		- 1 500 000
Résultat Fiscal Après Réinvestissement Exonéré		7 457 148
Contribution 5%		- 372 857
Impôt sur les sociétés		- 2 610 002
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<i>4 105 449</i>

C) NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie de fin de l'exercice atteint un montant de 3 963 591 dinars contre 3 461 643 dinars au 31/12/2016, soit une variation positive de 501 949 dinars :

- Une variation des flux de trésorerie liés à l'exploitation de +2 503 647 dinars en 2017 contre +3 668 240 dinars en 2016.
- Une variation des flux de trésorerie liés aux activités de financement de -2 018 530 dinars en 2017 contre -2 018 530 dinars en 2016.
- Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités de +16 832 dinars en 2017 contre + 12 089 dinars en 2016.

D) TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	2017	2016
Engagements reçus	Néant	Néant
Engagements donnés	Néant	Néant
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des Rétrocessionnaires	Néant	Néant
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	Néant	Néant
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	Néant	Néant
Autres valeurs détenues par des tiers	Néant	Néant

E) AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ANNEXE N° 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31/12/2017

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement				-							-	-	-
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	1 291 982	581 689	-	1 873 671	984 800		279 232				1 264 032	-	609 639
1.3 Fonds de commerce				-							-	-	-
1.4 Acomptes versés	389 795	273 070	580 540	82 325	-		-				-	-	82 325
	1 681 777	854 759	580 540	1 955 996	984 800	-	279 232	-	-	-	1 264 032	-	691 964
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	935 628	434 325	-	1 369 953	667 640		129 547				797 187	-	572 767
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	1 942 688	435 847	-	2 378 535	1 366 597		274 085				1 640 682	-	737 853
2.3 Acomptes versés	123 732	78 873	202 605	-	-		-				-	-	-
	3 002 048	949 045	202 605	3 748 488	2 034 236	-	403 632	-	-	-	2 437 868	-	1 310 620
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	801 360	3 440 640	-	4 242 000	13 744	-	16 027	-			29 771	-	4 212 229
3.2 Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4 Autres placements financiers	241 921 540	187 936 320	134 846 865	295 010 995	-	503 589	-	136 933	-	-	-	640 521	294 370 473
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	13 900 043	35 639 059	29 873 833	19 665 269		503 589		136 933			-	640 521	19 024 748
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	197 603 914	71 074 062	25 245 322	243 432 653							-	-	243 432 653
3.4.3 Prêts hypothécaire	-	-	-	-							-	-	-
3.4.4 Autres prêts	417 582	223 199	227 709	413 072							-	-	413 072
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	30 000 000	81 000 000	79 500 000	31 500 000							-	-	31 500 000
3.4.6 Autres	-	-	-	-							-	-	-
3.5 Créances pour espèces déposées	385 788	440 698	377 900	448 587							-	-	448 587
3.6 Placements des contrats en UC	-	-	-	-							-	-	-
	243 108 688	191 817 658	135 224 764	299 701 582	13 744	503 589	16 027	136 933	-	-	29 771	640 521	299 031 289
TOTAL:	247 792 512	193 621 462	136 007 909	305 406 066	3 032 781	503 589	698 891	136 933	-	-	3 731 672	640 521	301 033 873

ANNEXE N° 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou Moins-Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	4 242 000	4 212 229	4 212 229	-29 771
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	19 665 269	19 024 748	19 024 748	-640 521
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autre parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	243 432 653	243 432 653	243 432 653	
Autres placements financiers				
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	413 072	413 072	413 072	
Dépôt auprès des établissements bancaires et financiers	1 500 000	1 500 000	1 500 000	
Dépôt auprès des entreprises cédantes	448 587	448 587	448 587	
Autres dépôts	0	0	0	
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
<i>Total</i>	<u>269 701 581</u>	<u>269 031 289</u>	<u>269 031 289</u>	<u>-670 292</u>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	268 153 107	268 153 107	268 153 107	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	10 350 615	10 350 615	10 350 615	

ANNEXE N° 10 : ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Exercice de survenance			
Année d'inventaire:	2 013	2 014	2 015
Inventaire 2015			
Règlements cumulés	21 694 280	20 752 473	11 929 961
Provisions pour sinistres	12 312 069	14 917 873	22 383 591
Total charges des sinistres	34 006 349	35 670 346	34 313 552
Primes acquises	45 125 109	49 124 903	49 602 446
% sinistres / primes acquises	75%	73%	69%

Exercice de survenance				
Année d'inventaire:	2 013	2 014	2 015	2 016
Inventaire 2016				
Règlements cumulés	24 218 831	22 985 648	18 137 225	14 193 551
Provisions pour sinistres	7 570 656	9 135 364	13 352 798	24 376 218
Total charges des sinistres	31 789 487	32 121 012	31 490 023	38 569 769
Primes acquises	45 125 109	49 124 903	49 602 446	48 808 314
% sinistres / primes acquises	70%	65%	63%	79%

Exercice de survenance					
Année d'inventaire:	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Inventaire 2017					
Règlements cumulés	25 122 516	24 118 071	19 842 835	21 091 297	13 396 209
Provisions pour sinistres	5 656 332	5 237 871	7 730 194	16 588 523	22 240 193
Total charges des sinistres	30 778 848	29 355 942	27 573 029	37 679 820	35 636 402
Primes acquises	45 125 109	49 124 903	49 602 446	48 808 314	53 907 977
% sinistres / primes acquises	68%	60%	56%	77%	66%

ANNEXE N°11 : VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

	Les placements dans les entreprises liées	Autres placements	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers				
Revenu des participations	544 485	104 512	648 997	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Revenu des autres placements	3 424 426	12 132 072	15 556 498	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)				
Total des produits des placements	3 968 911	12 236 583	16 205 495	
Intérêts				
Frais externes (pertes sur réalisation)	-431 073		-431 073	CHV91+CHNT13
Autres frais (ajustement sur valeur)		-102 661	-102 661	CHV91+CHNT13
Total charges des placements	-431 073	-102 661	-533 733	

ANNEXE N° 12 : RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	PREVOYANCE	EPARGNE	TOTAL
Primes	27 421 118	37 254 713	64 675 832
Charges de prestations	-4 343 981	-8 239 383	-12 583 364
Charges de provisions d'assurance vie	-15 031 847	-31 330 089	-46 361 936
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			0
Solde de souscription	8 045 290	-2 314 759	5 730 531
Frais d'acquisition	-5 393 822	-1 457 766	-6 851 587
Autres charges de gestion nettes	-466 937	-457 274	-924 210
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-5 860 759	-1 915 039	-7 775 798
Produits nets de placements	5 078 989	4 458 892	9 537 880
Charges de placements	-59 118	-102 990	-162 108
Participation aux résultats et intérêts techniques			0
Solde financier	5 019 871	4 355 901	9 375 772
Primes cédées et/ou rétrocédées	-2 682 405	0	-2 682 405
Part des réassureurs dans les charges de prestations	685 656	0	685 656
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-76 135	0	-76 135
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	906 717	0	906 717
Commissions reçues des réassureurs	390 265	0	390 265
Intérêt	-12 016	0	-12 016
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-787 919	0	-787 919
Résultat technique	6 416 484	126 103	6 542 587
Informations complémentaires			
Montant des rachats		6 562 230	6 562 230
Intérêts techniques bruts de l'exercice			
Provisions techniques brutes à la clôture	80 933 963	81 817 241	162 751 204
Provisions techniques brutes à l'ouverture	65 005 633	49 804 909	114 810 542
A déduire			
Provisions devenues exigibles			

ANNEXE N° 13 : RESULTAT TECHNIQUE NON VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	AUTO	TRANSPORT	INCENDIE	CONSTRUCTION	RC GLE	R DIVERS	ASSISTANCES	MALADIE	ACC CORP	Total
Primes acquise	20 775 002	5 225 575	6 238 628	836 903	1 792 641	1 882 248	2 249 339	13 163 858	1 743 782	53 907 977
Primes émises	21 178 257	5 668 585	7 347 125	672 733	1 930 951	1 855 075	2 249 339	13 191 700	1 759 020	55 852 785
Variation des primes non acquises	-403 255	-443 010	-1 108 497	164 171	-138 310	27 173	0	-27 842	-15 238	-1 944 809
Charges de prestation	-15 888 599	-518 094	-1 028 360	-261 302	-202 421	-1 056 025	-2 872	-10 929 943	-1 434 151	-31 321 767
Prestations et frais payés	-15 285 764	-499 140	-2 564 119	-159 490	-667 886	-1 629 532	-2 872	-10 627 403	-818 182	-32 254 388
Charges de provisions pour prestations diverses	-602 835	-18 954	1 535 759	-101 812	465 465	573 506	0	-302 541	-615 969	932 620
Solde de souscription	4 886 403	4 707 482	5 210 268	575 601	1 590 221	826 223	2 246 467	2 233 915	309 631	22 586 210
Frais d'acquisition	-6 206 763	-806 505	-2 456 784	-211 276	-667 213	-592 587	-623 518	-2 109 278	-476 236	-14 150 161
Autres charges de gestion nettes	-3 359 356	-400 300	-551 275	-55 834	-329 654	-259 668	-103 983	-1 026 568	-214 708	-6 301 347
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-9 566 120	-1 206 805	-3 008 059	-267 110	-996 868	-852 255	-727 502	-3 135 846	-690 944	-20 451 508
Produits nets de placements	3 096 457	170 412	549 983	123 049	459 152	233 259	0	114 170	190 443	4 936 927
Solde financier	3 096 457	170 412	549 983	123 049	459 152	233 259	0	114 170	190 443	4 936 927
Part des réassureurs dans les primes acquises	-558 988	-4 252 967	-4 787 368	-582 028	-313 488	-957 666	-1 238 470	-847 202	-59 508	-13 597 684
Part des réassureurs dans les prestations payées	259 651	387 213	2 304 168	179 494	79 823	558 647	2 830	334 069	349	4 106 244
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-690 984	53 356	-673 709	165 608	101 263	55 339	0	183 407	425 355	-380 365
Part des réassureurs dans les PB	0	-22 291	32 711	0	0	6 475	0	0	0	16 895
Commissions reçues des réassureurs	0	458 195	1 557 945	159 483	51 473	256 826	36 797	196	0	2 520 915
Intérêts servis	-241 854	-12 075	-73 638	-25 012	0	-24 257	0	0	0	-376 836
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-1 232 174	-3 388 568	-1 639 891	-102 456	-80 929	-104 636	-1 198 843	-329 530	366 197	-7 710 831
Résultat technique	-2 815 433	282 520	1 112 302	329 085	971 576	102 591	320 122	-1 117 292	175 327	-639 203

ANNEXE N° 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Année d'inventaire	2013	2014	2015	2016	2017			
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)								
* Participation attribuée a des contrats (y compris intérêts techniques)	178 573	160 742	151 494	934 705	852 889			
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	123 054	136 288	-	56 890	-	49 908	-	426
Participations aux résultats des contrats d'assurances Vie								
* Provisions mathématiques moyennes	50 612 630	60 614 959	73 532 580	95 727 758	132 766 538			
* Montant minimum de participation								
* Montant effectif de la participation								
dont attribuée (y compris intérêts techniques)								
dont variation de la provision pour PB								

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

ANNEXE N° 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE

	TOTAL	Raccordement
Primes	64 675 832	PRV1 1°colonne
Charges de prestations	-12 583 364	CHV1 1°colonne
Charges de provisions d'assurance vie	-46 361 936	CHV2 1°colonne+ CHV3 1°colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	0	
Solde de souscription	5 730 531	
Frais d'acquisition	-6 851 587	CHV41+CHV42 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-924 210	CHV43 1°colonne
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-7 775 798	
Produits nets de placements	9 537 880	PRV2 1°colonne
Charges de placements	-162 108	CHV9 1°colonne
Participation aux résultats et intérêts techniques	0	
Solde financier	9 375 772	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-2 682 405	PRV1 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de prestations	685 656	CHV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-76 135	CHV12 2°colonne+CHV 2 2°colonne
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	906 717	CHV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	390 265	CHV44 2°colonne
Intérêt	-12 016	CHV91 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-787 919	
Résultat technique	6 542 587	
Informations complémentaires		
Montant des rachats	6 562 230	
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	162 751 204	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	114 810 542	
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

ANNEXE N° 16 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

	Total	Raccordement
Primes acquise	53 907 977	
Primes émises	55 852 785	PRNV11 1°colonne
Variation des primes non acquises	-1 944 809	PRNV12 1°colonne
Charges de prestation	-31 321 767	
Prestations et frais payés	-32 254 388	CHNV11 1°colonne
Charges de provisions pour prestations diverses	932 620	(CHNV12+CHNV2+CHNV3) 1°colonne
Solde de souscription	22 586 210	
Frais d'acquisition	-14 150 161	(CHNV41+CHNV42) 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-6 301 347	CHNV43 1°colonne
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-20 451 508	
Produits nets de placements	4 936 927	PRNT3 1°colonne
Solde financier	4 936 927	
Part des réassureurs dans les primes acquises	-13 597 684	(PRNV11+PRNV12) 2°colonne
Part des réassureurs dans les prestations payées	4 106 244	CHNV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-380 365	CHNV12 2°colonne
Part des réassureurs dans les PB	16 895	CHNV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	2 520 915	(CHNV42+CHNV44) 2°colonne
Intérêts servis	-376 836	CHNV5 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-7 710 831	
Résultat technique	-639 203	

	Total
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	19 512 639
Provisions pour primes non acquises ouverture	17 567 830
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	78 763 403
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	78 688 077
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	1 140 752
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	1 459 443
Autres provisions techniques clôture	902 263
Autres provisions techniques ouverture	1 591 518
A déduire :	
Provisions devenus exigibles	

SOCIETE ASSURANCES BIAT
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Assurances BIAT », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de 360 664 702 dinars, un résultat net de l'exercice de 4 105 449 dinars, un résultat technique non vie déficitaire de 639 203 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 6 542 587 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « Assurances BIAT » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la compagnie « Assurances BIAT » avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 05 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

ORGA AUDIT
Mr. Mohamed SALAH BEN AFIA
Associé

La Générale d'Audit et Conseil
CPA Associates International
Mr. Chiheb GHANMI
Associé

SOCIETE ASSURANCES BIAT
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I – Conventions réglementées :

I -1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :

1. En date du 21 mars 2017, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à la dite participation.

En 2017, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 8 660 DT

2. En date du 19 décembre 2016, Assurances BIAT et la banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » ont conclu une convention cadre pour la réalisation des opérations de pensions livrées. Une opération de pension livrée a été réalisée le 25/12/2017 pour un montant de 30 000 265 DT et par laquelle la BIAT a pris en pension des titres BTA (30 874 bons) pour une période de 70 jours à un taux négocié de 5.55%.

3. En date du 28 novembre 2016, Assurances BIAT et la Protectrice Assurances ont signé un protocole d'accord qui prend effet le 01 Janvier 2017. Ce protocole porte sur les points suivants :

- A la demande d'Assurances BIAT, et à la date de réalisation, Protectrice Assurances consent à cesser son activité de courtage en assurances sur le périmètre constitué du portefeuille des contrats renouvelables d'Assurances BIAT listés en annexe du protocole. Le dit portefeuille objet de la cessation de l'activité de courtage sera géré directement par Assurances BIAT à partir de la date de réalisation à savoir le 01 Janvier 2017. Les parties attestent de leur connaissance des dispositions de l'article 78 du code des Assurances et de la décision de l'arrêt de la cour de cassation du 16 Juin 1999 affirmant que la propriété du portefeuille d'assurances revient à la compagnie d'assurances. Les parties conviennent que l'indemnité compensatrice dédommage l'abandon par la Protectrice Assurances de l'activité de courtage sur le périmètre défini.
- Une cession de biens mobiliers et d'agencement.
- Un transfert de personnel.
- Une jouissance des locaux.
- Une promesse de cession de fonds de commerce.

En date du 28 février 2018, un avenant au protocole d'accord a été signé par les deux parties, arrêtant le périmètre définitif et fixant le montant de l'indemnité compensatrice revenant à la Protectrice à 1 789 253DT, le prix de cession des biens mobiliers et d'agencement soit 335 005DT et le prix de vente des fonds de commerce des agences ARIANA et SFAX à 69 000DT.

4. En date du 26 Février 2018, la BIAT a conclu trois contrats de location de locaux avec Assurances BIAT en vertu desquels la BIAT donne à bail pour usage de bureaux administratifs,

- Une agence située à Sakiet Ezzit d'une superficie de 80 m² pour un loyer annuel hors taxes de 11 520DT.
- Une agence située à l'avenue Habib Bourguiba la Mannouba d'une superficie de 87.5 m² pour un loyer annuel hors taxes de 10 320DT.
- Une agence située à Place Sidi Mtir Mahdia d'une superficie de 183 m² pour un loyer annuel hors taxes de 7 657DT.

Les locations sont consenties et acceptées pour une période de deux années consécutives commençant le 1er janvier 2017 et arrivant à échéance le 31 décembre 2018, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les loyers subiront une majoration de 5% qui sera appliquée à partir de la deuxième année de location

La charge de location de ces trois agences constatées en 2017 est de 33 711 DT.

5. La constatation d'une charge à payer pour l'année 2017 de 86 238DT correspondante aux montants pris en charge par la Protectrice Assurances et relative à l'occupation par Assurances BIAT des agences Sfax Chaker-Bizerte-Hammamet et Ariana. Cette charge fera l'objet d'une facturation par la Protectrice Assurances.

I -2. Conventions réglementées et opérations datant des exercices antérieurs qui continuent à produire leurs effets durant l'exercice 2017 :

1. En date du 20 Avril 2016, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculé sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission dite de SUCCESS FEES calculé sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur facial pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5DT et un maximum de 25DT) prélevé trimestriellement

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 20/04/2016, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 500 000DT.

2. En date du 23 mars 2016, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participations entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur la dite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à la dite participation.

En 2017, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 16 817 DT.

3. En date du 10 décembre 2015, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculé sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission dite de SUCCESS FEES calculé sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur facial pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5DT et un maximum de 25DT) prélevé trimestriellement

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours)

Au 31/12/2015, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 250 000 DT.

4. En date du 23 mars 2015, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participations entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la

libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur la dite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à la dite participation.

En 2017, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 27 891DT

5. De plus et en date du 07 avril 2014, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur la dite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à la dite participation.

En 2017, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 20 608DT.

6. Votre société a conclu avec la BIAT un contrat de sous-location en vertu duquel cette dernière occupe le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie de 145 m² et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du lac II- Tunis, et ce moyennant un loyer annuel de :

- 125 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Janvier 2010 au 30 Avril 2010, soit la somme de 6 042 DT hors TVA ;
- 137,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2010 au 30 Avril 2011, soit la somme de 19 937 DT hors TVA ;
- 147,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2011 au 30 Avril 2012 soit la somme de 21 387 DT hors TVA ;

Une majoration annuelle de 5% non cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1er Mai 2012.

Cette sous location est consentie pour une durée ferme commençant le 1er janvier 2010 et finissant le 30 Avril 2014 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En 2014, par un avenant n°1 au contrat initial, la location est prorogée pour une nouvelle période commençant le 1er mai 2014 et finissant le 30 avril 2019 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Une majoration annuelle cumulative du loyer est appliquée à partir du 1er mai 2014 au taux annuel de 5 % et ce sur la base du loyer de l'année précédente.

Les produits de sous location au titre de l'exercice 2017 se sont élevés à 28 596DT hors TVA.

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé aucune convention en dehors des opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social, y compris une convention de bancassurance.

II - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

II-1 : Rémunération du Directeur Général

Votre conseil d'administration réuni en date du 27 Mai 2015 a décidé de nommer un nouveau Directeur Général pour une durée de trois ans renouvelable.

Votre conseil d'administration réuni en date du 22 Octobre 2015 a décidé d'allouer au Directeur Général à partir de sa nomination :

- Une rémunération annuelle nette de 120 000 DT à servir sur 16.5 mois.
- Une prime de fin d'année versée en fonction des résultats de la société.

Votre conseil d'administration réuni en date du 08 Juin 2017 a autorisé la prime d'intéressement accordée au Directeur Général pour un montant net de 62 000 DT au titre de l'exercice 2016 servie en 2017.

En 2017, Assurances BIAT a constaté une charge brute de 312 140 DT (hors charges patronales) outre des avantages divers totalisant un montant de 14 352 DT

II-2 : Rémunération du Directeur Général Adjoint

Le comité de rémunération réuni en date du 12 Avril 2013, désigné par le conseil d'administration a décidé de fixer les émoluments à allouer au Directeur Général Adjoint comme suit :

- Un salaire annuel fixe brut de 140 000 DT.
- Une prime d'intéressement versée en fonction des résultats de la société.

Votre conseil d'administration réuni en date du 08 Juin 2017 a autorisé la prime d'intéressement accordée au Directeur Général Adjoint pour un montant net de 57 000 DT au titre de l'exercice 2016 servie en 2017.

Votre conseil d'administration réuni en date du 21 Décembre 2017 a autorisé la prime d'intéressement accordée au Directeur Général Adjoint pour un montant net de 50 000 DT au titre de l'exercice 2017 servie en 2017.

En 2017, Assurances BIAT a constaté une charge brute de 321 721 DT (hors charges patronales), outre des avantages divers totalisant 4 208 DT.

II-3 : Honoraires du Président du Conseil d'Administration :

En date du 20 octobre 2015, la société Assurances BIAT a conclu avec le Président du conseil d'Administration d'assurances BIAT une convention d'assistance, de conseil et de supervision de la mise en place de sa nouvelle stratégie de développement.

Cette convention s'étale de 01 juin 2015 au 31 décembre 2016, le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme, le montant estimatif de la convention s'élève à 132 000 DT HT.

Cette charge peut être majorée éventuellement par les frais de mission à l'extérieur du pays, les frais d'hébergement et les frais de visa et de timbre de voyage, ainsi que les frais inhérents à l'accomplissement d'une mission à l'intérieur du pays.

Un avenant à cette convention a été signé entre les parties en date du 06 janvier 2017. Il est stipulé que l'effet de cette convention s'étale du 01 janvier 2017 au 30 juin 2018, le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme, le montant estimatif de la convention s'élève à 144 000 DT HT.

La charge brute supportée par la société au titre de 2017 est de 96 773 DT.

II-4 : Rémunération des membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit

Le Président et les membres du Conseil d'Administration d'Assurances BIAT sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels. L'Assemblée Générale Ordinaire du 08 Juin 2017 a alloué aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2016 des jetons de présence d'un montant brut de 45 000 DT.

Les membres du comité permanent d'audit d'assurances BIAT sont rémunérés par un montant brut de 10 000 DT à répartir entre eux et ce pour l'exercice 2016.

Le montant brut supporté par la société de 2017 est de 55 000 DT.

II-5 : Rémunération du personnel détaché

Assurances BIAT a supporté une charge de 314 054 DT TTC relative aux factures de détachement de deux personnes de la BIAT, outre un détachement sans facturation de trois autres personnes auprès de « Assurances BIAT » : la première à compter du 21 Septembre 2011, la deuxième à compter du 09 Novembre 2015 et la troisième à compter du 20 Juin 2016.

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 05 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

ORGA AUDIT

Mr. Mohamed SALAH BEN AFIA

Associé

La Générale d'Audit et Conseil

CPA Associates International

Mr. Chiheb GHANMI

Associé

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT
Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui se tiendra en date du 04 mai 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Mounir GRAJA.

ACTIF DU BILAN AU 31 / 12 / 2017

A C T I F	Exercice 2 0 1 7			Exercice 2 0 1 6
	Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	5 999 864	2 898 307	3 101 557	2 979 568
AC14 Acomptes versés	1 434 444		1 434 444	1 540 165
	7 434 309	2 898 307	4 536 001	4 519 733
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	996 592	818 793	177 799	230 991
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	38 328	35 745	2 583	3 915
	1 034 920	854 538	180 382	234 906
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC312 Terrains et constructions d'exploitation (Actions des sociétés immobilières)	2 066 620	475 332	1 591 288	1 639 755
AC32 Autres Placements Financiers				
AC323 Parts dans les entreprises avec liens de participations	9 677 602	80 154	9 597 448	8 174 562
AC324 Bons et Obligations emis par les entreprises avec liens de participations	34 099 430		34 099 430	23 532 850
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	10 498 260	131 530	10 366 729	12 377 090
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	154 609 579		154 609 579	152 623 143
AC334 Autres prêts	5 253 041		5 253 041	4 400 818
AC335 Dépôt auprès des établissements bancaires et financiers	8 500 000		8 500 000	13 500 000
AC336 Autres	1 000		1 000	1 000
	224 705 532	687 016	224 018 516	216 249 218
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler	321 014		321 014	36 807
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	7 118 787	163 548	6 955 239	6 599 279
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	0		0	37 912
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	0		0	764
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	12 546 276		12 546 276	11 098 911
AC633 Débiteurs divers	18 247		18 247	0
	20 004 324	163 548	19 840 776	17 773 673
AC7 Autres éléments d'actifs				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	14 878 297		14 878 297	1 529 821
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisitions reportés	752 275		752 275	937 757
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	7 571 289	46 745	7 524 543	6 957 649
AC733 Autres comptes de régularisation	1 865 342		1 865 342	1 304 625
AC75 Autres	193 012		193 012	191 318
	25 260 215	46 745	25 213 470	10 921 170
TOTAL DE L'ACTIF	278 439 299	4 650 155	273 789 145	249 698 700

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN AU 31 / 12 / 2017

	Exercice 2 0 1 7	Exercice 2 0 1 6
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Montant Net	Montant Net
Capitaux propres		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	15 000 000	15 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	6 060 709	2 955 871
CP4 Autres capitaux propres	2 935 591	4 435 591
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	23 996 299,233	22 391 462
CP6 Résultat de l'exercice	3 459 295	3 104 837
Total capitaux propres avant affectation	27 455 594	25 496 299
Passifs		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres Provisions	350 000	350 000
	350 000	350 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA320 Provisions d'assurance vie	227 308 952	206 905 433
PA330 Provision pour sinistres (vie)	9 438 558	7 980 702
PA340 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)	2 608 264	3 099 541
PA360 Autres provisions techniques (vie)		
	239 355 774	217 985 676
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		
PA622 Autres	271 375	217 082
PA63 Autres dettes		
PA632 Personnel	15 263	10 784
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 940 280	3 310 893
PA634 Crédoeurs divers	512 560	746 060
	4 739 479	4 284 819
PA7 Autres passifs		
PA71 Compte de régularisation Passif		
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	1 888 297	1 581 906
	1 888 297	1 581 906
Total du passif	246 333 551	224 202 401
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	273 789 145	249 698 700

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE AU 31 / 12 / 2017

Notes	2017			2016
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRV1 Primes				
PRV11 Primes émises et acceptées	45 724 182	712 606	45 011 576	49 922 622
	45 724 182	712 606	45 011 576	49 922 622
PRV2 Produits de placements				
PRV21 Revenus des placements	14 331 082		14 331 082	11 687 041
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	870 613		870 613	1 826 183
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	174 594		174 594	180 909
	15 376 289	0	15 376 289	13 694 132
TOTAL 1	61 100 470,874	712 606	60 387 864	63 616 755
PRV4 Autres produits techniques	4 152		4 152	6 785
	4 152	0	4 152	6 785
CHV1 Charges de sinistres				
CHV11 Montants payés	24 102 797	162 007	23 940 790	30 857 264
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	966 579		966 579	2 314 446
	25 069 376	162 007	24 907 369	33 171 710
TOTAL 2	25 065 224	162 007	24 903 217	33 164 925
CHV2 Variation des autres provisions techniques				
CHV21 Provision d'assurance vie	20 391 958		20 391 958	17 483 334
CHV22 Autres provisions techniques	11 561		11 561	52 358
	20 403 519	0	20 403 519	17 535 693
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes		304 893	-304 893	-365 225
	0	304 893	-304 893	-365 225
CHV4 Frais d'exploitation				
CHV41 Frais d'acquisition	7 176 660		7 176 660	5 931 983
CHV42 Variation du montant des Frais d'acquisition reportés	185 482		185 482	541 922
CHV43 Frais d'administration	2 069 478		2 069 478	1 588 746
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		113 663	113 663	205 206
	9 431 619	113 663	9 317 957	7 857 445
TOTAL 3	29 835 139	418 555	29 416 583	25 027 912
CHV9 Charges de placements				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	130 867		130 867	80 984
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	240 651		240 651	100 594
TOTAL 4	371 518	0	371 518	181 578
CHV10 Moins values non réalisées sur placements			0	0
TOTAL 5	0	0	0	0
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	1 516 649		1 516 649	1 395 886
TOTAL 6	1 516 649	0	1 516 649	1 395 886
RTV RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE	4 311 941	132 044	4 179 897	3 846 453

ETAT DE RESULTAT AU 31 / 12 / 2017

	Notes	2 0 1 7	2 0 1 6
RTV Résultat technique de l'assurance vie	+	4 179 897	3 846 453
		4 179 897	3 846 453
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	+	1 516 649	1 395 886
		1 516 649	1 395 886
CHNT1 Charges des placements (assurance non vie)			
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-	158 748	231 863
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements et de changes	-	89 601	31 382
		248 348	263 245
PRNT2 Autres produits non techniques	+	40 147	42 498
		40 147	42 498
CHNT3 Autres charges non techniques	-	292 248	126 678
		292 248	126 678
Résultat provenant des activités ordinaires		5 196 095	4 894 915
CHNT4 Impôt sur le résultat	-	1 519 700	1 474 182
		1 519 700	1 474 182
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		3 676 395	3 420 733
PRNT4 Gains extraordinaires	+	0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires	-	217 100	315 896
		217 100	315 896
Résultat extraordinaire		-217 100	-315 896
Résultat net de l'exercice		3 459 295	3 104 837
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)	+	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		3 459 295	3 104 837

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 / 12 / 2017 (METHODE DIRECTE)

	Notes	2 0 1 7	2 0 1 6
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
* Encaissements des primes reçues du réseau	+	43 829 375	47 321 055
* Encaissements des primes acceptations	+	0	46 933
* Décaissements des primes pour les cessions	-	277 787	2 529 842
* Sommes versées pour paiement des sinistres (Rachat, Rentes et Capitaux échus)	-	22 460 658	29 830 614
* Sommes versées pour les sinistres (Acceptations)	-	0	83 678
* Encaissements des sinistres pour cessions	+	50 675	327 756
* Commissions versées aux intermédiaires	-	3 705 639	3 643 874
* Commissions reçues sur les cessions	+	52 231	840 389
* Commissions versées sur les acceptations	-	0	-12 008
* Somme versées aux fournisseurs et au personnel	-	5 446 615	4 044 500
* Variation des dépôts auprès des cédantes	+	0	0
* Variation des espèces reçues des cessionnaires	+	0	21 151
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-	114 074 961	154 630 556
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	+	101 153 240	122 056 242
* Produits financiers reçus	+	13 070 360	11 800 919
* Taxes sur les assurances versées au Trésor	-	0	0
* Impôts sur les bénéfices payés	-	2 347 426	2 057 446
* Autres mouvements	-	-877 661	-1 334 832
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		10 720 456	-13 059 225
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
* Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	868 047	
* Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	+		
* Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-		
* Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	+		
* Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-	56 500 000	
* Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	+	61 500 000	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		4 131 953	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
* Encaissements suite à l'émission d'actions	+		8 000 000
* Dividendes et autres distributions	-	1 499 810,000	599 900
* Encaissements provenant d'emprunts	+		
* Remboursements d'emprunts	-		
* Variation des ressources spéciales	+		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-1 499 810	7 400 100
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
		0	0
Variation de Trésorerie		13 352 599	-5 659 125
Trésorerie de début d'exercice		1 523 337	7 182 462
TRESORERIE DE FIN D'EXERCICE		14 875 936	1 523 337

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2017 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contrepartie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

➤ Les postes du bilan

1. Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

Les actifs incorporels font l'objet d'amortissements annuels aux taux de 33.33%.

A partir du 01/01/2015 la société a commencé à amortir son logiciel métier « SOLIFE » en adoptant un taux d'amortissement de 14.286%.

2. Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. Par dérogation à la norme comptable NCT 5, les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Matériel de transport : 20 %
Mobilier de bureau : 20 %
Matériel de bureau : 20 %
Agencements, aménagements et installations : 15 %
Matériel informatique : 33.33 %

3. Placements

3.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque

la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et par dérogation à la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Terrains : non amortis
Immeubles hors exploitation : 5%

Au 31/12/2017, les placements immobiliers de la société sont libres de toute sûreté ou servitude.

3.2. Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

3.3. Autres placements

3.3.1. Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées : cours moyen du mois de décembre
Actions non cotées : valeur mathématique au 31 décembre N-1
Parts d'OPCVM : valeur liquidative du 31 décembre

3.3.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette catégorie de placements comporte les titres autres que les titres à revenu variable, et notamment les obligations à taux fixe ou variable, les obligations indexées, les titres participatifs, les titres de créance négociables, etc.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

3.3.3. Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

3.4. Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

3.4.1. Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les Co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

3.4.2. Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

3.4.3. Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

3.5. Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir)

3.5.1. Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

3.5.2. Différences sur prix de remboursement à percevoir

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (sur côte) soit d'un produit (décote).

3.6. Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

3.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance.

3.7.1. Provisions mathématiques (vie)

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéficiaires, déductions faite de la valeur actuarielle des primes futures à recevoir compte non tenu des chargements d'acquisition.

3.7.2. Provision pour frais de gestion

Cette provision est constituée en vue de faire face aux charges de gestion futures des contrats en portefeuille, dans la mesure où ces charges ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

3.7.3. Provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes

Dans la mesure où les sommes dues au titre des participations aux bénéficiaires et/ou des ristournes n'ont pas encore été versées ou créditées aux assurés, la provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes enregistre à la date d'arrêt des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles, de dispositions réglementaires et/ou d'une décision de gestion et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

3.7.4. Provision pour sinistres à payer

Il s'agit de la dette de la société envers ses assurés au titre des sinistres, rachats, capitaux échus et arrérages de rentes à payer, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêt des comptes. Cette provision est calculée dossier par dossier.

Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) et tiennent compte des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques afférentes aux contrats concernés sont exclues des provisions mathématiques.

Le taux de chargement retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

3.7.5. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est constituée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente.

➤ Les postes des états de résultat

1. Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat technique vers l'état de résultat, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

2. Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).
- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les charges du personnel et les autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition.

II. Notes sur les postes du bilan

- Aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une quelconque réévaluation
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

➤ A1 : Actifs incorporels et actifs corporels

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2016	Mouvement 2017	Brut au 31/12/2017	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2017
logiciels	5 193 287,241	780 352,402	5 973 639,643	2 872 354,389	3 101 285,254
autres immobilisations incorporelles	26 224,525		26 224,525	25 952,824	271,701
logiciels en cours	1 540 165,312	-105 720,879	1 434 444,433		1 434 444,433
Total	6 759 677,078	674 631,523	7 434 308,601	2 898 307,213	4 536 001,388

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2016	Mouvement 2017	Brut au 31/12/2017	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2017
installations, agencements et amenagements	531 031,375	3 337,373	534 368,748	393 735,438	140 633,310
materiel de transport	56 273,050	0,000	56 273,050	29 543,351	26 729,699
materiel de bureaux	25 747,206	1 658,000	27 405,206	25 736,932	1 668,274
materiel informatique	372 516,433	6 028,160	378 544,593	369 777,118	8 767,475
meublier de bureaux	37 245,721	1 082,774	38 328,495	35 745,202	2 583,293
Total	1 022 813,785	12 106,307	1 034 920,092	854 538,041	180 382,051

➤ A2 : Placements

Autres placements financiers

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2016	Mouvement 2017	Brut au 31/12/2017	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2017
placements immobiliers et placements immobiliers en cours	2 066 619,880		2 066 619,880	475 331,920	1 591 287,960
actions et autres titres à revenus variable (cotés)	2 219 536,651	127 451,499	2 346 988,150	23 456,306	2 323 531,844
SICAV	6 474 044,229	-2 224 487,142	4 249 557,087	115,591	4 249 441,496
FCP	3 822 700,453		3 822 700,453	28 944,450	3 793 756,003
actions et autres titres à revenus variable (non cotés)	89 014,000	-10 000,000	79 014,000	79 014,000	0,000
obligations et autres titres à revenus fixes	152 623 143,000	1 986 436,400	154 609 579,400		154 609 579,400
Dépôt à terme	13 500 000,000	-5 000 000,000	8 500 000,000		8 500 000,000
autres placements	4 401 817,564	852 223,084	5 254 040,648		5 254 040,648
	185 196 875,777	-4 268 376,159	180 928 499,618	606 862,267	180 321 637,351

Participations et entreprises liées

1. Participations **dans** les entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Au 30/06/2016, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise liée.

2. Placements **dans** les entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Il s'agit des sociétés de groupe Amen ainsi que celles dans lesquelles la société siège au conseil d'administration.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2016	Mouvement 2017	Brut au 31/12/2017	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2017
CLINIQUE EL AMEN BEJA	351 500,000	-241 700,000	109 800,000	80 154,000	29 646,000
ENNAKL AUTOMOBILES	7 866 722,270	1 631 000,000	9 497 722,270		9 497 722,270
HOPITAL PRIVE EL AMEN	65 580,000		65 580,000		65 580,000
COMAR INVESTISSEMENT SICAF	90 000,000	-85 500,000	4 500,000		4 500,000
Total	8 373 802,270	1 303 800,000	9 677 602,270	80 154,000	9 597 448,270

3. Placements **auprès** des entreprises avec lien de participation

Il s'agit des dépôts à terme, obligations et emprunts auprès des sociétés de groupe.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2016	Mouvement 2017	Brut au 31/12/2017	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2017
AMEN BANK	10 932 850,000	10 166 580,000	21 099 430,000		21 099 430,000
TUNISIE LEASING	12 600 000,000	400 000,000	13 000 000,000		13 000 000,000
Total	23 532 850,000	10 566 580,000	34 099 430,000	0,000	34 099 430,000

➤ **A3 : Créances**

Libellé	2016			2017		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes acquises et non émises	36 807,182		36 807,182	321 013,613		321 013,613
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	6 656 067,182	56 788,448	6 599 278,734	7 118 786,520	163 547,738	6 955 238,782
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	37 911,742		37 911,742	0,000		0,000
Personnel	20 375,187	19 611,189	763,998	0,000		0,000
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	11 098 910,844		11 098 910,844	12 546 276,446		12 546 276,446
Débiteurs divers	0,000		0,000	18 247,033		18 247,033
Totaux	17 850 072,137	76 399,637	17 773 672,500	20 004 323,612	163 547,738	19 840 775,874

• **Autres créances nées d'opérations d'assurances directes :**

Le solde de la rubrique « autres créances nées d'opérations d'assurances directes » qui s'élève à 7 118 786,520 dinars, correspond au solde net global des intermédiaires (agents, courtiers, bureau direct et succursales) en relation avec l'émission et le recouvrement des primes.

Les comptes des intermédiaires créditeurs doivent apparaître au passif du bilan dans la rubrique « autres dettes nées d'opérations d'assurances directes ».

Par ailleurs, le rapprochement du solde comptable avec le solde extracomptable fait apparaître certaines différences qui méritent d'être justifiées et régularisées.

• **Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques**

La rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques » présente un solde de 12 546 276,446 dinars et se détaille comme suit :

Libellés	2017
Retenue - Receveur des finances	3 350 651,516
Impôts sur les sociétés	9 195 624,930
Totaux	12 546 276,446

Le solde du compte « Retenue- Receveur des finances » qui s'élève à 3 350 651,516 dinars correspondent aux paiements des retenues à la source au titre des déclarations fiscales de 2017 et antérieurs. Le solde de ce compte doit être fusionné avec les soldes des comptes de retenue à la source présentés au passif du bilan, pour un montant de 3 487 499,617 dinars au niveau de la rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques ».

➤ **A4 : Autres éléments d'actifs**

Libellé	2016	2017
Caisse	6 342,123	8 444,189
Banques et chèques postaux	1 516 994,725	14 867 491,791
Effets à l'encaissement	6 484,076	2 361,216
Frais d'acquisitions reportés	937 757,092	752 275,490

Libellé	2016	2017
intérêts courus et non échus	6 957 648,591	7 524 543,433
Différences sur prix de remboursement	1 058 004,946	1 587 848,058
Charges constatées d'avance	246 620,251	277 494,141
Autres	191 318,355	193 011,628

Totaux	10 921 170,159	25 213 469,946
---------------	-----------------------	-----------------------

➤ **P1 : Capitaux propres avant affectation**

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2013 à 3 513 730,599 TND placés dans un compte de réserves soumises à un régime fiscal particulier. Durant les exercices 2016 et 2017, on a prélevé, respectivement, un montant de 600 000,000 TND au titre de dividendes de l'exercice 2015 et un montant de 1 500 000,000 TND au titre de l'exercice 2016 qui ramène le solde au 31/12/2017 à 1 413 730,599 TND détaillé comme suit :

Réserve pour toutes éventualités	3 513 730,599
Distribution dividendes exercice 2015	-600 000,000
Distribution dividendes exercice 2016	-1 500 000,000
Solde Réserves soumises à un régime fiscal spécial	1 413 730,599

NB : Au 31/12/2017, la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.

Libellé	Solde au 31/12/2016	Réaffectation régime fiscal spécial	Affectation bénéfice 2016	Dividendes	Augmentation de capital	Bénéfice 2017	Solde au 31/12/2017
Capital social	15 000 000,000						15 000 000,000
Réserve légale	600 000,000		155 241,859				755 241,859
Primes d'émission	50 000,000						50 000,000
Réserve pour fonds social	568 187,521						568 187,521
Réserve pour toutes éventualités	1 737 683,940		2 949 595,314				4 687 279,254
Réserve spéciale d'investissement	1 521 860,000						1 521 860,000
Réserves soumises à un régime fiscal spécial	2 913 730,599	0,000	0,000	-1 500 000,000	0,000	0,000	1 413 730,599
Réserve pour toutes éventualités	2 913 730,599			-1 500 000,000			1 413 730,599
Résultat	3 104 837,173		-3 104 837,173			3 459 295,103	3 459 295,103
Total	25 496 299,233	0,000	0,000	-1 500 000,000	0,000	3 459 295,103	27 455 594,336

(*) Le capital de HAYETT, au 31/12/2017, est composé de 150 000 actions dont le nominal s'élève à 100 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre	VN	Montant	%
COMAR	100 649	100	10 064 900	67,10%
AMEN BANK	37 500	100	3 750 000	25,00%
PGI Holding	7 500	100	750 000	5,00%
Autres	4 351	100	435 100	2,90%
TOTAL	150 000		15 000 000	100,00%

➤ P2 : Provisions pour autres risques et charges

La rubrique « Autres provisions techniques » totalise au 31 décembre 2017 un montant de 350 000 dinars.

La société Assurances HAYETT » a fait l'objet, au cours de l'exercice 2015, d'une vérification fiscale approfondie portant sur les exercices 2011-2012-2013 et 2014. Compte tenu de l'analyse du risque fiscal effectif et des éléments de défenses présentés dans la réponse de la société, la société a constitué ces provisions en couverture de ce risque.

➤ P3 : Autres dettes

Libellé	2016	2017
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	0,000	0,000
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	217 082,054	271 375,291
Personnel	10 783,667	15 263,481
Etat, impôts et taxes retenues à la source	2 846 708,112	3 487 499,617
Etat, organismes sociaux	125 703,052	154 044,667
Etat, autres impôts et taxes	338 482,299	298 735,756
Créditeurs divers	746 059,968	512 560,042
Totaux	4 284 819,152	4 739 478,854

- La rubrique « autres dettes nées d'opérations d'assurances directes » présente un solde nul au 31 décembre 2017 au niveau du passif du bilan. Les comptes des intermédiaires créditeurs ont été présentés à l'actif du bilan dans la rubrique « autres créances nées d'opérations d'assurances directes ».
- La rubrique « Etat, impôts et taxes retenues à la source » présente un solde de 3 487 499,617 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	2017
Retenue - IRPP	38 175,939
Retenue CGC - Agent	1 637,694
Retenue - Marchés	38 586,323
Retenue - Régime réel	64 720,383
Retenue - Régime général	3 295 334,442
Retenue - Jetons de présence	49 044,836
Totaux	3 487 499,617

Le solde de cette rubrique qui s'élève à 3 487 499,617 dinars, correspond aux retenues effectués sur les paiements de 2017 et antérieurs au titre des salaires, marchés, jetons de présences et honoraires. Ces soldes doivent être fusionnés avec le compte « Retenue- Receveur des finances » qui s'élève à 3 350 651,516 dinars présenté à l'actif du bilan, au niveau de la rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques ».

➤ **P4 : Autres passifs**

Libellé	2016	2017
Amortissements des différences sur prix de remboursement	783 383,325	880 645,912
Charges à payer	791 284,105	1 000 051,339
Produits constatés d'avance	7 238,205	7 600,114
Totaux	1 581 905,635	1 888 297,365

III. Notes sur les postes des états de résultat

➤ **Ventilation des charges et des produits des placements**

Libellé	2016	2017
revenus des participations	1 366 522,037	1 968 303,632
revenus des autres placements	11 591 515,656	12 283 646,099
autres revenus financiers	736 094,629	1 124 339,108
Total produits des placements	13 694 132,322	15 376 288,839
frais externes	5 935,330	21 016,857
autres frais	438 887,610	598 849,953
Total charges des placements	444 822,940	619 866,810

- Les produits financiers arrêtés au 31/12/2017 comportent 1 013 168,304 dinars de dividendes.

➤ **Ventilation des charges de personnel**

Libellé	2016	2017
salaires	1 940 595,309	2 393 343,405
charges sociales	389 219,857	461 101,914
autres	250 693,398	385 189,944
Total	2 580 508,564	3 239 635,263

➤ **Charges de commissions**

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux, courtiers et autres apporteurs afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent au 31/12/2017 à 3 902 449,759 dinars, contre 3 418 342,396 dinars au 31/12/2016.

➤ Impôts sur le résultat

RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES (BENEFICE) 5 196 095,122

I- REINTEGRATIONS	
- Provisions non déductibles	
+ Dotations aux provisions actions non cotées	28 330,242
+ Dotations aux provisions des SICAV	99,042
- Provisions déductibles :	
+ Provisions pour créances douteuses (créances sur les assurés)	106 759,290
+ Provisions pour dépréciation des actions cotées	2 905,787
- Moins values des SICAV (à hauteur des dividendes)	153 077,990
TOTAL REINTEGRATIONS	291 172,351

II- DEDUCTIONS	
- Reprise sur provisions réintégrées au résultat fiscal de l'année de leur constitution	129 192,995
- Reprise provisions des SICAV	
- Résultat fiscal avant déduction des provisions (B)	5 358 074,478
- Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal:	
+ Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées	2 905,787
- Résultat fiscal après déduction des provisions (B)	5 355 168,691

III- DEDUCTIONS DES BENEFICES OU REVENUS EXCEPTIONNELS NON IMPOSABLES

- Dividendes et assimilés. (2)	1 013 168,304
IV- Bénéfice fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation (3)	4 342 000,387
- Déduction pour réinvestissement exonéré. (2)	0,000

- Résultat imposable (code B/P) 4 342 000,387

IMPOT SUR LES BENEFICES	1 519 700,000
CONTRIBUTION CONJONCTURELLE EXCEPTIONNELLE	217 100,019

- RESULTAT NET DE L'EXERCICE 3 459 295,103

IV. Engagements reçus et donnés

	31/12/2016	31/12/2017
Engagements reçus		
avals, cautions et garanties reçus		
engagements de rachat de titres et d'actifs	141 389,709	120 745,000
Engagements donnés		
avals, cautions et garanties reçus		
engagements de rachat de titres et d'actifs	141 389,709	120 745,000

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE « ASSURANCES HAYETT »
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

1- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons audité les états financiers ci-joints de la société et faisant apparaître un total bilan de 273 789 145 dinars, un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 3 459 295 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 4 179 897 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicable en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de la déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des

travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 avril 2018

Mounir GRAJA
Mounir GRAJA
Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Imm. L'Emeraude de Tunis Appt A1.2
Montplaisir 1073 Tunis
Tél: 71 902 100 - Fax: 71 950 675

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Messieurs les actionnaires de la société « Assurance HAYETT »,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2017 concernant les articles cités ci-dessus.

B. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2017 :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

1. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité situés dans le complexe immobilier Ribat El Médina, 6ème étage, avenue des Martyrs, Place 7 novembre, Sfax, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 10 000 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2014 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2017 se sont élevés à 11 209 dinars hors TVA.

2. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité sis à l'immeuble AMMA, rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 7 200 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier juillet 2005.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juillet 2004 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En septembre 2013 et suite à l'aménagement du RDC de l'immeuble, un nouveau contrat de location a été conclu avec la « COMAR ».

A cet effet, le loyer annuel a été révisé et porté à 21 992 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du 01 septembre 2013.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2017 se sont élevés à 25 883 dinars hors TVA.

3. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition un espace à usage professionnel, situé au quatrième étage de l'immeuble AMMA rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 6 000 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2017 se sont élevés à 7 062 dinars hors TVA.

4. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à votre disposition un espace à usage professionnel, situé au RDC et au 2ème étage de l'extension du siège de la COMAR situé à l'angle de l'avenue du Maghreb Arabe et la rue Sindbad totalisant 917,86 m², et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 94 000 dinars majoré de 3% à chaque échéance annuelle à compter du premier Avril 2009.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Avril 2009 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les charges de loyers au titre de l'exercice 2017 se sont élevées à 139 487 dinars.

5. Conformément au contrat de location signé entre votre société et la société « COMAR », les frais de consommation d'eau, d'électricité, de nettoyage, de gardiennage de l'immeuble ainsi

que les honoraires des contrats d'entretien et de maintenance périodique des installations à usage commun sont prises en charges par HAYETT proportionnellement à la surface occupée.

La quote-part constatée en 2017 par « HAYETT », au titre de ces frais, s'est élevée à 55 251 dinars.

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

- Le Directeur Général, Mr Lotfi Ben Haj Kacem, est nommé en vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 23 mars 2017. Il ne bénéficie pas de rémunération.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés à 500 dinars bruts par administrateur et par séance et approuvés par l'assemblée générale ordinaire.
- Les membres du comité d'audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 12 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.

2. Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en DT) :

	Directeur général		Membres du conseil d'administration et comité d'audit	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	-	-	24 000	24 000
Total	-	-	24 000	24 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 10 avril 2018

Mounir GRAJA
Mounir GRAJA
Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Imm. L'Emeraude de Tunis Appt A1.2
Montplaisir 1073 Tunis
Tél: 71 902.100 - Fax: 71 950.675

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « CDC CROISSANCE 1 »
ARRÊTÉE AU 31/12/2017**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 13 Mai 2015, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « CDC CROISSANCE I » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2017**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **29 274 867 DT** et une valeur liquidative égale à **9 758,289 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « CDC CROISSANCE I » au **31 décembre 2017**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « CDC CROISSANCE I » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « CDC CROISSANCE I » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les

états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « CDC CROISSANCE I » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « CDC CROISSANCE I » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « CDC CROISSANCE I ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui

d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « CDC CROISSANCE I ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un

système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

- Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR CDC CROISSANCE 1 des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. De cette appréciation, il ressort que le FCPR CDC CROISSANCE 1 a placé, au 31/12/2017, 33% de son actif libéré dans des OCA (Obligations Convertibles en Actions) de la société Draxon Holding. En conséquence, le seuil de 30% autorisé a été dépassé.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG

6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF.: 810663T/A/M/000 - RC.: B148992002
Tél: 71.194.344 / Fax: 71.194.320
E-mail: tn.fmbz@kpmg.com

BILAN
(Unité : en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2017	31/12/2016
AC 1 - Portefeuille titres	AC 1	3 706 890	3 513 195
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		490 000	490 000
b - Obligations et valeurs assimilées		3 216 890	3 023 195
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	AC 2	4 566 225	5 218 380
a - Placements monétaires		0	4 988 347
b - Disponibilités		4 566 225	230 033
AC 3 - Créances d'exploitation	AC 3	10 707	0
AC 4 - Autre Actifs	AC 4	21 000 000	11 000 000
TOTAL ACTIF		29 283 822	19 731 574
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	PA 1	8 925	6 644
PA 2 - Autres créditeurs divers	PA 2	30	0
TOTAL PASSIF		8 955	6 644
CP 1 - Capital	CP 1	30 000 000	20 000 000
CP 2 - Sommes distribuables		-725 133	-275 069
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(275 069)	0
b - Sommes distribuables de l'exercice		(450 064)	(275 069)
ACTIF NET		29 274 867	19 724 931
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		29 283 822	19 731 574

ETET DE RESULTAT

(Unité : en dinars)

	Notes	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.01.16 au 31.12.16
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	PR1	193 696	13 195
a - Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		193 696	13 195
c - Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2 - Revenus des placements monétaires	PR2	205 825	161 330
Revenus des placements monétaires		205 825	161 330
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		399 520	174 524
CH 1 - Charges de gestion des placements (-)	CH1	(849 273)	(449 145)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(449 753)	(274 621)
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges (-)	CH2	(311)	(449)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(450 064)	(275 069)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(450 064)	(275 069)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) (-)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(450 064)	(275 069)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en dinars)

	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.01.16 au 31.12.16
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	-	-
	(450 064)	(275 069)
a - Résultat d'exploitation	(450 064)	(275 069)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	10 000 000	20 000 000
a- Souscriptions	10 000 000	20 000 000
Capital	10 000 000	20 000 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	9 549 936	19 724 931
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	19 724 931	0
b - en fin d'exercice	29 274 867	19 724 931
AN 5 - NOMBRE DE PARTS		
a - en début d'exercice	2 000	0
b - en fin d'exercice	3 000	2 000
VALEUR LIQUIDATIVE	9 758,289	9 862,465
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-1,056%	-1,844%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR CDC CROISSANCE 1 » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 ter et l'article 22 quarter du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « CDC GESTION » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, n°71-2015 en date du 29 Décembre 2015.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres et quasi fonds propres des sociétés établies en Tunisie et non cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat telles que prévues par l'article 22 bis (nouveau) du Code des Organismes de Placement Collectif. A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le FCPR CDC CROISSANCE 1 porte sur un montant projeté de 50.000.000 DT. La première période de souscription porte sur un montant de 30.000.000 DT. Au 31/12/2017, il a été souscrit à hauteur de 30.000.000 DT, libérés à raison de 9.000.000 DT.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR CDC CROISSANCE 1 est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant CDC GESTION.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les obligations convertibles en actions, les comptes courants associés et les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

Pour déterminer le montant de cette Juste Valeur, la Société de Gestion recourt à une méthode adaptée à la nature, aux conditions et aux circonstances de l'investissement.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'éleve au 31/12/2017 à 3.706.890 DT et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2017	% actif net	% de l'actif libéré	Provisions au 31-12-2017	Valeur nette au 31-12-2017
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	49 000	490 000	490 000	2 %	5 %	0	490 000
Actions des sociétés non cotées :							
Draxon Holding	49 000	490 000	490 000	2 %	5 %	0	490 000
Obligations et valeurs assimilées	301 000	3 010 000	3 216 890	10 %	33 %	0	3 216 890
Obligations Convertibles en Actions (O.C.A) :							
Draxon Holding	301 000	3 010 000	3 216 890	10 %	33 %	0	3 216 890
TOTAL		3 500 000	3 706 890	12 %	38 %	0	3 706 890

AC2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 4.566.225 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Certificats de dépôt	0	5 000 000
Intérêts précomptés sur Certificats de Dépôts	0	-24 751
Intérêts courus sur Certificats de Dépôts	0	13 098
Dépôts à vue	4 566 225	230 033
TOTAL	4 566 225	5 218 380

AC3 : Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 10.707 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Intérêts à recevoir sur dépôts à vue	10 707	0
TOTAL	10 707	0

AC4 : Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 21.000.000 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Souscripteurs de parts – Capital souscrit non libéré	21 000 000	11 000 000
TOTAL	21 000 000	11 000 000

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 8.925 DT et s'analyse comme suit :

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Frais du Dépositaire	8 925	6 644
TOTAL	8 925	6 644

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 193.696 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 30/03/2016 au 31/12/2016
Intérêts courus sur OCA - Draxon Holding	193 696	13 195
TOTAL	193 696	94 966

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 205.825 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 30/03/2016 au 31/12/2016
Intérêts sur certificats de dépôts	179 073	120 343
Intérêts sur compte à terme	26 752	40 987
TOTAL	205 825	161 330

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 849.273 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 30/03/2016 au 31/12/2016
Rémunération du Gestionnaire	840 348	442 501
Rémunération du dépositaire	8 925	6 644
TOTAL	849 273	449 145

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 311 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 30/03/2016 au 31/12/2016
Services bancaires & assimilés	191	239
Autres impôts et taxes	120	210
TOTAL	311	449

CP1 : Note sur le capital

Capital souscrit au 31-12-2016	
Montant	20 000 000
Nombre des parts émises	2 000
Nombre de copropriétaires	1
Souscriptions réalisées	
Montant	10 000 000
Nombre des parts émises	1 000
Nombre de copropriétaires	1
Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
Capital souscrit au 31-12-2017	
Montant	30 000 000
Nombre de parts	3 000
Nombre de porteurs de parts	1

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31-12-2016	20 000 000	20 000 000
<i>Souscription de la période</i>	10 000 000	10 000 000
<i>Rachat de la Période</i>	-	-
Autres Mouvements	-	- 725 133
<i>Variation des plus ou moins-value latentes sur titres</i>	-	-
<i>Plus ou moins-values réalisées sur titres</i>	-	-
<i>Sommes distribuables de l'exercice antérieur</i>		- 275 069
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		- 450 064
Montant Fin de période au 31-12-2017	30 000 000	29 274 867

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS**5-1 Engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan au 31/12/2017 se détaillent ainsi :

Désignation	Montant garantie 31.12.2017	% garantie
Engagements reçus : Garantie SOTUGAR		
-	-	-
Engagements donnés : Accords de financement donnés		
Accords de financement donnés	25.200.000 DT	

5-2 Données par part et ratios pertinents

Données par part	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	133,173	87,262
Charges de gestion des placements	(283,091)	(224,573)
Revenus nets des placements	(149,918)	(137,310)
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	(0,104)	(0,224)
Résultat d'exploitation (1)	(150,021)	(137,535)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	(150,021)	(137,535)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,000	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
Frais de négociation	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,000	0,000
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(150,021)	(137,535)
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,000	0,000
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,000	0,000
Valeur liquidative	9 758,289	9 862,465
Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	2,90%	4,13%
Autres charges / actif net moyen	0,00%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-1,54%	-2,53%

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPR CDC COISSANCE 1 est confiée à la société CDC GESTION conformément à l'orientation définie pour le Fonds. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR.

Les frais de gestion annuels sont fixés à 2.5% HT pour les montants souscrits par les porteurs de Parts, pendant la période d'investissement. Au-delà de cette période, les frais de gestion seront fixés à 2.5% HT des montants investis diminués des montants restitués aux investisseurs en principal ainsi que des pertes définitives.

Les frais de Gestion sont facturés par le Gestionnaire au Fonds trimestriellement et d'avance, à l'exception de la première facturation qui couvrira une période inférieure ou égale à trois mois permettant de faire coïncider les dates de facturation avec les trimestres et les années calendaires.

En cas de libération de capital en milieu d'année, les frais de Gestion seront calculés au prorata temporis.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. La rémunération du dépositaire sera égale à 0,02% HT du montant de l'actif net du fonds avec un minimum annuel de Sept Mille Cinq Cent Dinars (7.500 DT) HT et un plafond de Douze Mille Cinq Cent Dinars (12.500 DT) HT payable d'avance au début de chaque exercice.

5-5 Autres frais

Les Autres Frais Supportés par le Fond se présentent comme suit :

(I) Les Frais liés à des prestations externes : Ces Frais couvrent les prestations et services d'expertise approuvés par le Comité d'investissement et qui sont liés directement aux dossiers d'investissement ou de désinvestissement.

(II) Les Frais d'enregistrement et les frais et les dépenses d'assurance.

Le montant cumulé des autres frais ne peut dépasser une limite annuelle de 1% hors taxe du montant des souscriptions.

Le Comité consultatif peut lever la limite indiquée ci-dessus suite à une demande formulée par le gestionnaire.

Les Autres Frais Supportés par la société de gestion se présentent comme suit :

- (I) Les honoraires du Commissaire aux Comptes seront à la charge du Gestionnaire.
- (II) Les redevances du CMF seront à la charge du Gestionnaire.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « THEEMAR INVESTMENT FUND »
ARRÊTÉE AU 31/12/2017**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017**

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers du F.C.P.R Theemar investment Fund, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 18 556 706 DT, y compris des sommes distribuables déficitaires de l'exercice s'élevant à (75 071) DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire FCPR Theemar.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence

d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction du gestionnaire pour les Etats Financiers

La direction du gestionnaire United Gulf Financial Services North Africa est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction du gestionnaire.

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Tunis, le 03 Avril 2018



FCPR Theemar Investment Fund
BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres		15 523 752	10 590 751
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	6.1	12 273 752	10 590 751
Titres OPCVM		-	-
Obligations et valeurs assimilées		3 250 000	-
Placements monétaires et disponibilités	6.2	3 224 606	8 461 548
Placements monétaires		3 224 578	8 454 792
Disponibilités		28	6 756
Autres actifs		38 893	-
Débiteurs divers	6.3	38 893	-
Autres débiteurs divers		-	-
TOTAL ACTIF		18 787 250	19 052 299
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6.4	158 707	146 458
Autres créditeurs divers	6.5	71 837	74 063
TOTAL PASSIF		230 544	220 520
ACTIF NET			
Capital	6.6	19 474 105	19 674 105
Sommes distribuables		(917 398)	(842 327)
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(842 327)	(628 304)
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		(75 071)	(214 023)
ACTIF NET		18 556 706	18 831 779
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		18 787 250	19 052 299

FCPR Theemar Investment Fund
Etat de résultat
Période allant du 01-01-2017 au 31-12-2017
(exprimé en dinars tunisien)

	Note	Période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus du portefeuille-titres		238 715	223 715
Dividendes	6.7	238 715	223 715
Revenus des obligations et valeurs assimilés		-	-
Revenus des placements monétaires		342 291	199 686
Revenus des placements monétaires	6.8	342 291	199 686
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		581 006	423 401
Charges de gestion des placements	6.9	(608 739)	(582 155)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(27 733)	(158 755)
Autres charges	6.10	(47 338)	(55 268)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(75 071)	(214 023)
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(75 071)	(214 023)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(200 000)	(524 399)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		-	1 071 388
Frais de négociation		-	(10 665)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(275 071)	322 301

FCPR Theemar Investment Fund
Etat de variation de l'Actif Net
Période allant du 01-01-2017 au 31-12-2017
(exprimé en dinars tunisien)

	Période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(275 071)	322 301
Résultat d'exploitation	(75 071)	(214 023)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(200 000)	(524 399)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	1 071 388
Frais de négociation de titres	-	(10 665)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-	1 500 000
Souscriptions		
- Capital	-	1 500 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-	
- Régularisation des sommes distribuables	-	
Rachats		
- Capital	-	
- Régularisation des sommes non distribuables	-	
- Régularisation des sommes distribuables	-	
- Droits de sortie	-	
VARIATION DE L'ACTIF NET	(275 071)	1 822 301
ACTIF NET		
En début de période	18 831 779	17 009 478
En fin de période	18 556 706	18 831 779
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	2 500	2 300
En fin de période	2 500	2 500
VALEUR LIQUIDATIVE	7 422,683	7 532,712
TAUX DE RENDEMENT	-1,46%	1,86%

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE THEEMAR

« F.C.P.R Theemar Investment Fund » est un fonds commun de placement à risque régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Le fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 13 septembre 2012 sous le N° 44-2012.

Un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 13 novembre 2012, est mis à la disposition du public. Le démarrage des souscriptions a été annoncé pour le 29 novembre 2012.

La première souscription a été réalisée le 03 décembre 2012 et la première libération de fonds a été faite en date du 17 janvier 2013.

La taille du fonds est fixée 50 millions de dinars divisé en 5 000 parts de 10 000 DT chacune. Le fonds a clôturé sa première période de souscription pour un montant global de 23.000.000 DT.

Al Baraka Bank est le dépositaire du fonds et United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) en est le gestionnaire.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

2- ORIENTATION DE LA GESTION DU FONDS

Politique d'investissement du Fonds

Le fonds « Theemar Investment Fund » interviendra au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ordinaires, de certificats d'investissement, de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et de parts sociales et, d'une façon générale, de toutes les autres catégories assimilées à des fonds propres conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Le Fonds «Theemar Investment Fund » pourrait accorder dans la limite de quinze (15) %, d'avances en compte courant pour la durée de l'investissement réalisé dans des sociétés dans lesquelles il détient au moins cinq (5) % du capital.

Portefeuille ciblé

Le Fonds «Theemar Investment Fund » ciblera un portefeuille d'investissements composé à raison de :

- ❖ 80% au moins de ses actifs dans :
 - Des PME non cotées et ce dans les stades de financement suivants :
 - Le capital-risque,
 - Le capital développement,
 - Le capital restructuration,
 - Le pré IPO.
 - Des PME cotées sur le marché alternatif dont l'activité est conforme à la Shariaa et ce, dans la limite de 30% du taux (ratio) d'emploi réglementaire.
- ❖ 20% au plus dans des sociétés cotées sur le marché boursier et/ou dans des produits financiers conformes à la Shariaa.

Taille des investissements

Le ticket de participation du fonds «Theemar Investment Fund » dans chaque société cible sera compris entre cinq cent mille (500 000) dinars et trois million sept cent cinquante mille (3 750 000) dinars avec un ticket moyen de deux million (2 000 000) de dinars.

Tout investissement en dehors de ces seuils sera soumis à l'accord du Comité Consultatif. Par ailleurs, le fonds « TIF » ne peut dépasser le seuil de 15% des actifs nets du Fonds dans une seule participation.

Durée de détention des participations

Les durées prévues pour la détention des interventions (participation dans le capital et/ou financement en quasi-fonds propres) varient d'une à cinq années. Toute détention échéant en dehors de ces seuils sera soumise à l'accord du Comité Consultatif.

Période d'investissement des actifs du Fonds

En conformité avec le décret-loi n° 2011-99 du 21 Octobre 2011 tel que complété par ses textes d'application, le fonds investira 80% de ses actifs dans un délai ne dépassant pas la fin des deux années suivant celle au cours de laquelle a eu lieu la libération des parts.

Stratégie de désinvestissement

Dans le cadre de sa stratégie de désinvestissement, le fonds «Theemar Investment Fund » utilisera tous les scénarios possibles à savoir la sortie sur le marché boursier (alternatif et/ou principal), les sorties industrielles ; le rachat par le management ou le rachat par un ou plusieurs autres fonds d'investissement. A cet effet, des pactes d'actionnaires seront établis entre les actionnaires des entreprises dans lesquelles «Theemar Investment Fund » détiendra une participation et le fonds et qui stipuleront entre autres les modalités de sortie de «Theemar Investment Fund ».

Zone géographique

Les investissements réalisés par le fonds «Theemar Investment Fund » seront effectués dans des sociétés établies et/ou ayant une partie importante de leurs activités en Tunisie.

En ce qui concerne les investissements réalisés dans des sociétés autres que celles visées à l'alinéa précédent, le dossier d'investissement sera soumis à l'accord préalable du Comité Consultatif.

Règles éthiques

Le Fonds «Theemar Investment Fund » veillera au respect des règles éthiques et particulièrement en matière de:

- Secteurs d'activité
- Lutte contre le blanchiment de capitaux.

Secteurs d'activité non retenus

Le fonds «Theemar Investment Fund » n'investira pas dans des secteurs d'activité portant atteinte à l'ordre public notamment les secteurs suivants :

- Production ou activités impliquant toute forme de travail forcé, nocive ou à caractère d'exploitation et toute forme de travail d'enfants
- Production ou commerce de tout produit illégal au regard de la législation
- Production ou commerce d'armes et de munitions
- Production ou commerce de boissons alcoolisées
- Production ou commerce de tabac
- Production, distribution ou commerce de pornographie
- Jeux, paris, casinos et activités équivalentes
- Tout autre secteur dont l'activité est considérée comme illicite ou contraire aux principes de la Shariaa.

Lutte contre le blanchiment de capitaux

Le Gestionnaire devra :

- respecter la législation et la réglementation en vigueur en matière de lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux ;
- appliquer des procédures anti-blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme conformément aux standards nationaux et internationaux.

En outre, le Gestionnaire déclare et certifie :

- qu'il s'interdit de participer directement ou indirectement et d'une façon quelconque à toute activité ayant pour objet ou effet le blanchiment de capitaux ayant une provenance et/ou une destination criminelle ; et
- qu'il et en général toute personne participant à la gestion et à l'activité de « Theemar Investment Fund » n'ont jamais été impliqués, poursuivis et/ou condamnés pour des faits de blanchiment de capitaux devant une quelconque juridiction à travers le monde.

3- REGIME FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, les fonds communs de placement à risque sont dépourvus de la personnalité morale ; en conséquence, « Theemar Investment Fund » ne dispose pas de la personnalité morale et se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions dans lesquelles « Theemar Investment Fund » a investi ses fonds sont soumis aux dispositions fiscales prévues par la réglementation en vigueur. Cependant les revenus des capitaux mobiliers sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

4- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille-titre et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

5.2- Evaluation des éléments du portefeuille titre

Actions admises à la cote

Les titres admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Actions non admises à la cote

Les titres non admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêt, à leur juste valeur. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le gestionnaire « United Gulf Financial Services-North Africa » (UGFS-NA) procède à une estimation de la juste valeur à partir de la valeur de l'entreprise déterminée par différentes méthodes notamment :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- La méthode des multiples de résultats,
- La méthode de l'actif net,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société.

5.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6 - NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 6.1 - Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à 15 523 752 DT et se détaille ainsi :

Société	Secteur d'activité	Nombre de titres détenus	Coût d'acquisition	Base d'évaluation au 31/12/2017	Solde au 31/12/2017	Plus ou Moins-Values
<u>Actions cotées</u>						
Best Lease	Leasing	1 500 000	3 150 000	1,90 DT (*)	2 850 000	(300 000)
City Cars	Automobile	80 125	877 369	10,493 DT (*)	840 752	(36 617)
<u>Actions non cotées</u>						
KAN PHARMA	Pharmaceutique	200 000	2 000 000	10 (**)	2 000 000	-
Polyclinique CapBon	Santé	13 330	1 333 000	100(**)	1 333 000	-
VILAVI	Alimentaire	135 558	3 500 000	25,819(**)	3 500 000	-
BAS IB JR	Textile	25 000	250 000	10(**)	250 000	-
ECOMAT	Industrie	40 000	1 000 000	25(**)	1 000 000	-
TECHNOFOOD	Alimentaire	50 000	500 000	10(**)	500 000	-
Total actions			12 610 369		12 273 752	(336 617)
<u>Obligations</u>						
BAS IB JR	Textile	125 000	1 250 000	10(**)	1 250 000	-
ECOMAT	Industrie	100 000	1 000 000	10(**)	1 000 000	-
TECHNOFOOD	Alimentaire	10 000	1 000 000	100(**)	1 000 000	-
Total obligations			3 250 000		3 250 000	(336 617)
Total portefeuille titres			15 860 369		15 523 752	(336 617)

(*) Cours moyen pondéré du 29 décembre 2017

(**) Coût d'acquisition

Note 6.2 – Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 3 224 606 se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Compte de dépôts participatifs dans les opérations d'investissement Moudharba (Compte Saving) auprès d'AL BARAKA Bank	1 218 019	5 440 803
Compte ISTITHMAR ZITOUNA	1 005 178	3 013 989
Compte ISTITHMAR ALWIFAK	1 001 381	-
Avoirs en banque	28	6 756
Total	3 224 606	8 461 548

Note 6.3 – Autres actifs :

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2017 à 38 893 DT représentant les intérêts échus sur le placement Istithmar non encaissés au 31 Décembre 2017.

Note 6.4 – Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2017 à 158 707 DT représentant les sommes dues au gestionnaire au titre de sa rémunération de gestion.

Note 6.5 – Autres créditeurs divers :

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2017 à 71 837 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Comité Charaique	44 802	44 003
Jetons de présence 2014-2015-2016 non réglés	5 000	3 750
Comité d'investissement	1 250	1 250
Comité consultatif	1 250	1 250
Créditeurs divers	19 535	23 810
Total	71 837	74 063

Note 6.6 – Capital

Les mouvements intervenus sur le capital au cours de l'exercice se détaillant comme suit :

Capital initial	19 674 105
Montant	19 674 105
Nombre de parts émises	2 500
Nombre de copropriétaires	3
Souscriptions réalisées	-
Montant (capital appelé)	-
Montant (capital Souscrit non versé)	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

<u>Rachats effectués</u>	-
Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-
<u>Autres mouvements</u>	(200 000)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(200 000)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	-
Droits de sortie	-
Frais de négociation	-
<u>Capital au 31/12/2017</u>	
Montant	19 474 105
Nombre de parts	2 500
Nombre de copropriétaires	3

Le capital s'élève ainsi au 31/12/2017 à 19 474 105 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Capital souscrit appelé versé	18 750 000	18 750 000
Capital souscrit appelé non versé	0	0
Moins-value potentielle sur titre coté Best Lease	(300 000)	(510 000)
Plus-value potentielle sur titre cotés City Cars	(36 617)	373 382
Plus-value réalisée sur titres cotés City Cars	1 071 388	1 071 388
Frais de négociation	(10 665)	(10 665)
Total	19 474 105	19 674 105

Note 6.6.1 – Opérations sur le capital

Le capital souscrit appelé au 31/12/2017 s'élève 18 750 000 DT composé des sommes effectivement libérées .Le total des souscriptions effectuées jusqu'à cette date est de 25 000 000 DT divisé en 2 500 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de 10 000 DT chacune. La liste des souscripteurs et les montants des souscriptions et des libérations sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(En DT)

Investisseur		Souscriptions					
Identification	Siège social	Montant	Date	Partie libérée (en DT)	Date	Partie appelée non versée	Partie non appelée
Islamic Corporation for the Development (ICD)	Arabie Saoudite	10 000 000	03/12/2012	2 500 000	17/01/2013	-	2 500 000
				2 500 000	20/11/2013		
				2 500 000	26/04/2016		
Sous Total		10 000 000		7 500 000		-	2 500 000
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	Tunisie	10 000 000	02/01/2013	2 500 000	17/01/2013	-	2 500 000
				2 500 000	21/11/2013		
				2 500 000	09/06/2016		
Sous Total		10 000 000		7 500 000		-	2 500 000
Tunis International Bank (TIB)	Tunisie	3 000 000	28/05/2013	750 000	05/06/2013	-	
				1 500 000	21/11/2013	-	750 000
		2 000 000	23/02/2016	1 500 000	06/04/2016	-	500 000
Sous Total		5 000 000		3 750 000		-	1 250 000
Total		25 000 000		18 750 000		-	6 250 000

Le tableau suivant synthétise les données relatives aux souscriptions, aux libérations et aux investissements :

Total des montants souscrits (a) + (b) + (c)	25 000 000
Total des montants libérés (a)	18 750 000
Total des montants investis	15 860 369
Total des montants non investis	2 889 631
Total des montants appelés non versés (b)	-
Total des montants non appelés (c)	6 250 000

Note 6.6.2 – Plus ou moins-values potentielles sur titres

L'évaluation des titres au 31/12/2017 est présentée au niveau du tableau suivant :

Participation	Nombre d'actions	Valeur nominale d'acquisition	Total	Plus ou moins-value nominale	Plus ou moins-value totale	Total
Actions cotées			4 027 369		(336 617)	3 690 752
Best Lease	1 500 000	2,10	3 150 000	(0,20)	(300 000)	2 850 000
City Cars	80 125	10,95	877 369	(0,46)	(36 617)	840 752
Actions non cotées			8 583 000		-	8 583 000
KAN PHARMA	200 000	10	2 000 000	-	-	2 000 000
Polyclinique CapBon	13 330	100	1 333 000	-	-	1 333 000
VILAVI	135 558	25,819	3 500 000	-	-	3 500 000
BAS IB JR	25 000	10	250 000	-	-	250 000
ECOMAT	40 000	25	1 000 000	-	-	1 000 000
TECHNOFOOD	50 000	10	500 000	-	-	500 000
Obligations			3 250 000		-	3 250 000
BAS IB JR	125 000	10	1 250 000	-	-	1 250 000
ECOMAT	100 000	10	1 000 000	-	-	1 000 000
TECHNOFOOD	10 000	100	1 000 000	-	-	1 000 000
Total			15 860 369		(336 617)	15 523 752

Note 6.6.3 – Plus ou moins-values réalisées sur titres

Les plus ou moins-values réalisées sur titres s'élèvent au 31/12/2017 à un montant de 1 071 388 DT.

Elles proviennent des plus-values réalisées suite à la cession d'un lot de 212 175 actions de City Cars courant l'exercice 2016.

Note 6.6.4 – Frais de négociation

Les frais de négociation s'élèvent à 10 665 DT au 31/12/2017 et se rattachent aux frais de négociation occasionnés par la cession des titres City Cars en 2016.

Note 6.7 – Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève à 238 715 dinars au titre de l'exercice 2017 correspondant aux produits de dividendes encaissés en 2017. Ces revenus se détaillent comme suit par participation :

Désignation	Exercice 2017	Exercice 2016
Best Lease	165 000	150 000
City Cars	73 715	73 715
Total	238 715	223 715

Note 6.8 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 342 291 dinars au titre de l'exercice 2017. Ces revenus se détaillent comme suit :

Désignation	Montant	Montant
	Net 2017 (en DT)	Net 2016 (en DT)
Revenus des placements monétaires (Echus)	147 613	125 660
Revenus des placements monétaires saving (Potentiels)	58 487	60 037
Revenus des placements monétaires Istithmar (Echus)	129 632	-
Revenus des placements monétaires Istithmar (Potentiels)	6 559	13 989
Total	342 291	199 686

Note 6.9 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 608 739 DT au titre de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2017	Exercice 2016
Rémunération du gestionnaire	585 139	558 555
Rémunération du dépositaire	23 600	23 600
Total	608 739	582 155

Note 6.10 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 47 338 dinars au titre de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2017	Exercice 2016
Rémunération Comité Charia	20 799	20 799
Jetons de présence	2 500	2 500
Autres charges liées à l'activité des comités	23 934	31 843
Services bancaires et assimilés	0	111
Impôts et taxes	105	15
Total	47 338	55 268

AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	232,403	169,360
Charges de gestion des placements	-243,496	-232,862
Revenus net des placements	-11,093	-63,502
Autres charges	-18,935	-22,107
Résultat d'exploitation (1)	-30,029	-85,609
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	-30,029	-85,609
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-80,000	-209,76
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	428,555
Frais de négociation	0	-4,266
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-80,000	214,529
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-110,028	128,92
Droits de sortie	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	-80,000	214,529
Régularisation du résultat non distribuable	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	-80,000	214,529
Valeur liquidative	7 422,683	7 532,712
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	3,26%	3,17%
Autres charges/actif net moyen	0,25%	0,30%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	-0,40%	-1,17%

Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- 1- Le règlement intérieur du fonds prévoit que la société de gestion United Gulf Financial Services-North Africa reçoit :
 - 2,5% HT des montants souscrits, libérés et investis

Cette rémunération est calculée en considérant la fraction d'un trimestre comme un trimestre entier.

- 1,5% HT des montants souscrits et non investis

Cette rémunération est calculée en considérant la fraction d'un trimestre comme un trimestre entier.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2017 s'élève à 585 139 DT TTC.

Le même règlement intérieur prévoit que la société de gestion perçoit, en outre, une commission de surperformance de 20% de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé par le fonds et le taux annuel capitalisé de 12% facturée et payée à la date de clôture du fonds.

- 2- Le règlement intérieur du fonds prévoit également que le dépositaire Al BARAKA Bank perçoit une rémunération égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds avec un minimum de 20 000 DT HT payable d'avance au début de chaque exercice. Cette rémunération s'élève à 23 600 DT TTC au titre de l'exercice 2017.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III »
ARRÊTÉE AU 31/12/2017**

Rapport Général du commissaire aux comptes

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017

1 - En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration réuni le 23 Juin 2016, nous avons audité le bilan ci-joint du Fonds Commun de Placement à Risque "FCPR Tunisian Development Fund III", arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes comportant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

2 - Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction Générale de la société **United Gulf Financial Services - North Africa "UGFS-NA"** en sa qualité de gestionnaire du Fonds Commun de Placement à Risque "TDF III". Cette responsabilité, porte sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Elle comprend également la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Ces états financiers font apparaître un total actif de 14 631 204 dt, un actif net de 14 548 005 dt, un résultat net de 248 005 dt et une valeur liquidative de 10 173,430 dt par part.

3 - Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion motivée sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles en vigueur et par référence à la loi 96-112 portant promulgation du Système Comptable des Entreprises et aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part la mise en œuvre de diligences permettant que l'audit soit planifié et réalisé en vue de d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs ou d'anomalies significatives.

4 - Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations portés au niveau des états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que ces états comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant aux évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables adoptées et le caractère raisonnable des estimations faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux OPCVM

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

5 - *Opinion*

A notre avis, les états financiers en annexe, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du "FCP Tunisian Development Fund III", arrêté au 31 Décembre 2017, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

6 - *Autres Obligations Légales ou Règlementaires*

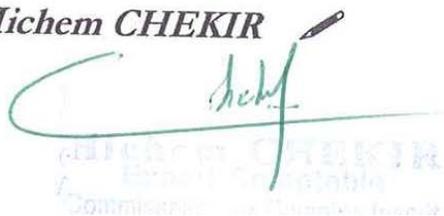
Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles en vigueur.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations d'ordre comptable fournies dans le rapport de gestion. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas de notre part, de remarques particulières.

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de loi 97-114 du 14 Novembre 1994, tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 22 Mars 2018

Hichem CHEKIR



HICHEM CHEKIR
Expert Comptable
Commission des Comptes Rendus

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Portefeuille-Titres		3 682 703	0
Actions, Valeurs Assimilées et Droits Rattachés	6.1	750 000	0
Titres OPCVM		0	0
Obligations et Valeurs Assimilées		0	0
Autres Valeurs du Portefeuille		2 932 703	0
Placements Monétaires et Disponibilités		10 948 501	7 740 139
Placements Monétaires	6.2	10 948 501	7 740 139
Disponibilités		0	0
Créances d'Exploitation		0	0
Autres Actifs		0	0
TOTAL ACTIF		14 631 204	7 740 139
PASSIF			
Opérateurs Créditeurs		65 924	34 353
Autres Créditeurs Divers		17 275	5 515
TOTAL PASSIF	6.6	83 199	39 868
ACTIF NET			
Capital	6.7	14 300 000	7 700 000
Sommes distribuables		248 005	271
Résultat Reporté		0	0
Sommes Distribuables de l'exercice en cours		248 005	271
ACTIF NET		14 548 005	7 700 271
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		14 631 204	7 740 139

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	<i>31 décembre 2017</i>	<i>31 décembre 2016</i>
Revenus du Portefeuille – Titres		0	0
Dividendes		0	0
Revenus des Obligations et Valeurs Assimilés		0	0
Revenus des Placements Monétaires		533 718	138 027
Revenus des Placements Monétaires	6.5	533 718	138 027
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		533 718	138 027
Charges de Gestion des Placements	6.3	(261 651)	(120 386)
REVENU NET DES PLACEMENTS		272 067	17 640
Autres Charges	6.4	(24 062)	(17 370)
RESULTAT D'EXPLOITATION		248 005	271
Régularisation du Résultat d'Exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		248 005	271
Régularisation du Résultat d'Exploitation		0	0
Variation des Plus (ou Moins) Values Potentielles Sur Titres		0	0
Plus ou Moins Values Réalisées Sur Cessions de Titres		0	0
Frais de Négociation		0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		248 005	271

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

<i>Notes</i>	<i>31 décembre 2017</i>	<i>31 décembre 2016</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	248 005	271
Résultat d'Exploitation	248 005	271
Variation des Plus (ou Moins) Values Potentielles Sur Titres	0	0
Plus (ou moins) Values Réalisées Sur Cession de Titres	0	0
Frais de Négociation de Titres	0	0
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(271)	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	6 600 000	7 700 000
Souscriptions		
- Capital	6 600 000	7 700 000
- Régularisation des Sommes Non Distribuables	0	0
- Régularisation des Sommes Distribuables	0	0
Rachats		
- Capital	0	0
- Régularisation des Sommes Non Distribuables	0	0
- Régularisation des Sommes Distribuables	0	0
- Droits de Sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 847 734	7 700 271
ACTIF NET		
En Début de Période	7 700 271	0
En Fin de Période	14 548 005	7 700 271
NOMBRE DE PARTS		
En Début de Période	770	0
En Fin de Période	1 430	770
VALEUR LIQUIDATIVE	10 173,430	10 000,351
TAUX DE RENDEMENT	1,73%	0,004%

1 - PRESENTATION DU FONDS

Tunisian Development Fund III -"TDF III" est un fonds commun de placement à risque régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Il a été constitué le 30 mai 2016 et ayant obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier n° 05/2016 en date du 11 février 2016.

▪ Le fonds est créé pour une durée de 10 ans à compter de sa date de constitution. Cette durée peut être prorogée deux fois (02) pour une période d'une année, sur proposition du Gestionnaire et avec l'accord des porteurs de parts représentant 75% des parts émises de "TDF III" et l'accord du Dépositaire.

▪ La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. Ses attributions consistent essentiellement à :

- l'analyse des opportunités d'investissement ;

- décider des investissements proposés ;

- assurer le suivi des participations du fonds et s'assurer de la bonne exécution des décisions prises conformément à la stratégie arrêtée par le comité consultatif ;

- notifier toute proposition au Gestionnaire concernant la politique d'investissement du fonds.

▪ Le capital initial souscrit du fonds au 31 décembre 2016 est de 7 700 000 dt divisé en 770 parts de 10 000 dinar chacune.

▪ Al Baraka Bank est désigné Dépositaire des actifs de ce fonds en vertu d'une convention de dépôt conclue avec le Gestionnaire United Gulf Financial Services-North Africa, "UGFS-NA" agissant pour le compte de "TDF III".

2 - ORIENTATION DE GESTION

"Tunisian Development Fund III" est un fonds commun de placement en valeurs mobilières qui a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts, en vue de sa rétrocession, aux renforcements des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises qui réalisent des projets prévus par l'article 21 de la loi n°88-92 du 2 août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

▪ Le fonds "TDF III" investira à hauteur de 75% au moins de ses actifs dans des sociétés implantées dans des zones de développement.

▪ Le fonds "TDF III" n'investira pas dans des secteurs d'activité portant atteinte à l'ordre public. Il veillera par ailleurs, au respect des dispositions réglementaires relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

▪ Il n'investira pas également dans des secteurs d'activité qui ne sont pas conformes avec les règles et principes de la Charia Islamique.

3 - REGIME FISCAL DU FONDS

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, les fonds communs de placement à risque sont dépourvus de la personnalité morale, en conséquence, "Tunisian Development Fund III" n'est pas doté de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values dégagés des actions investies par le fonds sont soumis à la réglementation fiscale en vigueur. Cependant les revenus des capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor subissent une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt au taux de 20% de leur montant brut.

4 - REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement établis en Tunisie.

5 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1 - Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur placements en bons de trésor assimilables et sur placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus. Ils sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

5.2 - Evaluation des placements et actions en valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement aux capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date de clôture ou à la date antérieure la plus récente.

Les actions non admises à la cote de la "BVMT" sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés ou leurs valeurs mathématiques.

Les actions non admises à la cote de la "BVMT" et qui sont négociées dans les mêmes conditions que celles admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

5.3 - Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé hors frais constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La plus ou moins-value potentielle antérieurement constatée est annulée par la quote part des placements cédés.

Les intérêts courus à la date de la cession sur les obligations et valeurs assimilées cédées sont annulés.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

6.1 - Portefeuille - Titre

Le portefeuille titres totalise au 31 décembre 2017, 3 682 703 dt ventilé comme suit :

Libellés	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur Au 31/12/2017	% Actif Net
Actions Non Côtées		750 000	750 000	5,16%
Actions BIOLEX	7 500	750 000	750 000	5,16%
Autres Valeurs du Portefeuille		2 860 000	2 932 703	20,15%
Titre Participatif ZITOUNA	14 600	1 460 000	1 496 605	10,29%
Titre Participatif Best Lease	14 000	1 400 000	1 436 098	9,86%
Total	36 100	3 610 000	3 682 703	25,31%

6.2 - Placements Monétaires et Disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités totalisent au 31 décembre 2017, 10 948 501 dt ainsi ventilés :

Libellés	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur Au 31/12/2017	% Actif Net
Compte de Dépôt		10 912 987	10 948 501	75,26%
Compte Saving		5 062 987	5 062 987	34,80%
Contrat Moudharaba Best Lease		3 850 000	3 862 869	26,55%
Contrat Istithmar EL WIFEK		1 000 000	1 008 425	6,93%
Certificat de Leasing Modern Leasing		1 000 000	1 014 220	6,97%
Disponibilités				0,00%
Banque		0	0	0,00%
Total		10 912 987	10 948 501	75,26%

6.3 - Charges de Gestion des Placements

Les charges de gestion des placements totalisent au 31 décembre 2017, 261 651, dt déterminées par référence aux dispositions du règlement intérieur et détaillées comme suit :

Libellés	Montant Au 31/12/2017	Montant Au 31/12/2016
- Frais du Gestionnaire	238 051	102 686
- Frais du Dépositaire	23 600	17 700
Total	261 651	120 386

6.4 - Autres Charges

Les autres charges de gestion d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2017 à 24 062 dt, présentant ainsi une variation positive de 6 692 dt par rapport au solde de l'exercice précédent ainsi détaillée :

Libellés	Montant Au 31/12/2017	Montant Au 31/12/2016
- Frais d'Etablissement du Fonds "TDF III"	0	11 801
- Frais Administratifs (Honoraires Comités & Commissariat)	17 501	5 500
- Frais de Conseil & d'Assemblée	196	0
- Frais Comité Charaïque	6 260	0
- Impôts et Taxes	105	45
- Agios Bancaires	0	24
Total	24 062	17 370

6.5 - Revenus des Placements Monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent au 31 décembre 2017 à 533 718 dt ventilés comme suit :

Libellés	Montant
- Revenu compte SAVING 2017	353 560
- Revenu Contrat "MOUDHARABA"	65 039
- Revenu Potentiel Contrat "MOUDHARABA"	7 463
- Revenu Contrat "ISTITHMAR"	12 099
- Revenu Potentiel Contrat "ISTITHMAR"	8 425
- Revenu Potentiel Titres Participatifs	72 703
- Revenu Potentiel Certificat "MODERN LEASE"	14 220
- Intérêt sur Compte "ZITOUNA"	209
Total	533 718

6.6 - Opérateurs Créditeurs

Le solde net des opérateurs créditeurs s'élève au 31 décembre 2017 à 83 199 dt, détaillé comme suit :

Libellés	Montant
- Frais de gestion 4 ^{ème} Trimestre 2017	65 924
- Provision Honoraires de Commissariat aux Comptes	8 000
- Frais Comité Charaïque 2017	6 260
- Retenues à la Source / Jetons de Présence	1 750
- Jetons de Présence du Comité Consultatif	1 250
- Minimum de Perception Déclaration Mois 09/2016	15
Total	83 199

6.7 - Capital

Le capital souscrit en 2017 s'élève à 14 300 000 dt ventilé comme suit :

Libellés	Montant
- Al Baraka BANK	4 600 000
- Best Lease	2 700 000
- Arab Tunisian BANK "ATB"	4 000 000
- Maghrébia	1 000 000
- Maghrébia Vie	1 000 000
- Zitouna	1 000 000
Total	14 300 000

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital au 31/12/ 2016

Montant	
Nombre de parts émises	7 700 000
Nombre de copropriétaires nouveaux	770
	3

Souscriptions Réalisées

Montant	
Nombre de parts émises	6 600 000
Nombre de copropriétaires nouveaux	660
	3

Rachats effectués

Montant	
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
Droits de sortie	0
Frais de négociation	0
	0

Capital au 31/12/2017

Montant	
Nombre de parts	14 300 000
Nombre de copropriétaires	1 430
	6

6.8 - Données par Parts et Ratios PertinentsDonnées par part

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	373,229	179,255
Charges de gestion des placements	(182,972)	(156,346)
Revenus net des placements	<u>190,257</u>	<u>22,910</u>
Autres charges	(16,827)	(22,558)
Résultat d'exploitation (1)	<u>173,430</u>	<u>0,351</u>
Régularisation du Résultat d'Exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	<u>173,430</u>	<u>0,351</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,000	0,000
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
Frais de négociation	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	<u>173,430</u>	<u>0,351</u>
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Valeur liquidative	10 173,430	10 000,351

6.9 - Transactions avec les Parties liées

6.9.1 - Le règlement intérieur définissant la relation entre la société "UGFS-NA" et le "FCPR" "Tunisian Development Fund III" prévoit au niveau de l'article 15.1, le paiement de :

- Une commission de gestion au taux de 1,5 % HT l'an, calculée sur la base des montants souscrits et non investis. Cette commission est payée trimestriellement. Elle est de l'ordre de 238 051 dt au titre de l'exercice 2017.

- Une commission de gestion de 2,5 % HT l'an, calculée sur la base des montants souscrits libérés et investis. Cette commission est acquittée trimestriellement.

6.9.2 - Le règlement intérieur définissant la relation entre Al Baraka Bank et le FCPR "Tunisian Development Fund III" prévoit au niveau de l'article 15.2, le paiement d'une rémunération annuelle au taux de 0,1% HT de l'actif net arrêté à la fin de l'exercice, avec un minimum de 20 000 dt HT par an, payable d'avance au début de chaque exercice.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2017 s'élève à 23 600 dt TTC.

Etats financiers annuels de SICAV

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **16 mai 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, La Générale d'Audit et Conseil- G.A.C représentée par M. Chiheb GHANMI.

BILAN

ARRETE AU 31 Décembre 2017

(unité : en Dinars Tunisien)

	NOTE	31/12/2017	31/12/2016
ACTIF			
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	4.1	11 135 198,166	16 327 081,777
Actions et valeurs assimilées		0,000	994 123,228
Obligations et valeurs assimilées		11 135 198,166	15 332 958,549
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	4.3	901 446,743	195 369,224
Placements monétaires		499 456,296	0,000
Disponibilités		401 990,447	195 369,224
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		52,459	4 479,937
Autres débiteurs		52,459	4 479,937
TOTAL ACTIF		12 036 697,368	16 526 930,938
PASSIF			
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	4.5	21 665,264	26 632,331
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	4.5	24 736,419	21 454,080
TOTAL PASSIF		46 401,683	48 086,411
ACTIF NET		11 990 295,685	16 478 844,527
CP1- CAPITAL	4.7	11 601 043,511	15 904 334,173
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	4.8	389 252,174	574 510,354
Sommes distribuables des exercices antérieurs		107,779	87,803
Sommes distribuables de l'exercice		389 144,395	574 422,551
ACTIF NET		11 990 295,685	16 478 844,527
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		12 036 697,368	16 526 930,938

ETAT DE RESULTAT
DU 01-01-2017 AU 31-12-2017

(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	4.2	598 056,226	842 868,231
Dividendes		0,000	17 788,176
Revenus des obligations et valeurs assimilées		598 056,226	825 080,055
PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	4.4	29 149,839	32 694,912
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		627 206,065	875 563,143
CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	4.6	-78 929,988	-112 666,830
REVENU NET DES PLACEMENTS		548 276,077	762 896,313
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000
CH2-AUTRES CHARGES	4.6	-87 320,851	-45 100,946
RESULTAT D'EXPLOITATION		460 955,226	717 795,367
PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-71 810,831	-143 372,816
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		389 144,395	574 422,551
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		71 810,831	143 372,816
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-187 154,726	11 581,047
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		185 496,404	-12 371,662
Frais de négociation de titres		-1 216,148	-1 214,675
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		458 080,756	715 790,077

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**DU 01-01-2017 AU 31-12-2017***(unité : en Dinars Tunisien)*

	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016
AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	458 080,756	715 790,077
Résultat d'exploitation	460 955,226	717 795,367
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-187 154,726	11 581,047
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	185 496,404	-12 371,662
Frais de négociation de titres	-1 216,148	-1 214,675
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-486 511,721	-828 960,696
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-4 460 117,877	-5 839 690,181
SOUSCRIPTIONS	7 644 396,660	15 878 619,522
- Capital	7 411 975,620	15 303 698,518
- Régularisation des sommes non distribuables	-245,706	4 580,133
- Régularisation des sommes distribuables	232 666,746	570 340,871
RACHATS	-12 104 514,537	-21 718 309,703
- Capital	-11 712 825,422	-20 990 215,094
- Régularisation des sommes non distribuables	679,316	-3 456,577
- Régularisation des sommes distribuables	-392 368,431	-724 638,032
VARIATION DE L'ACTIF NET	-4 488 548,842	-5 952 860,800
AN4- ACTIF NET		
En début de l'exercice	16 478 844,527	22 431 705,327
En fin de l'exercice	11 990 295,685	16 478 844,527
AN5- NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	157 662	214 030
En fin de l'exercice	115 027	157 662
VALEUR LIQUIDATIVE	104,239	104,520
AN6- TAUX DE RENDEMENT	3,23%	3,47%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation annuelle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017 ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société « **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti, et ce, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 3 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, UNIVERS OBLIGATIONS SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), le montant de la CCE s'élevant à 53 835 DT a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. La période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2017 a supporté une charge de 53 684 DT. Cette charge a été payée au Trésor public à la fin de l'exercice 2017. Le reliquat d'un montant de 151 DT a été payée le 24 Janvier 2018.

NOTE 4 : EVENEMENTS POSTERIEURS :

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 05 avril 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

5. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

5.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2017** à **11 135 198,166** dinars contre **16 327 081,777** dinars au **31/12/2016** et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5000	233 200,000	235 792,000	1,967
AB SUB 2009/B TV	5000	233 200,000	235 872,000	1,967
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	533 100,000	541 188,000	4,514
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	533 100,000	541 188,000	4,514
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	480 000,000	495 750,400	4,135
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	799 900,000	823 276,000	6,866
BNA SUB 2009	20000	932 800,000	962 496,000	8,027
BTE 2009 5.25%	10000	200 000,000	202 488,000	1,689
BTE 2010 CAT A TV	7000	210 000,000	212 671,200	1,774
BTE 2011 09022032 6.25	5000	375 000,000	391 748,000	3,267
BTE 2011 09022032 6.25	5000	375 000,000	391 748,000	3,267
BTE 2011 A TMM+1.3 09022019	2500	100 000,000	104 340,000	0,870
BTK 2012-1 B TF 6.3 2019 7ANS	28140	804 100,500	809 323,284	6,750
CHO 2009 TMM+1	6000	150 000,000	150 816,000	1,258
HL 2014-1 A TF 7.65	5000	200 000,000	202 112,000	1,686
HL2013/1 TF	10000	200 000,000	206 928,000	1,726
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	533 100,000	550 684,000	4,593
STB SUB 2011A 6.1 270119	5000	142 830,000	149 302,000	1,245
SUB AMEN BANK 2012	10000	500 000,000	507 056,000	4,229
SUB AMEN BANK 2012	22223	1 111 150,000	1 126 830,549	9,398
UIB 2009/1	5000	233 211,300	237 935,462	1,984
UIB 2011-2 7ANS 5.9 30012019	10000	285 500,000	297 908,000	2,485
UNIFACTOR 2013 TMM+2	3300	66 000,000	66 773,520	0,557
Total	212 163	9 231 191,800	9 444 226,415	78,766

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
BTA 5.5% MARS 2019	590	606 608,500	619 572,816	5,167
BTA 6.9% MAI 2022	410	446 695,000	438 671,500	3,659
BTA 6.9% MAI 2022	590	625 990,000	632 727,435	5,277
Total	1 590	1 679 293,500	1 690 971,751	14,103

Les sorties du portefeuille-titres du 01/01/2017 au 31/12/2017 se présentent comme suit :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession/Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Titres des OPCVM		817 868,191	1 013 293,615	195 425,424
VENTE 5042 SICAV ENTREPRISE	21/02/2017	517 868,191	532 722,594	14 854,403
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	13/09/2017	300 000,000	480 571,021	180 571,021
Obligations des sociétés		3 675 829,500	3 675 535,480	-294,020
REMBOURSEMENT 3000 ATTIJARI LEASING 2011-6 13012017	13/01/2017	60 000,000	60 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 STB SUB 2011 A 6.1 27012019	27/01/2017	71 450,000	71 450,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AMEN BANK 2006 TV	29/01/2017	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL 2011-3 5.85 29012017	29/01/2017	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 UIB 2011-2 7 ans 5.9 30012019	30/01/2017	142 900,000	142 900,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2017	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2017	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2500 BTE 2011 A TMM+1.3 09022019	09/02/2017	50 000,000	50 000,000	0,000
VENTE 15000 AIL 2012-1 TF 6 5 ANS	01/03/2017	300 000,000	300 000,000	0,000
VENTE 10000 TL 2012-1 A TF 6.5 29052017	01/03/2017	200 000,000	200 000,000	0,000
VENTE 6860 BTK 2012-1 B TF 6.3 2019 7 ANS	17/03/2017	294 019,600	293 725,580	-294,020
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	23/03/2017	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 4000 CIL 2012/1 400 MD 30032017 5 ANS	30/03/2017	80 000,000	80 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	07/04/2017	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 3000 MEUBLATEX IND 2010 26042017	04/05/2017	60 000,000	60 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL2013/1 TF	17/05/2017	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 ATB SUB 2009 B LB2 TF	20/05/2017	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2017	32 000,000	32 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 UIB 2009/1	17/07/2017	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK SUB 2010 TV	31/08/2017	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK SUB 2010 TV	31/08/2017	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 BTE 2009 5.25%	15/09/2017	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 7000 BTE 2010 CAT A TV	17/09/2017	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2017	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 22223 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2017	222 230,000	222 230,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL2012/1 28092017 1MD 6.75 5	28/09/2017	200 000,000	200 000,000	0,000

REMBOURSEMENT 2500 HL2012/1 6.75 250 MD 28092017	28/09/2017	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/A TF	30/09/2017	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/B TV	30/09/2017	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 3300 UNIFACTOR 2013 TMM+2	14/10/2017	66 000,000	66 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 HL 2014-1 A TF 7,65	30/10/2017	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 28140 BTK 2012-1 B TF 6,3 2019 7 ANS	15/11/2017	401 979,900	401 979,900	0,000
REMBOURSEMENT 6000 CHO 2009 TMM+1	19/11/2017	75 000,000	75 000,000	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		419 635,000	410 000,000	-9 635,000
VENTE 410 BTA MARS 2019	27/01/2017	419 635,000	410 000,000	-9 635,000
TOTAL		4 913 332,691	5 098 829,095	185 496,404

5.2 Note sur les revenus de portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 598 056,226 dinars pour la période du 1er Janvier 2017 au 31 décembre 2017 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/01/2017 au 31/12/2017	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Dividendes		
- Titres OPCVM	0,000	17 788,176
Revenus des obligations		
- Intérêts	515 469,308	728 381,924
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		
- Intérêts	82 586,918	96 698,131
TOTAL	598 056,226	842 868,231

5.3 Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2017** à **901 446, 743** Dinars et se détaillent comme suit :

➤ Les placements monétaires :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Taux	Cout d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt	1		499 223,732	499 456,296	4,166
CDP AIL 10J-08/01/2018	1	7%	499 223,732	499 456,296	4,166
Total des placements monétaires			499 223,732	499 456,296	4,166

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	31/12/2017	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	397 537,009	3,315
Intérêts courus sur comptes bancaires	4 453,438	0,037
Total des disponibilités	401 990,447	3,353

5.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du **01/01/2017** au **31/12/2017** s'élèvent à **29 149,839** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2017 au 31/12/2017	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du compte de dépôt	11 845,391	24 269,918
Revenus des Certificats de Dépôt	17 304,448	8 424,994
TOTAL	29 149,839	32 694,912

5.5 Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2017** à **46 401,683** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Opérateurs Créditeurs	21 665,264	26 632,331
Gestionnaire	18 152,290	23 119,151
Dépositaire	3 512,974	3 513,180
Autres Créditeurs Divers	24 736,419	21 454,080
Commissaire aux comptes	15 764,538	13 440,558
Etat Impôts et Taxes	125,615	151,701
Conseil du Marché Financier	1 116,718	1 465,400
Publications diverses	3 288,357	4 753,054
Dividendes à payer	4 441,191	1 643,367
TOTAL	46 401,683	48 086,411

5.6 Notes sur les charges :

	du 01/01/2017 au 31/12/2017	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Charges de gestion des placements	78 929,988	112 666,830
Commission de gestion	75 390,194	109 155,894
Commission de dépôt	3 539,794	3510,936
Autres Charges	87 320,851	45 100,946
Honoraires du commissaire aux comptes	13 523,980	13 440,042
Redevances CMF sur les OPCVM	14 046,614	20 556,360
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux compte	1 626,775	2 279,184
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications compte	4 391,092	8744,333
Frais Bancaires	48,134	16,071
Autres Charges	0,000	64,956
Contribution Exceptionnelle	53 684,256	0,000
TOTAL	166 250,839	157 767,776

5.7 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2016	
Montant	15 904 334,173
Nombre de titres	157 662
Nombre d'actionnaires	610
Souscriptions réalisées	
Montant	7 411 729,914
Régularisation des sommes non distribuables	7 411 975,620
Nombre de titres émis	-245,706
Nombre d'actionnaires nouveaux	73 476
Nombre d'actionnaires nouveaux	58
Rachats effectués	
Montant	-11 712 146,106
Régularisation des sommes non distribuables	-11 712 825,422
Nombre de titres rachetés	679,316
Nombre d'actionnaires sortants	-116 111
Nombre d'actionnaires sortants	-88
Capital au 31/12/2017	
Montant	11 601 043,511
Plus ou moins values réalisées sur cession des Titres	11 603 484,371
Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	185 496,404
Frais de négociation de Titres	-187 154,726
Régularisation des sommes non distribuables	-1 216,148
Régularisation des sommes non distribuables	433,610
Nombre de titres	115 027
Nombre d'actionnaires	580

5.8 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Résultats distribuables de l'exercice	460 955,226	717 795,367
Régularisations de l'exercice	-71 810,831	-143 372,816
Sommes distribuables de l'exercice	389 144,395	574 422,551
Sommes distribuables des exercices antérieurs	107,779	87,803
Sommes distribuables	389 252,174	574 510,354

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Données par actions et ratios pertinents :

	2017	2016	2015	2014	2013
Revenus des Placements	5,453	5,553	5,772	5,571	4,599
Charges de gestion des placements	-0,686	-0,715	-0,704	-0,686	-0,574
REVENU NET DES PLACEMENTS	4,766	4,839	5,068	4,885	4,025
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,759	-0,286	-0,203	-0,194	-0,142
RESULTAT D'EXPLOITATION	4,007	4,553	4,865	4,691	3,883
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,624	-0,909	-0,940	-0,828	-0,081
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3,383	3,643	3,924	3,863	3,802
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,624	0,909	0,940	0,828	0,081
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1,627	0,073	0,106	0,079	0,013
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,613	-0,078	-0,061	0,000	0,000
Frais de négociation de titres	-0,011	-0,008	0,000	0,000	-0,024
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-0,025	-0,013	0,045	0,079	-0,010
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3,982	4,540	4,909	4,770	3,873
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,025	-0,013	0,045	0,079	-0,010
Régularisation du résultat non distribuable	0,004	0,007	-0,012	-0,015	0,005
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,021	-0,006	0,033	0,064	-0,006
Distribution de dividendes	3,643	3,924	3,863	3,802	3,435
VL	104,239	104,520	104,806	104,712	104,588

Ratios de Gestion des Placements					
	2017	2016	2015	2014	2013
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen*	0,556%	0,550%	0,544%	0,540%	0,539%
Autres Charges / Actif net moyen	0,615%	0,220%	0,157%	0,153%	0,133%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	2,741%	2,802%	3,029%	3,045%	3,564%

*L'actif net moyen = somme de l'actif net de l'année / nombre de jours de l'année=365 jours

6.2 Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

6.3 Rémunération du dépositaire :

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, la BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

6.4 Honoraires du Commissaire aux Comptes :

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres de l'exercice 2017 sont de 13 524 dinars TTC.

6.5 Redevance CMF sur les OPCVM :

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

6.6 Etat Impôts et Taxes :

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

6.7 Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

6.8 Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017**

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «UNIVERS OBLIGATIONS SICAV», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société «UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Observations

Nous attirons l'attention sur le point suivant :

La Note 3 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par UNIVERS OBLIGATIONS SICAV au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 53 835DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. La période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2017 a supporté une charge de 53 684 DT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et réglementaires

Concernant le respect par UNIVERS OBLIGATIONS SICAV des taux d'emploi de ses actifs :

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 92,510% de l'actif total au 31 Décembre 2017 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 7,489 % de l'actif total au 31 Décembre 2017. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK », la « Banque de Tunisie et des Emirats » et l'« Arab Tunisian Bank » représentent respectivement 26,485 %, 10,825% et 10,958% de l'actif total au 31 Décembre 2017, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, le 5 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES **Exercice clos le 31 Décembre 2017**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

1.1 Convention conclues au cours de l'exercice 2017

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

1.2 Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2017

- L'exécution de la convention de gestion, conclue au cours des exercices antérieurs entre la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV et la S.C.I.F - Intermédiaire en Bourse, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2017 s'élèvent à 75 390 dinars.
- L'exécution de la convention de dépositaire, conclue en date du 13 septembre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweitienne – BTK, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Aux termes de cet accord, la BTK perçoit, en contrepartie de ses services, une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.
- La perception de cette commission a pris effet à partir du 1er Janvier 2011. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2017 s'élèvent à 3 540 Dinars.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

La société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » n'a pas d'obligations ou d'engagements envers ses dirigeants.

Tunis, le 5 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ESSOUKNA

Siège social : 46, rue Tarek Ibn Ziyed Mutuelleville -1082 Tunis Mahrajène-

La Société ESSOUKNA publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI (G.E.M) & Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN CONSOLIDÉ - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3	8 469	8 469
Moins : amortissements		<u>-8 469</u>	<u>-8 469</u>
		-	-
Immobilisations corporelles	3	1 463 472	1 367 045
Moins : amortissements		<u>-929 382</u>	<u>-1 028 073</u>
		534 090	338 972
Immobilisations financières	4	10 725 544	10 204 915 (*)
Moins : provisions		<u>-629 329</u>	<u>-420 209</u>
		10 096 215	9 784 706
Titres mis en équivalence	5	374 618	1 069 978
Actifs d'impôt différé	6	302 750	-
Total des actifs non courants		11 307 673	11 193 656
ACTIFS COURANTS			
Stocks	7	57 435 544	67 831 828
Moins : provisions		<u>-108 144</u>	<u>-151 325</u>
		57 327 400	67 680 503
Clients et comptes rattachés	8	2 487 198	2 889 488
Moins : provisions		<u>-199 416</u>	<u>-</u>
		2 287 782	2 889 488
Autres actifs courants	9	1 016 779	904 631 (*)
Moins : provisions		<u>-28 129</u>	<u>-11 143</u>
		988 650	893 488
Placements et autres actifs financiers	10	567 676	546 112 (*)
Liquidités et équivalents de liquidités	11	392 167	1 601 500
Total des actifs courants		61 563 675	73 611 091
TOTAL DES ACTIFS		72 871 348	84 804 747

(*) Retraités à des fins de comparabilité.

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

BILAN CONSOLIDÉ - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		5 050 500	5 050 500
Réserves consolidées		28 365 535	28 103 462
Résultat consolidé		1 996 710	1 527 165
Total des capitaux propres du groupe	12	35 412 745	34 681 127
Réserves minoritaires		486 724	483 962
Résultat minoritaires		67 614	67 333
Total intérêts minoritaires		554 338	551 295
Total des capitaux propres avant affectation		35 967 083	35 232 422
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	13	16 493 369	32 199 113
Autres passifs financiers	14	693 726	668 645
Provisions	15	690 451	330 589 (*)
Total des passifs non courants		17 877 546	33 198 347
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	16	2 372 229	3 981 260 (*)
Autres passifs courants	17	2 399 960	2 217 246 (*)
Concours bancaires	18	41 996	-
Autres passifs financiers	18	14 212 534	10 175 472
Total des passifs courants		19 026 719	16 373 978
Total des passifs		36 904 265	49 572 325
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		72 871 348	84 804 747

(*) Retraités à des fins de comparabilité.

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

ÉTAT CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de biens immobiliers	19	20 956 163	18 056 251
Autres produits d'exploitation	20	35 655	30 004 (*)
Total des produits d'exploitation		20 991 818	18 086 255
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de produits finis et des en-cours	21	-10 396 284	-3 742 112
Achats de terrains	22	-79 230	-
Achats d'études et de prestations de services	23	-235 703	-310 724
Achats de matériels, équipements et travaux	24	-2 263 572	-6 671 913
Charges de personnel	25	-1 504 648	-1 482 367
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)	26	-812 280	-194 305
Autres charges d'exploitation	27	-672 675	-678 642 (*)
Total des charges d'exploitation		-15 964 392	-13 080 063
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		5 027 426	5 006 192
Charges financières nettes	28	-2 782 308	-3 146 864
Produits des placements	29	249 345	283 407
Autres gains ordinaires	30	186 943	142 272 (*)
Autres pertes ordinaires	31	-84 351	-4 909 (*)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		2 597 055	2 280 098
Impôt sur les sociétés		-447 320	-541 317
Résultat des activités ordinaires après impôt		2 149 735	1 738 781
Éléments extraordinaires		-	-162 495
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTEGRÉES		2 149 735	1 576 286
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-85 411	18 211
RÉSULTAT NET DU GROUPE		2 064 324	1 594 497
Part du groupe		1 996 710	1 527 165
Part des minoritaires		67 614	67 332

(*) Retraités à des fins de comparabilité.

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Encaissements recus des clients		22 381 935	17 723 358
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-7 343 910	-11 274 290
Intérêts payés		-3 255 413	-2 991 708
Intérêts reçus		138 996	-
Impôts sur les bénéfices payés		-665 234	-16 485
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		11 256 374	3 440 875
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Décaissements pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-270 243	-62 383
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		46 748	11 530
Décaissements pour acquisition d'actifs financiers		-190 737	-195 156
Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers		232 180	190 767 (*)
Dividendes reçus		208 270	343 093
Flux de trésorerie affectés aux (provenant des) activités d'investissement		26 218	287 851
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dividendes distribués		-1 276 673	-1 271 466
Encaissements provenant des emprunts		-	8 400 000
Remboursements d'emprunts		-11 257 248	-8 685 748
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		-12 533 921	-1 557 214
VARIATION DE TRÉSORERIE		-1 251 329	2 171 512
Trésorerie au début de l'exercice		1 601 500	-570 012
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11 & 18	350 171	1 601 500

(*) Retraités à des fins de comparabilité.

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Présentation du Groupe

Le Groupe ESSOUKNA se compose, comme le montre le tableau suivant, de trois sociétés opérant, en Tunisie, dans deux domaines d'activités, à savoir la promotion immobilière et la prise de participations :

Société	Forme juridique	Activité	% de contrôle et d'intérêt	Position dans le groupe
Société ESSOUKNA	Société anonyme	Promotion immobilière	100%	Société mère
Société ZIED	SARL	Prise de participations	62,01%	Filiale
Immobilière des Œillets	Société anonyme	Promotion immobilière	22,22%	Ets associée

Le Groupe ESSOUKNA fait partie du Groupe SIMPAR qui fait lui-même partie du Groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA).

2. Présentation de la Société mère

La Société ESSOUKNA, promoteur immobilier agréé, a été créée en novembre 1983, à l'initiative de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAR) et sous l'égide de la Banque Nationale Agricole (BNA).

Il s'agit d'une société anonyme, au capital de 5 050 500 DT, dont les actions sont cotées en bourse depuis le 20 septembre 2006.

Elle a pour objet social :

- Le lotissement ou l'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitat ;
- La construction ou la rénovation, en vue de la vente ou de la location d'immeubles, ensembles d'immeubles, de logements individuels ou groupés à usage professionnel, d'habitation, de commerce ou de bureaux, sur terrains acquis, aménagés ou à aménager et toutes autres activités se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société.

La Société ESSOUKNA a réalisé plusieurs projets pour le compte ou en commun avec d'autres sociétés du groupe immobilier de la BNA, dont notamment : Immobilière des Œillets, SIVIA, EL MADINA et SIMPAR.

La structure du capital de la Société ESSOUKNA se présente comme suit au 31 décembre 2017 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en DT	% d'intérêt
SIMPAR	3 516 863	3 516 863	69,634%
CTAMA	178 480	178 480	3,534%
ASSURANCE COMAR	69 711	69 711	1,380%

FCP OPTIMA	65 000	65 000	1,287%
STRATÉGIE ACTIONS SICAV	62 540	62 540	1,238%
FCP SÉCURITÉ	54 225	54 225	1,074%
Autres actionnaires	1 103 681	1 103 681	21,853%
TOTAL	5 050 500	5 050 500	100%

La Société ESSOUKNA est soumise au régime fiscal du droit commun en matière d'impôt sur les sociétés.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

1. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe ESSOUKNA ont été arrêtés au 31 décembre 2017 conformément aux dispositions de la loi n°96-112 relative au Système Comptable des Entreprises, telle que complétée par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes, dont notamment les Normes Comptables NCT 35, relative aux états financiers consolidés, et NCT 36, relative aux participations dans les entreprises associées, publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003. Les méthodes et les principes comptables adoptés pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation dans les états financiers des transactions et autres événements au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ne comportent aucune dérogation significative par rapport aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Méthodes comptables appliquées

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 se résument comme suit :

2.1. Consolidation

➤ Filiales

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote ou dans lesquelles il a le pouvoir d'exercer le contrôle des activités. Elles sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession.

Toutes les transactions intra-groupe ainsi que les soldes, pertes ou profits s'y rapportant sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales sont, le cas échéant, modifiées afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires.

Les filiales sont consolidées par intégration globale (I.G.).

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche.

Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du Groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un

administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entités est reprise sous la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées ».

➤ *Entreprises associées*

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence (M.E.).

La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation, dans l'état de résultat du Groupe, de la quote-part dans les résultats de l'exercice des entreprises associées. Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de chaque entreprise associée.

➤ *Périmètre de consolidation*

Les pourcentages de contrôle et les pourcentages d'intérêt revenant au Groupe dans les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les méthodes de consolidation qui leur sont appliquées se présentent comme suit :

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Société ESSOUKNA	100%	100%	I.G.
Société ZIED	62,01%	62,01%	I.G.
Immobilière des Œillets	22,22%	22,22%	M.E.

2.2. Actions propres et d'autocontrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable NCR 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la Société ESSOUKNA et rachetées dans l'optique de réguler les cours en bourse ou encore celles qui sont détenues par les filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » sous l'intitulé « Plus ou moins-values sur actions propres et d'autocontrôle » ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés également au niveau de la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » sous l'intitulé « Dividendes sur actions propres et d'autocontrôle ».

2.3. Transactions en monnaies étrangères

Le périmètre de consolidation n'inclut pas de filiales étrangères.

Les transactions en monnaies étrangères effectuées par les Sociétés du Groupe sont comptabilisées par application du taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Lorsque le règlement survient durant l'exercice au cours duquel la transaction a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte qui est pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

À la date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte de change en résultant est également pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût, y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Société du Groupe. Elles sont amorties linéairement aux taux suivants (sans valeur résiduelle) :

Désignation	Taux d'amortissement
Constructions	5%
Agencements, aménagements et installations des constructions	10%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureaux	10%
Matériel informatique	15%
Logiciels	33%

2.5. Titres de participations non consolidables

Les titres de participation non consolidables sont initialement comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs critères tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée aux Sociétés du Groupe). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

Les dividendes relatifs aux titres de participation non consolidables sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

2.6. Stocks

➤ Terrains à bâtir ou à lotir

Les terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisés au coût, qui se compose du prix d'acquisition, des droits d'enregistrement, des frais d'acte, des dépenses directement engagées pour rendre le terrain prêt à la construction ou à la vente et des charges d'emprunt éventuellement encourues durant la période de son acquisition, de son aménagement ou de sa détention en vue de sa construction ou de sa vente (élaboration des plans et obtention des autorisations de bâtir préalablement à la construction physique des biens immobiliers).

➤ Travaux en cours

Les projets de promotion immobilière en cours d'achèvement sont évalués à leur coût de production à la date de clôture. Ce coût comprend, en plus de celui du terrain tel que décrit ci-haut, les rémunérations des architectes, des bureaux d'études et des géomètres, les coûts relatifs aux travaux de construction et d'équipement des biens immobiliers (confiés aux entrepreneurs ou engagés directement par la Société) et les charges financières encourues à la date de clôture et se rapportant aux

emprunts spécifiques contractés pour le financement des différentes composantes du projet, y compris le terrain.

➤ **Travaux terminés**

Les biens immobiliers achevés et non encore vendus à la date de clôture (lots de terrain viabilisé, locaux à usage commercial ou d'habitation, celliers, places de parking, etc.) sont évalués au plus faible de leur coût de production, tel que déterminé par la comptabilité analytique de gestion, et de leur valeur nette de réalisation.

Les frais d'administration générale et les frais de vente ne sont pas inclus dans le coût de production des biens immobiliers destinés à la vente. Il en est de même des charges financières encourues après l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de ces biens immobiliers (devenus prêts à la vente).

Une provision pour dépréciation est constituée pour les immeubles et les terrains aménagés, dont les travaux de construction ou d'aménagement ont été achevés depuis plus de trois ans, à partir de la date du procès-verbal de récolement et qui ne sont pas encore vendus ou promis à la vente, ainsi que ceux promis à la vente depuis plus d'un an, et ce, conformément aux taux suivants :

a) *Pour les locaux construits :*

- 15% du coût de revient comptabilisé après la fin de la 3^{ème} année ;
- 30% du coût de revient comptabilisé après la fin de la 4^{ème} année ;
- 45% du coût de revient comptabilisé après la fin de la 5^{ème} année ;
- 60% du coût de revient comptabilisé après la fin de la 6^{ème} année.

b) *Pour les terrains aménagés :*

- 5% du coût de revient comptabilisé après la fin de la 3^{ème} année ;
- 10% du coût de revient comptabilisé après la fin de la 4^{ème} année ;
- 15% du coût de revient comptabilisé après la fin de la 5^{ème} année ;
- 25% du coût de revient comptabilisé après la fin de la 6^{ème} année ;
- 40% du coût de revient comptabilisé après la fin de la 7^{ème} année.

2.7. Provision pour garanties conférées aux clients

Une provision pour garanties conférées aux clients est constituée pour couvrir les dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par la Société sur les projets de promotion immobilière commercialisés. Le montant de cette provision représente un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé, par catégorie de projets. Les taux de provisionnement appliqués par les Sociétés du Groupe se présentent comme suit :

	Taux de provisionnement
Projet El Mourouj V (HSC-57&58)	0,30%
Projets haut-standing	0,70%
Autres projets	0,50%

2.8. Emprunts et coûts d'emprunt

Les emprunts contractés pour le financement des projets de promotion immobilière (y compris l'acquisition et l'aménagement des terrains en vue de leur construction ou de leur vente), sont comptabilisés comme étant des passifs financiers à la date de leur encaissement pour le montant remboursable, les intérêts non encore courus à la date de clôture étant comptabilisés dans un compte de régularisation actif (charges constatées d'avance).

Les échéances à moins d'un an de ces emprunts de fonds portant intérêt sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants.

Les intérêts non encore courus à la date de clôture et comptabilisés dans un compte de charges constatées d'avance ne répondent pas à la définition d'un actif telle qu'énoncée par le cadre conceptuel de la comptabilité et sont, par conséquent, déduits des soldes des emprunts (courants et non courants) au niveau du bilan.

La norme comptable NCT 13, relative aux Charges d'emprunt, prévoit dans son paragraphe 13 que « *L'incorporation des charges d'emprunt dans le coût d'un bien pouvant donner lieu à immobilisation des charges d'emprunt doit commencer lorsque :*

- a) Les dépenses relatives au bien ont été réalisées ;*
- b) Les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, sont en cours ; et*
- c) Les charges d'emprunt sont encourues ».*

Les charges d'emprunt supportées par la Société du Groupe sont incorporées dans le coût du stock dès l'acquisition du terrain, l'intention de l'entité, détentrice du terrain, étant la réalisation d'un projet de promotion immobilière. À cet effet, les travaux administratifs et techniques sont entamés dès la concrétisation de l'achat du terrain à bâtir, et le délai moyen pour le commencement de la construction physique des biens immobiliers n'excède pas les deux ans.

À partir de l'exercice 2014, le fait générateur retenu pour la capitalisation des charges financières est soit la date de commencement des travaux administratifs et techniques par les propres moyens de la Société s'ils sont matérialisés par des pièces justificatives (ordre de déplacement, justificatif de la consultation sur registre foncier, bon de commande, lettre de consultation, etc.), soit la date de la première dépense matérialisée par une facture ou une quittance et comptabilisée dans le compte du projet, dont notamment les frais d'enregistrement du contrat d'acquisition du terrain. L'effet sur les exercices antérieurs étant non significatif, aucun retraitement n'a été opéré.

2.6. Revenus

Les ventes de biens immobiliers sont comptabilisées, sur la base des contrats de vente conclus avec les clients, lorsque l'ensemble des conditions suivantes ont été satisfaites :

- La Société a transféré au client les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien immobilier ;
- La Société a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif du bien immobilier cédé ;
- Le produit de la vente peut être évalué de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la Société (L'encaissement du produit de la vente est raisonnablement sûr) ; et
- Les coûts encourus ou restant à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Pour être pris en compte en résultat, les contrats de vente doivent être signés par les deux parties et leurs montants doivent être payés intégralement, ou faire l'objet d'un accord de financement par un établissement de crédit spécialisé (banque, société de leasing, etc.).

2.9. Provision pour avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée par la Société du Groupe pour faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés au titre de l'assistance médicale après leur départ en retraite (sous forme de prise en charge des primes d'assurance groupe).

La provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment l'espérance de vie des retraités, le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des frais médicaux, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

2.10. Impôts sur les sociétés

Conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue entre les impôts courants et les impôts différés.

➤ *Impôt courant*

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des Sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapporte le résultat.

➤ *Impôt différé*

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporaires existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs bases fiscales.

Des passifs d'impôt différé sont reconnus pour toutes les différences temporaires taxables à l'exception :

- Des différences temporaires taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporaires taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont constatés pour toutes les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

2.11. Présentation de l'état consolidé des flux de trésorerie

L'état consolidé des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de référence prévu par la Norme Générale NCT 01 (utilisation de la méthode directe pour les flux de trésorerie liés à l'exploitation) et en retenant les options suivantes :

- Les dividendes reçus, générés par les titres de participation non consolidables, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ;
- Les intérêts reçus, générés par les placements à long et à court terme, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les intérêts payés, générés par les financements externes (emprunts et découverts bancaires) sont présentés également parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les dividendes payés aux actionnaires sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

2.13. Changement de présentation de certains postes des états financiers consolidés

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière du Groupe ESSOUKNA à la date de clôture ainsi que de résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, des changements ont été opérés en matière de présentation de certaines rubriques des états financiers consolidés, et ce, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

En effet, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Au niveau du bilan consolidé :

- Les échéances impayées sur fonds gérés (correspondant à des participations non consolidables) figurent, au niveau de l'actif du bilan consolidé, parmi les immobilisations financières ;
- Les provisions pour dépréciation des participations en fonds gérés figurent, au niveau de l'actif du bilan consolidé, en diminution des immobilisations financières ;
- Les échéances à moins d'un an sur emprunt national figurent, au niveau de l'actif du bilan consolidé, parmi les placements et autres actifs financiers (courants) ;
- Les échéances à moins d'un an sur prêts octroyés au personnel figurent, au niveau de l'actif du bilan consolidé, parmi les placements et autres actifs financiers (courants) ;
- Les provisions pour dépréciation des autres actifs courants figurent, au niveau de l'actif du bilan consolidé, en diminution des autres actifs courants ;
- Les charges à payer au titre des fonds gérés (SICAR INVEST) figurent, au niveau du passif du bilan consolidé, parmi les autres passifs courants.

Au niveau de l'état consolidé du résultat :

- Les produits de location de bureaux et de vente de dossiers d'appel d'offres figurent, au niveau de l'état consolidé du résultat, parmi les autres produits d'exploitation ;
- Les pertes sur affaires litigieuses figurent, au niveau de l'état consolidé du résultat, parmi les autres pertes ordinaires.

Les chiffres correspondants des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité comme suit :

Rubrique	Solde avant retraitement au 31/12/2016	Solde après retraitement au 31/12/2016	Montant du retraitement
Bilan consolidé - actifs :			
- Immobilisations financières	9 524 454	9 784 706	260 250
- Autres actifs courants	961 788	893 488	(68 300)
- Placements et autres actifs financiers	738 072	546 112	(191 960)
Bilan consolidé - passifs :			
- Provisions pour risques et charges	330 599	330 589	10
- Fournisseurs et comptes rattachés	4 074 713	3 981 260	(93 453)
- Autres passifs courants	2 123 793	2 217 246	93 453
État consolidé du résultat :			
- Autres produits d'exploitation	28 000	30 004	2 004
- Autres gains ordinaires	144 276	142 272	(2 004)
- Autres charges d'exploitation	678 996	678 642	(354)
- Autres pertes ordinaires	4 555	4 909	354

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en DT)

	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2016	Entrées 2 017	Sorties 2 017	Soldes au 31/12/2017	Soldes au 31/12/2016	Entrées 2 017	Sorties 2 017	Soldes au 31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016
Logiciels	8 469	-	-	8 469	8 469	-	-	8 469	-	-
Total des immobilisations incorporelles	8 469	-	-	8 469	8 469	-	-	8 469	-	-
Terrains	162 500	-	-	162 500	-	-	-	-	162 500	162 500
Bâtiments administratifs	350 780	-	-	350 780	304 093	10 678	-	314 771	36 009	46 687
Matériel de transport	324 241	264 780	175 790	413 231	264 887	45 570	168 768	141 689	271 542	59 354
Installations générales, Agencements & Aménagements des constructions	310 303	19 274	-	329 577	274 148	16 826	-	290 974	38 603	36 155
Équipements de bureaux	111 703	1 014	14 768	97 949	89 257	7 798	14 768	82 287	15 662	22 446
Équipements informatiques	107 518	1 917	-	109 435	95 688	3 974	-	99 661	9 774	11 830
Total des immobilisations corporelles	1 367 045	286 985	190 558	1 463 472	1 028 073	84 846	183 536	929 382	534 090	338 972
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	1 375 514	286 985	190 558	1 471 941	1 036 542	84 846	183 536	937 851	534 090	338 972

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2017 appartiennent entièrement à la Société ESSOUKNA. Un inventaire physique de ces actifs a été effectué à la fin de l'année 2017. Le rapprochement de ses résultats avec les données comptables correspondantes (ou des tableaux d'amortissements) n'a pas été effectué de manière exhaustive. Cependant, nos travaux d'audit nous ont permis de nous assurer de l'existence physique et de l'état de fonctionnement de la majorité des immobilisations incorporelles et corporelles de la société mère.

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Participations (non consolidables) :	5 366 246	4 778 313
- Titres de participation	5 543 835	4 943 837
- Moins : Provisions	-177 589	-165 524
Fonds gérés :	4 475 955	4 715 250
- Fonds gérés (par SICAR INVEST)	4 927 695	4 969 935
- Moins : Provisions	-451 740	-254 685
Prêts au personnel :	238 494	270 623
- Échéances à plus d'un an sur prêts au personnel	238 494	270 623
- Moins : Provisions	-	-
Échéances à plus d'un an sur emprunt national	15 000	20 000
Dépôts et cautionnements versés	520	520
<i>Total en DT</i>	10 096 215	9 784 706

NOTE N°4-1 : PARTICIPATIONS NON CONSOLIDABLES

	Nombre de titres	Participation directe en %	Soldes au 31 décembre 2017		
			Valeur brute	Provision	Valeur nette
BNA	102 973	0,26%	873 446	-	873 446
SIMPAR	112 281	10,00%	993 936	-	993 936
SOGEST	1	0,10%	10	-	10
SICAV BNA	110	0,01%	11 000	241	10 759
SOIVM SICAF	45 714	11,43%	452 373	-	452 373
SICAV AVENIR	110	0,01%	10 525	4 401	6 124
BNA CAPITAUX	82	0,16%	8 200	-	8 200
SAI IFRIKIA	1 100	11,00%	156 602	156 602	-
SICAR INVEST	59 000	5,90%	790 000	7 070	782 930
SICAV PLACEMENT OBLIGATAIRE	300	0,01%	30 000	-	30 000
BTS	200	0,01%	2 000	-	2 000
TUNIS RE	33 444	0,17%	237 553	-	237 553
ELBENE INDUSTRIE	20 610	0,21%	82 440	9 275	73 165
SODET SUD	17 862	8,29%	1 895 750	-	1 895 750
Total en DT			5 543 835	177 589	5 366 246

NOTE N°4-2 : PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE LA SODET SUD

La Société ESSOUKNA (société mère) a procédé, en 2014, à l'acquisition de 4 382 actions SODET SUD, société du groupe BNA, pour un montant de 547 750 DT (soit au prix de 125 DT l'action).

En 2015, la SODET SUD a procédé à l'augmentation de son capital social pour un montant de 15 049 800 DT, en le portant de 6 500 000 DT à 21 549 800 DT, et ce, par l'émission au pair de 150 498 actions de valeur nominale unitaire de 100 DT. Dans ce cadre, la Société ESSOUKNA a procédé à la souscription de 13 480 actions SODET SUD pour un montant global de 1 348 000 DT.

Après cette opération, la participation de la Société ESSOUKNA dans le capital de la SODET SUD remonte à 17 862 actions, ce qui correspond à un pourcentage d'intérêt de 8,29%.

Les états financiers de la SODET SUD pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 font apparaître une valeur mathématique de l'action de 42,166 DT, soit une moins-value potentielle de 1 142 581 DT non comptabilisée par la Société ESSOUKNA.

En effet, un rapport d'évaluation des 19 lots de terrains à bâtir ou à lotir détenus par la SODET SUD, établi le 8 janvier 2018 par un expert externe au groupe BNA, fait apparaître une juste valeur globale de 41 785 KDT, contre une valeur comptable des mêmes actifs d'exploitation au bilan arrêté au 31 décembre 2016 de 14 045 KDT, soit une plus-value latente de 27 740 KDT.

En conclusion, la Société ESSOUKNA, tout en s'alignant aux sociétés du groupe BNA, n'a pas comptabilisé de provision pour dépréciation sur les titres de participation SODET SUD lors de l'établissement des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, vu que leur valeur d'usage (ou valeur mathématique corrigée) est estimée être supérieure à leur coût d'acquisition.

NOTE N°4-3 : FONDS GÉRÉS

Les produits à recevoir (dividendes, plus-values sur rachats d'actions SICAV, plus-values sur cessions de titres de participation, etc.) et les charges à payer (commissions) relatifs aux quatre fonds gérés par SICAR INVEST, société du groupe BNA, et se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2017, ont été comptabilisés sur la base de situations arrêtées par cette dernière et communiquées à la Société ESSOUKNA lors de l'établissement des états financiers relatifs à l'exercice 2017. Ils se présentent comme suit :

Fonds gérés	Montant du fonds géré	Produits à recevoir	Commissions à payer	Résultat sur placement
Fonds géré n°4	158 580	769	2 514	-1 745
Fonds géré n°8	172 455	821	3 024	-2 203
Fonds géré n°15	1 046 660	19 518	26 758	-7 240
Fonds géré n°22	3 550 000	29 034	55 246	-26 212
Total en DT	4 927 695	50 142	87 538	-37 400

Il s'ensuit que le taux de rentabilité financière global des fonds gérés est nettement inférieur au taux de rendement des placements sans risque offert par le marché, bien entendu sans tenir compte des économies d'impôt sur les sociétés réalisées lors des opérations de réinvestissement exonéré des bénéficiaires à l'origine de création de ces FCPR.

Par ailleurs, les provisions pour dépréciation des participations en fonds gérés (non consolidables) ont été ajustées à la hausse pour un montant de 197 055 DT, pour atteindre un solde de 451 740 DT au 31 décembre 2017 contre 254 685 DT au 31 décembre 2016. Elles ont été estimées sur la base des informations communiquées par SICAR INVEST (qui dispose des dossiers physiques des participations, y compris les derniers états financiers audités) et compte tenu des garanties admises (contrat d'hypothèque, contrat d'assurance ...), régulièrement constituées et évaluées correctement.

NOTE N°5 : TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Société mise en équivalence	Actif net au 31/12/2016	% d'intérêt au 31/12/2016	TME au 31/12/2016	Actif net au 31/12/2017	% d'intérêt au 31/12/2017	TME au 31/12/2017
IMMOBILIERE DES ŒILLETS	2 071 402	22,22%	460 335	1 685 693	22,22%	374 618
SIP SICAR (*)	3 048 218	20%	609 643	-	-	-
Total en DT			1 069 978			374 618

(*) SIP SICAR ne fait plus partie du périmètre de consolidation du Groupe ESSOUKNA, suite à sa fusion par absorption avec SICAR INVEST.

NOTE N°6 : ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Sources des impôts différés actifs	Solde au 31 décembre 2016	Incidence sur les réserves de 2017	Incidence sur le résultat de 2017	Solde au 31 décembre 2017
AID / provisions pour risques et charges	-	-	138 760	138 760
AID / provisions pour dépréciation des titres de participation	-	-	163 626	163 626
AID / provisions pour dépréciation des créances douteuses	-	-	364	364
AID / pertes fiscales reportables	-	-	-	-
Total en DT	-	-	302 750	302 750

Le solde cumulé des actifs d'impôt différé, s'élevant au 31 décembre 2017 à 302 750 DT, se rapporte pour un montant de 158 273 DT aux exercices suivants:

- Actifs d'impôt différé provenant de l'exercice 2016 : 29 226 DT
- Actifs d'impôt différé provenant des exercices antérieurs à 2016 : 129 047 DT

Le principe de comptabilisation des impôts différés (en plus des impôts courants) a été adopté, pour la première fois, lors de l'établissement des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, et ce, sans retraitement des données comparatives.

NOTE N°7 : STOCKS (*)

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Terrains à bâtir :	23 065 105	29 799 271
- LOT M'HAMDIA	431 746	431 746
- LOT SOUKRA (école primaire)	93 177	93 177
- LOT EHC 46 EL MOUROUJ V	-	517 838
- LOT EHC 1 BOUMHEL	1 480 765	1 480 765
- LOT HC 5 BOUMHEL	-	1 105 029
- LOT HC 28 EL MOUROUJ VI	-	632 096
- LOTS 4 & 28 JARDINS D'EL MENZAH	3 615 213	3 441 775
- LOT MANOUBA	8 148 886	7 798 144
- TERRAIN SOUSSE - TRANCHE 1	-	5 424 455
- TERRAIN SOUSSE - TRANCHE 2	1 285 071	1 220 924
- LOTS HSC 1.5.3 LAC	3 492 958	3 351 475
- LOT EHC 35 EL MOUROUJ VI	1 167 493	1 110 670
- LOTS HSC 1.11.6 LAC	3 349 796	3 191 177
Travaux en cours :	12 190 131	5 838 386
- PROJET EHC 45 EL MOUROUJ V	-	3 386 767
- PROJET KAIROUAN	2 840 010	2 451 619
- PROJET EHC 46 EL MOUROUJ V	1 008 590	-
- PROJET HC 28 EL MOUROUJ VI	783 845	-
- PROJET SOUSSE (LOTISSEMENT TRANCHE 1)	6 361 516	-
- PROJET HC 5 BOUMHEL	1 196 170	-

Travaux terminés :	22 180 308	32 194 171
- RÉSIDENCE "ESSALEM" LOT HSC 55 EL MOUROUJ V	1 988	1 988
- RÉSIDENCE "ESSOUMBOULA EL JAMILA" LOTS HSC 57 & 58 EL MOUROUJ V	7 388	7 388
- RÉSIDENCE "LA TURQUOISE" LOT HSC 27 NASR II	34 451	40 313
- RÉSIDENCE LOTS S5-1 & S5-2 HAMMAMET	98 689	98 689
- RÉSIDENCE "ESSAFA" LOT HSC 10 NASR II	37 723	40 875
- RÉSIDENCE "EL BOUSTEN 8" SOUKRA TRANCHE 3	98 069	251 816
- RÉSIDENCE "YOSRA" LOT C7 RAS TABIA	293 020	2 887 317
- RÉSIDENCE "JIHENE" LOT EHC 19 EL MOUROUJ V	-	139 066
- RÉSIDENCE "MARWA" LOT SOUKRA TF 31 327	14 245 520	18 680 853
- RÉSIDENCE "LEILA" LOTS EHC 27 & 28 EL MOUROUJ VI	890 999	4 058 079
- RÉSIDENCE "AHLEM" LOT HC 4 BOUMHEL	2 607 967	5 987 787
- RÉSIDENCE "SALOUA" LOT EHC 45 EL MOUROUJ V	3 864 494	-
Total brut en DT	57 435 544	67 831 828
Moins : Provisions	-108 144	-151 325
- Travaux terminés (**)	-108 144	-151 325
Total net en DT	57 327 400	67 680 503

(*) Les stocks de biens immobiliers proviennent exclusivement de la Société ESSOUKNA (société mère).

(**) Des provisions pour dépréciation de certains locaux, faisant partie des résidences ESSALEM, ESSOUNBOULA EL JAMILA, LA TURQUOISE, HAMMAMET et ESSAFA, figurant parmi les éléments du stock de travaux terminés et connaissant une mévente depuis plusieurs exercices, ont été constituées pour 60% de leurs coûts de production historiques.

(***) Les différentes catégories de stocks de biens immobiliers (projets en cours et projets terminés) destinés à l'habitation non sociale et n'ayant pas fait l'objet de contrats ou de promesses de vente avant le 1er janvier 2018 ont été évalués, au 31 décembre 2017, à leur coût de revient TVA comprise, malgré le fait que la loi de finances pour l'année 2018 a soumis les ventes d'immeubles bâtis à usage exclusif d'habitation par les promoteurs immobiliers à la TVA au taux de 13% en 2018 et 2019 et 19% à partir de 2020. En effet, selon la note commune n°22 de l'année 2018, les dispositions de l'article 9 du code de la TVA ne sont pas applicables aux promoteurs immobiliers et, par conséquent, ils ne peuvent pas se prévaloir d'un crédit de départ.

NOTE N°7-1 : STOCK DE TERRAINS À BÂTIR

Le stock de terrains à bâtir figurant à l'actif du bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2017 appartiennent entièrement à la Société ESSOUKNA (société mère).

Les acquisitions de lots de terrains aménagés (notamment auprès de l'AFH) sont généralement financées par des emprunts de fonds portant intérêts (contractés auprès de la BNA). Ces lots de terrains aménagés sont destinés à des futurs projets de promotion immobilière et pourraient être détenus quelques années avant d'être bâtis et commercialisés. La Société ESSOUKNA ne comptabilise pas en charges de l'exercice les coûts d'emprunt au fur et à mesure qu'ils sont encourus, mais les incorpore dans le coût du stock de terrains à bâtir dès le commencement des travaux administratifs et techniques (par les moyens propres ou par recours à des tiers), et ce, même en l'absence de travaux de construction. Elle considère que la juste valeur de ces biens immobiliers couvre leur valeur comptable, y compris les coûts d'emprunt incorporés (en cas d'insuffisance, une provision pour dépréciation est constituée) et que le recouvrement de ces derniers sera assuré, avec les autres coûts de développement, par les revenus des futurs projets de promotion immobilière (ou de lotissement).

Rappelons que la Norme Comptable NCT 13, relative aux *Charges d'emprunt*, prévoit dans son paragraphe 13 que « *L'incorporation des charges d'emprunt dans le coût d'un bien pouvant donner lieu à capitalisation des charges d'emprunt doit commencer lorsque : a) les dépenses relatives au bien ont été réalisées ; b) les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, sont en cours ; et c) les charges d'emprunt sont encourues.* »

Cette Norme ajoute dans son paragraphe 14 que « *Les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, vont au-delà de la construction physique du bien concerné. Elles comprennent les travaux techniques et administratifs, préalables au commencement de la construction physique, tels que les activités associées à l'obtention d'autorisations préalablement au commencement de la construction physique. Toutefois, de telles activités ne comprennent pas le fait de détenir un bien lorsqu'il n'y a ni production ni développement modifiant la substance de ce bien. À titre d'exemple, les charges d'emprunt supportées pendant la phase de développement d'un terrain sont capitalisées dans la période au cours de laquelle les activités relatives à ce développement sont entreprises. Toutefois, les charges d'emprunt supportées lorsque le terrain acquis à des fins de construction est détenu sans s'accompagner d'une activité de développement, n'ont pas qualité pour être capitalisées.* »

La Direction considère que les prescriptions de la Norme NCT 13 sont vérifiées pour tous les éléments de son stock de terrains à bâtir (ou à lotir) dont la valeur comptable cumulée, s'élevant à 23 065 105 DT au 31 décembre 2017, inclut un montant de 3 915 132 DT de charges d'emprunt, dont 945 251 DT au titre de l'exercice 2017.

Le tableau ci-joint présente la situation comptable de chacun des terrains à bâtir (ou à lotir) au 31 décembre 2017, et ce, à l'exception d'un terrain d'une valeur comptable de 93 177 DT destiné à la construction d'une école primaire.

ÉTAT DU STOCK DE TERRAINS À BATIR OU À LOTIR AU 31 DÉCEMBRE 2017

<i>Désignation</i>	<i>Terrain 1.5.3 Lac</i>	<i>Terrain 1.11.6 Lac</i>	<i>Terrain EHC 35 El Mourouj</i>	<i>Terrain Manouba</i>	<i>Terrain EHC 1 Boumhel</i>	<i>Terrain Jardins d'El Menzah</i>	<i>Terrain M'hamdia</i>	<i>Terrain TR 2 Sousse</i>
Date d'acquisition du terrain	17/07/2014	08/12/2014	03/11/2014	05/09/2013	27/03/2012	11/06/2013	17/10/2007	21/11/2013
Coût d'achat du terrain	2 797 056	2 680 783	926 802	6 069 840	1 221 666	2 816 190	301 000	979 264
Droits d'enregistrement	171 076	163 969	52 416	488 229	75 383	28 752	18 189	58 798
Honoraires avocat	2 000	2 000	-	-	1 232	3 920	2 360	440
Droits d'enregistrement du contrat de prêt	4 736	4 536	1 668	9 328	1 679	4 750	-	1 760
Frais de topographie (Année d'engagement)	885 (2014)	885 (2014)	896 (2014)	1 792 (2014)	560 (2011)	4 110 (2013)	896 (2007)	- -
Campagne géotechnique (Année d'engagement)	3 731 (2014)	3 731 (2015)	2 349 (2014)	-	4 000 (2013)	772 (2013)	-	65 (2014)
Honoraires d'architecture (Année d'engagement)	- (2014)	-	- (2017)	5 376 (2014)	-	- (2014)	7 080 (2009)	- -
Frais de location trax (Année d'engagement)	- -	- -	- -	- -	- -	- -	510 (2012)	- -
TNB	-	-	-	91 166	-	-	38 170	-
Coût hors charges financières (1)	2 979 484	2 855 904	984 131	6 665 731	1 304 520	2 858 494	368 205	1 040 327
Charges financières antérieures à 2013	-	-	-	-	43 216	-	63 541	-
Charges financières 2013	-	-	-	176 781	64 994	96 751	-	-
Charges financières 2014	81 122	23 157	16 974	332 948	46 735	170 173	-	44 928
Charges financières 2015	162 398	163 517	57 303	322 343	21 300	165 202	-	68 064
Charges financières 2016	128 471	148 599	52 262	300 342	-	151 154	-	67 606
Charges financières 2017	141 483	158 619	56 823	350 741	-	173 439	-	64 146
Charges financières incorporées (2)	513 474	493 892	183 362	1 483 155	176 245	756 719	63 541	244 744
% des charges financières (2)/(1)	17%	17%	19%	22%	14%	26%	17%	24%
Coût total du terrain au 31/12/2017	3 492 958	3 349 796	1 167 493	8 148 886	1 480 765	3 615 213	431 746	1 285 071

Signalons, enfin, que le terrain de Sousse, acquis en novembre 2013, a été divisé en deux tranches. Les travaux de lotissement, en cours d'exécution depuis 2016, ne concernent que la première tranche, dont le coût de production total encouru jusqu'au 31 décembre 2017 s'élève à 6 361 516 DT (en quote-part de la Société ESSOUKNA), inclut pour 1 164 067 DT de charges financières capitalisées et figure dans le stock des projets en cours. La deuxième tranche continue de figurer dans le stock de terrains à bâtir (ou à lotir) au 31 décembre 2017 et d'accumuler les coûts d'emprunt s'y rapportant en l'absence de travaux de lotissement.

NOTE N°8 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Clients ordinaires - ventes de biens immobiliers	2 003 621	2 059 485
Clients - effets à recevoir (1)	183 577	530 003
Clients - chèques impayés (2)	300 000	300 000
Total brut en DT	2 487 198	2 889 488
Moins : Provisions	-199 416	-
Total net en DT	2 287 782	2 889 488

1) Clients - effets à recevoir

Cette rubrique renferme des effets impayés pour un montant cumulé de 120 543 DT, concernant deux clients douteux de la Société ESSOUKNA. Cette dernière a intenté des actions en justice pour le recouvrement forcé de ces créances impayées. Deux jugements ont été prononcés en sa faveur, le premier en date du 13 janvier 2010 et le deuxième en date du 14 février 2011 ; ils condamnent chacun de ces deux clients douteux au paiement du principal de la créance, des intérêts de retard et des frais. Cependant, jusqu'au 31 décembre 2017, l'exécution de ces deux jugements n'a pas eu lieu et aucun recouvrement n'a été effectué. La Direction de la Société ESSOUKNA considère que le risque de non recouvrement n'est pas élevé (malgré l'écoulement de plusieurs années), étant donné que ces deux clients récalcitrants n'ont pas encore obtenu leurs titres de propriété individuels.

Au 31 décembre 2017, une provision pour dépréciation a été constituée au titre des effets impayés pour un montant de 49 416 DT.

2) Clients - Chèques impayés

Il s'agit d'un seul chèque impayé qui se rapporte à la vente d'un local à usage commercial conclue le 22 juin 2012 par la Société ESSOUKNA. Le contrat de vente n'a pas été enregistré à la recette des finances et prévoit qu'une partie du prix (300 000 DT) soit payée au moyen d'un crédit à octroyer par la Société ESSOUKNA moyennant le consentement d'une hypothèque de premier rang à son profit. Ces conditions de vente n'ont pas été respectées, d'où le versement en banque par la Société ESSOUKNA du chèque retourné impayé (tiré par une ascendante de l'acquéreur). Une action en justice a été intentée pour la récupération du local vendu (livré au client en 2012) et perdue par la Société ESSOUKNA le 16 novembre 2015.

Au 31 décembre 2017, une provision pour dépréciation a été constituée au titre dudit chèque impayé pour un montant de 150 000 DT représentant la moitié de son montant.

NOTE N°9 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Fournisseurs - comptes débiteurs :	67 280	104 533
- Entrepreneurs, avances et acomptes	66 581	103 834
- Autres fournisseurs, avances et acomptes	699	699
Personnel - avances et acomptes	4 140	4 180
État - comptes débiteurs :	430 139	508 611
- TVA déductible ou à reporter	430 139	508 611
Sociétés du Groupe (opérations faites en commun ...)	400 937	103 240
- SIMPAR	77 133	8 480
- SIVIA	280 778	88 820
- EL MEDINA	-	2 970
- IMMOBILIERE DES ŒILLETS	43 026	2 970
Charges constatées d'avance	1 373	-
Produits à recevoir (produits des fonds gérés ...)	50 142	122 769
Autres comptes débiteurs	62 768	61 298
<i>Total brut en DT</i>	1 016 779	904 631
Moins : Provisions	-28 129	-11 143
<i>Total net en DT</i>	988 650	893 488

NOTE N°10 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Prêts au personnel (échéances à moins d'un an)	83 854	68 290
Échéances à moins d'un an sur emprunt national	5 000	5 000
Placement fonds commun BNA Progrès	12 000	12 000
Placement fonds commun BNA Confiance	12 000	12 000
Placement SICAV	454 822	448 822
<i>Total en DT</i>	567 676	546 112

NOTE N°11 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Chèques à l'encaissement	60 029	380 889
Banque Nationale Agricole (BNA)	331 133	1 219 846
Banque de l'Habitat (BH)	859	230
Caisse	146	535
<i>Total en DT</i>	392 167	1 601 500

NOTE N°12 : CAPITAUX PROPRES

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Capital social (de la société mère)	5 050 500	5 050 500
Réserves consolidées	28 365 535	28 103 462
Résultat consolidé (*)	1 996 710	1 527 165
<i>Total en DT</i>	35 412 745	34 681 127

(*) La contribution de chaque société du Groupe dans le résultat consolidé est la suivante :

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Société ESSOUKNA	1 972 208	1 399 486
Société ZIED	109 913	109 468
IMMOBILIÈRE DES ŒILLETS	-85 411	-35 399
SIP SICAR	-	53 610
<i>Total en DT</i>	1 996 710	1 527 165

NOTE N°13 : EMPRUNTS (NON COURANTS)

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Échéances à plus d'un an sur emprunts BNA :		
- Crédit pour acquisition du terrain 4&28 JARD. D'EL MENZAH	1 916 667	2 300 000
- Crédit pour acquisition du terrain MANOUBA	3 715 152	4 500 000
- Crédit pour acquisition du terrain SOUSSE	3 155 818	3 797 680
- Crédit pour acquisition du terrain 1.5.3 LAC	1 224 537	1 863 426
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 35 EL MOUROUJ V	449 167	705 833
- Crédit pour acquisition du terrain HSC 1.11.6 LAC	1 833 333	2 200 000
- Crédit pour acquisition du terrain HC 4 BOUMHEL	1 020 000	4 080 000
- Crédit pour acquisition du terrain KAIROUAN	958 695	2 602 174
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 27&28 EL MOUROUJ VI	930 000	3 720 000
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 45 EL MOUROUJ V	-	1 000 000
- Crédit pour acquisition du terrain SOUKRA TF 31 327	1 290 000	5 430 000
Total en DT	16 493 369	32 199 113

NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (NON COURANTS)

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Cautionnements reçus	693 726	668 645
Total en DT	693 726	668 645

NOTE N°15 : PROVISIONS

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Provisions pour frais de réparation (1)	257 315	210 654
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (2)	95 216	-
Provisions pour risques fiscal et social (3)	175 616	-
Provisions pour litiges, dont notamment ECF (4)	162 304	119 935
Total en DT	690 451	330 589

1) Provisions pour frais de réparation

Des provisions pour garantie conférée aux clients sont constituées pour faire face aux dépenses de réparation futures qui seront éventuellement encourues sur les biens immobiliers vendus et qui ne sont pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des fournisseurs ou par les contrats d'assurance décennale (compte tenu de la franchise).

Le montant de cette provision correspond à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par catégorie de projets, suite à une décision prise au niveau du Conseil d'Administration de la Société ESSOUKNA. Les taux de provisionnement appliqués se présentent comme suit :

	Taux de provision
Projet El Mourouj V (HSC 57&58)	0,30%
Projets haut-standing	0,70%
Autres projets	0,50%

Selon une Note de la Direction Générale, la reprise est effectuée trimestriellement comme suit :

- La provision est reprise pour 50% de son montant après huit trimestres suivant celui de sa constitution ; et
- Le reliquat est repris après douze trimestres suivant celui de la comptabilisation initiale de la provision.

2) Provision pour avantages postérieurs à l'emploi

Les hypothèses appliquées par la Société ESSOUKNA pour la détermination de la provision pour avantages postérieurs à l'emploi (assistance médicale post-retraite) se présentent comme suit :

- Une prime d'assurance groupe annuelle moyenne égale à 686 DT par retraité ;
- Un taux de croissance annuelle des primes d'assurance groupe de 5% ;
- Une probabilité de départ préalable à la retraite de 5% ;
- Un taux d'actualisation financière de 7,5% ; et
- Une espérance de vie après l'âge de départ à la retraite de 15 ans.

3) Provisions pour risques fiscal et social

Courant l'exercice 2015, la Société ESSOUKNA a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie couvrant la période 2011-2014 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise. Une notification des résultats de cette vérification fiscale approfondie a été adressée à la Société en date du 19 novembre 2015, ayant pour effet d'ajuster à la hausse le crédit de TVA d'un montant de 267 316 DT, de réclamer à la Société un complément d'impôts et taxes à payer de 605 545 DT, dont 144 823 DT de pénalités, et d'ajuster à la baisse l'excédent d'impôt sur les sociétés d'un montant de 62 748 DT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du CDPF, la Société a formulé son opposition quant aux résultats de cette vérification fiscale approfondie, une première fois en date du 30 décembre 2015, et une deuxième fois en date du 13 juin 2016 suite à la réponse de l'Administration Fiscale parvenue à la Société le 1^{er} juin 2016.

Au 31 décembre 2017, une provision pour redressement fiscal a été constituée pour un montant de 128 077 DT, et ce, pour la meilleure estimation du risque fiscal encouru. En outre, un complément de provision pour risques fiscal et social a été comptabilisé pour un montant de 47 539 DT au titre des exercices ultérieurs à la période couverte par la vérification fiscale approfondie (pour les mêmes chefs de redressement).

4) Provision pour litige avec l'entreprise ECF

Le Groupement Immobilier (dont la Société ESSOUKNA fait partie) est actuellement en litige avec l'entreprise ECF qui réclame en justice diverses indemnisations pour empêchement des travaux de construction relatifs au Projet El Bosten III Soukra et pour augmentation des prix des matériaux de construction. Dans ce cadre, l'entreprise ECF a procédé à une opposition conservatoire (sur le titre foncier du projet immobilier) en date du 9 septembre 2016 visant le recouvrement d'un montant de 958 877 DT. Il s'ensuit que la Société ESSOUKNA serait, éventuellement, appelée à payer sa quote-part s'élevant à 191 775 DT (20%). Une action en justice a été engagée par la SIVIA (chef de file) en vue d'enlever cette opposition conservatoire et de libérer le titre foncier afin de faciliter la vente des biens immobiliers restants.

Le 6 juillet 2017, un jugement du Tribunal de Première Instance de Tunis a été prononcé en faveur de l'entreprise ECF, condamnant le Groupement Immobilier à payer un montant de 939 535 DT. Ainsi, il est plus probable qu'improbable que la Société ESSOUKNA sera tenue de payer sa quote-part s'élevant à 187 907 DT. De ce fait, une provision pour litige a été comptabilisée lors de l'établissement des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017, pour un montant de 110 078 DT, déduction faite des montants des retenues de garantie et de la caution bancaire (mise en jeu par la SIVIA) comptabilisés parmi les passifs courants.

NOTE N°16 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Entrepreneurs	222 692	386 352
Fournisseurs ordinaires	180 409	293 855
Entrepreneurs, retenues de garantie	1 820 310	2 637 589
Fournisseurs, retenues de garantie	6 277	7 561
Fournisseurs, factures non parvenues	142 541	655 903
<i>Total en DT</i>	2 372 229	3 981 260

NOTE N°17 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Clients - avances et acomptes reçus	1 314 960	1 156 778
Personnel - comptes créditeurs :	312 747	342 948
- Personnel, charges à payer	312 747	338 466
- Personnel, rémunérations dues	-	4 482
État - comptes créditeurs :	345 550	284 014
- Retenues à la source	62 861	76 880
- IS à liquider	262 883	15 555
- Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	-	162 495
- Autres impôts et taxes à payer	19 806	29 084
Organismes sociaux :	158 984	178 618
- CNSS	70 335	85 626
- CNSS - régime complémentaire	15 748	24 964
- Assurance groupe	11 812	8 042
- CNRPS	1 400	759
- CNAM	435	-
- Charges sociales à payer	59 254	59 227
Sociétés du Groupe (opérations faites en commun ...)	16 974	-
Compte d'attente à régulariser	54 204	53 502
Jetons de présence à payer	92 500	92 500
Actionnaires - dividendes à payer	624	607
Charges à payer (charges des fonds gérés ...)	87 538	93 453
Autres comptes créditeurs	15 879	14 826
Total en DT	2 399 960	2 217 246

NOTE N°18 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (COURANTS)

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Échéances à moins d'un an sur emprunts BNA :	14 145 744	9 697 248
- Crédit pour acquisition du terrain SOUKRA TF 31 327	-	766 670
- Crédit pour acquisition du terrain 4&28 JARD. D'EL MENZAH	383 333	-
- Crédit pour acquisition du terrain MANOUBA	784 849	-
- Crédit pour acquisition du terrain SOUSSE	641 861	695 344
- Crédit pour acquisition du terrain 1.5.3 LAC	638 889	53 241
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 35 EL MOUROUJ V	256 667	64 167
- Crédit pour acquisition du terrain HSC 1.11.6 LAC	366 667	-
- Crédit pour réalisation du projet SOUKRA TF 31 327	2 580 000	3 620 000
- Crédit pour réalisation du projet HC 4 BOUMHEL	3 060 000	1 020 000
- Crédit pour réalisation du projet KAIROUAN	1 643 478	547 826
- Crédit pour réalisation projet EHC 27&28 EL MOUROUJ VI	2 790 000	930 000
- Crédit pour réalisation du projet EHC 45 EL MOUROUJ V	1 000 000	2 000 000
Intérêts courus sur emprunts BNA	66 790	478 224
Découverts bancaires - BNA	41 996	-
<i>Total en DT</i>	14 254 530	10 175 472

NOTE N°19 : VENTES DE BIENS IMMOBILIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Ventes de logements	19 919 926	16 863 317
Ventes de bureaux	90 557	86 500
Ventes de magasins	945 680	1 058 405
Ventes de terrains lotis	-	48 029
<i>Total en DT</i>	20 956 163	18 056 251

NOTE N°20 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Location de bureaux	255	254
Honoraires d'assistance	28 000	28 000
Ventes de dossiers d'appel d'offres	7 400	1 750
<i>Total en DT</i>	35 655	30 004

NOTE N°21 : VARIATIONS DES STOCKS

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Variation du stock de terrains à bâtir	6 734 166	-1 143 454
Variation du stock de travaux en cours	-6 351 744	5 628 486
Variation du stock de travaux terminés	10 013 862	-742 920
<i>Total en DT</i>	10 396 284	3 742 112

NOTE N°22 : ACHATS DE TERRAINS

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Compléments achats de terrains à bâtir (HC 28 et EHC 27 El Mourouj VI)	79 110	-
Droits d'enregistrement / achats de terrains	120	-
<i>Total en DT</i>	79 230	-

NOTE N°23 : ACHATS D'ÉTUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Achats d'études et de prestations de services : (*)	235 703	310 724
- Projet HC 4 BOUMHEL	-	114 540
- Projet EHC 45 EL MOUROUJ V	49 607	38 733
- Projet EHC 27 & 28 EL MOUROUJ VI	-	105 700
- Projet KAIROUAN	2 022	17 225
- Projet HC 5 BOUMHEL	56 585	1 456
- Projet HC 28 EL MOUROUJ VI	61 258	-
- Projet MANOUBA	-	5 376
- Projet SOUSSE	8 573	7 829
- Projet EHC 46 EL MOUROUJ V	62 388	-
- Autres projets	-4 730	19 865
<i>Total en DT</i>	235 703	310 724

(*) Il s'agit de l'ensemble des prestations fournies par les tiers en matière d'études techniques, d'architecture et de pilotage des projets de promotion immobilière en cours de réalisation.

NOTE N°24 : ACHATS DE MATÉRIEL, ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Achats de matériels, équipements et travaux : (*)	2 263 572	6 671 913
- Projet HC 4 BOUMHEL	-	2 399 792
- Projet EHC 27 & 28 EL MOUROUJ VI	-	1 987 105
- Projet EHC 45 EL MOUROUJ V	960 963	2 059 003
- Projet KAIROUAN	143 492	220 338
- Projet HC 5 BOUMHEL	34 556	1 688
- Projet EHC 1 BOUMHEL	-	1 688
- Projet HC 28 EL MOUROUJ VI	12 071	-
- Projet SOUSSE	657 499	63
- Projet MANOUBA	-	18 237
- Projet EHC 46 EL MOUROUJ V	428 364	-
- Autres projets	26 627	-16 001
Total en DT	2 263 572	6 671 913

(*) Il s'agit de l'ensemble des travaux et achats directs engagés au cours de la période pour la réalisation des projets de promotion immobilière.

NOTE N°25 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Salaires et compléments de salaires	1 191 711	1 168 609
Charges sociales légales	317 216	309 932
Autres charges de personnel (congrés payés)	-4 279	3 826
Total en DT	1 504 648	1 482 367

NOTE N°26 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	70 078	80 499
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (titres de participation et fonds gérés)	209 278	2 844
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients	199 416	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	28 119	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	402 427	239 089
Dotations aux provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	95 216	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières (titres de participation et fonds gérés)	-159	-1 304
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	-43 181	-6 153
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-11 133	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	-137 781	-120 670
Total en DT	812 280	194 305

NOTE N°27 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Achats non stockés de matières et fournitures	36 602	31 578
Divers services extérieurs	270 918	277 881
Commissions des fonds gérés	87 538	93 453
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	72 755	86 930
Autres charges ordinaires	11 250	-
Rémunérations des membres du CPA	11 250	11 250
Jetons de présence	81 250	81 250
Impôts, taxes et versements assimilés	101 112	96 300
Total en DT	672 675	678 642

NOTE N°28 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Intérêts des emprunts spécifiques aux projets (*)	2 823 883	3 007 688
Intérêts débiteurs des CCB	18 920	140 722
Revenus des placements monétaires	-58 958	-
Autres produits financiers	-1 537	-1 546
Total en DT	2 782 308	3 146 864

(*) Les intérêts des emprunts spécifiques aux projets et encourus au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 2 823 883 DT et se ventilent comme suit :

- Intérêts incorporés dans le stock de terrains à bâtir : 945 251 DT
- Intérêts incorporés dans les stocks de travaux en cours et de travaux terminés : 650 010 DT
- Intérêts non incorporés dans les coûts des projets : 1 228 622 DT

NOTE N°29 : PRODUITS DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Dividendes sur titres de participation	208 272	203 584
Dividendes sur fonds gérés	31 027	84 626
Produits/charges sur fonds gérés	10 046	-4 803
Total en DT	249 345	283 407

NOTE N°30 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Profits sur cessions d'immobilisations corporelles	39 725	-
Produits résultant des avoirs fournisseurs	59 704	65 297
Reprise en produits de dépôts et cautionnements clients	81 007	76 103
Autres gains ordinaires	6 507	872
<i>Total en DT</i>	186 943	142 272

NOTE N°31 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Règlement litiges clients	84 351	4 909
<i>Total en DT</i>	84 351	4 909

NOTE N°32 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>Libellée</i>	<i>Montant au 3 décembre 2017</i>
Hypothèques consenties à la BNA (1)	51 420 000
Hypothèques reçues des clients (2)	461 188
Hypothèques reçues du personnel	268 600
Intérêts non courus sur emprunts	3 266 933
Cautions reçues sur marchés	673 405
Total en DT	56 90 126

(1) Hypothèques consenties à la BNA

<i>Propriété objet de l'hypothèque</i>	<i>Montant au 3 décembre 2017</i>
Kairouan	3 150 000
Manouba	4 500 000
Soukra TF 31327 Ariana	14 000 000
Jardins d'El Menzah	2 300 000
Lot HC 4 Boumhel	5 100 000
Sousse	6 450 000
Lot EHC 45 El Mourouj V	3 000 000
Lot EHC46 El Mourouj V	1 500 000
Lots EHC 27&28 El Mourouj V	4 650 000
Lot HC 28 El Mourouj VI	1 500 000
Lot EHC 35 El Mourouj V	770 000
Lot 1.11.6. Berges du Lac	2 200 000
Lot 1.5.3. Berges du Lac	2 300 000
Total en DT	51 420 000

(1) Hypothèques reçus des clients :

<i>Propriété objet de l'hypothèque</i>	<i>Montant au 3 décembre 2017</i>
Boutique n°2 Résidence TASNIM Nasr II	300 000
Appartement F2 Résidence FAÏROUZ Nasr II	109 188
Appartement A9 Résidence NOUR EL HOUDA Nasr II	52 000
Total en DT	461 188

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ ESSOUKNA,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société ESSOUKNA et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2017, l'état consolidé du résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 35.412.745 DT, y compris un bénéfice consolidé de 1.996.710 DT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Évaluation des titres de participation non consolidables

a) Risques identifiés

Les titres de participation directe ou à travers les fonds gérés (par SICAR INVEST), figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2017 pour un montant net de 9.842.201 DT, représentent un des postes les plus importants de ce bilan (se référer à la Note 4 des états financiers consolidés). Ils sont évalués à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par la Norme Comptable NCT 07 relative aux Placements.

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers consolidés, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en prenant également en considération le cours moyen de bourse du dernier mois.

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés à certains titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative par rapport à l'exercice précédent. En outre, les derniers états financiers audités des entités concernées, disponibles chez SICAR INVEST, font apparaître que les quotes-parts de capitaux propres sont insuffisantes pour couvrir les coûts d'acquisition de ces titres de participation.

Pour l'évaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés, la Direction s'est appuyée essentiellement sur les informations communiquées par SICAR INVEST sur les situations financières des entités concernées (en se référant notamment aux derniers états financiers audités). En outre, elle a pris en compte les garanties régulièrement constituées et justifiées par SICAR INVEST ainsi que tout autre élément d'information pertinent communiqué à la Société ESSOUKNA par cette dernière.

Par ailleurs, aucune provision pour dépréciation des actions SODET SUD n'a été comptabilisée au 31 décembre 2017, malgré l'excédent de leur coût d'acquisition sur la quote-part de la Société dans les capitaux propres de cette entité.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation directe ou à travers les fonds gérés, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres (notamment dans le cas de la SODET SUD en prenant en considération une plus-value potentielle sur le stock de terrains sur la base d'une expertise externe récente) sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que les garanties prises en compte pour le calcul des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés sont admises et convenablement documentées (contrat d'assurance, contrat d'hypothèque, etc.), et sont déduites des montants des pertes potentielles encourues par le Groupe pour leur juste valeur ;
- Vérifier les cours de bourse utilisés.

2) Caractère recouvrable des actifs d'impôt différé

a) Risques identifiés

Un montant de 302.750 DT est comptabilisé, pour la première fois, dans le bilan consolidé au titre des actifs d'impôt différé. Comme le montre la Note 6 des états financiers consolidés, ce solde provient de différences temporaires déductibles composées de provisions pour dépréciation et de provisions pour risques et charges, comptabilisées notamment par la Société ESSOUKNA, non admises en déduction à la date de clôture mais qui le seront une fois les pertes ou les charges provisionnées seront réalisées.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé au 31 décembre 2017 et du jugement exercé par la Direction à cet égard. Le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé repose notamment sur la capacité de la Société ESSOUKNA de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires pourront être imputées.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

En l'absence de différences temporaires imposables relatives à la société concernée par les différences temporaires déductibles, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour autant qu'il est probable que cette société dégagera des bénéfices imposables suffisants dans les exercices au cours desquels ces différences temporaires déductibles se résorberont, ou que cette société a des opportunités de planification fiscale grâce auxquelles elle générera des bénéfices imposables au cours des exercices appropriés.

Nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier que la méthodologie retenue par la Direction pour identifier et évaluer les différences temporaires déductibles et les actifs d'impôt différé correspondants est appropriée ;
- S'assurer que les règles fiscales (taux d'imposition, période de déduction, etc.) applicables dans les circonstances sont comprises et respectées par la Direction ;
- Apprécier la capacité de la société concernée par les différences temporaires déductibles à dégager des bénéfices imposables futurs permettant de les résorber. À cet effet, nous avons examiné la fiabilité du processus d'établissement des prévisions financières à moyen terme, comparé les projections de résultats des exercices antérieurs avec les performances financières réelles correspondantes et vérifié que les bénéfices attendus sur les exercices à venir sont suffisants pour absorber, dans la période appropriée, les différences temporaires déductibles sources des actifs d'impôt différé ;
- S'assurer que les opportunités de planification fiscale offertes à la société concernée (telle que la cession d'un actif pour un prix supérieur à sa valeur comptable) sont réalisables et pourront générer, en cas de besoin, un bénéfice imposable dans la période appropriée.

3) Évaluation des stocks de biens immobiliers

a) Risques identifiés

Les stocks de biens immobiliers (terrains, travaux en cours et travaux terminés) figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2017 pour un montant net de 57.327.400 DT et représentent le poste le plus important de ce bilan (environ 79% du total des actifs). Ils proviennent entièrement de la Société ESSOUKNA.

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers consolidés, ils sont comptabilisés à leur coût spécifique (d'acquisition ou de production), tel que déterminé par la comptabilité de gestion, ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Le coût de production de chaque projet de promotion immobilière (ou de lotissement) inclut les coûts directement encourus pour l'acquisition et l'aménagement des terrains, la conception des plans d'architecture et l'obtention des autorisations de bâtir ainsi que les coûts de construction et d'équipement des locaux à usage de commerce ou d'habitation, à l'exclusion des frais commerciaux et des frais d'administration générale. Ce coût de production est augmenté des coûts des emprunts spécifiques contractés pour son financement, encourus depuis l'acquisition du terrain jusqu'au moment où les activités indispensables à la préparation des biens immobiliers, préalablement à leur utilisation ou à leur vente, sont pratiquement toutes terminées.

Les coûts d'entrée des biens immobiliers en stocks sont donc déterminés par projet de promotion immobilière (ou de lotissement), déduction faite des coûts de production des lots de terrains ou des locaux à usage de commerce ou d'habitation vendus et pour lesquels le contrôle a été transféré aux acquéreurs, en se basant sur les données de la comptabilité de gestion ainsi que les surfaces et autres informations pertinentes indiquées dans le procès-verbal de récolement.

Pour les projets de promotion immobilière (ou de lotissement) entamés et non encore achevés ou les terrains acquis et non encore développés depuis une longue période, accumulant les coûts des emprunts spécifiques incorporés, d'une part, et pour les locaux à usage de commerce ou d'habitation accusant une mévente, d'autre part, la Direction leur détermine à la clôture de l'exercice une valeur nette de réalisation en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, en tenant compte des réductions commerciales et des coûts restant à encourir, ainsi que les perspectives d'écoulement compte tenu des prix offerts sur le marché de l'immobilier pour des terrains ou des locaux similaires situés dans le même endroit.

Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation soit inférieure au coût d'entrée pour certains biens immobiliers et, en conséquence, un risque de surévaluation des stocks, que nous avons considéré comme un point clé de l'audit au même titre que le risque d'une fausse évaluation des stocks suite à des erreurs ou des omissions commises lors de la détermination des surfaces non encore vendues et/ou des montants des charges composant leurs coûts d'entrée, y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux d'audit ont consisté à vérifier que les méthodes d'évaluation des coûts d'entrée en stock des biens immobiliers sont conformes aux prescriptions de la Norme Comptable NCT 04 relatives aux Stocks, et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les biens immobiliers (terrains et locaux) qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons :

- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour la gestion physique et comptable des stocks de biens immobiliers destinés à la vente et pour l'identification des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) accusant une longue période de réalisation ou de commercialisation (ou une mévente) ;
- Assisté à l'inventaire physique des différents stocks de biens immobiliers et vérifié la fiabilité des surfaces non encore vendues à la date de clôture ;
- Vérifié que les conditions d'incorporation des coûts d'emprunt aux coûts des terrains ou des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) sont respectés ;
- Vérifié que les coûts d'acquisition ou de production des biens immobiliers (y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable) sont couverts par les valeurs nettes de réalisation correspondantes et, dans le cas contraire, les provisions pour dépréciation nécessaires sont comptabilisées.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la Société ESSOUKNA et de ses filiales. À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de la Société ESSOUKNA et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Tunis, le 15 avril 2018

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI, associé

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT

Abderrazak GABSI, associé

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

HexaByte

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-

La société HexaByte publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 02 mai 2018. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mr Wadi TRABELSI.

BILAN ACTIFS

Actifs	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		886 815	883 342
Moins : Amortissements Incorporelles		- 879 471	- 828 582
Immobilisations incorporelles nettes	2-1	7 344	54 760
Immobilisations corporelles		7 387 175	7 070 502
Moins : Amortissements corpo		- 6 165 005	- 5 703 349
Immobilisations corporelles nettes	2-1	1 222 170	1 367 153
Immobilisations financières		60 480	20 785
Moins : Provisions Immobilisations Financières		-	-
Immobilisations financières nettes		60 480	20 785
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		1 289 994	1 442 698
Autres actifs non courants		-	1
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		1 289 994	1 442 699
ACTIFS COURANTS			
Stocks		895 129	1 686 391
Moins : Provisions Stocks		- 128 617	- 100 260
Stocks nets	2-2	766 511	1 586 132
Clients et comptes rattachés		2 209 872	1 445 405
Moins : Provisions Clients		- 472 046	- 404 910
Clients nets	2-3	1 737 826	1 040 495
Autres actifs courants		2 670 990	1 398 402
Moins : Provisions AAC		- 32 027	- 32 027
Autres actifs courants nets	2-4	2 638 963	1 366 375
Placements et autres actifs financiers		2 112 460	1 451 663
Liquidités et équivalents de liquidités		5 652 305	4 892 556
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		12 908 065	10 337 220
TOTAL DES ACTIFS		14 198 062	11 779 920

BILAN PASSIFS

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		2 083 334	2 083 334
Autres capitaux propres		3 522 647	3 892 086
Réserves légales		210 045	210 045
Résultats reportés		1 568 074	1 127 388
Écart de conversion		- 5 110	1 874
Réserves minoritaires		5 782	- 1 202
Total des capitaux propres avant résultat		7 384 773	7 313 526
Résultat des Intérêts minoritaires		- 2 397	6 984
Résultat de l'exercice		1 106 840	1 010 982
Total des capitaux propres avant affectation	3-1	8 489 216	8 331 492
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts		-	-
Autres passifs financiers	3-2	216 265	148 545
Provisions		365 779	365 779
Total des passifs non courants		582 044	514 324
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	3-3	2 425 647	1 337 612
Autres passifs courants	3-4	2 701 155	1 596 492
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Total des passifs courants		5 126 802	2 934 104
Total des passifs		5 708 846	3 448 428
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		14 198 062	11 779 920

ÉTAT DE RÉSULTAT

DÉSIGNATION	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION			
	4-1		
Revenus		7 365 398	7 226 605
Autres produits d'exploitation		-	-
Total des produits d'exploitation		7 365 398	7 226 605
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variations stocks produits finis et encours		-791 263	204 130
Achats d'approvisionnements consommés	4-2	-2 877 196	- 3 628 387
Charges de personnel	4-3	-1 420 322	- 1 461 610
Dotations aux amortissements et provisions	4-4	- 735 787	- 816 923
Autres charges d'exploitation	4-5	- 735 322	- 674 277
Total des charges d'exploitation		- 6 559 889	- 6 377 067
Résultat d'exploitation		805 509	849 538
Charges financières nettes	4-6	- 63 744	- 35 396
Produits de placements	4-7	485 522	377 069
Autres gains ordinaires	4-8	10 196	17 546
Autres pertes ordinaires		-	- 6 121
Résultat des activités ordinaires avant impôt		1 237 482	1 202 636
Impôt sur les bénéfices		- 133 040	- 137 962
Résultat des activités ordinaires après impôt		1 104 443	1 064 674
Eléments extraordinaires		-	- 46 707
Résultat net de l'exercice		1 104 443	1 017 967
Effets des modifications comptables			
Résultat après modifications comptables		1 104 443	1 017 967

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

DÉSIGNATION	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net de l'exercice		1 104 443	1 031 504
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions		608 039	821 316
* Retraitement de charges antérieures			
* Variations des :			
- Stocks		892 411	-204 130
- Créances		-673 300	- 319 574
- Autres Actifs		- 1 204 869	- 404 083
- Fournisseurs et autres dettes		2 091 015	- 18 194
* Résorption subventions		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		2 817 740	893 300
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.		- 410 778	- 770 306
Encaissements / cessions d'immob.corpor.et incorpor.			
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		-	-
Encaissements / cessions d'immobilisations financières		- 39 695	7 040
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		- 450 473	- 763 266
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes payés		- 595 636	- 729 167
Encaissements provenant des opérations sur le capital		- 351 084	- 279 372
Encaissement provenant des opérations sur les placements		-660 797	544 197
Décaissement provenant des opérations sur les emprunts		-	- 11 189
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		- 1 607 517	-475 530
Variation de trésorerie		759 750	-345 496
Trésorerie au début de l'exercice		4 892 556	5 238 051
Trésorerie à la fin de l'exercice		5 652 305	4 892 556

1. NOTES D'ORDRE GENERAL

1-1. PRÉSENTATION DU GROUPE

Le Groupe « HEXABYTE » est composé d'une société mère, « Hexabyte » et de deux sociétés sous contrôle. Compte tenu des pourcentages d'intérêt et de contrôle détenus par « HEXABYTE », les sociétés consolidables se présentent comme suit :

- « **Hexabyte** » : Société mère.
- **Hexatrade** : Société filiale avec une participation directe de 99.99 % du capital.
- **Hexabyte Africa** : Société filiale avec une participation directe de 80 % du capital.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur de l'internet et des produits dérivés, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que complété par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001.

1-2. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de groupe « HEXABYTE », arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière.

* **Le bilan** fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

* **L'état de résultat** fournit les renseignements sur la performance de la société.

La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature.

En effet, la présentation en fonction de la provenance et de la nature des produits et des charges est autorisée pour tenir compte de la culture comptable en vigueur.

* **L'état de flux de trésorerie** renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité.

Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds.

* **Les notes aux états financiers** comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

1-3. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers du Groupe « HEXABYTE », arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables tunisiennes en vigueur.

Aucune divergence significative n'existe entre les normes comptables tunisiennes et les principes comptables retenus par la société pour l'élaboration de ces états.

1-4. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1-4-1 Référentiel d'élaboration des états financiers

Pour l'élaboration de ses états financiers, le Groupe a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

1-4-2 Méthodes comptables pertinentes

Les principales méthodes comptables utilisées par le Groupe « HEXABYTE » sont les suivantes :

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la norme comptable n°05.

Elles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition. Sont inclus dans ces coûts, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les autres frais directs engagés pour mettre le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

Les taux d'amortissement se présentent comme suit :

Rubrique	Taux d'amortissement
Matériel informatique	33%
Matériel de transport	20%
AAI	10%
MMB	10%
Construction	5%

MÉTHODE D'ESTIMATION DES PROVISIONS DES COMPTES CLIENTS

Les clients qui font l'objet d'action en justice sont provisionnés à 100%. Pour les clients ordinaires la provision est étudiée au cas par cas.

LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ils sont constitués exclusivement des revenus du Groupe provenant des activités qui s'inscrivent dans le cadre de son exploitation centrale ou principale.

1-5. FAITS MARQUANTS

1-5-1 Redressement fiscal

Au cours de l'exercice 2009, la société mère a été soumise à une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008. Cette vérification a abouti à une taxation d'office en juillet 2012, pour un montant global de 524 Mille Dinars dont 366 Mille Dinars en principal.

La société mère, n'a pas accepté ce redressement. En effet, la raison de ce redressement est la remise en cause de l'avantage d'un investissement dans une zone de développement régionale. Ainsi, la société est entrain de défendre son dossier devant le tribunal de première instance de Tunis.

Par ailleurs, et suite à la recommandation du Conseil du Marché Financier "CMF", la société a décidé de provisionner le montant en principal de la taxation soit 366 Mille Dinars.

1-6. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

Le Groupe n'a pas enregistré des évènements postérieurs à la clôture de l'exercice 2017 qui suscitent une attention particulière.

2. NOTES RELATIVES À L'ACTIF

2-1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le solde net des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève au 31/12/2017 à 1 229 514 Dinars. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Immobilisations corporelles & incorporelles	8 264 164	7 953 843	310 321
Logiciels	884 228	883 342	886
AAI	392 754	391 517	1 237
Constructions	443 417	443 417	0
Équipements de bureaux	189 887	184 324	5 563
Matériels de transport	719 420	660 119	59 301
Matériels industriels	9 882	9 882	0
Matériels Informatiques	5 624 576	5 381 242	243 334
Moins : Amortissements corpo	-7 034 650	-6 531 931	-502 719
Amortissements Logiciels	-878 853	-828 582	-50 271
Amortissements AAI	-233 707	-203 648	-30 059
Amortissements constructions	-188 537	-156 027	-32 510
Amortissements Matériels de Transport	-479 522	-454 621	-24 901
Amortissements Matériels Industriels	-6 674	-5 743	-931
Amortissements Matériels informatiques	-5 122 520	-4 772 899	-349 621
Amortissements équipements de bureaux	-124 837	-110 411	-14 426
Provisions immobilisations			0
Total général	1 229 514	1 421 912	-192 398

2-2. LES STOCKS

Les stocks nets totalisent, au 31/12/2017, la somme de 766 511 dinars contre 1 586 132 au 31/12/2016.

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Stocks	895 129	1 686 391	-791 262
Stocks	895 129	1 686 391	-791 262
Moins : Provisions	-128 617	-100 260	-28 357
Provisions stocks	-128 617	-100 260	-28 357
Total général	766 511	1 586 132	-819 621

2-3. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique présente au 31/12/2017, un solde débiteur net de 1 737 826 Dinars contre 1 040 495 Dinars à l'issue de l'exercice précédent et elle se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Clients et comptes rattachés	2 209 872	1 445 405	752 021
Clients	2 169 072	1 404 605	764 467
Clients douteux	40 800	40 800	0
Moins : Provisions Clients	-472 046	-404 910	-67 136
Provisions des comptes clients	-472 046	-404 910	-67 136
Total général	1 737 826	1 040 495	697 331

2-4. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants du groupe « HEXABYTE » s'élèvent au 31/12/2017, à 2 638 963 Dinars contre 1 366 375 Dinars au 31/12/2016. Ils se présentent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Autres actifs courants	2 670 990	1 398 402	1 272 588
Charges constatées d'avances	40 619	169 768	-129 149
Produit à recevoir (*)	297 223	307 761	-10 538
Créditeurs divers (**)	417 954	363 730	54 224
Débiteurs Divers	6 685	6 685	0
États impôts et taxes	251 819	140 948	110 871
Fournisseurs avances et acomptes (***)	1 396 801	259 420	1 137 381
Prêt personnels	29 666	39 175	-9 509
TVA	200 782	87 514	113 268
Avance aux personnels	29 440	23 401	6 039
Avances Filiales	0	0	0
Moins : Provisions AAC	-32 027	-32 027	0
Provisions des comptes tiers	-32 027	-32 027	0
Total général	2 638 963	1 366 375	1 272 588

3. NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX **PROPRES ET AUX PASSIFS**

3-1. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de groupe « HEXABYTE » totalisent au 31/12/2017 un montant de 8 489 216 Dinars contre 8 331 492 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme ci-dessous :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Capitaux Propres	8 489 215	8 331 492	157 723
Capital social	2 083 334	2 083 334	0
Autres capitaux propres	3 522 647	3 892 086	-369 439
Réserves légales	210 045	210 045	0
Résultats reportés	1 568 074	1 127 388	440 686
Écart de conversion	-5110	1874	-6 984
Réserves Minoritaires	5782	-1202	6 984
Résultat des Intérêts Minoritaires	-2 397	6 984	-9 381
Résultat du Groupe	1 106 840	1 010 982	95 858
Total général	8 489 216	8 331 492	157 723

3-2. AUTRE PASSIFS FINANCIERS

Au 31/12/2017 le passif financier du groupe se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Autres passifs financiers	216 265	148 545	67 720
Total général	216 265	148 545	67 720

Il s'agit du compte courant de l'associé minoritaire au niveau de Hexabyte Africa.

3-3. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés de la société se composent des dettes locales dont le montant s'élève à 2 425 647 Dinars au 31/12/2017 contre 1 337 612 Dinars au 31/12/2016.

3- 4. AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique présente, au 31/12/2017, un solde de 2 701 155 Dinars contre 1 596 492 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elle se compose des éléments suivants :

Libellés	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Associés	-	46	- 46
Avances clients	609 808	-	609 808
Charges à payer (2)	353 336	48 519	304 817
CNSS	61 882	59 858	2 024
Contribution conjoncturelle 7,5%	-	45 707	- 45 707
États impôts et taxes	10 471	69 426	- 58 955
Personnels congés à payer	54 990	31 331	23 659
Personnels rémunérations à payer	11 887	2 202	9 685
Créditeur divers	144 522		144 522
TVA	36 738	113 542	- 76 804
Produits constatés d'avances	1 417 520	1 225 861	191 659
Total	2 701 155	1 596 492	1 104 663

4 - NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4-1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces produits totalisent au 31/12/2017 un montant de 7 365 398 Dinars contre 7 226 605 Dinars au 31/12/2016.

4- 2. LES ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

Le solde du poste achats d'approvisionnement consommés s'élève, au 31/12/2017, à 2 877 196 Dinars contre 3 628 387 Dinars au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Achats d'approvisionnement consommés	2 877 196	3 628 387	-751 191
Achats d'approvisionnements	2 679 484	3 462 605	-783 121
Achats d'études	75 886	60 757	15 129
Fournitures	121 826	105 025	16 801
Charge à payer		0	0
Total général	2 877 196	3 628 387	-751 191

4- 3. CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2017, à 1 420 322 Dinars contre 1 461 610 Dinars au 31/12/2016. Il se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Charges de personnel	1 420 322	1 461 610	-41 288
CNSS	2 465	3 521	-1 056
Congés à payer	0	0	0
Cotisations sociales	139 114	268 157	-129 043
Salaires	1 272 644	1 181 902	90 742
Primes d'Aid	6 099	8 030	-1 931
Total général	1 420 322	1 461 610	-41 288

4- 4. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique présente, au 31/12/2017, un solde de 735 787 Dinars contre 816 923 Dinars au 31/12/2016. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Dotations aux amortissements et provisions	735 787	816 923	-81 136
Dotations aux amortissements corporelles	566 363	602 960	-36 597
Dotations aux amortissements incorporelles	50 271	89 926	-39 655
Dotations aux provisions	119 153	74 096	45 057
Résorption Frais IPO	0	49 941	-49 941
Total général	735 787	816 923	-81 136

4- 5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2017, à 735 322 Dinars contre 674 277 Dinars au 31/12/2016. Il se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Autres charges d'exploitation	735 322	674 277	61 045
Assurances	12 688	12 610	78
Autres frais	4 634	12 518	-7 884
Charges locatives	189 103	211 029	-21 926
Entretiens et réparations	38 889	43 355	-4 466
États impôts et taxes	80 183	68 272	11 911
Frais de transport & missions	94 937	89 019	5 918
Frais postaux	19 164	20 494	-1 330
Honoraires & commissions	85 603	68 887	16 716
Publicités	143 898	88 712	55 186
Services bancaires	24 945	7 542	17 403
Télécommunications	24 832	23 536	1 296
Frais de gestion des placements	5 196	17 053	-11 857
Jetons de présence	11 250	11 250	0
Total général	735 322	674 277	61 045

4-6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2017, à 63 744 Dinars contre 35 396 Dinars au 31/12/2016. Il se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Charges financières nettes	63 744	35 396	28 348
Charges de leasing	0	0	0
Pertes de changes	1 330	9 344	-8014
Pertes de placements	62 414	26 052	36362
Total général	63 744	35 396	28 348

4-7. PRODUITS DE PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2017, à 485 522 Dinars contre 377 069 Dinars au 31/12/2016. Il se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Produits de placements	485 522	377 069	108 453
Produits de placements	485 522	377 069	108 453
Total général	485 522	377 069	108 453

4-8. AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2017, à 10 196 Dinars contre 17 546 Dinars au 31/12/2016.

Il se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Autres gains ordinaires	10 196	17 546	-7 350
Plus values de cessions	0	0	0
Autres produits	10 196	17 546	-7 350
Autres	0	0	0
Total général	10 196	17 546	-7 350

5- NOTES RELATIVES À L'ÉTAT

DES FLUX DE TRÉSORERIES

DÉSIGNATION	31/12/2016	Observations
Résultat net de l'exercice	1 104 443	
Ajustements pour :		
* Amortissements et provisions	608 039	Total dotations aux amortissements et aux provisions
* Variations des :		
- Stocks	892 411	Variation du BFR
- Créances	- 673 300	Variation du BFR
- Autres Actifs	- 1 204 869	Variation du BFR ajusté des frais préliminaires
- Fournisseurs et autres dettes	2 091 015	Variation du BFR
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2 817 740	
Décaissements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.	-410 778	Variation des investissements ajustés des sorties en VB
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières	- 39 695	Variation des cautions données et de la nouvelle participation
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	- 450 473	
Dividendes payés	- 595 636	Dividendes distribués 2016
Encaissements provenant des opérations sur le placement	-660 797	Placements bancaires
Encaissements provenant des opérations sur le capital	-351 084	Opérations sur le capital- Actions propres
Décaissement provenant des opérations sur les emprunts	-	Remboursement leasing
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	- 1 607 517	
Variation de trésorerie	759 750	
Trésorerie au début de l'exercice	4 892 556	
Trésorerie à la fin de l'exercice	5 652 305	

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIÉTÉ « HEXABYTE »**

**OBJET : RAPPORT GENERAL SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31
DÉCEMBRE 2017.**

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers du Groupe Hexabyte qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 14 198 062 DT et un bénéfice net de 1 104 443 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Contrôle fiscal

La société Hexabyte (société mère) a fait l'objet de deux contrôles fiscaux. L'élément majeur de ses contrôles est la remise en cause de l'avantage de déduction des bénéfices de l'assiette imposable au titre des investissements réalisés dans des zones de développement régional.

La société Hexabyte n'ayant pas accepté la position de l'administration fiscale, a intenté des actions en justice pour défendre ses intérêts. Les affaires contentieuses sont pendantes.

Au 31 décembre 2017, et au vu des jugements prononcés, la société a maintenu les provisions pour risque constituées de l'ordre de 366 Mille Dinars correspondant au montant en principal de la première taxation.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque fiscal dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions au titre de ce risque comme un point clé dans notre audit.

Notre approche

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- Vérifier que les ajustements proposés ont été pris en compte par la société.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers du groupe, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
- Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les

sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 28 Mars 2018

Auditing, Advisory, Assistance & Accounting

Mr. Wadi TRABELSI

